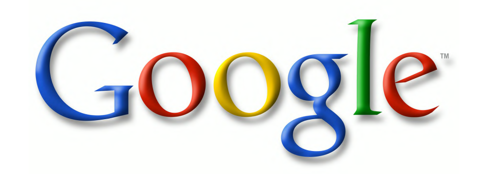





600054277V

HISTOIRE

DES

CONSTITUANTS.

TOME II

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON FRÈRES,
RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DES

CONSTITUANTS

PAR

A. DE LAMARTINE.

TOME DEUXIÈME.



PARIS.

VICTOR LECOU
10, RUE DU BOULOI

PAGNERRE
RUE DE SEINE, 18

1855

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

89
LES CONSTITUANTS

LIVRE CINQUIÈME.

I.

Le jour trouva le peuple debout, moins comme un peuple prêt à reprendre, avec l'aurore, les mouvements habituels et réguliers d'une capitale, que comme une armée prête à donner ou à recevoir la bataille. Un même esprit animait tout entier ce peuple, sans acception de classes, de professions, de richesse ou d'indigence. Les factions n'avaient point eu encore

le temps ni les occasions de naître entre les citoyens, L'esprit civique et national confondait tout. On n'avait qu'une pensée : la liberté promise, à défendre ou à conquérir. On n'avait qu'un ennemi commun : la cour, les conseillers funestes qui avaient arraché au roi le renvoi de M. Necker, et les troupes agglomérées autour de Paris, instruments aveugles des conspirateurs de cette cour contre les inclinations du roi, contre la sûreté de l'Assemblée nationale et contre l'indépendance de la capitale.

La pensée de la reine, du comte d'Artois, de leur entourage intime et du roi lui-même, en rêvant un coup de force au début de l'Assemblée et dans le premier paroxysme de l'enthousiasme public, avait été aussi puérile qu'inexpérimentée. Ce n'est pas au commencement d'une révolution que les coups d'État réussissent : c'est à la fin, c'est quand les lassitudes, les déceptions et les dégoûts, qui succèdent toujours aux enthousiasmes dans les choses humaines, ont trompé, désenchanté et découragé les hommes. Un peuple tient plus à ce qu'il espère qu'à ce qu'il possède, parce que ce qu'il espère est infini, et que ce qu'il possède est borné. Attaquer dans sa première ferveur l'espérance d'une nation, c'est donc affronter follement, avec une force bornée, une force infinie. La défaite n'est jamais douteuse. De plus, au début des révolutions, les divisions n'ont pas eu le temps de naître entre les partisans toujours innom-

brables de ces révolutions, entre les bénéficiaires et les victimes des réformes, entre les modérateurs et les exagérateurs des principes. Tous sont unis par la perspective commune des améliorations qu'ils attendent, chacun dans leur idée ou dans leur intérêt, des institutions non encore définies. Attaquer ces institutions alors, c'est les attaquer eux-mêmes dans leur force et dans leur unanimité, c'est se présenter en ennemi public de tous les droits, de tous les bienfaits et même de toutes les illusions de l'opinion dominante, c'est rallier tous les fanatismes contre soi. Ces considérations n'auraient pas échappé à un esprit véritablement politique, pour déconseiller au roi un déploiement de force, ou tardif ou prématuré, contre une assemblée qu'il avait appelée lui-même, et contre une opinion publique qui résumait en ce moment tous les droits et toutes les passions dans cette assemblée.

II.

Mais il n'y avait alors à la cour, autour du roi et de la reine et dans leur conseil, ni assez de génie pour exposer des vérités élémentaires, ni assez de sens pour les comprendre. On avait fomenté la Révolution dans son sommeil, et on la menaçait dans sa force. La Révolution n'avait pas besoin de conspirateurs : la cour conspirait pour elle; les ennemis du pouvoir absolu

n'auraient pas pu lui conseiller mieux sa propre ruine. Le jour de sa perte s'était levé.

Des détachements innombrables d'habitants, qui s'étaient animés d'une crainte et d'une indignation soudaines, dans leurs districts, à la voix de Camille Desmoulins, de Marat, de Danton et de tous les orateurs populaires, devenus en une nuit la voix d'une nation, arrivaient successivement sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour couvrir de leurs corps le comité des électeurs, et pour lui demander des ordres, des postes, des armes.

Avant six heures du matin, plus de deux cent mille hommes, armés ou désarmés, flottaient à la merci de leur propre impulsion sous les fenêtres de l'hôtel de ville, sur les quais et dans les rues adjacentes. Leurs députations inquiètes ne cessaient d'assiéger les portes de ce vaste palais, de monter et de descendre les escaliers, de se répandre dans les cours, dans les corridors, dans les salles, pour sommer le comité permanent de prendre les mesures que le patriotisme inspirait à chacun de ces groupes, pour leur demander et plus souvent pour leur intimer des ordres. Le tumulte rendait toute délibération impossible. Les membres du comité, composé au hasard des meneurs les plus passionnés des districts, portés à ce poste la veille par l'émotion spontanée de leur quartier, et des officiers de la municipalité restés là par l'autorité de leurs fonctions légales, présentaient la plus étrange ag-

glomération d'hommes et de choses, où l'insurrection populaire et la municipalité légale, la révolte et la loi, l'ordre et l'anarchie, se confondaient dans une même enceinte et succombaient dans une même impuissance. Aucun tribun, dominant par la popularité, par l'audace ou par la parole, n'avait su conquérir encore sur la multitude cet ascendant qui commande l'obéissance, qui donne l'impulsion, l'unité, la décision, la modération à ces foules. Aucune tête ne dominait les autres, aucun nom n'assurait la confiance ou le respect.

Mirabeau était à Versailles. Camille Desmoulins n'était qu'un souffle fiévreux courant dans l'émeute, mais s'évanouissant, faute d'énergie et d'accent, dans la tempête.

Marat, à peine connu, n'était qu'un vociférateur sanguinaire capable de pousser au crime, incapable de créer l'ordre dans la confusion.

Danton seul, s'il avait paru alors à l'hôtel de ville, était propre à prendre la dictature du caractère et du talent; mais Danton, jusque-là sans tribune, sans éclat personnel et sans renommée, n'était encore, ce jour-là, qu'un jeune légiste immoral et turbulent, courtisan de Mirabeau, ami de Camille Desmoulins et de Marat, doué de la chaleur révolutionnaire et du sang-froid politique, et cherchant de l'œil à quelle faction il s'attacherait pour s'élever par la renommée à la fortune.

Paris n'avait pas un homme; mais un homme n'é-

tait pas nécessaire ce jour-là : une seule âme inspirait tout un peuple. Il y a un jour où le génie d'un seul n'égale pas l'instinct de tous. L'instinct de la Révolution était ce jour-là le génie du peuple; il parlait à la fois dans tous, et il était obéi par chacun.

III.

Une voix sortit de la foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville : A la Bastille ! Des milliers de voix, comme si ce cri eût été une révélation, répondirent, en se propageant de masse en masse, à la Bastille !

La Bastille était en ce moment le seul monument visible aux regards de la capitale où on pût affronter, saisir et renverser le despotisme dans Paris. Partout ailleurs le pouvoir royal avait disparu par la défection des gardes françaises et par la distance où l'on tenait les troupes hors des barrières; mais tant que la Bastille était debout dans Paris, Paris ne s'appartenait pas à lui-même. Le canon de cette forteresse pouvait foudroyer d'un côté le cœur de la capitale jusqu'aux quartiers de l'Hôtel-de-Ville, et rouvrir d'un autre côté les avenues de la capitale à l'armée du roi en balayant de ses boulets le faubourg Saint-Antoine, véritable mont Aventin du peuple le plus nombreux et alors le plus turbulent et le plus indomptable de Paris.

IV.

L'ombre de cette forteresse, en planant sur ce faubourg, irritait autant qu'elle intimidait la population de ce quartier Saint-Antoine. La Bastille était, pour le peuple, le spectre armé du pouvoir absolu, le volcan du despotisme, toujours prêt à faire explosion sur les habitants de Paris.

Pendant la nuit du 13 au 14 juillet, les principaux meneurs de ce faubourg, préméditant déjà vaguement la surprise, l'embauchage, ou l'assaut de cette forteresse, s'étaient promenés par petits groupes autour de ses murs, observant en silence les symptômes de vigilance, d'armement, de préparatifs de défense, ou de négligence, donnés du haut de ses tours par la garnison. Ils n'avaient aperçu longtemps que les douze sentinelles ordinaires passant et repassant entre les créneaux, sur les remparts ou sur la plate-forme des tours.

Mais un peu avant le matin ils avaient observé un mouvement inusité dans la place. Le gouverneur, suivi d'un groupe d'officiers et d'une poignée d'artilleurs, avait apparu sur les plates-formes et sur les remparts; il avait donné quelques ordres, changé quelques dispositions et fait placer quelques pièces de canon dans leurs embrasures. Ces précautions, commandées au gouverneur par l'état de fermenta-

tion de la capitale et par le voisinage d'un faubourg qui pouvait au premier appel se changer en un camp de quarante mille hommes levés entre la barrière et la place, avaient jeté autant de colère que de terreur dans le quartier.

V.

Une renommée sinistre exagérait à l'imagination populaire la force et les dangers de la Bastille, ce monument dont l'origine se perdait dans la nuit de notre histoire. Après avoir été bâtie d'abord pour couvrir la capitale du royaume contre l'étranger, elle était devenue le gage alternatif de la sujétion de Paris dans nos guerres civiles, puis la citadelle de la tyrannie au cœur de la capitale, puis enfin une prison d'Etat étouffant derrière ses murs et dans ses cachots, semblables aux Plombs de Venise, les gémissements et les tortures des martyrs de la religion, de la politique ou de la police. Le sang et les larmes des nombreuses et illustres victimes que cette prison avait suppliciées suintaient dans l'esprit du peuple à travers ses fondations. Ces souvenirs assombrissaient dans l'esprit de la France les murs de cette forteresse plus que les siècles qui les avaient noircis. D'innombrables crimes avaient trop justifié cette terreur. Bien que l'adoucissement des mœurs et la mansuétude des deux derniers règnes eussent depuis long-

temps vidé ses cachots, bien qu'on n'y eût enfermé que de rares prisonniers d'Etat trop privilégiés, selon les idées du temps, pour être livrés à la justice, et trop coupables pour être pardonnés, on les supposait pleins encore des mystères tragiques de la politique et de la police; on croyait que c'était la caverne où la royauté ensevelissait ses forfaits. Ces souvenirs, ces ressentiments, ces mystères faisaient de la Bastille, aux yeux de la France et surtout du peuple superstitieux de Paris, le monstre visible et dévorant de la tyrannie. On n'en prononçait le nom qu'à voix basse, on ne passait sous son ombre qu'avec un frisson.

VI.

L'aspect extérieur de cette citadelle correspondait à cette terreur; la Bastille occupait, avec ses fossés, son double pont-levis, ses remparts, ses arsenaux, ses bastions, ses donjons, ses cours, ses avenues, le vaste espace qui s'étend aujourd'hui de la Seine, non loin du pont d'Austerlitz, jusqu'au vomitoire du faubourg Saint-Antoine et à la colonne de bronze élevée après la révolution de 1830 à la gloire de ses vainqueurs. Elle interceptait à la fois de sa ceinture d'eau croupissante et de sombres esplanades les avenues de Bercy, l'issue du faubourg Saint-Antoine, l'entrée de la rue Saint-Antoine et le boulevard. Au centre de ces espaces ainsi sacrifiés, s'élevait la

Bastille elle-même, faisceau gigantesque de sept tours d'inégales circonférences, reliées à un donjon cerclé de pierres dont ces tours couvraient tous les angles. Ces tours, sans flèches pour les couronner, se terminaient, à la même hauteur que le massif principal, par une vaste plate-forme voûtée, à laquelle des créneaux percés d'embrasures servaient de corniche. Les voûtes épaisses de cette plate-forme portaient des canons et servaient de promenade aux prisonniers des cachots creusés depuis les fondations jusqu'au sommet des six étages de ce bloc de pierres; dans l'intervalle, entre ce massif principal de la Bastille et le rempart baigné par les fossés, s'étendaient des cours d'inégale grandeur, un jardin, une place d'armes, et s'élevaient les logements du gouverneur et des officiers, les casernes, les arsenaux de la garnison. La seule avenue qui conduisait au pont-levis extérieur de la forteresse s'ouvrait latéralement en face de la porte Saint-Antoine. Cette avenue, dominée du côté de la Bastille par le rempart extérieur des fossés et fermée du côté de la ville par une haute et épaisse muraille, contournait le rebord avant d'aboutir au pont-levis; semblable à un corridor circulaire en plein ciel, ce chemin ne permettait aux assiégeants de diriger leur feu sur l'entrée de la forteresse qu'après avoir subi eux-mêmes le feu plongeant des deux remparts.

VII.

Mais cette forteresse, si hermétiquement fermée et si solidement murée, n'était en réalité qu'un corps sans âme depuis qu'elle avait été convertie presque exclusivement en prison d'Etat. Cent hommes, en temps ordinaire, formaient toute sa garnison, nombre suffisant pour des geôliers, insuffisant pour des défenseurs. Les fonctions de gouverneur de la Bastille étaient vénales et héréditaires. Le gouverneur de la forteresse, en 1789, était un ancien militaire, le marquis de Launay. M. de Launay avait acquis le commandement de M. de Jumillac, son prédécesseur, avec le consentement du roi. Mais M. de Jumillac avait succédé lui-même au père de M. de Launay, mort à la Bastille avant que son fils, encore enfant, pût être investi d'un commandement considéré comme un patrimoine.

Le marquis de Launay était donc né dans la citadelle où il allait mourir. Elevé jusqu'à l'âge de dix ans dans son enceinte, gouverneur depuis quatorze ans au moment de la révolution, la Bastille était pour lui une seconde patrie. Nul n'en connaissait mieux les traditions, les disciplines, les cachots, la défense, la force et la faiblesse. Quoiqu'il ne fût point un homme gratuitement cruel, la comparaison du caractère facile, humain et bienveillant de M. de Ju-

milhac, avec les sévérités étroites du régime et de la discipline réformés par M. de Launay, faisaient regretter son prédécesseur. Les prisonniers, à la merci de ses scrupules, privés par lui de l'usage des remparts et des plates-formes, d'où ils pouvaient du moins s'entretenir du regard et du geste avec les amis que la tendresse et la pitié amenaient sous les tours, ne trouvaient d'adoucissement que dans l'état-major de M. de Launay. Son second, le major adjoint de Losme de Sorblay, se faisait adorer dans la prison par son dévouement à la consolation des captifs.

VIII.

La première émeute sanglante de Paris, qui avait pillé et incendié, sous le canon même de la Bastille, la manufacture de Réveillon, au faubourg Saint-Antoine, et qui n'avait pu être étouffée dans le sang des dévastateurs que par les armes, avait donné à M. de Launay un pressentiment et un avertissement. Cette émeute avait montré la puissance des émotions populaires et des foyers de sédition couvés sous les murs mêmes de la Bastille. Les agitations plus politiques de Paris depuis la réunion des états généraux, la lutte ouverte entre la cour et le peuple, la défection des gardes françaises, le rassemblement de l'armée sous Paris, le soulèvement moral de la capitale, précurseur d'un soulèvement armé,

enfin l'impuissance des troupes, les jours précédents, à comprimer les ovations séditieuses pour le rappel des ministres populaires, avaient averti M. de Launay d'un danger plus immédiat et plus sérieux.

Si le maréchal de Broglie et ses lieutenants, fanfarons de guerre civile dans le conseil, timides et imprévoyants dans l'action, avaient été des hommes à la hauteur des périls de la couronne, la Bastille, renforcée de troupes, armée et approvisionnée par eux, aurait été la citadelle invincible et menaçante au cœur de la capitale agitée. Elle aurait arrêté le flot de l'insurrection à l'est et au nord de Paris, pendant que l'École-Militaire et les Invalides, vaste caserne fortifiée et garnie d'artillerie, auraient contenu l'ouest et le midi de la ville.

Mais les généraux, que l'exemple de la cour et des ministres rendait trop confiants, méprisèrent follement le peuple avant l'insurrection, et le craignirent honteusement quand il fut debout. Ils ne surent, comme les courtisans, que parader, provoquer et disparaître. Le bras ne manqua pas moins que la tête au coup d'État.

IX.

Le maréchal de Broglie et M. de Bezenval ne répondirent aux demandes de renfort du gouverneur, M. de Launay, qu'en lui envoyant un détachement de vingt-

cinq soldats d'un régiment suisse, sous le commandement d'un officier nommé de Flue. Ce renfort complétait à peine quatre-vingt-deux hommes, dont quelques-uns vétérans inhabiles à la guerre. Telle était la garnison d'une place qui allait être assiégée par tout un peuple. Le marquis de Launay sembla néanmoins se préparer éventuellement à l'attaque ou à la défense. Il fit braquer quinze pièces de canon de différents calibres sur les tours; quatre autres pièces, empruntées à l'Arsenal, qui communiquait avec la place, furent chargées à mitraille dans l'avant-cour, en face de la porte d'entrée. Il fit ouvrir des embrasures nouvelles sur la ville et percer de meurtrières les murailles des tours pour y appuyer des fusils de rempart. Une palissade de madriers en chêne, percée de nombreuses ouvertures, pour foudroyer les assaillants à couvert, fut élevée autour de son propre logement. Les ponts-levis furent réparés, et les garde-fous qui les bordaient en temps de calme furent retirés, afin de précipiter les assaillants dans les fossés, s'ils venaient à abaisser les ponts pendant un assaut. Des monceaux de projectiles, boulets et biscaïens, des pavés même, furent entassés par ses ordres sur les plates-formes des tours; des milliers de cartouches et trois cents barils de poudre complétèrent l'armement. Ce n'était donc ni les murs, ni les armes, ni les munitions qui manquaient à une défense désespérée ou à une agression écrasante : c'étaient les bras et les cœurs.

X.

Le bruit de ces préparatifs du gouverneur, exagérés par la rumeur populaire, avait couru de bouche en bouche dès le matin parmi les habitants du faubourg Saint-Antoine. On leur disait que des colonnes de troupes, se glissant dans l'ombre le long des maisons, étaient entrées pendant la nuit dans la forteresse; que le fer, le plomb et le feu allaient, au premier signal parti de Versailles, écraser sous leurs toits incendiés leurs femmes et leurs enfants; que l'heure de la Saint-Barthélemy du peuple sonnerait du haut de ces tours où avait sonné le massacre des protestants; que le maréchal de Broglie, généralissime, M. de Bezenval, M. d'Autichamp, M. de Choiseul, M. de Berchigny, M. du Châtelet, M. de Lambert, le prince de Lambesc, généraux ou colonels sous les ordres du maréchal, s'étaient partagé l'œuvre de destruction préméditée par un roi meurtrier de son propre peuple par asservissement aux ressentiments de sa cour; que les Invalides ouvriraient leur feu sur les quartiers opulents de Paris; qu'au bruit de leur artillerie, le camp d'infanterie et de cavalerie de l'École-Militaire déboucherait par toutes les avenues du champ de Mars pour fusiller et sabrer les rues du faubourg Saint-Germain; que les ponts, saisis et fortifiés par cette aile de l'armée royale, couperaient en deux la

capitale et empêcheraient les citoyens de voler au secours de leurs frères égorgés; que les régiments qui bivouaquaient depuis quelques jours dans les villages de la banlieue se rapprocheraient, se serreraient autour des murs, déboucheraient par toutes les barrières et convergeraient par tous les rayons de la circonférence sur le centre de la ville; que le corps d'armée principal, sous le commandement du maréchal de Broglie lui-même, descendait déjà de Sèvres et de Meudon, composé de stipendiés suisses ou allemands, contournait Montmartre et, se massant à la porte Saint-Antoine, allait croiser le feu de ses pièces sur le faubourg révolutionnaire avec le feu de la Bastille. On ajoutait que des batteries masquées couvraient les hauteurs de Montmartre; que la barrière d'Enfer vomissait dans le faubourg Saint-Marceau trois régiments allemands précédés de dix pièces de campagne; que la cour s'était précautionnée contre l'humanité et la pitié des soldats en choisissant pour exécuteurs de ses vengeances des hordes étrangères sans intelligence de notre langue; enfin, que le pillage du Palais-Royal et le sac des maisons avaient été promis à ces mercenaires en récompense du massacre.

XI.

De telles rumeurs, accréditées par l'ignorance du peuple, par le blocus des barrières, par le camp du

champ de Mars, par l'absence de toute autorité royale dans la ville et par la suspension des communications avec Versailles, portaient la terreur dans les âmes, et comme il arrive toujours dans les mouvements populaires où le coup ne suit pas la menace, la panique, trop longtemps suspendue, portait jusqu'au délire la fureur du peuple.

La colonne armée qui s'était détachée d'elle-même des masses compactes de l'hôtel de ville pour marcher à la Bastille, grossie en route, dans la large rue Saint-Antoine, par tous les affluents des rues populeuses de ces quartiers, n'avançait que lentement et avec une certaine hésitation sous le canon de la forteresse.

Le silence des cours, l'absence de canonniers autour des pièces dans les embrasures, le vide des plates-formes et des remparts, où l'on n'apercevait que les rares sentinelles des jours de paix, se promenant au soleil entre les créneaux des tours, les ponts-levis dégarnis de soldats et paraissant prêts à s'abattre à la voix des consignes, ne présentaient aux yeux du peuple qu'un calme extérieur perfidement calculé pour attirer les assaillants à la bouche du canon et pour les prendre au piége d'une confiance mortelle. Quelques citoyens désarmés, plus hardis que les autres, s'avançaient et se groupaient sur les bords des fossés, comme pour écouter et observer de plus près le bruit et la physionomie de la

place; l'immobilité du gouverneur semblait les encourager à oser davantage; l'aspect de trois invalides qui gardaient l'entrée de la première porte les enhardit à s'approcher un à un de la grille et à s'entretenir amicalement avec les vétérans. Pendant cette immobilité et cette observation réciproques, la foule grossissait sur le boulevard, et, débouchant du faubourg Saint-Antoine et des carrefours suburbains de Bercy, investit lentement la place à distance d'une immense ceinture de peuple muet.

On eût dit qu'un courant instinctif d'alarmes, de colère ou de curiosité, pressait toute la population d'une capitale au spectacle où le drame de sa servitude ou de sa liberté allait se dénouer.

XII.

Cette immobilité menaçante des deux côtés ne pouvait se prolonger sans attester à la fois l'impuissance royale et l'impuissance populaire. Un peuple debout et en armes ne s'était pas aggloméré en masse autour de cette place forte pour contempler vainement les fossés, les créneaux et les canons de la Bastille, et pour insulter misérablement les pierres sourdes de ses gestes et de ses imprécations. Ne pas remuer après un tel rassemblement, c'était se déclarer vaincu : il fallait au moins obtenir du commandant de cette forteresse une transaction, une neutralité ou une

défection tacite qui, en désarmant la cour de cette menace, rendit à la capitale son orgueil et sa sécurité.

XIII.

Déjà on négociait entre la place et la ville pour obtenir le désarmement. A la sommation de nombreux habitants du quartier menacés par le canon des remparts, le comité de l'hôtel de ville désigna à la hâte trois citoyens pris dans la foule pour aller conférer avec le gouverneur. C'était un officier de milice nommé Bellon, un sergent des gardes françaises nommé Chaton et un sous-officier d'artillerie nommé Bellefond. Le comité, en choisissant ces militaires déserteurs de la cause royale, voulait sans doute faire observer l'intérieur de la place par des gens exercés, et offrir en même temps à la garnison des exemples honorés de la défection à la discipline, afin d'encourager l'insubordination des soldats du dedans.

Bellon, Bellefond, Chaton, fiers de leur titre de parlementaires du comité de l'hôtel de ville, traversèrent la foule, l'entraînèrent sur leurs pas et demandèrent au nom de la ville à conférer avec le gouverneur.

La première grille s'ouvrit à leur voix. Les cris de la multitude attestaient leur mission. Ils péné-

trèrent jusqu'au bord des premiers ponts-levis levés sur leurs têtes. Le gouverneur, accompagné de ses officiers, parut sur l'autre bord du fossé. Une foule immense et tumultueuse s'était introduite par la grille ouverte à la suite des députés. M. de Launay déclara qu'il n'accorderait l'entrée dans la place qu'aux seuls délégués du comité de l'hôtel de ville. Le peuple alarmé craignit un piége dans ce refus de laisser entrer les témoins de l'entrevue; il exigea trois otages qui lui répondraient de la sûreté et du retour des trois parlementaires.

XIV.

M. de Launay, traitant déjà de puissance à puissance avec la foule, condescendit à ces craintes; il livra trois sous-officiers de la garnison en otage au peuple; il fit abaisser le pont-levis et conduisit les députés dans son logement; il les reçut en négociateurs d'une capitale alarmée; il s'efforça de les rassurer par ses égards et par ses promesses; il leur fit servir des rafraîchissements; il s'entretint avec eux en hôte et non en ennemi. Sur leur observation que les canons braqués sur la ville inquiétaient la population, il ordonna de retirer les pièces des embrasures.

Satisfaits de ces condescendances et de ces assurances du commandant, les députés sortirent comme

ils étaient entrés, pour aller rapporter des paroles de paix au comité de la ville. Le peuple, à leur sortie, rendit à M. de Launay ses trois otages après les avoir enivrés de ses caresses et disposés à la désobéissance si on leur commandait le feu sur leurs concitoyens. Tout présageait une trêve ou une pacification entre les groupes rapprochés et témoins de cette entrevue; mais dans le soulèvement d'un peuple, les négociations n'engagent que les négociateurs: rien ne peut contraindre les masses profondes, éloignées, agitées par un vent contraire, à ratifier les trêves ou les conventions conclues en leur nom. Ces masses sont anonymes, il faut les convaincre ou les toucher homme à homme pour les engager.

A peine les premiers délégués de l'hôtel de ville avaient-ils franchi le pont-levis pour traverser la multitude, qu'un nouveau parlementaire, animé d'une audace plus impérieuse et soutenu par les vociférations d'un peuple plus véhément, somma le gouverneur encore présent de le recevoir au nom du peuple de son district.

Ce parlementaire, accompagné de deux citoyens de son parti, était Thuriot de la Rosière, célèbre depuis par l'inexorable rigueur de ses opinions dans le procès de Louis XVI, populaire déjà par la chaleur de ses allocutions patriotiques dans les groupes et dans l'assemblée de son quartier. Avocat au parlement de Paris,

le barreau l'avait préparé, comme Danton, pour la tribune.

M. de Launay refusa d'abord énergiquement de le recevoir et fit lever le pont-levis devant Thuriot; mais l'insistance du parlementaire, l'obstination de ses gestes, la fougue et l'habileté de ses adjurations, l'indignation et les cris du peuple qui prenait feu à sa voix, fléchirent et troublèrent le gouverneur : M. de Launay eut la faiblesse de revenir sur l'ordre qu'il venait de donner et de livrer l'entrée à Thuriot de la Rosière. Le nouveau négociateur, plus exigeant que les premiers, somma M. de Launay de retirer les canons, de désarmer la forteresse de toute apparence d'hostilité et de remettre au besoin la place à une garnison civique. M. de Launay jura qu'il ne la remettrait jamais qu'à un commandant nommé par le roi, qui la lui avait confiée. Les paroles s'aigrirent. M. de la Rosière insista pour visiter les fortifications; le gouverneur s'y refusa. Le major de la place de Losme, dans une pensée de conciliation, conjura M. de Launay d'acquiescer au désir du parlementaire. M. de Launay céda encore à contre-cœur et introduisit M. de la Rosière dans la grande cour, où les Suisses préparaient une défense meurtrière. Le gouverneur monta avec Thuriot sur les tours pour le convaincre qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville. La présence de M. de la Rosière à côté du gouverneur entre les créneaux fut

saluée d'en bas par les acclamations de la multitude. Le peuple y voyait son triomphe sans combat. Thuriot, soutenu par ces acclamations, harangua en tribun le gouverneur et ses troupes, les sommant de remettre leurs armes au peuple, et les rendant responsables du sang versé des deux côtés, s'ils persistaient dans une attitude alarmante et dans une résistance inutile. M. de Launay, voyant l'ébranlement de sa faible garnison à ces prières et à ces menaces, interrompit tardivement l'orateur, et, le reconduisant au pont-levis, le livra au peuple avec tous les secrets de son agitation et de la faiblesse de la citadelle.

XV.

La foule de plus en plus grossie, et indignée de ce que le commandant refusait de livrer la place à la milice civique, éclata en imprécations et menaça de donner préalablement l'assaut aux murailles. Thuriot s'efforça en vain de ralentir l'attaque en répétant au peuple les promesses de M. de Launay de ne point tirer s'il n'était attaqué lui-même. La multitude se partagea en deux partis : les uns s'obstinèrent aux pieds des murailles, les autres suivirent à l'hôtel de ville le parlementaire qui allait rendre compte de sa mission au comité permanent.

Tout était public dans ce gouvernement de l'in-

surrection. Thuriot parla à haute voix devant la foule qui obstruait la salle. Son rapport était de nature à amortir dans l'auditoire l'impatience de l'assaut, et à inspirer confiance dans la neutralité garantie par le gouverneur. Mais la défiance des masses se tourna contre Thuriot. On répondit qu'il était lui-même trompé ou trompeur; que les armes de la nation n'étaient sûres qu'entre ses propres mains, et qu'endormir dans un tel moment la capitale, c'était la trahir.

Cependant les trois premiers parlementaires que le comité avait envoyés lui-même au gouverneur, et que la foule qui encombrait la place avait empêchés jusque-là de parvenir à l'hôtel de ville, étant arrivés à leur tour et ayant rendu le même témoignage que Thuriot, leurs paroles apaisèrent la salle, dissipèrent les alarmes et firent suspendre l'ordre d'attaquer la Bastille. Thuriot de la Rosière, escorté par quelques membres du comité et par un groupe d'hommes de sang-froid, descendit sur le perron du grand escalier et lut à haute voix à la multitude la proclamation qui l'engageait à se fier à la trêve conclue entre les parlementaires et la garnison.

Mais au moment même où cette proclamation pacificatrice commençait à rassurer le peuple, un coup de canon, répercuté et prolongé par les hautes maisons de la rue Saint-Antoine et de la place, retentit sur les têtes de la foule attentive et porte le trouble

dans toutes les âmes. — « Trahison! trahison! » s'écrièrent quelques voix multipliées à l'instant par cent mille bouches. « C'est le canon de la Bastille! » Ce cri coupe la harangue de la Rosière et change en fureur les dispositions de la foule. Tous les yeux se tournent du côté de la rue Saint-Antoine; tout fait silence pour écouter le canon.

Le canon se tait; mais un groupe d'hommes, les bras de leur chemise ensanglantés, s'efforce de se faire jour à travers la place. Un passage s'ouvre difficilement devant eux; ils portent sur un brancard le corps d'un soldat des gardes françaises atteint par un boulet, et dont le sang teint le pavé sous leurs pas. Ils racontent avec horreur, en avançant, que le peuple est immolé dans sa confiance par la trahison de la garnison, et que des cadavres et des blessés jonchent le pavé aux pieds des murailles. Ils déposent sur le perron de l'hôtel de ville le brancard; le soldat expire en touchant les marches du palais, comme s'il n'avait conservé assez de vie que pour venir demander vengeance au quartier général du peuple.

XVI.

Pendant le mouvement d'horreur et de pitié que répand toujours l'agonie d'un mourant dans la foule, une autre escorte d'hommes du peuple amène à l'hôtel

de ville trois invalides de la garnison arrêtés par eux dans l'avant-cour, comme trois victimes pour expier par leur sang la première goutte du sang répandu. Un cri de vengeance poursuit les prisonniers jusqu'en présence du comité permanent. Ces trois vieillards, dont l'âge, les cheveux blancs, la pâleur, attestent l'innocence, expliquent en vain au comité qu'ils ont été arrêtés hors des murs en allant chercher leurs vêtements et leur nourriture chez leurs femmes, logées dans le voisinage de leur caserne: mille bras se lèvent sur leurs têtes. Un membre du comité, M. Duveyrier, les couvre de son corps. Un nouveau tumulte les sauve en faisant diversion à la fureur de la foule. Le bruit se répand que le gouverneur lui-même est prisonnier et qu'on l'amène enchaîné à l'hôtel de ville. Le peuple se précipite au devant de cette victime. On voit un militaire en habit bleu galonné d'or, renversé de son cheval, souillé de poussière et de sang, se débattre, en poussant des cris étouffés, entre les mains de son escorte qui, le traîne sur la place, au pied du perron. A ce riche uniforme, la foule croit reconnaître le gouverneur et jouit d'avance de son supplice. Ce n'était pas lui. Le prisonnier, qui protestait en vain contre cette erreur, n'était qu'un administrateur des poudres et salpêtres nommé Clouet. Quelques citoyens, reconnaissant l'erreur, s'efforcent de la faire reconnaître autour d'eux. La foule, à qui il faut du sang, ne veut rien

entendre. L'infortuné Clouet, déjà meurtri de sa chute et couvert de sang, va périr. Le commandant en second de la milice bourgeoise, M. de Sandray, s'élance pour prévenir le crime. Il tombe lui-même étourdi par un coup de sabre sur la tête. Le marquis de la Salle, commandant en chef, dispute à son tour le prisonnier à ses assassins. Le peuple reconnaît son erreur, et laissant ses prisonniers à l'hôtel de ville, s'élance en masses innombrables vers la Bastille, au bruit de la fusillade, ce tocsin des hommes courageux.

XVII.

Le comité permanent, pour arrêter le sang qui coule, profite de ce moment de calme; il envoie une troisième députation à la Bastille porter, non plus des propositions, mais des ordres au gouverneur. Cette députation, composée de l'abbé Fauchet, orateur populaire, d'une parole persuasive et d'un extérieur imposant, de M. Bautidoux, député de Bretagne, de M. de Lavigne, président des élections, ose braver le double feu de la citadelle et du peuple pour porter à M. de Launay la sommation de remettre la place aux citoyens. La foule désarmée que le bruit du canon fait sortir de ses rues et accumule de nouveau sur la place de Grève, voit partir ces députés et demande à grands cris des armes.

L'impéritie des généraux qui répondaient de Paris

au roi venait enfin de donner des armes à l'insurrection. Peu d'heures avant le coup de canon de la Bastille, un rassemblement populaire immense s'agitait dans le jardin du Palais-Royal en vociférant le même cri. Ce rassemblement d'un quartier opulent, plus bourgeois que les masses de la place de Grève, avait plus d'audace et plus de feu; il était composé de la jeunesse du barreau, des écoles, de la littérature, des théâtres, du haut commerce, de riches industriels, de la magistrature, de l'armée, du clergé même, ardemment pénétré, dans ces premiers temps, de l'inspiration de la liberté et de l'égalité chrétienne.

Les rassemblements du Palais-Royal avaient pour chefs déjà désignés leurs tribuns et pour armée cette foule oisive que les galeries, le jardin, les cafés, les lieux publics, le jeu, la débauche, le vin, réunissaient tous les jours dans cette sentine élégante et dans ce bazar tumultueux de Paris. La nuit du 13 au 14 avait prolongé, au Palais-Royal, les foules, les veilles, les agitations des jours précédents. Les bruits vrais ou faux, arrivant de bouche en bouche de Versailles, de l'Assemblée, du camp, les motions ardentes, les craintes affectées ou réelles, les timidités visibles des généraux, les certitudes des défections dans les troupes, y avaient entretenu, toute la nuit, une fièvre de patriotisme qui éclata au lever du jour en un cri unanime : — « Marchons ! Allons conquérir les armes que le jour qui se lève va tourner contre nous ! »

XVIII.

A ce cri, un jeune magistrat, élevé dans l'esprit séditieux du parlement, Éthys de Corny, procureur du roi de la ville, se détache, avec un long cortége, de la foule, se rend à l'hôtel de ville, obtient du comité l'ordre d'aller aux Invalides enlever les armes et les munitions de cette caserne, redescend sur la place, se recrute, en traversant Paris, de tous les attroupements épars qui flottent en attendant le courant qu'on leur imprime, rallie les officiers subalternes de la justice vêtus d'habits rouges, une compagnie de gardes françaises, factieux tout armés et tout disciplinés pour l'émeute. Les curés et le clergé des églises voisines marchent à la tête de leurs paroissiens. Il arrive suivi d'une armée à la grille des Invalides.

Cette caserne, véritable redoute de feu pour servir de centre à une bataille, comptait trois mille vétérans dans son enceinte; des canons armaient ses remparts, des munitions inépuisables encombraient ses arsenaux. Inabordable du côté de la ville, couverte du côté de la campagne par des régiments campés sous ses murs, flanquée à gauche par l'armée du champ de Mars, sa seule attitude défiait un peuple tout entier : il fallait un vertige dans les chefs d'une armée appuyée sur une telle position militaire, pour l'abandonner au moment du combat.

Cependant le maréchal de Broglie et ses généraux avaient retiré pendant la nuit les régiments et l'artillerie de ce camp retranché, pour les faire errer à découvert dans la plaine, à la merci de leurs pensées incohérentes, et pour abandonner à un coup de main de la sédition la place d'armes de Paris.

XIX.

La foule armée et désarmée qui suivait M. de Corny ignorait cette honteuse retraite. Elle s'avançait intrépide sous la gueule des canons; elle croyait les troupes abritées dans les fossés et prêtes à la foudroyer de leurs décharges. Mais elle était décidée à sacrifier ses premiers rangs au feu de l'armée, et à franchir les fossés sur ses propres cadavres. Elle n'eut pas besoin de son héroïsme. L'esplanade, les remparts, les cours, l'édifice, étaient désarmés à son approche. Le gouverneur, marquis de Sombreuil, abandonné à lui-même par des généraux déjà en retraite, était à la merci d'une soldatesque corrompue par l'oisiveté et vivant en perpétuelle promiscuité avec la lie des faubourgs. Indécis entre les ordres et les contre-ordres qu'il recevait de Versailles, craignant également ou de dépasser les intentions du roi en versant le premier sang du peuple, ou de faillir à son devoir en livrant ses arsenaux à l'insurrection, frappé enfin de la présence de cette

bourgeoisie, de ces magistrats, de ces prêtres à la tête du soulèvement, M. de Sombreuil parut attendre lui-même l'événement au lieu de le décider. Il plaça une partie de sa garnison sous les armes dans la cour et s'avança vers la grille. Là il parlementa avec les chefs des assaillants.

XX.

M. de Corny, admis seul dans la cour comme parlementaire, organe de l'hôtel de ville, obtint facilement de M. de Sombreuil la promesse d'obtempérer aux volontés du peuple s'il ne recevait pas d'ordres contraires de Versailles avant quelques heures. En garantie de ces dispositions pacifiques, M. de Sombreuil, sommé de faire ouvrir les grilles à un plus grand nombre de témoins, laissa entrer dans la cour les chefs du rassemblement pour conférer en leur présence. Ainsi qu'il arrive toujours dans ces conseils tumultueux, la voix la plus exigeante fut la plus écoutée. Un des assistants s'écria que ces capitulations sans gages et ces ajournements sans effet compromettaient le sort de l'insurrection légitime de la capitale, donnaient aux généraux de la cour le temps de concentrer leurs moyens d'attaque et d'armer de nouveaux sicaires avec les armes accumulées dans les caves de l'hôtel; que toute transaction était une trahison des citoyens, et qu'il fallait à l'instant remettre à

la nation ces canons, ces fusils, ces munitions accumulées contre elle par les conspirateurs de la cour. Le trouble et l'hésitation de M. de Sombreuil à ces paroles encouragent le groupe qui l'entourait à applaudir à cette sommation de l'orateur. Le peuple resté en dehors des grilles et qui assistait impatiemment à cette délibération confirma par ses cris l'exigence de ses chefs, et, devançant l'ordre d'ouvrir les grilles, il s'élança dans les fossés et escalada sans obstacles les remparts, sous les gueules des canons muets. Les premiers entrés ouvrirent la grille à la masse; en un instant le peuple inonda l'édifice, et, guidé par les invalides complices, il s'empara de quarante mille fusils de l'arsenal, attela aux canons abandonnés tous les chevaux dételés des voitures ou enlevés aux hôtels du quartier, et marcha avec ces armes et cette artillerie vers l'hôtel de ville.

XXI.

Les canons rangés sur la place de Grève, M. Ethys de Corny monte au comité permanent suivi d'un groupe irrité du peuple qui demande à grands cris des munitions pour ces pièces. M. de Flesselles répond de nouveau que la ville n'a pas de cartouches et de boulets à donner, que l'arsenal est au pouvoir du gouverneur de la Bastille, et que s'ils veulent s'en convaincre par leurs propres yeux, il les

autorise à aller porter de nouvelles sommations au nom du comité à M. de Launay.

MM. Ethys de Corny, de Milles, Beaubourg, de Francontoy, de Saint-Honorine et cinq autres citoyens intrépides, encouragés par le succès qu'ils venaient d'obtenir aux Invalides, acceptent sans hésiter cette périlleuse mission; ils marchent suivis d'une armée confuse et de leurs canons, précédés d'un tambour des gardes françaises. Un homme nommé Jouannon porte devant eux le drapeau de la ville. Ils rencontrent au milieu de la rue Saint-Antoine les premiers députés du comité qui reviennent sans avoir pu se faire admettre dans la place, après avoir reçu le feu de la garnison; des blessés les accompagnaient en montrant leur sang et en criant vengeance. Le peuple, à ce cri, presse la course des canons vers le boulevard, s'attelle aux affûts et confie la manœuvre de ces pièces à quatre canonniers de la marine qui sortent de la foule pour servir l'artillerie.

Il était trop tard désormais pour parlementer : les remparts et les tours vomissaient le feu et la mort sur le peuple; il n'y avait plus qu'à combattre.

XXII.

On a vu qu'après la sortie de M. Thuriot de la Rosière de la Bastille, la masse du peuple restée autour des murailles avait refusé d'écouter les adjura-

tions de ce commissaire à une trêve, et avait continué à battre de ses flots tumultueux les abords de la forteresse. « Nous voulons la Bastille à nous! » répétaient des milliers de voix. « Nous préférons la mort » à la honte de vivre sous le canon des ennemis du » peuple! »

Ces cris, ces gestes, cette fièvre de toute une population, multipliés par le sentiment de son nombre et de sa force, portent jusqu'au délire de l'héroïsme l'émulation de quelques citoyens jaloux d'une mort illustre pour la victoire de tous.

Deux jeunes habitants du quartier, familiers avec les lieux dès leur enfance et connaissant les points accessibles des ouvrages avancés de la citadelle, montent sur le toit d'une maison du faubourg Saint-Antoine dont le rebord, rapproché du mur de l'avant-cour, dominait le chemin de ronde qui courait le long de ce mur. Ils mesurent de l'œil l'espace à franchir, prennent leur course, tombent d'un premier élan sur la crête de la muraille, d'un second bond dans le chemin de ronde et de là dans la cour.

L'un d'eux, nommé Tournay, entre dans le corps de garde intérieur pour s'emparer des clefs du pont-levis; les clefs n'y sont pas, mais un vétéran patriote, Aubin Bonnemère, tend une hache au hardi jeune homme. Tournay, armé de la hache, a le temps de briser les gonds et d'abattre le pont-levis sous les

pieds du peuple avant que le feu du second rempart refoule le flot des assiégeants. Le vétéran Aubin Bonnemère l'aide et le dirige dans son irruption; le peuple inonde en un clin d'œil l'avant-cour et se précipite au second pont-levis pour le franchir. Le pont-levis, immobile, reste levé et infranchissable devant les assiégeants; des décharges partent simultanément des remparts et de la cour. Chaque parti accuse l'autre d'avoir tiré le premier coup de feu; comme dans toutes les rencontres civiles, ce premier coup reste un mystère, et le sang retombe à jamais sur les deux causes.

XXIII.

La foule, rompue par les premières décharges des remparts, se disperse et s'abrite derrière tous les angles de la cour et du pont-levis; les cadavres jonchent le sol chaque fois que des tirailleurs plus hardis se montrent pour viser les soldats entre les créneaux. Les fusils du rempart balayent la cour; les balles du peuple ne frappent que des pierres. Le canon des tours, encore muet, pouvait, en quelques volées, foudroyer un tiers de Paris. Les pompiers des faubourgs et des rues voisines amènent leurs pompes jusqu'au pied du rempart. Ils essayent vainement d'inonder les plates-formes et de mouiller les poudres avec leurs colonnes d'eau lancées sur les tours. La hauteur des

tours défie leurs jets d'eau. Ils renoncent à leurs pompes et s'arment de leurs fusils.

Les gardes françaises, les déserteurs des régiments de l'armée de Paris, les vétérans, les invalides, tous les hommes qui ont manié une arme dans la population accourent, revêtent des lambeaux d'uniformes, groupent autour d'eux, du droit de leur expérience, une poignée de cette foule inexpérimentée mais docile. Un ancien officier du régiment de la Reine, nommé Elie, est reconnu pour chef à ses insignes militaires; hommes, femmes, Français, étrangers, enfants, vieillards, armés ou désarmés, se subordonnent à sa voix. Partout où un soldat de la garnison se découvre sur une tour, dans une embrasure, entre les créneaux, derrière une meurtrière, une grêle de balles rejaillit contre les murs. Les murs de la tour, couvrant leurs invisibles défenseurs, semblent s'entr'ouvrir et se refermer pour répondre au feu par le feu. Les blessés et les mourants animent par des paroles suprêmes les masses qui les relèvent; ils leur montrent la liberté conquise derrière ces murailles et les encouragent à les escalader sur leurs cadavres.

Les derniers parlementaires de l'hôtel de ville font en vain des signaux de paix pour demander aux assaillants et aux assiégés l'extinction du feu et un chemin pour arriver au gouverneur. Repoussés par le double feu que les paroles ne peuvent plus éteindre,

ils reviennent annoncer leur impuissance au comité permanent.

XXIV.

Des quartiers les plus éloignés de Paris, d'innombrables renforts arrivent de minute en minute aux combattants : toutes les professions, tous les métiers, tous les âges veulent donner une goutte de leur sang à ce sacrifice des peuples à la liberté. Un vieillard guide, l'épée à la main, un groupe d'enfants contre des murs. Une balle lui fracasse la main droite; il relève son épée de la main gauche. Une seconde décharge lui coupe la main. « Je puis mar- » cher encore! » s'écrie-t-il. « Marchons toujours! » Mes deux fils sont morts en Amérique sous La- » fayette en combattant pour la liberté d'un monde; » je veux mourir en combattant comme eux pour la » liberté de mon pays! » et il meurt d'une troisième décharge.

Des blessés, après avoir reçu un premier pansement à l'abri d'une église voisine, reviennent verser le reste de leur sang au pied du pont-levis.

Souberbeille, médecin déjà célèbre par la chaleur d'un patriotisme que quatre-vingts ans ne refroidirent pas, pansait les blessés sur place, et s'écriait, en contemplant leur enthousiasme qui survivait à leur force : « Non, ces hommes d'aujourd'hui ne res-

« semblent pas aux blessés que j'ai pansés à l'hospice » le jour du pillage de la manufacture de Réveillon, » au faubourg Saint-Antoine : ceux-là mouraient en » brigands; ceux-ci expirent en héros! On voyait que » les premiers combattaient pour la sédition et le » pillage, et que les seconds combattent pour la pa- » trie et pour la liberté. »

XXV.

Le peuple en masse n'avait encore que des armes blanches et des fusils pour répondre à des canons et à des murailles. Chollet et Giroflée, deux artilleurs, amènent par le boulevard deux pièces de canon enlevées par eux au garde-meuble. Ces pièces, argentées et ciselées, y étaient conservées comme des curiosités de la guerre. Suivis d'une colonne d'assaillants, ils forcent une des portes de l'arsenal, plutôt livrée que défendue par une poignée d'invalides, et s'emparent des munitions et des poudres. Ils ouvrent un feu plus meurtrier contre le pont-levis. Un homme d'une taille colossale, blanchisseur de la reine, nommé Hullin, devenu depuis général et commandant de Paris, se détache de cette foule obstinée mais impuissante autour des murs; il vole à la caserne des gardes-françaises, encore indécis, et les provoque au secours de la liberté. Deux jeunes sous-officiers, passionnés pour la révolution naissante, dont l'un fut depuis Hoche,

l'autre le maréchal Lefebvre, embrassant, entraînant leurs soldats, les exaltent et les précipitent dans les rangs inexpérimentés du peuple.

A leur voix, le feu, allumé par les assaillants à deux charrettes de paille contre les portes du corps de garde des casernes et des cuisines du gouverneur ouvrant sur la cour, commença à dévorer ces abords. Le canon des tours écrasa les incendiaires sans éteindre l'incendie. Hoche, Lefebvre, Hullin, postent leurs soldats sur les toits des maisons adjacentes, et plongent de là sur les cours intérieures et sur les plates-formes. Un boulet du canon d'argent, pointé par Elie, tue un factionnaire et abat la corniche d'une des tours; le cadavre et la corniche, en tombant dans l'enceinte, achèvent d'ébranler le cœur des invalides de la garnison. Une scène plus tragique répand l'horreur et la consternation dans leurs âmes. Il faudrait la voiler pour l'honneur du peuple, il faut l'écrire pour sa leçon.

XXVI.

Une jeune fille d'une beauté accomplie, d'une tendresse filiale incomparable et d'un courage viril dans un cœur de seize ans, mademoiselle de Monsigny, fille du commandant de l'artillerie de la Bastille, logée dans un quartier voisin, apprend, par le bruit du canon et par la rumeur des rues, que la vie de son père est exposée au feu du peuple. Elle court, les che-

veux épars, les vêtements en désordre, les bras tendus, vers la Bastille; elle traverse la foule, elle pénètre dans la cour, en appelant son père d'une voix étouffée par les sanglots: elle veut mourir avec lui ou l'arracher à la mort!

A son aspect, à ses cris, à sa course à travers le feu et les cadavres, un homme du peuple, chez qui la fureur civile étouffe tout sentiment humain, croit que c'est la fille de M. de Launay qui appelle son père; il la saisit et la place lâchement entre lui et le feu des meurtrières, pour se couvrir du sein de la fille contre les coups du père. Le feu des meurtrières épargne la jeune fille, mais le canon, chargé à mitraille, renverse derrière elle un groupe d'assaillants. Le fils d'un ces combattants, dont la mitraille venait de frapper à mort le père, égaré par la douleur, demande vengeance à ses compagnons. — « Que le » monstre qui nous rend orphelins, » leur dit-il, « cesse le feu, ou qu'il contemple, du haut de ces » tours, le bûcher de sa propre fille dévorée sous » ses yeux par la flamme! »

Des forcenés applaudissent à cette sommation à l'œil du père par le martyre de sa fille innocente. On apporte une paillasse au milieu de la cour, on y met le feu, on y traîne mademoiselle de Monsigny; ses cris montent, au-dessus des clameurs de ses bourreaux, vers les remparts.

A ces cris, M. de Monsigny, qui a reconnu la voix

de son enfant, descend du sommet d'une des tours, s'élance à découvert au bord du rempart, jette un cri de supplication et de détresse au peuple, joint les mains et va se précipiter sur les baïonnettes et sur les piques. Un coup de fusil part d'une main invisible, une balle lui fracasse la poitrine, il tombe à la renverse entre les bras de ses artilleurs.

La mort du père ne suffit pas aux meurtriers qui martyrisent la fille : ils la retiennent par les pieds et par les mains sur le lit de paille, ils attisent la flamme, qui dévore déjà les bords de sa robe et les boucles de ses cheveux. Un des premiers combattants qui avaient levé le pont-levis à la multitude, Aubin Bonnemère, saisi de pitié et d'indignation, accourt, s'indigne, éteint le feu, supplie, lutte corps à corps avec les bourreaux, arrache enfin la jeune fille évanouie du milieu des flammes et l'emporte sur ses bras dans une maison voisine du champ de bataille, où la pitié la rappelle à la vie et au désespoir. Puis il revient combattre en soldat à la place où il a refusé d'être assassin.

XXVII.

La garnison, si faible en nombre, quoique inabordable dans ses fortifications, se sentait défaillir sous ces rugissements de la multitude. Dans les guerres contre l'étranger pour la patrie, le sentiment patrio-

tique d'une poignée d'hommes contre une armée fait des héros; dans les guerres civiles, la pression du grand nombre contre le petit nombre fait des lâches. En voyant un peuple contre une poignée d'hommes, on craint de s'être trompé de cause; le devoir militaire chancelle dans le cœur des soldats, et le sang qu'on verse inutilement et à regret retombe comme un remords sur les combattants. Telle était la situation d'esprit de la garnison et même des officiers dans l'enceinte de la Bastille. Les rumeurs croissantes de la ville montant d'heure en heure avaient plus de masse contre les soldats; la foule débordant qu'ils apercevaient entre les créneaux et les meurtrières, accourant de toutes les rues et submergeant ce dernier écueil sous les flots de toute une capitale, les adjurations, les reproches, les provocations à la défection qu'ils entendaient retentir jusqu'à eux dans les intervalles des décharges, les morts, les blessés tombés sous leur feu emportés en triomphe et aussitôt remplacés par de nouveaux combattants, l'aspect des uniformes de toutes les armes mêlés aux bourgeois et au peuple, les canons qui sapaient leurs murs, le feu, mal éteint, qui commençait à consumer leurs portes, le spectacle de la rage féroce qui avait failli brûler vivante, sous leurs yeux, la fille de leur commandant, enfin le cadavre de leur camarade qui venait de tomber du haut de la tour de la Liberté dans la cour, et le corps de M. de Monsigny, frappé au cœur du coup mortel

au moment où il s'était découvert pour implorer la pitié pour son enfant, toutes ces pensées, toutes ces scènes, toutes ces terreurs avaient glacé le courage des soldats, et leur fidélité, chancelante dans leur âme, n'était plus protégée que par leurs murailles.

XXVIII.

Ils regardaient en vain sur le boulevard, du côté de la barrière du Trône, dans la campagne au delà de Bercy, si les secours qu'on leur avait promis de l'armée arrivaient au bruit de leurs canons sans échos. Rien ne paraissait à l'horizon, que des renforts de peuple de la ville et des campagnes accourant d'eux-mêmes pour grossir les assaillants. L'armée, immobile en dehors des barrières, se tenait à distance sous ses généraux irrésolus, comme si elle eût redouté l'atmosphère seule de la capitale soulevée. Le jour s'avançait sans que la cour, le maréchal de Broglie, M. de Bezenval eussent osé faire un seul mouvement ou donné seulement un signe de vie et d'assistance à la citadelle abandonnée à ses propres forces. Les quatre-vingt-cinq invalides répartis par le gouverneur aux différents postes de défense ou d'observation dans les tours n'envisageaient pour eux-mêmes qu'une mort d'autant plus cruelle, qu'une lutte déjà prolongée avait accumulé plus de vengeance contre eux dans le peuple. Ils redoutaient pour leurs femmes et pour leurs en-

fants, logés dans Paris, des martyres pareils à celui qui venait de consterner leurs regards dans l'exécrable supplice de la fille de leur commandant.

Les murmures de leur cœur passèrent sur leurs lèvres; ils se communiquèrent leurs réflexions, ils ne virent de salut pour eux que dans une prompte et volontaire invocation à la miséricorde du peuple.

XXIX.

Ils jetèrent leurs armes et descendirent en tumulte dans la cour du gouverneur pour lui déclarer qu'ils avaient assez fait pour l'honneur, et qu'ils ne tireraient pas un coup de fusil de plus sur leurs frères. Les officiers de l'état-major, qui entouraient M. de Launay, encourageaient tacitement cette défection des vétérans par une attitude et par des gestes de découragement où M. de Launay, ébranlé un moment lui-même, lisait assez la nécessité d'une capitulation. Cependant, le gouverneur, qui répondait plus personnellement au roi et à son honneur du salut de la place, et qui ne pouvait se croire entièrement abandonné par le maréchal de Broglie et par M. de Bezenval, dont il connaissait les forces et les plans militaires contre la capitale, refusa, avec l'énergie de l'honneur et du désespoir, de céder, sans un suprême effort, au découragement de ses soldats.

Les trente-deux soldats suisses sous le commande-

ment de M. de Flue, leur officier, rangés en bataille en face des invalides, restèrent impassibles comme la discipline militaire devant ce premier symptôme de sédition intérieure. M. de Launay avait juré le matin de faire fusiller le premier de ses soldats qui refuserait de tirer sur le peuple. La différence de langue entre ces deux corps de garnison empêchait la contagion du murmure et de la révolte. M. de Launay, dont le feu avait retrempé l'âme au lieu de l'affaiblir, était animé du courage du désespoir. Il ne se dissimulait pas l'irritation de la multitude contre celui qui avait ordonné le feu; il ne pouvait recevoir dans le combat une mort plus terrible que celle qui l'attendait dans la capitulation. Il voulait du moins mourir en soldat et s'ensevelir sous un honorable tombeau.

Il gourmanda sévèrement l'insubordination ou la lâcheté de ses soldats, et s'échappant tout à coup du groupe tumultueux que les invalides formaient autour de lui, il s'élance dans l'escalier de la tour de la Liberté, saisit une mèche enflammée qui brûlait auprès d'un canon abandonné, il monte au magasin des poudres, il somme le factionnaire, nommé Férand, de lui livrer le passage. Le factionnaire, qui voit dans la physionomie exaltée de M. de Launay et dans la mèche qu'il tient à la main la résolution de faire sauter la citadelle, croise la baïonnette contre son général. M. de Launay insiste, lutte corps à corps

avec le soldat, qui lui arrache enfin la mèche et l'éteint sous ses pieds.

XXX.

Le général désarmé redescend dans la cour, il conjure ses soldats de lui laisser du moins prendre un baril de poudre pour se faire sauter lui-même et ne pas survivre à la honte d'une capitulation sans combat. Le major de Losme s'interpose entre le gouverneur et les troupes; il ramène les soldats au respect, le commandant à la réflexion.

« Puisque vous ne voulez pas capituler vous-même, » disaient les invalides à leur général, « laissez-nous » traiter nous-mêmes avec le peuple, et livrez-nous » un drapeau que nous arborerons sur les tours en » signe de paix. — Je ne livrerai point de drapeau, » répond le gouverneur. « — Eh bien, nous arborerons » un mouchoir blanc, » répliquèrent les soldats.

A ces mots, ils s'emparent du mouchoir blanc que M. de Launay tenait à la main pour essuyer la sueur du combat. Ils l'arborent au bout d'un fusil, et précédés d'un tambour qui bat la retraite, ils font trois fois le tour des plates-formes en faisant flotter ce signe de reddition aux yeux des assiégeants. Un cri de Victoire! sort de la foule; mais le silence de la forteresse encourage les patriotes au lieu de les désarmer.

XXXI.

Les gardes-françaises Hoche et Lefebvre, Hullin, un huissier de Paris nommé Maillard, célèbre depuis dans les massacres de septembre, s'avancent sans obstacle jusqu'au pont-levis de l'intérieur. L'officier suisse, M. de Flue, parlemente avec eux à travers une embrasure du pont-levis. Il demande la vie et les honneurs de la guerre pour la garnison. Les uns accordent tout, les autres refusent; des coups de feu partis des rangs des assiégeants interrompent ce colloque confus. Les chefs rabattent les fusils; un moment s'écoule dans l'attente; enfin on voit une main qui tient un papier à travers une meurtrière; un homme du peuple apporte une planche étroite; il la couche sur les deux bords du fossé du pont-levis pour aller recevoir la capitulation de la place. Parvenu au milieu du fossé par ce pont étroit et tremblant, la planche chavire et l'homme tombe écrasé au fond de l'abîme.

Maillard rétablit la communication et traverse le fossé d'un pied plus sûr. Il saisit le papier et le remet à Elie, ce général improvisé du peuple. Elie déplie le papier et lit à haute voix à ceux qui l'entourent :

« Si vous n'acceptez pas la capitulation, » disait le message au nom de la garnison, « nous avons

» vingt milliers de poudre, et nous faisons sauter » le quartier avec la garnison. »

« Nous l'acceptons! » crie Elie. « Non! non! » répondent en l'interrompant les plus implacables dans les rangs du peuple.

Pendant cette mêlée de gestes et de voix, des canonniers traînent leurs pièces jusqu'au rebord du fossé en face du pont-levis, pour briser les chaînes sous leurs boulets; deux sous-officiers d'invalides de la garnison préviennent la décharge en abaissant eux-mêmes le pont et en livrant l'entrée au peuple.

Avant que la planche du pont-levis ait touché le rebord du fossé, Élie, Hullin, Maillard, Hoche, La Reynie, suivis d'un torrent de combattants, s'y élancent et se précipitent dans la cour du Gouvernement. Les flammes de l'incendie éclairaient les visages consternés des officiers et des Suisses. Un cri de victoire sort du groupe des vainqueurs, et, répété de foule en foule dans tout Paris, annonce le premier triomphe de la Révolution armée sur la cour.

XXXIII.

L'impatience d'entrer dans cette conquête est telle, que les deux pont-levis, engorgés, ne peuvent suffire à la foule, et que les derniers rangs précipitent les premiers rangs dans les fossés. Il était cinq heures

quarante minutes du soir. Des citoyens, superstitieux au temps, regardent l'heure à leurs montres et arrêtent l'aiguille sur la minute pour y marquer l'heure de la liberté de la France.

Les combattants avaient fait leur œuvre; celle des assassins allait commencer. Dans les révolutions civiques où la multitude est debout, l'héroïsme et le crime se disputent ainsi les pages de l'histoire pour illustrer ou pour déshonorer les nations.

Les premiers combattants étaient entrés dans la cour avec des visages amis et des gestes de paix. Les braves ne connaissent plus d'ennemis dans leurs concitoyens désarmés. Élie, Hoche, Lefebvre, La Reynie, ne cherchaient que des vaincus à protéger et des victimes à couvrir de leur popularité récente. Les gardes-françaises et les canonniers ne voyaient que des soldats malheureux dans les vétérans et dans les Suisses. Mais la foule, qui débordait derrière eux et qui peu à peu inondait les cours et les escaliers de l'édifice, ne cherchait déjà que des victimes à sacrifier aux victimes que cette prison avait suppliciées dans d'autres temps, et aux cadavres de ses frères d'armes frappés par les décharges de la forteresse.

XXXIII.

Les invalides, qui avaient ouvert la place, espéraient recueillir le prix de leur défection. Rangés

à droite de la cour, adossés aux murs, leurs armes en faisceaux devant eux, ils battaient des mains au triomphe du peuple, qui demandait déjà leur sang.

Les Suisses, dans une attitude plus mâle et plus sombre, les mains et les visages noircis par la poudre du combat qu'ils avaient seuls prolongé, n'affectaient pas la joie à contre-sens des invalides: ils baissaient les yeux et subissaient dignement le sort des combats. Le peuple les regardait à distance comme des ennemis mal désarmés. « Qu'ils meurent! » s'écrièrent quelques voix sinistres. « Non, qu'ils vivent! qu'ils attestent la magnanimité du peuple! » répondirent Hoche, Hulin, Lefebvre. « Que le sang de ces misérables stipendiés de toutes les cours ne souille pas nos pavés, qu'on les dépouille de leurs habits, qu'on retourne sur leurs épaules l'uniforme qu'ils avilissent en vendant leurs services pour de l'or, et qu'on les promène dans la ville en dérision de leur impuissance à nous donner des fers! »

A ces mots, où l'humanité se déguisait sous le mépris, on retourne les uniformes sur les épaules de ces soldats et on les renvoie libres. La foule, en les voyant sans armes, sans coiffures et revêtus d'ignobles sarreaux de toile, doublure de leurs habits, les prend pour des prisonniers militaires délivrés des cachots de l'édifice et les laisse impunément se perdre dans les rues voisines; un seul d'entre eux, ayant espéré se confondre parmi les assiégeants, est re-

connu et immolé dans la cour. Le factionnaire invalide qui avait arraché la mèche des mains de M. de Launay, prêt à faire sauter la ville, est immolé un instant après sur le cadavre du Suisse, et sa main coupée, qui avait sauvé le faubourg, est promenée la première dans ce faubourg par l'erreur de ses assassins. Les gardes-françaises protégent le reste des invalides et des Suisses, et leur font traverser les cours comme à des amnistiés du peuple. La rage de la multitude se tournait contre les officiers et demandait qu'on lui désignât surtout le gouverneur à ses coups.

XXXIV.

De Launay! de Launay! répétaient en rugissant des hommes implacables. Les premiers combattants qui s'interposaient entre le groupe des officiers et la multitude affectent d'ignorer où s'était réfugié le gouverneur. Un doigt levé dans la foule le désigne aux assassins; une meute d'hommes se précipite sur de Launay. L'infortuné gouverneur, prévoyant le supplice qui l'attendait, tire un poignard de son habit et en dirige la pointe sur son cœur; la main d'un grenadier des gardes françaises lui envie cette mort volontaire; le grenadier ensanglante ses doigts en détournant et en arrachant l'arme de M. de Launay. Mille bras se lèvent pour le frapper. Hullin, dont la stature était un rempart et dont le nom était une sauvegarde, s'em-

pare du gouverneur d'un côté, pendant qu'un autre chef des combattants, nommé Cholet, le saisissait et le couvrait de l'autre. Élie et un groupe de ses plus généreux soldats font à M. de Launay un rempart de leurs corps et le conduisent, en parant les coups de pique qu'on lui porte, jusqu'au dernier pont-levis. Là, les protecteurs du prisonnier sont assaillis par une masse irrésistible qui les refoule et les écrase. La main d'un homme du peuple arrive jusqu'à la tête du gouverneur, le frappe au visage et lui arrache une poignée de cheveux. Launay jette un cri de honte et de douleur. « Est-ce là, » dit-il à Hullin et à Cholet, « ce que » vous m'aviez promis ? »

Hullin le rassure, appelle à lui l'huissier Maillard, un grenadier, deux combattants de la journée, Lépine et Legris, et quelques autres de ses compagnons d'armes. On reforme une escorte au prisonnier pour le conduire en sûreté à travers tant de périls à l'hôtel de ville. Élie marche à la tête du groupe, élevant à la pointe de son épée le papier qui atteste à la fois la capitulation et la victoire. La multitude, moins compacte, s'ouvre pour laisser passer les vainqueurs et le vaincu.

XXXV.

Pendant cette marche tragique du gouverneur entre ses défenseurs et ses assassins, la foule, cher-

chant au hasard des coupables ou des victimes, s'emparait de tous les autres officiers de la Bastille que l'uniforme ou les décorations désignaient à sa colère. L'aide-major, M. de Meray; le lieutenant de la compagnie d'invalides, M. Person; un officier de même grade nommé Caron, et enfin le major de la place, de Losmes, vieillard adoré des prisonniers et des soldats pour son humanité, tombent ainsi entre les mains des différents groupes, qui déchirent leurs habits en se disputant leur conquête. Les plus altérés de vengeance allaient immoler ces officiers sur place, quand une réflexion soudaine, soufflée à la multitude par un homme de bien, lui fait lâcher sa proie et le précipite tout entier dans un autre courant d'idées.

« Eh quoi! » s'écrie une voix, « votre première » pensée est à la vengeance, quand elle devrait être » à l'humanité ? Vous songez à faire de ces instru» ments passifs du despotisme de nouvelles victimes, » au lieu de penser à délivrer celles de la tyrannie ! »

« Aux cachots! aux cachots! » répète la foule en se précipitant aux portes des tours et en s'engouffrant dans les escaliers qui montent ou qui descendent aux étages ou aux souterrains de l'édifice. Pendant cette heureuse diversion, le major de Losmes et les officiers, abandonnés aux mains qui les protégent, fendent impunément cette mer d'hommes et marchent vers l'hôtel de ville sur les pas de M. de Launay.

XXXVI.

En ce moment, les mystères de cette prison d'Etat sont déchirés, les verrous brisés, les guichets enfoncés, les cachots et les souterrains sondés depuis les sommets des tours jusqu'aux fondations de l'édifice. On se montre du doigt des anneaux de fer et les tronçons de chaînes rouillés sur les dalles, qui n'avaient rendu les membres des victimes qu'à la torture, au supplice ou à la mort. On lit sur les pierres des cachots les noms, les dates, les gémissements, les invocations solitaires des détenus, qui n'avaient laissé qu'à ces pages lapidaires la trace de leur existence et les protestations de leur mort. On s'étonne de trouver presque toutes ces prisons vides; on court d'escalier en escalier; on s'enfonce dans des souterrains plus secrets pour faire éclater le cri de délivrance et pour faire pénétrer un rayon de jour libre dans des yeux privés de la lumière du ciel; on arrache les serrures des portes; on en emporte les énormes clefs; on arrache les lourds battants de leurs gonds; on les porte en trophée dans les cours; on force les archives; on lit les écrous; on disperse au vent, on recueille ensuite ces pages où la police, l'arbitraire, la peur ou la vengeance des ministres, des maîtresses, des favoris avaient enregistré eux-mêmes, pour le jour des réparations, les crimes secrets du pouvoir absolu;

on croit, à chaque porte enfoncée par la hache du peuple, voir sortir les fantômes vivants de ces iniquités des trônes.

XXXVII.

La Bastille, depuis longtemps inutile par la douceur d'âme de Louis XVI et par l'humanité de ses ministres, trompa tous ces sinistres pressentiments de la multitude. Les cachots, les souterrains, les carcans, les chaînes, n'étaient plus que des vestiges surannés de mystères, de tortures et de sépultures qui n'enfermaient que des souvenirs et des terreurs. Ces voûtes ne rendirent à la lumière que trois vieillards, enfermés pour des causes secrètes, mais légitimes, que l'intérêt de famille avait réussi à soustraire aux tribunaux. Les deux premiers, Tavernier et de Withe, étaient privés de l'usage de leur raison.

Ils s'étonnèrent de revoir la lumière, et leur irrémédiable égarement les fit renfermer à Charenton, hospice des insensés, peu de jours après avoir respiré l'air et la liberté. Le troisième était le comte de Solages, jeté depuis trente-deux ans dans cette prison sur la requête de son père, et qui, rendu à la liberté et à la ville de Toulouse, sa patrie, ne fut reconnu par personne et mourut dans l'indigence, énigme d'innocence ou de crime pour lui-même et pour ses concitoyens.

Quatre autres prisonniers, enfermés depuis deux ans pour des causes purement civiles, étaient accusés d'avoir fabriqué de fausses lettres de change. Ils avaient été arrêtés en Hollande à la requête des banquiers dont ils avaient usurpé les noms. Une commission, nommée par le roi, avait été chargée de statuer sur leur cause.

Mais tout ce qui portait l'empreinte du régime absolu était innocent aux yeux du préjugé populaire. Ces sept prisonniers, transformés en victimes, délivrés, embrassés, couronnés, portés en triomphe sur les bras de leurs libérateurs comme une dépouille vivante enlevée à la tyrannie, furent promenés dans les rues et vengés par les applaudissements et par les larmes du peuple.

L'ivresse des vainqueurs s'acharna aux pierres du monument, et les créneaux, arrachés de la cime des tours, commencèrent à tomber sous leurs mains dans les fossés.

XXXVIII.

L'avidité des yeux et des cœurs, pour jouir de plus près du spectacle de la victoire du peuple, avait éclairci heureusement la foule dans la rue Saint-Antoine. Les braves combattants qui escortaient M. de Launay, le major de Losmes et les officiers des invalides, approchaient déjà de la place de Grève et

se félicitaient de remettre bientôt leurs prisonniers en sûreté entre les mains du comité permanent. Ces prisonniers et leur escorte formaient trois cortéges à quelque distance les uns des autres, séparés par les flots de curieux qui les suivaient. Soit que la présence des vainqueurs, marchant en tête du premier et du second cortége devant M. de Launay et devant le major de Losmes, imposât davantage aux assassins; soit que la fureur populaire, d'abord étonnée, n'eût pas eu le temps de s'exalter encore jusqu'au crime; soit que le dernier cortége traînât après lui, comme dans les foules, une lie plus immonde et plus féroce à sa suite, le massacre commença par les trois officiers des invalides qui marchaient les derniers sous l'escorte de quelques généreux citoyens. Le lieutenant Caron, percé de quatre coups de pique à travers les bras levés de ses défenseurs, tombe dans son sang au seuil de la cour. Sa chute semble changer en pitié soudaine la rage de ses meurtriers. Les mêmes bras qui l'avaient abattu le relèvent et le portent mourant à un hospice voisin où il guérit de ses blessures.

M. de Méray, renversé et immolé au coin de la rue des Tournelles, livra le premier cadavre à la meute d'égorgeurs qui le suivait depuis le boulevard. Le lieutenant Person, couvert jusque-là par l'intrépidité de son escorte, lui fut arraché par un flot soudain de peuple sur le port aux Blés. Il traça de son sang cette station lugubre vers la place de Grève.

XXXIX.

Ce sang impunément répandu, ces deux cadavres livrés à la féroce dérision des enfants et des femmes, la vue des prisonniers délivrés des cachots étalés en témoignage de triomphe, ces vêtements sordides, ces visages pâlis dans l'ombre, ces yeux égarés, ces cheveux blanchis par la captivité, ces longues barbes, ces gestes incohérents des victimes, ces gonds, ces carcans, ces chaînes, ces faisceaux de clefs, montrés comme des provocations à la vengeance : enfin, les blessés et les morts de la cause du peuple traversant un à un la foule sur les brancards teints de sang, avaient accumulé peu à peu une masse plus nombreuse et plus inexorable à l'entrée de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Cette masse frémissait de se voir enlever sa proie si M. de Launay, coupable à ses yeux de tout ce crime, parvenait vivant jusqu'au seuil de l'édifice. Sa faible escorte ne fendait qu'avec des efforts perpétuellement renouvelés l'émeute renaissante devant elle et autour d'elle. Les bras de ses protecteurs ne suffisaient pas à écarter les piques, les broches, les épées dirigées de toutes parts sur la tête du gouverneur.

En débouchant sur la place, un de ses défenseurs, Cholet, tomba d'inanition dans la rue, épuisé par neuf heures de combat, par la faim et par l'émotion de la route. Le grenadier Arné prit sa place et pré-

serva M. de Launay d'un côté, pendant qu'Hullin le préservait de l'autre. Maillard, humain ce jour-là, et M. de Lépine marchaient derrière lui; Élie lui ouvrait le passage. Ce petit groupe, rassemblant ses forces pour un dernier effort, fend l'épaisseur de ces masses et touche aux premières marches de l'hôtel de ville; mais une crosse de fusil, dardée par un bras invisible sur la nuque de M. Lépine, le renverse étourdi du coup sur le pavé.

Hullin, Arné, Maillard, Élie, se multiplient pour couvrir le corps de leur prisonnier et pour lui rouvrir l'accès du palais. Hullin, dans la lutte, heurte du pied un monceau de pavés et tombe; Maillard s'efforce de le relever et entraîne dans sa chute Arné et Élie, qui, séparés à l'instant de M. de Launay par un reflux de l'émeute, tendent en vain leurs bras pour l'arracher aux assassins. Launay, pressé, saisi, déchiré par eux, n'implore plus de ses ennemis qu'une mort prompte. « Ah! mes amis, » s'écrie-t-il en s'affaissant sous leurs mains, « tuez-moi! tuez-
» moi sur-le-champ, ne me faites pas languir! C'est
» la seule pitié que je vous demande! »

Un groupe forcené s'agenouille et s'agite convulsivement sur son corps. Ces meurtriers ne se relèvent qu'en élevant sa tête coupée au bout d'une pique.

XL.

Telle fut la mort de M. de Launay, abandonné par la cour, oublié par les généraux, livré à lui-même par une armée de cinquante mille hommes qui entendait depuis neuf heures le canon de sa détresse, trahi par sa garnison. Victime de l'honneur, mais fidèle à lui-même et au roi, il ne rendit qu'avec le dernier soupir l'épée qui lui avait été confiée par son maître. La cour, l'armée, les royalistes, le peuple, ont rejeté odieusement sur lui leur imprévoyance, leur lâcheté, leur sang.

L'histoire n'écarte pas ainsi la responsabilité de la tête des vrais coupables pour inculper le seul innocent : il fit son devoir sans hésitation, il combattit sans espérance, il mourut sans faiblesse. Sa faute fut celle de la cour, du maréchal de Broglie et de M. de Bezenval, qui n'avaient su ni le secourir ni le relever de son poste, et qui le forcèrent ainsi à verser inutilement le sang du peuple pour défendre des murs vides dont la possession n'importait plus à personne, et dont la reddition devait être le trophée de la victoire et de la liberté !

XLI

A peine la tête sanglante de M. de Launay flottait-elle

au bout de la pique au-dessus de la foule, que le major de Losmes, arrivé devant l'arcade Saint-Jean, passage voûté qui traversait alors l'hôtel de ville, fut assailli par un autre groupe, pris, repris, disputé, déchiré entre ses défenseurs et ses assassins. Mille coups parés par quelques bras étendus sur lui pleuvaient sur sa tête blanchie par la vieillesse et sur ses mains désarmées. Au bruit de cette nouvelle lutte entre les égorgeurs et les victimes, un jeune homme, arrivé la veille à Paris et que le courant populaire avait entraîné par curiosité sur la place de Grève, reconnaît le major de la Bastille, jette un cri, tend les bras, fend le cercle des assaillants.

« Arrêtez! arrêtez! » s'écrie-t-il en couvrant de son corps le corps du vieillard. « Vous allez tuer le plus » humain des hommes! J'ai été cinq ans son pri- » sonnier, je dois la vie à son humanité, la liberté » à son intercession! Il fut mon consolateur, mon » ami, mon père! Ennemi du despotisme, victime » moi-même de la police, torturé pendant de lon- » gues années dans ces cachots que votre courage » vient d'ouvrir, je ne suis pas suspect de partialité » pour un bourreau; mais la justice et la recon- » naissance sont des vertus de la liberté. Croyez-en » mon nom, croyez-en mes exils et mes cachots, » croyez-en la force de la vérité qui m'inspire le » courage de vous présenter ma poitrine pour re- » cevoir les coups dirigés sur cet honnête homme!

» Sauvez au prix de ma propre vie la vie du plus » compatissant des humains! »

Le jeune homme qui parlait ainsi, avec cet accent de la vérité passionnée qui porte par l'émotion la conviction dans les âmes, était le marquis de Pelleport, gentilhomme d'une race illustre, mais déchu de la fortune, dans le midi de la France. Jeté comme Mirabeau par le besoin dans l'intrigue et par son esprit dans la société des pamphlétaires scandaleux réfugiés en Hollande et à Londres, Pelleport avait été, avec Morande et avec Brissot de Warville, un des libellistes les plus acharnés contre la cour. Saisi par la police, dans une de ses apparitions secrètes à Paris, il avait expié, par une longue captivité à la Bastille et ailleurs, les égarements de sa jeunesse; mais l'honnêteté de son cœur avait prévalu sur les immoralités de son esprit; il avait trouvé un ami dans son geôlier le major de Losmes; le hasard lui offrait l'occasion de rendre vie pour vie à celui qui l'avait sauvé du désespoir et du suicide.

XLII.

Mais le vieillard, résigné à son sort, n'acceptait pas ce sacrifice. « Qu'allez-vous faire, jeune homme? » disait-il au marquis de Pelleport, en cherchant à se délier de ses bras et à écarter son sauveur pour s'offrir seul aux coups de ses assassins. « Éloignez-vous! lais-

» sez-moi mourir; vous vous perdrez sans me sauver. » Il faut du sang à ces cannibales; qu'ils prennent le » mien, je le leur donne. — Non! non! » répondit le généreux jeune homme en s'obstinant au salut de son ami; « non! je vous défendrai contre tout un » peuple ou nous périrons ensemble! »

Cette lutte de dévouement commençait à émouvoir les groupes les plus rapprochés des deux amis qui pouvaient entendre la voix de Pelleport. De Losme paraissait sauvé, quand un assassin, plus éloigné ou plus altéré de meurtre, élève sa hache derrière le major et lui emporte, d'un coup mal asséné, une large entaille de chair sur la nuque. A ce coup, à ce sang, un ami de Pelleport, le chevalier de Jean, s'élance à son tour au secours de la victime. Les deux jeunes gens arrachent deux baïonnettes aux fusils des assassins, les brandissent d'un bras désespéré et tracent un moment un cercle infranchissable autour du major. Mais atteints bientôt eux-mêmes par le fer des piques, succombant sous le nombre, arrachés tout sanglants du corps du vieillard, ils roulent évanouis et foulés aux pieds sur la première marche de l'arcade. De Losme tend le cou aux sabres de ses égorgeurs, et sa tête vénérable, enroulée dans ses cheveux blancs, saigne à côté de celle du gouverneur, sous les voûtes du grand escalier.

Élie, rougissant de ces forfaits, veut abattre de son épée ces hideux trophées qui l'humilient de sa vic-

toire. La multitude rit de ses efforts, raille son scrupule, le désarme, et, l'enlevant dans des bras enlacés, entouré de lauriers, de faisceaux d'armes, de drapeaux, de symboles brisés de la servitude, le porte en triomphe dans la salle du comité permanent, où elle le dépose, comme le dictateur populaire de la journée, sur une estrade élevée qui domine le conseil des délégués des districts.

XLIII.

Le conseil, à qui cette multitude teinte de sang apportait autant de terreur que d'hommage, tremblait déjà devant sa victoire. Mille voix irritées sortent de la masse, lui reprochent le sang du peuple, du peuple désarmé, livré par l'imprévoyance ou par la trahison de M. de Flesselles. Mille rumeurs, vraies ou fausses, mêlaient le nom de cet administrateur équivoque aux malheurs de la journée et au complot prétendu de la cour. On affirmait que des intrigues secrètes n'avaient pas cessé d'exister depuis ces deux jours entre M. de Flesselles et le gouverneur de la Bastille. On colportait des copies d'un prétendu billet de M. de Flesselles au gouverneur, témoignage de la perfidie du prévôt des marchands. « Tenez bon ! » disait ce billet au gouverneur assiégé, « pendant que j'amuse » les Parisiens avec des serments et des cocardes. »

Le peuple, pour qui les rumeurs sont des preu-

ves, méditait la vengeance avant d'avoir constaté le crime. On se montrait du doigt M. de Flesselles au milieu de ses collègues comme une victime marquée pour le meurtre, mais qu'on n'osait pas encore arracher du sein de ses collègues. Quelques hommes du peuple, plus animés et plus irrespectueux que les autres, le regardaient déjà au visage d'un œil scrutateur, élevaient son nom plus haut dans leurs murmures, et posant le poing sur la table du conseil, repoussaient la table dédaigneusement sur lui, comme pour lui signifier de quitter son siége et de purifier de sa présence les délégués du peuple. Flesselles, ainsi interpellé par ces outrages tacites, lisait ses périls dans les physionomies sombres des uns, dans l'insolence des autres; il cherchait de l'œil un protecteur dans l'assemblée ou dans les spectateurs. Rester, c'était affronter le peuple; sortir, c'était entraîner la mort sur ses pas. Immobile, troublé et pâle, mais conservant le sang-froid des traits dans l'agonie de l'âme, il cherchait de l'œil un sauveur. Il crut que la Providence le lui envoyait.

XLIV.

Le marquis de Lasalle, brave et loyal officier que Flesselles lui-même avait nommé la veille commandant général de la milice civique de Paris, rentrait ne ce moment de la Bastille à la tête des gardes-

françaises et des prisonniers faits par le peuple après l'assaut. Lasalle, populaire par cette fraternisation militaire avec les vainqueurs, apportait les clefs de la forteresse au conseil.

Peuple, prisonniers, soldats, vainqueurs, vaincus inondaient l'hôtel de ville à sa suite. Il déposa les clefs sur la table aux applaudissements du conseil. Après lui, les députations des vainqueurs apportent les drapeaux, les registres de la Bastille, l'argenterie, la vaisselle plate, l'or, les bijoux, la montre du gouverneur, et présentent ces dépouilles à Elie, qui les refuse avec indignation.

« J'ai combattu pour un autre prix, » dit-il, « la » liberté de mon pays ! Ce que je vous demande, » c'est la vie des prisonniers, dont le sang désho- » norerait notre cause. »

Lasalle s'associe aux généreuses supplications d'Elie en faveur des prisonniers, que le peuple traînait déjà pour massacrer hors de l'enceinte. Il parvint à les faire entrer dans une pièce voisine appelée le salon de la Reine, pour que leur présence ne provoquât plus la vengeance. Mais à peine la porte du salon de la Reine était-elle refermée sur les prisonniers, qu'une nouvelle invasion de la foule enfonce cette porte et que les meurtriers, arrachant deux invalides aux mains du commandant, les traînent par leurs habits en bas des escaliers et les pendent au réverbère de la place de Grève.

XLV.

L'entrée dans la salle et l'ascendant du commandant général avaient fait diversion à l'attention menaçante dirigée sur M. de Flesselles. Le prévôt des marchands se croyait plus en sûreté sous l'épée du chef de la milice civique et sous les baïonnettes des gardes-françaises entrés avec lui; mais sa présence suspecte enlevait toute autorité et tout respect au conseil. Un des bourreaux de M. de Launay eut l'audace d'apporter sur la table une boucle d'argent, teinte du sang du gouverneur, enlevée à son cadavre. Le conseil ne put dissimuler un mouvement d'horreur. « C'est moi qui lui ai coupé la tête, » dit insolemment l'assassin en dirigeant sur Flesselles un regard présage d'un second crime. « Il est temps que le peuple en finisse avec » tous les traîtres! »

Cette allusion menaçante aux traîtres fait éclater mille voix dans la salle; on demande compte à Flesselles de son immobilité, de ses armes promises et refusées, du sang du peuple sacrifié et peut-être vendu par lui à la cour. Flesselles, interpellé ainsi, ne peut plus affecter le silence; il espère laisser derrière lui les soupçons et la colère de ses ennemis en se désistant de ses fonctions et en se retirant du conseil. « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, » dit-il

avec une résignation tardive, « il est indispensable » que je sorte du comité. »

A ces mots, il veut descendre de l'estrade. Quelques-uns de ses collègues s'efforcent de le retenir, en lui montrant le danger de se dépouiller lui-même de l'inviolabilité qui le couvre encore, et de traverser, sous une rumeur pareille, l'océan d'hommes qui inonde les escaliers, les cours, la place déjà teinte de meurtres. A ces conseils, Flesselles semble hésiter et prêt à se rasseoir. « Vous serez responsable, monsieur, des » massacres qui vont arriver, » lui dit à haute voix M. de la Poize, un de ses collègues, pour motiver par une rudesse feinte pour Flesselles la nécessité de rester à son poste. « Vous n'avez pas remis encore les » clefs des magasins de la ville. Où sont les armes » et les canons? »

Flesselles, sans comprendre et sans répondre, tire les clefs de ses poches et les remet à son collègue; la foule, impatiente de cette hésitation, lui ordonne de descendre, le salue à son premier pas hors de l'estrade du nom de traître, de valet de la cour, de complice de de Launay; ses ennemis, pour le soustraire à la protection du commandant général et des gardes-françaises, demandent à grands cris qu'il vienne se justifier au Palais-Royal.

« Eh bien, messieurs, » balbutie d'une voix anéantie la victime en pressentant son sort dans cette assignation à distance, « allons au Palais-Royal. »

Il marche, on le suit; arrivé sur la place, une bande confuse lui fait un menaçant cortége; on s'éloigne assez pour qu'aucune protection de ses collègues ne puisse s'opposer à son supplice; mais au coin de la place de Grève et du quai Lepelletier, un coup de feu tiré à bout portant derrière sa tête l'étend sans vie aux pieds de ses assassins.

Flesselles, accusé par l'opinion d'avoir prêté sa conscience aux persécutions des ministres contre la Chalotais, magistrat populaire, mourait sous la double renommée de complaisant de la cour et de magistrat perfide à la cause du peuple dans une insurrection qu'il n'avait osé ni avouer ni combattre. Son billet à de Launay était une de ces calomnies mortelles construites pour ameuter la masse ignorante contre une victime qu'on médite de livrer au couteau.

Son intelligence avec les ministres et les généraux qui menaçaient la capitale était la veille encore, non le crime, mais le devoir de ses fonctions. L'apaisement des troubles de Paris était une des responsabilités de sa place. Sa seule faute fut de rester de sa personne avec les factieux quand son cœur était avec le roi. Il devait ou refuser ouvertement son concours à l'insurrection, ou se déclarer franchement le magistrat complice de Paris. Les doubles rôles jettent toujours l'ambiguité et les ténèbres sur le caractère des hommes publics dans les révolutions. La calomnie ou la mort se cachent facilement dans ces ombres. La vie ou

la renommée y courent des dangers égaux. On vit équivoque, on meurt suspect, sans que la postérité sache pour laquelle des causes on a donné son dernier soupir.

XLVI.

Le conseil permanent frémit en entendant le coup de feu qui venait de tuer Flesselles. Une émotion momentanée saisit les masses qui venaient de voir descendre plein de vie le maire de Paris. Hoche et Elie profitent de cette émotion passagère pour obtenir du peuple la grâce des invalides qui vivaient encore et celle d'une vingtaine d'enfants de troupe attachés au régiment suisse de la Bastille, revêtus de l'uniforme de ce régiment, odieux à l'œil des Parisiens. Ces enfants avaient été conduits prisonniers avec les invalides dans la salle du conseil. Ils se cachaient accroupis derrière les rangs des soldats, reçurent leur pardon de la pitié de la foule, et prêtèrent en pleurant le serment de fidélité à la nation.

Cet acte de compassion populaire attendrit les âmes, désarma les bras; la capitale victorieuse rentra avec la nuit dans le calme imposant de sa force et dans le sentiment de son premier triomphe. Le 14 juillet devint la date de la révolution consommée. L'Assemblée était vengée, le roi désarmé, la nation debout.

Au premier pas que la cour avait tenté pour revenir

en arrière, elle avait trouvé la nation entière entre elle et ses pensées de retour aux vieilles institutions. Le roi en avait fait assez pour insurger sa capitale, pas assez pour la vaincre. La Bastille, dont les vainqueurs de la journée, le peuple, les gardes-françaises, le faubourg Saint-Antoine se disputaient déjà l'occupation et qu'on allait démolir bientôt, resta au pouvoir de Santerre. Les officiers de la garde civique envoyés par le comité de l'hôtel de ville, les gardes-françaises et le bataillon du faubourg Saint-Antoine se disputèrent dans la soirée l'honneur de remplacer la garnison de la Bastille et de garder ses remparts. Elle resta à Santerre, qui commandait le bataillon Saint-Antoine; illuminée comme tout Paris pendant cette nuit de triomphe, on allait bientôt la démolir et s'en disputer les débris comme des reliques de liberté et de gloire, afin d'effacer du sol même de la capitale le dernier vestige de la terreur et de la servitude. Ses ruines devinrent le monument de la Révolution.

LIVRE SIXIÈME.

I.

Pendant cette longue insurrection de deux jours et de deux nuits dans la capitale, le roi, les ministres, l'Assemblée nationale, séparés de Paris par les troupes et par les barrières fermées, ne recevaient que vaguement et indirectement, par quelques émissaires épouvantés, le contre-coup des événements de la ville; les nouvelles, contredites un moment après par des nouvelles contraires, répandaient tour à tour la joie ou la terreur dans l'Assemblée ou dans le palais. La cour et les députés attendaient également leur sort de la bataille que l'armée et le peuple se livraient derrière les collines de Saint-Cloud et de Meudon, autour de Paris et dans ses murs. On croyait entendre, à chaque murmure de l'atmosphère, le pas des troupes, le roulement du tambour, le bruit des dé-

charges et les grandes clameurs qui s'élèvent après chaque salve d'une capitale combattant en désespérée pour sa vie. Nul n'osait croire que les ministres et les généraux d'une armée de cinquante mille hommes choisie parmi les corps étrangers les plus dévoués à la cour, commandée par l'élite de la noblesse française, munie d'une formidable artillerie, éclairée par une nombreuse cavalerie, appuyée sur des positions solides et sur des arsenaux qui, comme l'École-Militaire, les Invalides et la Bastille, donnaient des centres inexpugnables à ses mouvements, dirigée enfin par un homme de guerre, le maréchal de Broglie, qui perdait à la fois sa renommée et la monarchie dans la défaite d'une telle armée, assisterait immobile à l'insurrection d'une multitude sans chefs et sans armes, et s'évanouirait comme une vaine menace devant la terreur qui sortait de Paris.

II.

Tant d'audace dans le peuple, tant d'imprévoyance dans les ministres, tant d'impéritie dans les généraux, tant de timidité dans les lieutenants, n'entraient ni dans les conjectures du bon sens, ni dans les espérances de l'Assemblée, ni dans les craintes de la cour. On s'étonnait seulement de la lenteur et de l'obscurité des événements, on s'attendait à chaque instant à entendre éclater le cri de victoire et à voir des dé-

putations de Paris vaincu entrer dans l'avenue de Versailles pour apporter au roi les clefs de sa capitale humiliée et asservie.

Les députés, consternés, s'abordaient avec tristesse et s'entretenaient à voix basse, dans les rues et dans la salle presque déserte, du prochain dénoûment des états généraux. On savait que trois régiments allemands, Royal-Allemand, Royal-Étranger et un régiment de hussards, étaient consignés autour du château pour venir, au premier signal, cerner les salles, décimer les députés désignés à l'animadversion de la cour, emprisonner les uns, exiler les autres, et fermer, pour un siècle peut-être, la porte des assemblées nationales. Les gardes du corps, couchés dans leur quartier auprès de leurs chevaux sellés, n'attendaient que les ordres de leurs capitaines pour accompagner la cour à cette demi-séance où le roi devait faire accepter d'autorité, et sans délibération, ses déclarations réformatrices, mais absolues, du 23 juin.

III.

Telles étaient les rumeurs publiques dans la résidence royale, les plans de la cour et les terreurs de l'Assemblée, quand un député du parti populaire, le vicomte de Noailles, accourant de Paris par des chemins détournés, entre à sept heures du soir dans la salle où ses collègues épars s'épuisaient en

vaines conjectures, et raconte le triomphe de la capitale sans combat, la retraite des troupes, l'invasion impunie des Invalides, la distribution des armes et des munitions au peuple, le siége et la conquête de la Bastille, les têtes du gouverneur, de ses officiers, de Flesselles abattues et promenées sur la pointe des piques à l'hôtel de ville et au Palais-Royal, enfin l'organisation spontanée des districts et la concentration de tous les pouvoirs dictatoriaux entre les mains d'un comité permanent, arme et bras d'un gouvernement d'état de siége.

IV.

A ces récits où la joie du triomphe de l'opinion sur la cour se mêle dans l'âme des députés à l'horreur des premiers assassinats qui assombrissent la victoire du peuple, l'Assemblée, émue et consternée, affecte plus de tristesse encore qu'elle n'en éprouve. On délibère d'urgence et d'un consentement unanime qu'on enverra une députation au roi pour lui peindre l'état de sa capitale et pour implorer de lui, avec la toute-puissante autorité de la catastrophe, les mesures de paix propres à arrêter le feu et à étancher le sang de la nation. On adjoint le vicomte de Noailles, porteur de ces sinistres nouvelles, à la députation, afin que son témoignage corrobore au besoin les instances de la députation.

Le roi, ses frères, ses ministres, à peine informés des événements par les dépêches des généraux et par leurs affidés, intéressés à pallier les périls, étaient en ce moment réunis en conseil secret et permanent chez la reine. Ils se flattaient encore des effets d'un blocus resserré par les troupes du maréchal de Broglie autour de Paris; ils croyaient que la capitale, punie déjà de son insurrection irréfléchie par les crimes dont ces deux jours l'avaient épouvantée, se replierait avec terreur sur elle-même, et qu'en ajoutant à cette terreur de l'anarchie les alarmes sur ses subsistances, on la ramènerait promptement à l'obéissance et au repentir. Il en coûtait trop aux conseillers de la cour d'avouer le néant de leur jactance, l'impuissance de leur coup de force, et de désespérer sitôt de leur succès. Ils encouragent le roi à fermer l'oreille aux représentations d'une assemblée trop intéressée à la révolte pour la haïr, à parler à la députation en père affligé, mais en roi impassible, et à ajourner toutes les mesures de pacification qu'on implorait de lui, jusqu'au moment où la capitale, cernée à distance par son armée, viendrait implorer elle-même son salut dans la dictature royale.

V.

C'est donc dans cet esprit de vertige et d'obstination, soufflé dans son âme par ses conseillers intimes,

que le roi reçut la députation de l'Assemblée. Son visage était triste, mais son regard ferme. Son accent ne tremblait pas. « Je me suis sans cesse occupé, mes» sieurs, » répondit-il au président, qui lui avait apporté en termes émus, mais brefs, les doléances de l'Assemblée ; « je me suis sans cesse occupé de toutes » les mesures propres à rétablir la tranquillité dans » Paris. J'avais, en conséquence, donné ordre au pré» vôt des marchands et aux officiers municipaux de se » rendre ici, pour concerter avec eux les dispositions » nécessaires. Instruit, depuis, de la formation d'une » garde bourgeoise, j'ai donné des ordres à des offi» ciers généraux de se mettre à la tête de cette garde, » afin de l'aider de leur expérience et de seconder le » zèle des bons citoyens. J'ai également ordonné que » les troupes qui sont au champ de Mars s'écartent » de Paris. Les inquiétudes que vous me témoignez » sur les désordres de cette ville doivent être dans » tous les cœurs et affectent vivement le mien. »

Le roi, dont l'attitude semblait indiquer la volonté d'éluder un plus long entretien avec les députés, les congédie sur ces paroles. L'Assemblée, en les écoutant, prévoit de nouveaux désastres et garde un silence consterné.

VI.

A peine la députation de l'Assemblée avait-elle re-

pris ses siéges dans l'enceinte, qu'une députation de l'hôtel de ville, composée de M. Ganilh, avocat au parlement, de M. Bancal des Issarts, notaire à Paris, membre de ce comité, et de plusieurs électeurs membres des districts, se présente aux portes de Versailles et demande à conférer, au nom de Paris, non avec les ministres, mais avec l'Assemblée nationale, dont la ville de Paris semblait ainsi reconnaître exclusivement l'autorité. Ces députés admis racontent les mêmes événements dont le vicomte de Noailles vient d'informer ses collègues. Ils supplient l'Assemblée nationale de sauver la nation de l'horreur de la guerre civile.

M. de Lafayette, vice-président, répond, en l'absence du président, à la députation. « L'Assemblée » nationale, » leur dit-il, « pénétrée des malheurs » publics, n'a cessé de s'occuper, jour et nuit, du » moyen de les prévenir ou de les arrêter. Dans ce » moment même, son président, à la tête d'une dé» putation nombreuse, est chez le roi, et lui porte de » notre part les instances les plus vives pour l'éloi» gnement des troupes. Je vous invite, messieurs, à » rester parmi nous, pour être témoins du rapport » qui va nous être fait. »

L'Assemblée, dans ces paroles de son président, approuvées par l'unanimité de ses membres, se rangeait du premier mot dans la cause du peuple, en indiquant son vœu pour le renvoi immédiat des trou-

pes. Les députés prennent fait et cause contre les ministres pour Paris.

Une seconde députation plus nombreuse sortit à l'instant de la salle, pour aller redoubler auprès du roi des instances motivées sur le récit des délégués de l'hôtel de ville. Le roi reçut cette députation avec des signes visibles d'impatience. Il promena longtemps ses regards sur les membres qui la composaient; il parut attacher plus attentivement ses yeux sur le visage de Mirabeau, dont l'audace éloquente avait provoqué l'éloignement des troupes. Mirabeau, encore indécis entre la cour et le peuple, remarqua cette attention du roi et contint sa physionomie dans l'expression d'une respectueuse douleur. « Vous déchirez de plus » en plus mon cœur, » répondit le roi, « par le récit » que vous me faites des malheurs de Paris. Il ne » m'est pas possible de croire que les ordres que j'ai » donnés aux troupes en soient la cause. Je n'ai rien » à changer à la réponse que je vous ai déjà faite. »

VII.

L'Assemblée se découragea à ces immuables paroles du roi. Les scènes de Paris, encore aggravées par l'exagération et par la terreur des témoins qui se succédaient dans la salle, firent proposer par quelques membres d'envoyer une troisième députation vers le roi. « Non, non! » dit M. de Clermont-Tonnerre, qui

partageait alors l'insurrection morale de ses collègues monarchiques contre la cour, « n'avilissons pas nos » instances en les multipliant coup sur coup ; laissons » aux conseillers funestes des princes la nuit pour » conseil. Il est bon que les rois, ainsi que les autres » hommes, achètent l'expérience ! »

VIII.

La nuit tomba sur ces angoisses de l'Assemblée et sur ces illusions du roi. Il s'endormit plein de confiance encore dans l'énergie de ses conseillers, dans l'habileté de ses généraux, dans la prompte soumission de sa capitale.

Mais la nuit, en effet, en apportant plus de détails sur les événements de Paris et plus de terreur dans l'âme du comte d'Artois et de ses conseillers, avait porté conseil à son cœur. Il se sentait vaincu et tremblait à l'image de cette nation armée, de ces têtes coupées, promenant dans les rues de la capitale l'exemple des vengeances et des forfaits populaires. Désarmé par l'inaction des troupes et par la faiblesse des généraux sur lesquels il avait compté, il fut, comme il l'avait été déjà dans toutes les circonstances, le premier à demander au roi le désaveu sans retour et sans dignité des mesures qu'il avait conseillées et imposées lui-même. Une circonstance et un mot ouvrirent la voie au désaveu

de cette politique. Le duc de Liancourt, courtisan patriote fidèle, ou plutôt ami de l'homme autant que serviteur du roi dans Louis XVI, accourut de Paris pendant cette nuit pour apporter la vérité à son maître. Il réveilla le prince et lui fit un tableau émouvant et tragique de la situation de Paris et du soulèvement unanime de la nation contre la cour. — « Mais c'est » donc une révolte ? » s'écria le roi étonné. — « Non, » prince, » répliqua le sincère courtisan, « c'est une » révolution ! »

IX.

Le roi, enfin éclairé par la gravité des choses, fit appeler le comte d'Artois et le comte de Provence, ses frères, pour apprendre de la bouche du duc de Liancourt les scènes qu'on lui avait dérobées jusque-là. Le duc conjura les princes de l'aider à convaincre le roi de la nécessité d'une transaction prompte et large avec l'esprit public s'il ne voulait pas attirer sur son trône, sur la reine, sur ses enfants et sur eux-mêmes les périls qui venaient d'éclater dans Paris sur les têtes de ses serviteurs. « Les listes de proscription sont dres- » sées et affichées depuis ce matin sur le mur du » Palais-Royal, » ajouta le duc de Liancourt en parlant au comte d'Artois. « Les noms de tous les conseil- » lers impopulaires de la reine et du roi y sont ins- » crits avec une connaissance des opinions et un

» instinct de haine qui attestent des instigateurs invisi-
» bles. J'y ai lu votre nom le premier, monseigneur, » ajouta le duc au comte d'Artois.

Le prince n'hésita plus à se sacrifier à la nécessité et à la sûreté du roi et de sa famille. Il prit à l'instant la résolution de fuir une cour que sa présence dénoncerait à la défiance publique, de s'exiler d'une patrie où sa tête même ne serait pas en sûreté à l'ombre du trône, et d'aller chercher à l'étranger des vengeurs à la monarchie.

Il alla chez la reine gémir de la ruine de leurs plans communs, sur les excès de la multitude, sur la mollesse des généraux, sur l'infidélité des soldats, et concerter avec le petit nombre de favoris et de confidents de cette princesse une fuite indispensable au salut de tous. La duchesse de Polignac, sa belle-sœur la comtesse Diane de Polignac, le duc de Polignac, son mari, et la duchesse de Guiche, fille de la duchesse de Polignac, se décidèrent à l'exil.

X.

L'abbé de Balivière, familier de cette cour intime, le ministre promoteur et victime de cette contre-révolution, avertit le prince de Condé et le duc de Bourbon, son fils, princes des camps, irréconciliables avec les idées nouvelles. Le duc d'Enghien, leur fils et petit-fils, encore enfant, déjà soldat, que son

courage digne de sa race réservait de loin pour l'assassinat; le prince de Condé enfin, longtemps hostile à la cour par adulation au parlement, maintenant hostile au peuple par terreur des plébéiens affranchis, disparurent dès l'aurore des appartements du roi, se dérobèrent dans l'intérieur du palais pour préparer leur départ, et abandonnant le roi à son malheureux sort, attendirent dans les adieux et dans les larmes les ténèbres de la nuit pour échapper à la honte de la défaite et aux périls de leur impopularité.

XI.

Le roi, sans conseil et presque sans famille, résigné déjà par la reine aux dernières concessions avec autant de prostration qu'il avait été provoqué aux mesures de force, ne songea plus qu'à se réconcilier avec l'Assemblée et avec son peuple par le rappel du ministre congédié si irrévocablement trois jours auparavant. Le duc de Liancourt servit d'intermédiaire entre son maître et quelques députés modérés du parti de M. Necker dans l'Assemblée, pour préparer les voies à une réconciliation prompte au prix d'une soumission absolue du roi à l'opinion triomphante. Le négociateur fit prier Bailly, le premier président de l'Assemblée nationale, de lui rédiger secrètement un projet de dis-

cours royal qui concilierait autant que possible la dignité du monarque vaincu avec les exigences du peuple vainqueur. On répandit dès le matin dans Versailles, pour calmer la fermentation de la ville, le bruit d'une prochaine visite du roi à l'Assemblée, pour sceller avec elle, dans un embrassement patriotique, la conquête de la veille et la pacification de la capitale.

XII.

Il était temps. L'Assemblée et la foule accourue de Versailles et de Paris aux portes de la salle ignoraient encore la résignation tardive du roi, le départ de la famille Polignac, la retraite du comte d'Artois et des princes, l'éloignement des ministres, les impressions de la nuit sur l'esprit du roi. L'insurrection de Paris trouvait son écho dans les délibérations de l'Assemblée, prête à passer de la spéculation à la menace. Déjà M. de Sillery, un des députés de la noblesse, vendu de cœur au duc d'Orléans, présentait un projet d'adresse, vivement applaudi, où le respect apparent pour le roi recouvrait mal les injonctions impérieuses et les allusions poignantes à la perfidie de ses conseillers intimes et de sa famille. Une troisième députation était chargée à l'unanimité par l'Assemblée de modifier dans quelques termes cette insolente adresse et d'aller la porter au château. Mirabeau, que

son discours sur l'éloignement des troupes avait fait adjoindre au comité de rédaction, voulait donner un accent plus direct et une signification plus tragique à cet acte de l'Assemblée. « Ajoutez, » s'écriait-il, « qu'Henri IV, lorsqu'il assiégeait Paris, faisait passer » facilement des blés dans sa capitale, et qu'aujourd'hui, » en temps de paix, on veut réduire Paris par la famine, » au nom de Louis XVI. » Puis, s'adressant à la députation tout entière, prête à sortir de la salle, et faisant une allusion transparente à une visite que la reine et le comte d'Artois avaient faite la veille aux hussards de l'armée campée dans l'orangerie du château, pour exalter leur fidélité douteuse,

« Dites au roi, » s'écria-t-il avec le geste d'un tribun qui montre du doigt au peuple la place où il faut frapper, « dites-lui que les hordes étrangères » dont nous sommes investis ont reçu hier la visite » des princes, des princesses, des favoris, des favo- » rites, et leurs exhortations, et leurs caresses, et leurs » présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites » étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans » leurs chants impies l'asservissement de la France, » et que leurs vœux brûlants invoquaient la destruc- » tion de l'Assemblée nationale; dites-lui que dans » son palais même les courtisans ont mêlé leurs » danses au son de cette musique barbare, et que » telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy; dites- » lui que ce Henri dont la France bénit la mémoire,

» celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour mo-
» dèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté
» qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers
» féroces font rebrousser les farines que le commerce
» apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Ces paroles, préméditées pendant la nuit, et qui n'étaient qu'une variante terrible du discours sur l'éloignement des troupes, trouvèrent plus convenablement leur place dans cette allocution fougueuse à une Assemblée qui allait menacer un vaincu après la défaite. Elle faisait éclater le soupçon national sur la tête de cette reine et de ce prince qui n'étaient encore nommés qu'à voix basse dans les murmures de la sédition. Elle portait au cœur et à la renommée de l'épouse du roi une atteinte par où son sang devait un jour couler. L'Assemblée, frémissante, allait peut-être voter cette allusion tribunitienne à la foi domestique et à la perfidie de la reine et de sa cour, quand le duc de Liancourt interrompit la rédaction et suspendit toute manifestation de colère en entrant dans la salle et en annonçant la prochaine présence du roi.

XIII.

Le roi, sans appareil, sans gardes, suivi seulement de ses deux frères, comme pour attester par leur présence que ses deux frères et lui ne formaient plus

qu'un cœur et une pensée, entre dans la salle, saisie du plus religieux silence, et d'une voix raffermie par les applaudissements qu'il avait entendus sur la route,

« Messieurs, » dit-il avec l'accent d'une irrévocable quoique pénible résolution, « je vous ai assemblés
» pour vous consulter sur les affaires les plus im-
» portantes de l'État. Il n'en est pas de plus instante
» et qui affecte plus sensiblement mon cœur, que
» les désordres affreux qui règnent dans la capi-
» tale. Le chef de la nation vient avec confiance
» au milieu de ses représentants leur témoigner
» sa peine et les inviter à trouver les moyens
» de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a
» donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé
» publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté.
» Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits
» aussi coupables, démentis d'avance par mon carac-
» tère connu? Eh bien! c'est moi, qui ne suis qu'un
» avec ma nation, c'est moi qui me fie à vous. Ai-
» dez-moi, dans cette circonstance, à assurer le sa-
» lut de l'État: je l'attends de l'Assemblée nationale.
» Le zèle des représentants de mon peuple, réunis
» pour le salut commun, m'en est un sûr garant,
» et j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de
» Paris et de Versailles. Je vous autorise et je vous
» invite même à faire connaître ma résolution à la
» capitale. »

XIV.

Ce discours enleva tous les cœurs d'une assemblée où l'esprit de faction n'avait pas encore endurci la sensibilité publique. Les députés, émus, oublièrent les griefs des jours précédents, l'orgueil de la victoire, l'humiliation de leurs ennemis, pour ne voir que le salut public assuré désormais par cette union de volonté entre le monarque et la nation, et pour dérober, à force d'émotion, de respect et de tendresse, au roi, ce qu'il pouvait y avoir d'amer dans la défaite et de pénible dans la résignation. Ils attribuèrent à un élan de son cœur attendri tout ce que, dans un autre temps, ils auraient imputé à la contrainte; la bonté du prince leur fit illusion à eux-mêmes sur les motifs de son retour à eux, ils crurent voir en lui un prisonnier de sa propre cour échappé avec bonheur aux intrigues dont sa famille et ses ministres l'avaient enlacé, et confondant enfin avec les représentants de son peuple une âme aussi populaire que celle de la nation.

XV.

Un dialogue presque familier s'établit alors, au milieu de la salle, entre le président de l'Assemblée et le roi. L'Assemblée témoigne, avec mesure et con-

fiance, le désir qu'elle exprimait tout à l'heure avec exigence et menace. Tout est accordé d'avance dans le cœur et dans les ordres du roi. L'Assemblée le conjure d'autoriser entre elle et lui un libre et continuel échange de pensées, par un accès de toute heure auprès de sa personne. Le roi convie l'Assemblée à l'approcher en tout temps et à lire de plus près dans ses intentions comme dans son cœur. Il s'arrache avec peine à l'Assemblée, descendue tout entière de ses bancs pour le presser de son unanime enthousiasme. Il reprend à pied la route de son palais; les députés se pressent sur ses pas, lui ouvrent la foule accourue au bruit de cette réconciliation du père du peuple avec ses enfants; ils lui forment une double haie contre les débordements des spectateurs qui l'étouffent sous leurs empressements et sous leurs acclamations. Il n'y a plus, dans cette Assemblée et dans ce cortége, ni rangs, ni âges, ni préséances, ni opinions, ni factions. Mirabeau et le duc d'Orléans lui-même marchent confondus avec les frères et les courtisans du roi, qu'ils dénonçaient tout à l'heure à la vindicte de la révolution menacée. Le courant d'un sentiment commun emporte tout. Une seule joie, une seule âme, un seul cri, montent jusqu'au château et se répandent de groupe en groupe jusqu'aux barrières de Paris, pour attester à la cour qu'elle n'a plus d'ennemis et à la France qu'elle n'a plus qu'un père.

La reine, debout sur un balcon du palais, assiste

du regard à ce triomphe du roi; elle oublie, avec la promptitude d'une émotion de femme, les pensées qu'elle roulait la veille contre les factieux de la liberté, qui ne lui montrent plus que la faction de l'amour pour leur roi. Elle verse des larmes sur ce retour de la faveur populaire, sans penser aux larmes qu'elle versait le matin sur la victoire de ce peuple et sur le départ de la duchesse de Polignac. La multitude, ivre de la conquête de son roi, fend de temps en temps la haie des députés pour contempler et pour acclamer de plus près son idole. Elle ne peut croire à son bonheur; elle veut s'en assurer par des paroles du roi lui-même. Une femme du peuple se jette à ses genoux et les enlace dans ses bras.

« Est-ce bien vrai? » dit-elle avec une naïve incrédulité au roi. « Ne vous fera-t-on pas changer en» core comme on vous a fait changer il y a quinze » jours? — Non, jamais! » lui répond le roi : « ma » résolution est irrévocable; rien ne me séparera de » mon peuple; il est trop doux d'être avec lui! »

La musique des régiments, spontanément rassemblée dans la cour du château, mêle le bruit de ses fanfares aux cris de Vive le roi! qui redoublent à l'approche du prince. Les grilles s'ouvrent pour laisser le flot populaire s'étendre librement dans les vastes cours et prolonger ses acclamations jusque sous les fenêtres de la reine. Les députés s'arrêtent par respect au seuil de l'escalier de marbre. Le roi, couvert de la sueur

et de la poussière de la route, essuie son front et ses larmes de reconnaissance en congédiant son cortége.

Le peuple veut le suivre jusque dans ses appartements. Les gardes ferment les portes pour soustraire le roi à la foule qui l'étouffe encore. Il ordonne de rouvrir toutes les issues à l'amour des enfants qui le pressent. Il tombe dans les bras de la reine et de sa sœur. Marie-Antoinette, conduite par lui sur le balcon avec le Dauphin et sa fille, témoigne par ses gestes et ses pleurs sa sensibilité à l'enthousiasme de l'Assemblée et du peuple. Le jour de sa défaite devient, pour une heure, le plus beau jour de son règne. Le peuple alors n'était point pervers, il n'était que passionné. Le jour suffit à peine à disperser cette multitude de toute condition qui inondait les cours et les jardins du château.

XVI.

Pendant ce délire du peuple à Versailles, l'Assemblée était restée dans la salle pour accomplir la pacification de la capitale, que le roi sans ministres venait de recommander à son patriotisme. Au moment où le duc d'Orléans rentrait dans l'enceinte, ses collègues le couvrirent d'applaudissements pour récompenser ce prince de la déférence qu'il venait de montrer au roi en formant la haie autour de lui avec les députés ses collègues. L'intention visible de ces applaudissements

était de décourager le prince des conseils factieux dont on le savait obsédé, et de lui montrer la vraie popularité dans son double devoir de député loyal et de prince du sang respectueux. Le duc d'Orléans, plus sensible alors à l'approbation publique qu'à l'ambition de règne qu'on cherchait à allumer en lui, parut comprendre ces applaudissements significatifs et les accepter comme un engagement de les mériter par sa conduite; mais dans l'âme inconstante de ce prince il n'y avait pas assez de fonds pour nourrir longtemps une même pensée : on ne pouvait pas plus compter avec lui sur la solidité d'un vice que sur la constance d'une vertu.

XVII.

Le premier soin de l'Assemblée fut de saisir l'ascendant souverain que la circonstance nécessitait, que l'hôtel de ville lui offrait et que le roi venait de lui céder sans réserve. Elle envoya une députation choisie parmi ses membres les plus acceptables au peuple de Paris, pour porter à la capitale les félicitations de sa victoire et la régularisation de ses mouvements. Elle tremblait, avec raison, que le pouvoir, en tombant des mains du roi, ne s'arrêtât pas dans les siennes, mais ne descendît sans transition du trône absolu dans la commune de Paris. Mais les districts, vainqueurs et étonnés de leur victoire, n'avaient pas encore des pensées si ambitieuses. Effrayés eux-mêmes des excès po-

pulaires dont les égorgements de de Launay, de de Losmes, de Flesselles et de l'état-major de la Bastille les avaient rendus les témoins impuissants, ils aspiraient autant à remettre la capitale à l'Assemblée que l'Assemblée à la reconquérir. La marche de cette députation vers Paris ne fut qu'un long et facile triomphe; tout pliait sur le passage de ces députés auxquels le comité permanent, la garde civique et le peuple étaient fiers de rouvrir la capitale libre. Les salves du canon des fêtes saluèrent leur entrée à l'hôtel de ville; on les appela les anges de la paix; les membres du comité permanent les reçurent comme des souverains sur le perron du palais du peuple. Bailly, Lafayette, le duc de Liancourt, Sieyès, l'archevêque de Paris, Lally-Tollendal, tous les hommes déjà chers et sacrés aux yeux de la capitale pour leurs services à la cause nationale, faisaient partie de la députation. Lafayette la présidait comme vice-président de l'Assemblée. Il répondit sur les premières marches de l'hôtel de ville à la harangue des électeurs et aux applaudissements de la foule. « Le roi a » été trompé, » dit-il; « il ne l'est plus. Il connaît » nos malheurs, et il les connaît pour empêcher qu'ils » renaissent jamais. En venant ici vous porter de sa » part des paroles de paix, j'espère, messieurs, lui » rapporter aussi de la part de Paris les paroles d'a» mour dont son cœur a besoin! »

XVIII.

Ces paroles, convenables à la circonstance, se perdirent dans l'unanime murmure de joie qui s'élevait sur les pas des députés. Ils montèrent dans la salle Saint-Jean, auditoire immense propre à ces congrès tumultueux d'opinions. Là, M. de Lally-Tollendal, cœur chaud, orateur des larmes, voix sonore, visage exalté, ami de Necker, aimé de la foule, sympathique au roi, demande le silence au nom de l'Assemblée, et l'obtient sans effort de la faveur publique. « Ce sont vos » concitoyens, vos amis, vos frères, vos représentants, » qui viennent vous donner la paix. Dans les cir- » constances désastreuses qui viennent de s'effacer, » nous n'avons pas cessé de partager vos douleurs; » mais nous avons partagé votre ressentiment : il » était juste.

» Si quelque chose nous console au milieu de l'af- » fliction publique, c'est l'espérance de vous préser- » ver des malheurs qui vous menaçaient.

» On avait séduit votre bon roi, on avait empoi- » sonné son cœur du venin de la calomnie, on lui » avait fait redouter cette nation qu'il a l'honneur » et le bonheur de commander. Nous lui avons été » dévoiler la vérité : son cœur a gémi. Il est venu » se jeter au milieu de nous; il s'est fié à nous, » c'est-à-dire à vous; il nous a demandé des conseils,

» c'est-à-dire les vôtres : nous l'avons porté en triom-
» phe, et il le méritait. Il nous a dit que les troupes
» étrangères allaient se retirer, et nous avons eu le
» plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple
» a fait entendre sa voix pour combler le roi de béné-
» dictions; toutes les rues retentissaient de cris d'al-
» légresse. Il nous reste une prière à vous adresser.
» Nous venons vous apporter la paix de la part du
» roi et de l'Assemblée nationale. Vous êtes géné-
» reux, vous êtes Français, vous aimez vos femmes,
» vos enfants, la patrie. Il n'y a plus de mauvais
» citoyens parmi vous. Tout est calme, tout est pai-
» sible. Nous avons admiré l'ordre de votre police,
» de vos distributions, le plan de votre défense. Mais,
» maintenant, la paix doit renaître parmi nous, et
» je finis en vous adressant, au nom de l'Assemblée
» nationale, les paroles de confiance que le souve-
» rain a déposées dans le sein de l'Assemblée : *Je
» me fie à vous.* C'est là notre vœu : il exprime tout
» ce que nous sentons. »

XIX.

L'auditoire ému, dont le cœur volait d'avance après des paroles de paix, ne répondit à cette proclamation pacifique de Lally-Tollendal qu'en couronnant de chêne et de laurier l'Assemblée sur la tête de l'orateur. L'électeur Moreau de Saint-Méry exprima avec mesure et sa-

gesse l'empressement de la capitale victorieuse à déposer sa victoire aux pieds de l'Assemblée vengée et du roi détrompé. Le duc de Liancourt annonça officiellement au comité et au peuple que le roi sanctionnait la création de la milice civique. L'archevêque de Paris, que ses opinions antipopulaires avaient exposé, au commencement des états généraux, aux insultes et aux menaces du peuple, et que son retour au parti des communes avait amnistié dans l'opinion, profita de la circonstance pour mieux sceller sa réconciliation avec Paris en offrant aux vainqueurs d'aller chanter solennellement dans la cathédrale l'hymne de leur triomphe, le premier *Te Deum* de la révolution et de la paix. On acclama d'instinct sa proposition, les uns pour consacrer la victoire, les autres pour cimenter la concorde. On s'ébranla de toutes parts pour suivre le pontife à l'autel.

XX.

Mais avant de sortir, une voix prévoyante s'éleva du sein des électeurs qui allaient abdiquer leur autorité d'un jour, et demanda qu'avant de se séparer, on nommât le premier magistrat municipal chargé, à la place de Flesselles massacré, de gouverner la capitale, et le général de l'armée parisienne, créée pour le péril d'une circonstance, perpétuée maintenant par la sanction du roi.

L'esprit des électeurs et de la foule, saisi de l'opportunité de ces deux nominations, flottait en silence entre les noms qui s'offraient au hasard à ses lèvres. Un geste désigna Lafayette : son buste costumé en général américain était placé sur une console élevée dans la salle. Moreau de Saint-Méry montra du doigt le buste comme celui de l'homme qui, ayant combattu pour l'indépendance du nouveau monde, pouvait guider les premiers pas de sa patrie à la liberté. Le nom de Lafayette éclata dans toutes les voix. Sa nomination ne fut qu'un cri. Lafayette, tirant son épée, jura devant sa propre image d'être fidèle à lui-même et de défendre les droits de la nation.

La même unanimité nomma Bailly maire de Paris. Lally-Tollendal posa sur la tête du maire la couronne civique dont on l'avait décoré lui-même. L'archevêque de Paris la soutint et l'affermit sur le front de Bailly.

Mirabeau, qui venait de perdre son père, et que son deuil récent empêchait de paraître en public, n'assista pas à la députation. « Si j'y avais paru, » dit-il quelques jours après à ses amis, « c'est moi que le » peuple aurait certainement acclamé maire de Paris, » car la révolution portait déjà mon nom. Je le re- » grette, c'est un malheur public : mes rapports » obligés avec le roi, comme magistrat populaire » de la capitale, auraient fait tomber entre Louis » XVI et moi bien des préventions qui me défigurent

» à ses yeux, et mes conseils auraient pu être des » services. Mais le peuple est comme l'enfant, il ne » pense qu'à ce qu'il a sous les yeux. »

XXI.

Les députés retournèrent, à travers les mêmes transports et les mêmes honneurs, à Versailles, reporter à l'Assemblée la joie, les respects et l'obéissance de Paris. L'Assemblée, dont la victoire du peuple assurait désormais l'inviolabilité et la toute-puissance, vit en peu d'heures rentrer dans son sein tous ceux des membres de la noblesse et du clergé qui avaient protesté jusque-là contre l'égalité des ordres et qui s'étaient retirés des délibérations de peur de déroger à leur caste. La noblesse absente justifia son retour par une délibération où la dignité des termes déguisait mal la défaite. Le clergé, par l'organe du cardinal de la Rochefoucauld et de l'abbé de Montesquiou, expliqua avec embarras sa résistance, mais jura de défendre à l'avenir, avec un courage civique inébranlable, les *principes de la Révolution et les droits de la nation*. L'Assemblée, satisfaite d'avoir vaincu et ne voulant pas humilier la résipiscence du clergé, applaudit à ces retours et confondit tous les schismes d'opinions dans son sein.

XXII.

Le roi lui fit annoncer qu'il venait de congédier les ministres et de rappeler M. Necker. Dans l'impatience du retour de ce ministre, idole absente de la nation, dont chaque heure de retard paraissait une calamité publique, l'Assemblée elle-même, sur la motion de Lally-Tollendal, écrivit une lettre officielle pour conjurer l'homme nécessaire de céder aux instances de son maître. « L'Assemblée nationale, » disait cette lettre, monument de l'infatuation d'une époque, « vous presse de vous rendre aux désirs du » roi. Vos talents et vos vertus ne peuvent recevoir » ni une récompense plus glorieuse ni un plus » puissant encouragement. Tous les moments sont » précieux... La nation, son roi et ses représentants » vous attendent! »

Mirabeau, en écoutant cette lettre, leva dédaigneusement les épaules et sourit de pitié. Il n'avait jamais accordé à M. Necker, que le prince de Poix appelait devant lui le *grand homme*, que le titre de *grand joueur de gobelets*, dont les circonstances dépassaient l'orgueil et dont les difficultés allaient faire évanouir les calculs. « On croit gouverner cette assemblée par » les phrases vides et ampoulées de M. Necker, ajou- » tait-il, tandis qu'il faudrait y former une coalition » de fortes têtes et de talents supérieurs pour la di-

» riger, entre le roi et le peuple, dans la voie des » institutions nationales compatibles avec l'autorité » monarchique. »

Le pouvoir purement ministériel, concentré par une importance toute personnelle et par une popularité tout artificielle entre les mains d'un homme qu'il jugeait très inférieur à sa renommée, n'offrait à Mirabeau ni solidité ni prestige. C'était la dictature d'une vanité prête à s'écrouler dans le néant.

XXIII.

Le roi, qui acceptait complétement sa défaite, n'attendit pas que les députations de Paris vinssent lui apporter les clefs de sa capitale et adoucir par des respects l'insolence de leur triomphe sur ses troupes. Il alla lui-même au devant de ces humiliations réelles et de ces respects affectés, en faisant annoncer à l'Assemblée qu'il se rendrait le lendemain, 17 juillet, dans sa capitale. C'était se montrer en suppliant du peuple à la ville avide de son humiliation. Mais déjà la prostration de ses nouveaux conseillers égalait les jactances de ses conseillers congédiés. Il affectait avec une apparence de sincérité et de joie le rôle de souverain affranchi d'une cour odieuse et délivré de sa subjection par la révolte respectueuse de ses sujets. Les nouveaux maîtres de Paris, Bailly, Lafayette, étaient venus dans la soirée lui présenter l'hom-

mage des fonctions auxquelles ils avaient été élevés par l'acclamation de l'hôtel de ville et en recevoir la confirmation de sa main. Il écouta avec un intérêt partial pour l'insurrection le récit du soulèvement, de l'armement, du combat de Paris et de la conquête de la Bastille. Bailly lui ayant raconté la mort de de Launay immolé à la vengeance des morts et des blessés sous le feu de la forteresse, « Ah! pour » celui-là, » dit-il, « il a bien mérité son sort! » Mot impossible à croire si le trouble du roi n'égarait pas en ce moment ses lèvres, et dont l'histoire doit douter malgré le témoignage de Bailly, qui l'atteste dans ses Mémoires.

XXIV.

Mais pendant que les félicitations publiques donnaient l'apparence de la joie aux grands appartements du château, le deuil, les humiliations, les déchirements de cœur, les sanglots remplissaient les appartements de la reine de scènes de désespoir. Elle s'arrachait par prudence à ce cercle de princes, de conseillers, de favoris et de favorites dans lequel elle avait enfermé sa vie et son cœur, et que les imprécations du peuple poursuivaient jusque dans l'asile de ses affections domestiques, pour les désigner aux proscriptions.

« Pourquoi donc, » s'écrièrent des voix dans les

cours, « la duchesse de Polignac ne se montre-t-elle » pas avec son amie? Derrière ces murs où se sont » tramés tant de complots contre nous, » murmurait le peuple, « on pourrait bien chercher vainement un » jour les vestiges de ce trône! C'est de là que par- » tent les conseils qui enlèvent au roi le cœur de » son peuple, au peuple le cœur de son roi! Que » la reine se montre, mais qu'elle se montre seule! » Qu'elle abdique à jamais les funestes amitiés qui » l'isolent de la nation et qui attirent sur son mari » la haine que le peuple porte à ses ennemis! »

XXV.

C'est au bruit de ces murmures et de ces menaces que la reine, se jetant dans les bras de son amie, s'arrachant à ses embrassements pour s'y rejeter encore, délibérait dans ses appartements les plus reculés sur la cruelle nécessité de ces séparations. Tantôt elle conjurait Mme de Polignac de ne pas l'abandonner au milieu des dangers que la ruine de ses plans, la prise de la Bastille, les menaces de Paris accumulaient sur elle; tantôt elle la pressait de fuir afin de se soustraire elle-même à l'animadversion du peuple et d'emporter jusqu'à des meilleurs jours avec elle cette colère publique qui la désignait tout haut pour première coupable et pour première victime. La duchesse, flottant entre le

devoir et son attachement pour la reine, qui lui commandaient de tout braver pour partager les dangers de son amie, et les conseils de quelques-uns de ses familiers, tels que M. de Bezenval, qui voyaient s'éloigner avec peine en elle le gage de leur faveur à la cour, hésitait encore. Enfin la sollicitude pour le danger de ses amis et le besoin de sa propre réhabilitation dans l'esprit du peuple l'emportèrent dans le cœur de Marie-Antoinette. Ne se sentant pas la force de prolonger la lutte et de renouveler les déchirements de cette séparation en revoyant la duchesse, elle lui envoya dans un dernier billet trempé de ses larmes son désespoir et ses adieux. Elle l'engageait, dans ce billet, à aller chercher un exil temporaire à Vienne, où ses recommandations à l'empereur, son frère, lui assureraient les protections et les consolations dues à l'amie de la reine de France. Elle lui envoya tout ce qu'elle avait d'or dans sa cassette pour subvenir aux frais d'une fuite imprévue; elle s'enferma dans ses appartements pour déplorer le sort d'une princesse maîtresse la veille d'un empire et réduite, en quelques heures, à répudier même ses plus intimes attachements.

XXVI.

La duchesse partit la nuit avec toute sa famille, dérobant, sous le costume d'une suivante, son nom,

son titre et sa beauté. En traversant de nuit la ville de Sens, que le contre-coup de Paris avait soulevée contre la cour, elle entendit son nom couvert des imprécations de l'émeute. L'abbé de Balivière, qui l'accompagnait dans sa fuite, fut obligé, pour détourner les soupçons de sa tête, de s'associer lui-même contre les Polignac aux cris de réprobation qui s'élevaient partout contre les favoris.

Pendant cette nuit d'insomnie et d'angoisses, premier signal de l'émigration, la reine, déjà informée de la visite que le roi avait résolu de faire le lendemain à Paris, tremblait de l'accueil qui lui serait réservé sur les pavés encore chauds du sang de de Launay et de Flesselles. Elle ne pouvait se figurer que ce peuple ombrageux consentît à se dessaisir du gage de sa victoire en laissant le roi ressortir impunément de Paris; sa tendresse le lui montrait déjà insulté, otage, captif de ses sujets, peut-être victime. Dans sa terreur, elle voulait le suivre, mais craignant davantage de lui porter l'impopularité et le malheur qui la suivaient, elle écrivait quelques phrases d'un discours qu'elle se proposait d'aller prononcer à l'hôtel de ville pour redemander au peuple son époux et pour obtenir de partager son sort. Elle apprenait de mémoire des paroles pathétiques, et elle se les répétait à elle-même à haute voix devant ses femmes, en marchant à pas interrompus dans sa chambre. « Monsieur, » disait-elle en s'adressant à cet auditoire imaginaire, « rendez le

» roi à ma tendresse ou réunissez-moi à lui!... Non!
» vous ne voudrez pas séparer sur la terre ce qui fut
» uni par le ciel! »

Quels que soient les reproches que l'opinion publique avait adressés à cette princesse comme reine ou comme femme, elle ne sépara jamais un instant son sort et sa vie du sort et de la vie de son mari. Les périls du roi ne firent que resserrer les liens d'attachement et d'honneur qui confondaient sa destinée avec la sienne. La fuite, qui lui était facile alors, et qui peut-être aurait écarté de la tête du roi bien des difficultés et bien des ombrages, ne lui parut qu'une désertion du trône et du devoir d'épouse, désertion permise à tous, excepté à elle. Le sang de sa mère, Marie-Thérèse, se retrouva dans ses veines toutes les fois qu'on la pressa de penser à son propre salut. Sa fierté virile se révoltait contre la seule pensée de déshonorer en elle, par une lâche action, le rang de reine et le cœur d'épouse.

XXVII.

Plusieurs fois dans le cours de cette nuit décisive, le roi, la reine, les ministres, encore cachés dans le palais, hésitèrent sur le parti que l'extrémité des périls conseillait au roi lui-même. Il y eut des heures pendant lesquelles le départ nocturne fut résolu, les troupes disposées, les voitures et les escortes com-

mandées. Le roi, s'éloignant de sa capitale soulevée, se retirerait à distance au milieu de l'armée, et dicterait de là ses conditions absolues de réformes et de paix à la nation. L'heure suivante amenait un contre-ordre: un connétable indiqué aux troupes par la gloire et à la nation par l'autorité du nom manquait à ce plan. La vaine jactance du maréchal de Broglie, suivie d'une mollesse si peu virile dans le maniement de l'armée devant Paris, la défiance des troupes, la passion unanime des provinces pour l'Assemblée nationale, la première campagne perdue sans combat dans la capitale, la crainte d'aliéner à jamais l'opinion en lui déclarant une hostilité irréconciliable, l'horreur surtout d'une guerre civile, dont le sang et le crime seraient imputés au roi, et qui changerait en exécration l'amour du peuple, seule ambition de ce prince; l'espérance enfin de ramener promptement le cœur de la nation à son roi, en cédant à l'opinion tout ce qu'elle demanderait avec justice, firent écarter une dernière fois toute idée de fuite. Le roi paraissait également prêt à suivre, par déférence habituelle à l'avis de ses conseillers, l'une ou l'autre résolution. « Ils le veulent, » dit-il; « eh bien! je resterai. » Et il s'endormit, confiant dans le lendemain et dans le retour de l'opinion que sa présence à Paris allait implorer de sa capitale.

XXVIII.

La reine, trop agitée par les adieux de la journée et par les terreurs du lendemain, ne put goûter un moment de sommeil. Avant le lever du soleil, elle alla par les jardins chercher, dans la solitude de Trianon, le silence, les images de repos, de bonheur passés, et les traces de l'amitié absente dont ce séjour était plein pour elle. C'est là qu'elle reçut les derniers adieux et sans doute les promesses de prochaine délivrance du comte d'Artois, prêt à s'éloigner pour toujours.

Ce prince, qui avait fait partir ses voitures après avoir pris congé de ses frères, monta à cheval en costume de voyage, suivi d'un seul serviteur, et se rendit, par des allées encore désertes, à Trianon. Les adieux de la reine et de son beau-frère furent longs, douloureux, pleins de pressentiments. La chevalerie du prince, les illusions de la reine, s'y nourrirent sans doute de ces premiers rêves d'émigration armée de la noblesse française, d'appel à l'intervention des cours et de restauration du trône par la victoire, rêves qui consolaient une imagination de femme, et que le comte d'Artois allait promener vingt ans par toute l'Europe.

Il sortit, enfin, de Trianon plein d'indignation contre Paris, plein de confiance dans son épée. Il ne

rentra pas a Versailles; mais, galopant par des chemins détournés, il alla rejoindre, à quelque distance sur la route de Bruxelles, ses équipages de voyage. La prévention que son nom soulevait dans la nation était déjà si animée, qu'il n'osait pas voyager sans précautions jusqu'aux frontières du royaume, et qu'il avait fait disposer des escortes de cavalerie et du canon dans différents postes sur la route de la Belgique. C'est ce prince qui fut depuis Charles X, et qui se condamna deux fois lui-même à l'exil par antipathie contre les idées de son siècle : la première fois, par la légèreté de la jeunesse; la seconde, par la persistance du vieillard.

XXIX.

Le roi, à son réveil, décidé à entrer dans Paris, mais prévoyant la possibilité d'un crime, se prépara à ce voyage comme à la mort, par la prière et par la purification de son âme. Il fit appeler secrètement le prêtre confident de sa conscience, s'agenouilla devant lui et en reçut les consolations et les sacrements de la religion. Ce n'était point la peur, mais la prière qui inclinait ainsi le prince devant le ciel dans les jours de péril : son cœur était ferme, mais sa conscience timorée; il craignait Dieu, et non les hommes. Son échafaud, qui vit tant de résignation, ne vit pas un frisson en lui. Muni de ces secours célestes, il s'ar-

racha des bras de la reine éplorée, éloigna ses gardes, qui n'auraient été qu'un vain signe de défiance et qu'une dangereuse provocation au peuple, et monta en voiture pour Paris.

Le maréchal de Beauveau, le duc de Villeroy, le duc de Villequier, le marquis de Nesles, le comte d'Estaing, noms les plus populaires par leur attachement à M. Necker parmi ses courtisans, montèrent avec le roi dans son carrosse, comme pour couvrir sa démarche et ses paroles des témoignages visibles de son retour d'esprit au ministre disgracié, et pour montrer d'avance en eux M. Necker encore absent au fanatisme de la multitude.

La garde civique de Versailles et une immense cortége de voitures des membres de l'Assemblée nationale faisaient cortége à la voiture du roi. La route, couverte des populations voisines accourues au bruit de cette entrée royale, retentissait d'acclamations pacifiques et ralentissait le pas des chevaux. Paris tout entier, debout et armé comme symbole de force, l'attendait depuis l'aurore; le maire, Bailly, à la tête du corps municipal, s'était avancé, pour recevoir le roi, jusqu'à la barrière de Chaillot. « Sire, » lui dit Bailly en lui présentant les clefs de Paris dans un bassin d'or, « j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne » ville de Paris. Ce sont les mêmes qui furent présen» tées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple; aujour» d'hui, sire, c'est le peuple qui a reconquis son roi. »

XXX.

Ces paroles, où les courtisans affectèrent de comprendre une insulte, n'étaient qu'un hommage dans la bouche respectueuse de Bailly. Son cœur lui commandait, dans une scène si ambiguë et si critique, de flatter à la fois le peuple pour l'adoucir et le roi pour le rassurer. C'était un des mots les plus heureux à jeter dans un tel jour à la nation et au souverain pour effacer l'humiliation de la défaite chez le prince et l'orgueil de la victoire chez le peuple, sous la douce mais nécessaire allusion de la concorde.

La foule applaudit, le roi fut ému. Bailly reprit :

« Votre Majesté vient jouir de la paix qu'elle a ré-
» tablie dans la capitale ; elle vient jouir de l'amour
» de ses fidèles sujets. C'est pour leur bonheur que
» Votre Majesté a rassemblé autour d'elle les repré-
» sentants de la nation, et qu'elle va s'occuper avec
» eux de poser les bases de la liberté et de la pros-
» périté publiques. Quel jour mémorable que celui
» où Votre Majesté est venue siéger en père au mi-
» lieu de cette famille réunie, où elle est reconduite
» à son palais par l'Assemblée nationale entière !

» Gardée par les représentants de la nation, pres-
» sée par un peuple immense, elle portait dans ses
» traits augustes l'expression de la sensibilité et du
» bonheur, tandis qu'autour d'elle, on n'entendait

» que des acclamations de joie, on ne voyait que des » larmes d'attendrissement et d'amour. Sire, ni votre » peuple ni Votre Majesté n'oublieront jamais ce » grand jour! C'est le plus beau de la monarchie, » c'est l'époque d'une alliance éternelle entre le mo- » narque et le peuple. Ce trait est unique dans l'his- » toire : il immortalise Votre Majesté. J'ai vu ce beau » jour, et, comme si tous les beaux jours étaient » faits pour moi, la première fonction de la place où » m'a conduit le vœu de mes concitoyens est de » vous porter l'expression de leur respect et de leur » amour! »

XXXI.

Le roi, toujours mal inspiré devant la multitude, ne répondit que par des gestes au discours du maire de Paris.

Le cortége royal, accru de trois mille jeunes gens à cheval et de dix mille citoyens à pied, continua sa route vers l'hôtel de ville entre deux haies de gardes civiques sous les armes depuis la barrière jusqu'à la place de Grève. Un peuple innombrable assistait, sévère et muet, à ce spectacle, comme s'il eût voulu, par une convention tacite, attendre le premier mot du roi pour laisser éclater, selon le langage du prince, son cri de colère ou de pardon.

Le roi, étonné et attristé de cette attitude, de ce

silence, de ces piques, de ces drapeaux, de ces cocardes de couleurs nouvelles qui flottaient pour la première fois à ses yeux, ne reconnaissait plus la ville, que trois jours avaient transformée. De sinistres pressentiments saisissaient son cœur, pâlissaient son visage, assombrissaient ses pensées. Il n'entendait que le bruit des roues de son carrosse sur le pavé et le pas militaire de sa nombreuse escorte. Il sollicitait en vain un regard, un accueil, une acclamation de la foule en promenant lui-même ses regards sur elle et en inclinant sa tête hors des portières. Tout restait muet : un mot d'ordre à tous, obéi par tous, pétrifiait les visages. Le roi ne traversait qu'une haie de fer.

XXXII.

Soit menace calculée, soit geste irréfléchi et protecteur des citoyens armés qui remplissent l'hôtel de ville, ce sont des murailles de fer qui le reçoivent encore en descendant de son carrosse sur le perron. Dix mille épées nues croisées sur sa tête lui firent une voûte d'acier depuis la première marche du grand escalier jusqu'à la salle du trône, où les électeurs et la municipalité l'attendaient. Il y monta sans qu'une seule voix lui révélât s'il y montait pour recevoir ou pour donner l'amnistie de l'insurrection.

Bailly souffrait pour le prince d'un accueil qu'il

aurait voulu échauffer en y répandant son cœur. Il s'avança vers le trône, et présentant au roi la nouvelle cocarde nationale, insinua par un mot que le monarque, en la recevant, lui enlèverait toute couleur séditieuse. Le roi prit la cocarde comme un hommage et l'innocenta en s'en décorant.

A ce signe, l'enthousiasme refoulé par l'inquiétude éclata en un seul cri de Vive le roi! qui se prolongea en se multipliant dans toutes les parties de l'édifice et dans les innombrables légions du peuple.

Ce cri sembla ouvrir enfin le visage et le cœur du roi; il y répondit, à l'instigation de Bailly, en sanctionnant tous les actes et toutes les nominations de la capitale et des électeurs pendant l'insurrection. Chacune de ces concessions devint le signal d'une acclamation plus tumultueuse et plus passionnée. Les électeurs demandaient à grands cris que le prince daignât confirmer par quelques paroles de sa bouche la glorieuse amnistie qu'il apportait à leur amour. Louis chercha en vain un mot sur ses lèvres. Sa timidité naturelle, redoublée par le lieu et par les émotions diverses de son âme, lui refusa une seule inspiration. Il pria Bailly de parler pour lui.

Bailly interpréta avec respect et convenance les pensées du roi : il recommanda en son nom le rétablissement de l'ordre et de la justice. Le peuple de la place appela à son tour le prince sur le balcon. Le roi y parut paré des couleurs de l'insurrection

nationalisées sur sa tête. Une acclamation immense s'éleva de cette foule jusqu'au ciel pour récompenser le monarque d'avoir pris les couleurs du peuple. Le délire descendit et remonta des électeurs qui entouraient le roi dans la place, et de la place dans la salle.

« Vous le voyez, sire, » dit Moreau de Saint-Méry, « le trône n'est jamais plus assuré que quand il est » gardé par l'amour du peuple. »

Le procureur du roi et de la ville, Ethys de Corny, le même qui avait conduit l'insurrection à la conquête des Invalides, proclama Louis XVI *Père du peuple* et *Restaurateur de la liberté française!*

XXXIII.

Lally-Tollendal avait suivi le roi : ce député représentait dans cette scène M. Necker, dont il était le sectaire et l'enthousiaste. Il voulut suppléer le silence du roi et donner à cette journée un caractère de réconciliation et de sensibilité qui en fût le sceau et le commentaire pour la nation. Il fit demander au roi par Bailly la permission de parler en sa présence. Le roi l'accorda.

« Eh bien! citoyens, » dit l'ami de Necker en montrant d'un geste exalté le roi sur son trône pressé par l'amour de ses sujets, « êtes-vous enfin satis» faits?... Le voilà, le roi que vous demandiez à

» grands cris, et dont le nom seul excitait vos trans-
» ports, lorsqu'il y a deux jours nous le proférions
» au milieu de vous! Jouissez de sa présence et de
» ses bienfaits!

» Voilà celui qui vous a rendu vos assemblées na-
» tionales et qui veut les perpétuer. Voilà celui qui
» a voulu établir vos libertés et vos propriétés sur
» des fondements inébranlables. Voilà celui qui vous
» a offert, pour ainsi dire, d'entrer avec lui en par-
» tage de son autorité, ne se réservant que celle qui
» lui est nécessaire pour votre bonheur, celle qui
» doit à jamais lui appartenir, et que vous-mêmes
» devez le conjurer de ne jamais perdre. Ah! qu'il re-
» cueille enfin des consolations! que son cœur noble
» et pur emporte d'ici la paix dont il est si digne!
» et puisque, surpassant les vertus de ses prédéces-
» seurs, il a voulu placer sa puissance et sa grandeur
» dans notre amour, n'être obéi que par l'amour,
» n'être guidé que par l'amour, ne soyons ni moins
» sensibles ni moins généreux que notre roi, et prou-
» vons-lui que même sa puissance, que même sa
» grandeur, ont plus gagné mille fois qu'elles n'ont
» sacrifié.

» Et vous, sire, permettez à un sujet qui n'est ni
» plus fidèle ni plus dévoué que tous ceux qui vous
» environnent, mais qui l'est autant qu'aucun de ceux
» qui vous obéissent, permettez-lui d'élever sa voix
» vers vous, et de vous dire : Le voilà, ce peuple qui

» vous idolâtre, ce peuple que votre seule présence
» enivre, et dont les sentiments pour votre personne
» sacrée ne peuvent jamais être l'objet d'un doute.
» Regardez, sire, consolez-vous en regardant tous les
» citoyens de votre capitale. Voyez leurs yeux, écou-
» tez leurs voix, pénétrez dans leurs cœurs qui volent
» au devant de vous. Il n'est pas ici un seul homme
» qui ne soit prêt à verser pour vous, et pour votre
» autorité légitime, jusqu'à la dernière goutte de son
» sang. Non, sire, cette génération de Français n'est
» pas assez malheureuse pour qu'il lui ait été réservé
» de démentir quatorze siècles de fidélité. Nous pé-
» ririons tous, s'il le fallait, pour défendre un trône
» qui nous est aussi sacré qu'à vous et à l'auguste
» famille que nous y avons placée il y a huit cents
» ans. Croyez, sire, croyez que nous n'avons jamais
» porté à votre cœur une atteinte douloureuse qui
» n'ait déchiré le nôtre; qu'au milieu des calamités
» publiques, c'en est une de vous affliger, même par
» une plainte qui vous avertit, qui vous implore, et
» qui ne vous accuse jamais. Enfin, tous les chagrins
» vont disparaître, tous les troubles vont s'apaiser.
» Un seul mot de votre bouche a tout calmé. Notre
» vertueux roi a rappelé ses vertueux conseillers. Pé-
» rissent les ennemis publics qui voudraient encore
» semer la division entre le roi et son peuple! Roi,
» sujets, citoyens, confondons nos cœurs, nos vœux,
» nos efforts, et déployons aux yeux de l'univers le

» spectacle d'une des plus belles nations, libre, heu-
» reuse, triomphante, sous un roi juste, chéri, ré-
» véré, qui, ne devant plus rien à la France, devra
» tout à ses vertus et à son amour. »

XXXIV.

La présence du roi et du peuple, placés face à face et interprétés ainsi l'un à l'autre, les souvenirs sanglants de la veille, les perspectives heureuses du lendemain, la joie du triomphe, la magnanimité de la réconciliation, l'accent pathétique, le geste sentimental, les yeux humides, l'âme émue de l'orateur, son nom, qui rappelait la mémoire tragique du comte de Lally, son père, immolé sur l'échafaud au pied de ce même édifice et réhabilité par l'éloquence filiale du fils, enfin l'image de M. Necker, son patron, dont on croyait entendre les inspirations dans sa voix, avaient attendri l'enthousiasme jusqu'aux larmes. On n'entendait qu'un sanglot dans la salle. Les multitudes sont ou tragiques ou pathétiques. Toutes les fois qu'on veut les détourner du crime, il faut leur arracher des larmes pour leur disputer du sang. Le peuple en masse n'a pas de raisonnement, il n'a que du cœur, et le cœur n'est gouvernable que par le sentiment.

Lally-Tollendal exprimait d'autant mieux cette sensibilité attendrie du jour, qu'il la partageait. Le roi lui-même était trop attendri pour trouver un mot sur ses

lèvres. On interpréta son visage, ses larmes, ses gestes. Il redescendit avec les électeurs sur la place. Il traversa, au bruit des acclamations universelles, cette même capitale qu'il avait traversée quelques heures avant au milieu du silence morne et menaçant de son peuple. Son retour à Versailles fut un triomphe; mais ce triomphe, dont il était le gage et l'ornement, était au fond une éclatante humiliation de la royauté vaincue. On l'enchaînait de caresses, mais ces caresses étaient des menaces dérobées sous des applaudissements.

XXXV.

Le roi le comprenait. Oppressé par le spectacle de ce délire d'amour qui pouvait se changer au moindre vent en un délire de fureur, il ne respira librement qu'au moment où il aperçut sur les collines de Saint-Cloud les escadrons de ses gardes du corps envoyés par la reine au devant de son cortége.

La reine, à qui cette journée avait été un siècle d'angoisses, recevait heure par heure, par des messagers secrets, des récits successifs du voyage du roi. Elle redoutait pour lui, à chaque tour de roue, le poignard ou la balle d'un fanatique. Glacée par le silence qui avait accueilli le prince à son entrée dans la capitale, tremblante à l'image de la voûte de piques et d'épées sous laquelle il avait monté les marches de l'hôtel de ville, agitée de pressentiments contraires

pendant la longue station du roi dans la salle, d'où personne ne pouvait sortir pour lui rapporter les événements; soulagée d'un poids mortel en apprenant les cris d'amour du peuple au retour, ivre enfin de félicité et de reconnaissance, en apercevant du haut de ses balcons la colonne triomphale qui lui ramenait son mari, elle se précipita avec ses enfants sur le palier de l'escalier de marbre, et s'évanouit de joie dans les bras du roi.

Elle crut qu'après avoir préservé le roi d'un pareil péril, la Révolution, apaisée par tant de sacrifices, lui rendait pour jamais le père de ses enfants. La famille royale ne se lassait pas d'entendre, de la bouche de Louis XVI et des courtisans de sa suite, les circonstances de la longue fête que le peuple attendri venait de donner à son roi.

La reine cependant, après ces premiers moments d'ivresse, ne vit pas sans répugnance et sans indignation la cocarde de l'insurrection attachée au chapeau de son mari. « Je ne croyais pas, » lui dit-elle avec une ironie douce mais amère, « avoir épousé un ci- » toyen de Paris. »

XXXVI.

L'Assemblée nationale, désormais affermie contre les tentatives du pouvoir royal, avait désiré en masse arrêter le mouvement révolutionnaire de cette journée

qui assurait son empire, et reprendre pacifiquement ses délibérations sur la constitution de la France. La bourgeoisie de Paris elle-même, intimidée par les crimes dont la populace avait attristé sa victoire, n'aspirait qu'à rétablir l'ordre dans la capitale par l'action du pouvoir municipal qu'elle venait de conquérir, et par la puissante organisation de la garde civique, l'un dirigé par Bailly, l'autre organisée par Lafayette.

Les noms de ces deux hommes, dans lesquels se personnifiaient le pouvoir civil et l'autorité militaire dans Paris, exprimaient complétement la véritable signification de la journée du 14 juillet : combat contre le despotisme, victoire sur l'aristocratie de cour, limitation du pouvoir royal, omnipotence donnée à l'Assemblée, modération dans la réforme du royaume, réconciliation prompte avec le roi, ordre social subitement rétabli et vigoureusement préservé après la commotion nécessaire.

XXXVII.

Mais les convulsions imprimées aux membres d'un vaste empire par les passions et les agitations de la tête ne s'apaisent pas sans de longues vibrations de tout le corps social. Le contre-coup du soulèvement de Paris avait soulevé la France tout entière. En un moment, tout fut en feu dans les provinces. L'esprit révolutionnaire, en descendant dans les masses plus

profondes, plus aveugles et plus opprimées que les populations de la capitale et des villes, y remua des passions plus sourdes, plus brutales et plus incendiaires que les nobles passions d'esprit, de liberté de théories qu'une idée satisfaite arme et désarme en un moment de ses colères.

La chute et la démolition de la Bastille, l'expulsion et l'embauchage des troupes, la vengeance sanguinaire des vieilles oppressions dans le sang des Flesselles et des de Launay massacrés par la populace, le triomphe de l'insurrection contre la cour, l'extinction de l'aristocratie, la proscription des princes, des favoris, des favorites; la terreur imprimée jusque dans le palais de Versailles aux ennemis de la nation, passèrent aux populations des provinces. Elles virent dans la victoire de Paris des exemples et des encouragements à des imitations impunies. Tout éclata partout en universelles séditions dans le royaume; une cherté et une rareté plus factices que réelles des blés, qui répandaient la panique et la révolte, ajoutèrent un ferment de plus à tous ceux qui couvaient dans les cœurs. La plus terrible des factions, la faction de la faim dans le peuple, envenima toutes les autres.

En quelques heures, la France fut debout et en armes. Rennes, capitale de la Bretagne, ville façonnée à la sédition par son parlement, se souleva à la première annonce du renvoi de M. Necker. La jeunesse parlementaire pilla les armuriers, débau-

cha les trois régiments de la garnison, nomma un général et un gouvernement de l'émeute. A Saint-Malo, la bourgeoisie insurgée intimida les troupes et se forma en colonnes mobiles pour aller délivrer l'Assemblée nationale. A Grenoble, capitale du Dauphiné, berceau de la révolution, que l'assemblée de Vizille, fomentée par les Mounier, les Perrier, les Virieu, avait accoutumée aux insurrections morales contre la cour, le refus d'impôts, à l'exemple d'*Hampden*, fut voté en assemblée populaire. A Lyon, la bourgeoisie et les troupes se disputèrent à coups de feu, et les troupes, vaincues, évacuèrent la ville. A Caen, le peuple, insurgé, s'empara de la citadelle; le tocsin sonne, vingt mille paysans armés, avec du canon, attaquent les casernes, acceptent une capitulation et massacrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville M. de Belzunce, colonel d'un des régiments désarmés. A Poissy, les prétendus accapareurs de grains échappent avec peine à l'assassinat. A Saint-Germain, un meunier est décapité par les femmes. A Rouen, le sang coule à flots. Au Havre, la sédition force l'arsenal, pointe ses canons sur le port et empêche le débarquement des troupes. A Dijon et à Bordeaux, la ville s'empare des forts. A Strasbourg, les magistrats, voués à la mort, sont sauvés du supplice par la fuite. A Verdun, le maréchal de Broglie, fuyant de Versailles, n'échappe à la vengeance du peuple qu'en se jetant sous les baïonnettes des soldats. A Marseille, à Aix, à Avignon, à Nîmes,

à Montpellier, les populations mobiles et passionnées préludent par des agitations anarchiques à de sinistres attentats. Les troupes, intimidées ou complices, demeurent immobiles devant l'unanimité des insurrections. Un interrègne général du gouvernement laisse régner partout les émeutes, les gardes civiques, les municipalités, l'anarchie.

XXXVIII.

Enfin, dans les provinces les plus reculées, les campagnes, abandonnées à elles-mêmes et saisies à la même heure d'un accès du même vertige, se lèvent sans savoir ce qui les agite. Des hommes à cheval traversent au galop, pendant la nuit, les bourgs et les villages comme s'ils fuyaient devant l'incendie et la mort, en semant derrière eux le cri de panique : Aux armes ! Voilà les brigands !

A ce cri, le peuple se réveille, se lève, s'alarme, s'interroge, se livre aux plus absurdes pressentiments. Les fantômes de l'imagination de chacun se multiplient par l'imagination de tous. Le tocsin sonne; les paysans s'arment de tous les instruments de labourage, changés en armes dans leurs mains; le soc de la charrue, le tranchant de la hache, les dents de la herse, les faulx de la prairie, les faucilles de la moisson emmanchées au bout des perches, les fusils de chasse, les barres de fer, les marteaux, les haches de la forge sont

brandis au hasard par tous les bras; des patrouilles sortent, montent sur les collines pour voir et pour écouter de plus loin la flamme des incendies et les pas des brigands dont on les menace; ces patrouilles, en se rencontrant avec les éclaireurs des villages voisins, rôdant sous l'impression des mêmes paniques, se prennent réciproquement pour des colonnes incendiaires et se renvoient les mêmes terreurs.

On se reconnaît, on s'aborde enfin, mais pour se raconter mutuellement les forfaits imaginaires des bandes invisibles que tout le monde rêve et que personne ne voit. « Ils sont ici, ils sont là, ils pillent, » ils brûlent, ils égorgent! » Les feux des bergers ou du chaume, allumés dans cette saison pour fumer les sillons, sont, aux yeux épouvantés des campagnes, les torches agitées par les avant-postes de l'armée des brigands. De tous les clochers qui se répondent dans la nuit, les coups désespérés du tocsin enfièvrent l'oreille des hameaux et des chaumières. Les ténèbres, l'insomnie, l'effroi, font fuir les femmes et les enfants dans les bois. Les hommes veillent, tumultueusement groupés sous les armes, sur la place devant les églises. Cette armée imaginaire de brigands, annoncée partout la veille, et qui n'existait nulle part, se trouve réalisée le matin en une armée innombrable de paysans sortis de terre et préparés par la terreur à se jeter dans tous les excès de la démence civile au souffle des agitateurs.

XXXIX.

Un même mot d'ordre, que personne n'a donné, que tous reçoivent à la même heure, imprime une seule impulsion à ces rassemblements. Un ordre écrit, qu'on annonce avoir été apporté la nuit de Paris par les messagers mystérieux de la veille, court de mains en mains parmi les chefs des villages : « Le roi or- » donne de brûler tous les châteaux, ne voulant plus » que le sien dans le royaume. » Le mot d'ordre, jugement dernier de l'aristocratie rurale, émané du chef de la nation, légitime aux yeux du peuple des campagnes la vengeance d'une longue sujétion. Les servitudes et les humiliations de la féodalité, dont les châteaux leur paraissaient être les bastilles visibles, s'élèvent avec un redoutable murmure entre les habitants des campagnes contre les seigneurs de terres féodales. Des tribuns de village, des propriétaires plébéiens, des magistrats ruraux, des ennemis publics ou secrets des seigneurs de la contrée, haranguent les paysans ameutés, leur parlent de la longue injustice, de l'odieuse inégalité, des priviléges oppressifs, de la dîme ruineuse, des titres de cette suzeraineté rurale sur leurs personnes ou sur leurs maisons, à anéantir d'un seul coup dans l'incendie des châteaux et des *terriers* des seigneurs; leur montrent l'ordre du roi qui leur commande de s'affranchir eux-mêmes, à sa voix, d'une oppression séculaire.

Des brigands réels, pervertis par l'ignorance, alléchés par le pillage, exaltés par l'ivresse, brûlant de saisir une occasion et un prétexte de crimes, soufflent dans les masses honnêtes et crédules le feu de cette grande sédition. « Courons aux châteaux, forçons les grilles, » comblons les fossés, abattons les ponts-levis, dé» molissons les tours, brûlons les archives, et que les » nobles, qui déciment nos récoltes, cherchent leurs » titres d'oppression sous les cendres de leurs de» meures! »

XL.

A ces harangues des petits propriétaires qui ont l'autorité de l'opinion dans les villages, à ces ordres supposés du roi, à ces convoitises de la vengeance et du pillage, les bandes se groupent, les colonnes armées et désarmées s'élancent d'un mouvement presque unanime sur les châteaux désignés à leur dévastation. Les unes, conduites en ordre par les principaux habitants et magistrats ruraux du pays, demandent au nom du roi qu'on leur ouvre les portes, entrent en ordre, respectent et protégent les familles de la noblesse popularisées par leurs bienfaits héréditaires dans la contrée; ils s'excusent même de la rigueur du devoir que le roi leur impose, ils se contentent d'enlever les titres féodaux dans les archives et de les brûler dans la cour des

châteaux. Aucune insulte ne souille leurs lèvres, aucun pillage n'avilit leur cœur, aucun crime n'ensanglante leurs mains : ils se bornent à la conquête violente mais respectueuse de l'égalité des propriétés et de l'impôt, et à la mutilation des armoiries, des créneaux et des girouettes, signes réprouvés de leur servitude. C'est ainsi que dans la Guienne, dans l'Alsace, dans la Provence, dans la Franche-Comté, dans la Normandie, dans la Bourgogne, et surtout dans les provinces riches et peuplées de demeures seigneuriales, le Dauphiné, le Beaujolais et le Mâconnais, les journées dites de brigandages passèrent sans laisser d'autres traces dans le plus grand nombre des villages que des titres brûlés, des donjons découronnés et des armoiries détruites. Le peuple, qui n'avait rien à venger sur des familles seigneuriales bienfaisantes et populaires, n'imita pas les crimes de la jacquerie. La cohabitation et les rapports réciproques entre les seigneurs de terres et les paysans, rapports qui avaient adouci la féodalité, adoucirent aussi l'insurrection des campagnes. L'invasion ne fut terrible que dans les châteaux qui se fermèrent au peuple, et dont les possesseurs, odieux à la population par leur orgueil ou par leur rigueur, offraient des souvenirs irritants à la multitude; elle ne fut atroce que dans le voisinage des grandes villes prolétaires, comme Lyon, Marseille, Rouen. Là, des brigands véritables, sortis de l'é-

cume de ces villes, s'organisèrent à la faveur du désordre en armée d'incendiaires et d'assassins, parcoururent les campagnes en intimidant les paysans consternés et en recrutant seulement les scélérats, assiégèrent les châteaux, pillèrent les meubles, outragèrent les femmes, égorgèrent les familles, et justifièrent par leurs forfaits le nom de brigands et les supplices qui purgèrent bientôt le sol de leurs crimes.

L'ivresse par laquelle ils préludaient à leur dévastation dans les caves des châteaux exaltait la férocité de ces bandes. En Provence, ils égorgèrent le marquis de Barras et se partagèrent les lambeaux de son cadavre sous les yeux de sa jeune femme enceinte, qui expira d'horreur à ce spectacle. M. de Montesson fut massacré aux environs du Mans, en cherchant à disputer son beau-père à leurs coups. D'autres furent mis à la torture du feu de leur propre foyer pour leur arracher l'aveu de leurs trésors. D'autres, plongés nus dans les fossés de leur château pendant l'incendie, eurent les cheveux et les sourcils brûlés par les flammes de leur toit. Le plus grand nombre, prévenus à temps de l'approche des brigands par des vassaux fidèles, se réfugièrent, avec leurs vieillards, leurs femmes, leurs filles, dans des chaumières amies ou dans les villes voisines, laissant passer ainsi en sûreté le brigandage sur leurs demeures abandonnées.

XLI.

Cet accès de frénésie ne fut pas trois jours impuni. A peine la bourgeoisie des villes et les habitants honnêtes des campagnes aperçurent-ils les flammes qui dévoraient les châteaux, et reconnurent-ils la main du crime dans l'insurrection populaire contre les vestiges de la féodalité, que le tocsin qui avait sonné pour ameuter les brigands sonna à toutes les cloches pour les anéantir.

La garde civique, les corps de cavalerie volontaires, la gendarmerie, les détachements de troupes en garnison dans les villes, les bons citoyens armés de leur courage individuel dans les villages, sortirent d'un élan commun et sans distinction d'opinion politique, pour venger l'ordre social menacé dans tous et pour disperser ces bandes d'assassins.

A Grenoble, à Lyon, à Marseille, en Bretagne, en Alsace, en Flandre, à Mâcon, des colonnes mobiles de cavalerie et de milice, commandées par des officiers de l'armée en garnison ou en semestre dans ces provinces, et suivies de la justice militaire, qui combattait, jugeait et exécutait sur place, purgèrent en un jour la France de ces crimes. Les brigands, féroces au pillage, lâches au combat, ne résistèrent nulle part. Ces bandes, composées de la lie des villes et des campagnes, s'évanouirent au premier feu,

comme des oiseaux de proie surpris sur le cadavre d'une société. Dans les gorges de l'abbaye de Cluny seulement, les brigands de Lyon, du Beaujolais et des montagnes, réunis au nombre de quelques milliers d'incendiaires et d'assassins répudiés par le peuple de la province, tentèrent de résister à la colonne civique sortie de Mâcon pour les combattre.

Cette colonne de cinq cents cavaliers, commandée par deux officiers de cavalerie du pays, MM. de Vinzelle et de Lamartine, dont les châteaux avaient été menacés par ces bandes et sauvés par leurs vassaux, livra deux combats aux brigands dans la même journée et les refoula enfin dans leurs forêts. Ils semèrent la route de leurs cadavres et de leurs prisonniers. Les chefs, saisis et jugés le lendemain par la justice prévôtale, furent pendus aux arbres des avenues des châteaux incendiés par eux la veille. Cette unanimité d'indignation publique contre les sicaires qui déshonoraient la liberté par leurs dévastations et qui tentaient de substituer le parti du crime au parti populaire, les fit évanouir pour jamais. On passionne aisément un peuple pour réformer des gouvernements rétrogrades et pour améliorer des institutions vicieuses; mais toutes les fois qu'on dévoile à nu le pillage et le meurtre, la société tout entière se lève et se défend : elle n'a, comme nous l'avons vu à toutes les époques dans nos révolutions, depuis les brigands en 1789, et depuis les sectaires de Babeuf en 1793, jus-

qu'aux communistes de juin 1848, qu'à se lever pour vaincre, car la démence et le crime ne sont jamais qu'une imperceptible minorité dans l'espèce humaine. Les opinions se divisent en politique, elles se rallient en matière sociale, car la société veut vivre, et le crime est l'ennemi commun.

XLII.

Cet accès de brigandage fut-il l'explosion spontanée et instinctive de ce long murmure du peuple rural contre la servitude et l'humiliation de la féodalité, ou fut-il l'explosion combinée et préparée d'une insurrection des paysans contre la noblesse? L'histoire n'a pas jusqu'ici percé ce mystère.

La cour a accusé la Révolution, la Révolution a accusé la cour; aucune main n'a laissé son empreinte irrécusable sur ces cendres et dans ce sang. Une cour machiavélique aurait eu certainement intérêt à pousser le peuple aux excès de l'anarchie dès le premier jour, afin de faire trembler la France entière des conséquences de la révolution commencée, d'inspirer la terreur et le remords à la bourgeoisie, à la noblesse, à la propriété, et de faire implorer par la nation l'autorité protectrice du roi pour la sauver du pillage, de l'incendie et du meurtre, hideux symptômes de sa décomposition. Mais où était le machiavel sur le trône ou à côté du trône pour méditer, pour conspirer et

pour accomplir une telle régénération du pouvoir royal dans le feu et dans le sang? Ni Louis XVI, ni M. Necker, ni les futiles conseillers de la reine, déjà fugitifs ou déconcertés, ne pouvaient être soupçonnés d'une si odieuse perversité. L'excès de conscience et l'excès d'illusions sont les seuls crimes que ses ennemis eux-mêmes aient jamais imputés au gouvernement de Louis XVI. La hache du bourreau a pu s'élever jusqu'à sa tête, la calomnie n'a pu tenir sur son nom.

D'ailleurs, quels eussent été à la cour les conseillers et les machinateurs de la journée des brigands? Des nobles? Mais, d'un côté, les nobles étaient, en majorité, les premiers promoteurs de la révolution; et, d'un autre côté, ces châteaux, ces propriétés féodales, ces priviléges, ces dîmes, ces titres, ces armoiries, étaient leur patrimoine. Par quelle démence dans le suicide auraient-ils tourné contre leurs foyers, contre leurs titres de possession, contre leurs biens et contre leurs propres vies, cette fureur populaire qui, une fois allumée dans l'incendie de leurs demeures, ne s'éteindrait que dans leur sang? Le bon sens se révolte contre cette supposition qui attribue à un complot aristocratique cette Saint-Barthélemy de l'aristocratie.

XLIII.

La justice en lave également le grand parti de la Révolution, du moins dans l'immense majorité de la France révolutionnaire. Le cri de réprobation qui s'éleva de toutes les villes et de toutes les campagnes policées aux premières flammes de l'incendie des châteaux, l'élan rapide et unanime qui fit armer et sortir en colonnes civiques les volontaires de toute opinion des cités voisines pour éteindre le feu, arrêter le pillage, exterminer les brigands, attestent non-seulement l'innocence, mais l'horreur du parti révolutionnaire, contre des attentats qui ne s'attaquaient plus seulement à la politique, mais à la propriété, à la civilisation, à la nature. Ce furent les patriotes en masse qui marchèrent contre les brigands sous le drapeau tricolore, et qui les pendirent aux créneaux des châteaux incendiés. Ces brigandages n'eurent pas un approbateur dans les clubs les plus véhéments de la Révolution. Les bras du peuple se levèrent partout sur cette horde qui n'avait du peuple que le nom.

XLIV.

Cependant, des symptômes irrécusables aussi attestent, dans le brigandage, une conception première de sang-froid, un calcul, une impulsion, un signal,

une simultanéité, une tactique, qui ne permettent pas à l'historien sincère d'attribuer à un simple hasard et à une panique soudaine un mouvement si uniforme, si universel et si instantané, dans des provinces si distantes les unes des autres, animées d'esprit si différent et séparées par la longueur du royaume. Sans doute une antipathie unanime contre les vestiges de la féodalité et contre les priviléges de la noblesse préexistait partout dans les masses, et pouvait se propager successivement d'une province à l'autre, soulever çà et là, à des heures différentes et sous des prétextes divers, les villages contre les châteaux. C'est ainsi qu'éclatent, de distance en distance et à des intervalles inégaux de temps, les explosions non préméditées des masses populaires. Mais dans les journées des brigands, l'explosion éclate non comme la nature, mais comme un complot. Une main invisible semble avoir tendu tous les fils et fait mouvoir tous les ressorts qui font jaillir du même coup toutes les bouches du volcan. Ces courriers à cheval, paraissant et disparaissant dans la même nuit aux portes des villages; cette panique calculée, semée par un cri d'effroi derrière ces messagers; ces ordres simulés du roi, jetés sous les portes et donnant, à la colère indécise du peuple, l'autorité, le prétexte, la complicité d'un souverain alors populaire; cette terreur mutuelle, inspirée aux hameaux voisins par cette fantasmagorie d'une armée de brigands, afin de créer en une nuit une

armée de paysans jusque-là paisibles ; enfin, la même nuit, la même heure dans tout le royaume, donnant le signal des mêmes convulsions : à ces signes, il est impossible de ne pas reconnaître un plan préconçu, une action concertée, une impulsion centrale, une conspiration enfin. Or, une tactique enrôlant tant de bras qui se meuvent au même moment par un même geste, suppose une tête ; et cette tête possédait évidemment le génie des Vêpres siciliennes et de la Saint-Barthélemy, des grandes vues pour les grands forfaits.

XLV.

Quelle fut cette tête? Là s'arrête la sagacité de l'histoire. Elle peut soupçonner, elle ne peut convaincre. On a nommé pour elle les noms les plus signalés, les plus capables d'audace, les plus enveloppés de mystère dans les moteurs publics ou secrets de la Révolution : Sieyès, qui pénétrait d'un regard froid dans l'analyse la plus intime et la plus sagace des mouvements d'opinion; le duc d'Orléans, ou sa faction du moins, altérés de vengeance contre la cour, capables de concevoir, de servir et de solder toutes les agitations du royaume qui pourraient ébranler le trône et faire de ce prince le complice adoré des masses; Camille Desmoulins et Marat, qui, liés alors avec Danton, avec la faction d'Orléans et avec Mirabeau, dont ils cultivaient la gloire naissante, cherchaient à

allumer tous les brandons pour activer l'incendie du royaume; Danton, enfin, déjà remuant, déjà agitateur, déjà profond dans la sape des empires; Danton, dédaigneux de toute morale et de toute humanité dans les moyens, tribun pour la vaine gloire de l'être, populaire sans amour et sans estime du peuple, conscience sourde et muette, jouissant de cette surdité intérieure de sa conscience comme d'une supériorité sur les autres hommes; artiste en agitation des masses, voulant appliquer au service du peuple, depuis que le peuple était le plus fort, le machiavélisme des cours; Danton, l'homme d'Etat des révolutions de main, tandis que Mirabeau, son maître, n'était que l'homme des idées.

XLVI.

La conception de la journée des brigands, prélude des journées plus sinistres mais analogues de septembre, est dans le génie de Danton et de ses disciples, Marat et Camille Desmoulins, si elle n'était pas dans leurs actes. Par qui fut-elle conçue? dans quel conciliabule secret de ces moteurs de mouvements intestins de la capitale et du royaume fut-elle adoptée? par quelle coalition de ces trois ou quatre factions alors unies fut-elle fomentée? par quel or et par quels instruments fut-elle servie et exécutée? On l'ignore, nul n'en a revendiqué ou répudié

jamais la gloire ou le crime. Mais sans pouvoir désigner nominativement l'auteur de ce coup d'Etat du peuple des campagnes, on ne peut le chercher, selon nous, avec quelque vraisemblance, que dans l'un de ces trois groupes d'agitateurs qui concertaient en ce moment-là leur action commune : le parti de Sieyès à Versailles, le groupe du duc d'Orléans au Palais-Royal, le groupe de Danton, Camille Desmoulins et de Marat dans les réunions nocturnes de ces tribuns chez Danton, et peut-être à toutes ces factions à la fois. La pensée de coïntéresser vingt millions d'hommes des campagnes à la Révolution par une conquête violente et par quelques attentats irrémissibles, devait naître d'une même politique dans l'esprit des grands moteurs de la Révolution. Ils pouvaient encore redouter l'armée royale : il leur fallait lever en une nuit l'armée nationale.

XLVII.

Ils ne furent point trompés dans leur calcul : la panique répandue partout par quelques hordes de brigands fit lever en peu de jours deux millions de citoyens sous le nom de gardes nationales dans toutes les villes de France. La Révolution, qui n'avait que des forces morales, eut un peuple armé à sa disposition.

De ce jour elle fut invincible. Le pouvoir législatif avait échappé au roi par la transformation des états

généraux en Assemblée nationale; le pouvoir exécutif lui échappa par la transformation de deux millions de citoyens en armée civique. La souveraineté avait passé dans le peuple à Versailles, à la voix de Mirabeau; le gouvernement avait passé dans le peuple le 16 juillet, au renvoi des ministres et au rappel de M. Necker. L'épée passa dans le peuple après la nomination révolutionnaire de Lafayette au commandement de la milice civique à l'hôtel de ville. Il ne restait rien au monarque que le droit dérisoire de sanctionner de son nom toutes les conquêtes faites violemment contre son autorité. L'anarchie populaire, à Paris, avait le sentiment de sa toute-puissance. Elle ne se contentait plus de pouvoir, elle demandait du sang; les pierres de la Bastille ne suffisaient plus pour assouvir sa victoire, elle exigeait à grands cris des victimes en expiation des terreurs que le coup d'État déjoué des ministres lui avait inspirées. Le hasard et le malheur des temps leur en livrèrent deux.

XLVIII.

Le baron de Breteuil et ses collègues avaient fui avec le comte d'Artois et la famille de Polignac hors des frontières. On ne pouvait atteindre les auteurs, on rechercha avec une férocité implacable les instigateurs du renvoi de Necker et du blocus de Paris. Des haines personnelles, dit Bailly dans ses Mémoires, répandirent

dans le peuple le nom de Foulon, ancien intendant de Paris, et de Berthier, son gendre, encore intendant de l'armée. Ils furent désignés à la vengeance de la multitude comme des ennemis publics qui voulaient perpétuer la servitude et l'indigence des masses et qui avaient conseillé au roi la guerre et la famine contre Paris. Un nom prononcé dans ces fermentations civiques est un arrêt de mort; la calomnie ne donne pas le temps à la justice, et la main immole avant d'avoir choisi.

Foulon avait à la cour la renommée d'un de ces hommes inflexibles aux concessions et qui ne conseillent au pouvoir que la force, pour le flatter autant que pour le servir. Le maréchal de Broglie, qui connaissait sa rigidité, avait demandé Foulon pour collègue dans le ministère destiné à dompter Paris et à subjuguer l'Assemblée nationale. Foulon, accablé d'années, refusa le ministère, mais il adressa au roi un mémoire acerbe dans lequel il plaçait habilement ce prince dans la nécessité terrible ou de plier en tout sous les exigences de la Révolution et de se faire lui-même le grand révolutionnaire de son royaume, ou de reprendre à l'instant le sceptre et le glaive absolu, et de dompter par la force cette insurrection des idées en punissant sévèrement l'audace des séditieux et des tribuns. Ces conseils, qui avaient transpiré à Versailles, avaient laissé d'âpres ressentiments dans les âmes contre des hommes désignés ainsi à la vindicte du trône.

XLIX.

Foulon, rentré à Paris et ignoré du peuple, n'avait pas quitté encore son hôtel pendant les émotions du 13 au 14 juillet et pendant le siége de la Bastille. Il apprit le 16 que son nom, jeté par ses ennemis à la colère du peuple, circulait chargé de soupçons et d'imprécations dans les groupes. Il alla demander un passe-port à sa section pour s'échapper de la ville avant que ces murmures encore sourds eussent éclaté en accusations formelles contre lui. Pour mieux déjouer la haine publique et pour tromper les habitants de son quartier, il profita de la mort d'un de ses domestiques pour lui faire faire de riches funérailles. Il répandit dans la ville le bruit de sa propre mort attestée aux yeux de ses voisins par cette éclatante sépulture. A la faveur de ce bruit généralement adopté par la foule, Foulon sortit inaperçu de Paris le 19 juillet, et se réfugia au château de Virq, chez M. de Sartines, son ami, sur la route de Fontainebleau.

Le château de Virq était inhabité dans ce moment. Foulon ne s'y fit pas recevoir sous son nom. Mais, le lendemain, une lettre à son adresse étant arrivée à Virq, et son vrai nom s'étant répandu dans le village, les paysans, déjà ameutés par la rumeur publique contre le nom de Foulon, sonnèrent le tocsin, cernèrent les murs et l'arrêtèrent comme ennemi pu-

blic. La rage des campagnes contre le prisonnier commença le supplice de Foulon avant son entrée dans Paris. Par allusion à un mot atroce qu'on lui attribuait faussement : « Il faut faire manger de l'herbe » au peuple, » les paysans de Virq lui attachèrent un collier d'orties et un bouquet de chardons sous le visage, une botte de foin sur les épaules, le jetèrent garrotté, les mains derrière le dos, sur une charrette de fumier, et le conduisirent à travers des huées renaissantes jusqu'à Paris. Toute la route ne fut qu'une suite de stations d'un long Calvaire. Épuisé de sueur, de tortures et d'inanition, on ne lui tendit qu'un verre de vinaigre pour le désaltérer.

On ne sait qui inspirait plus de pitié ou plus d'horreur dans ce hideux cortége, ou de cette victime qui expiait des opinions antipopulaires, ou de ce peuple qui se vengeait avec une si brutale atrocité et qui se montrait, le second jour de sa liberté, si digne de la servitude.

L.

La charrette qui portait Foulon s'arrêta, le 22 juillet, à six heures du matin, sur la place de Grève. Le comité permanent, embarrassé d'un tel hôte, se hâta de le soustraire aux rares spectateurs du cortége, et de le faire cacher dans une des pièces voisines du lieu de ses séances. Le conseil se proposait d'attendre la

nuit pour faire transporter le prisonnier dans une des prisons de Paris; mais le bruit de son arrivée, la dérision de son costume, la renommée de son nom, la soif de vengeance et peut-être aussi le geste d'ennemis secrets indiquant cette tête à la foule, attirèrent bientôt autour de la charrette vide de Foulon, et sous les murs de l'hôtel de ville, la multitude matinale des faubourgs et des marchés de Paris.

Une immense rumeur, d'où sortait le nom de Foulon dans des éclats de voix terribles, demandait impérieusement qu'on livrât le prisonnier au peuple pour en faire lui-même justice. La garde de Paris contenait à peine l'assaut tumultueux de ces cris et de ces flux de peuple aux portes. On menaçait de mettre le feu à l'édifice si on tardait à rendre le prisonnier. Le comité tremblait également de céder ou de résister à ces cris. Le maire, Bailly, qu'on avait envoyé avertir dans une campagne où il avait passé la nuit, venait d'accourir. Il se revêtit de ses insignes et de sa popularité, et descendit, escorté de quelques-uns des électeurs, pour haranguer sur le perron le peuple. On ne répondit à ses supplications que par des rugissements, on étouffa sa voix dans des sommations implacables.

Bailly remonta désespéré dans la salle. Quelques électeurs, espérant mieux de la pitié que de la raison du peuple, firent avancer Foulon garrotté sur le bal-

con de l'hôtel, et l'exposèrent dans cette attitude de suppliant aux regards de la place. Cette complaisance pour la curiosité de la foule, cet appareil de supplice, ces cordes, ces mains liées derrière le dos, ces cheveux blancs, ce visage pâle, cette vieillesse presque octogénaire dont les années laissaient si peu de vie à retrancher au glaive, les gestes des électeurs qui entouraient Foulon et qui demandaient grâce ou sursis pour le captif, émurent le peuple et changèrent les imprécations en attendrissement. Les proscripteurs cachés qui avaient voué cet ennemi à leur vengeance sentirent cet amollissement de l'émeute. « Non! non! » crie une voix dominante dans la foule. « Qu'il descende! qu'on nous le livre, et qu'il soit » jugé par nous-mêmes! »

LI.

A cette voix, les assassins les plus rapprochés des portes donnent un assaut plus irrésistible à la garde, franchissent les marches, se répandent dans les cours, montent les degrés, inondent les corridors, pénètrent dans la salle du comité permanent et demandent à grands cris le coupable.

« Tout coupable doit être jugé d'abord, » répond Moreau de Saint-Méry. « Vous n'êtes pas des bour- » reaux. Vous voulez justice et non crime? — Oui! » oui! » répond la multitude. — « Eh bien! pour ju-

» ger, il faut des juges, » dit un électeur nommé Osselin. « Jugez vous-mêmes! » s'écrie l'émeute. « Ju-» gez sur l'heure, ou nous jugerons! »

A ce cri, les membres du comité, cherchant à gagner du temps, disent au peuple de nommer lui-même les juges de l'accusé. On s'interroge, on se désigne du geste et de la voix les noms les plus connus parmi les membres présents du comité. On nomme Osselin, Varangue, Maginel, Picaud, Vergne, le curé de Saint-André-des-Arcs, le curé de Saint-Étienne-du-Mont, prêtres charitables et vénérés. Les deux curés, heureux d'échapper par le caractère miséricordieux de leur ministère sacré à la redoutable fonction qu'on leur impose, se récusent par la citation des lois de l'Église qui leur défendent de verser le sang. « C'est juste! c'est juste! » murmure la salle. « Nommons-en d'autres pour les remplacer. » Pendant qu'ils hésitent sur le choix, Lafayette, commandant général de la garde nationale, entre et prend place, à côté de Bailly, à la table du comité. Les cœurs se détendent, les visages s'éclairent à l'apparition du favori de Paris et du chef de la force armée. On espère tout de sa double intervention de tribun et de général. Un électeur, nommé Duveyrier, secrétaire du comité permanent, homme habile à éluder un crime, prend dans ce jugement le rôle de rapporteur public. Le peuple prend celui d'accusateur et de témoin.

LII.

« De quoi accusez-vous Foulon? » demande avec une feinte impartialité Duveyrier. Mille voix lui répondent :

« Il a opprimé le peuple.

» Il a dit qu'il lui ferait manger de l'herbe.

» Il a conseillé la banqueroute.

» Il a accaparé les subsistances du peuple.

» Il a conspiré avec les ministres contre Paris.

» Il était du complot contre l'Assemblée.

» Qu'il meure! qu'il meure! qu'il expie ses forfaits et la faim et le sang du peuple!

« Oui! qu'il meure! qu'il meure! » acclament des voix implacables. « Qu'il meure sur-le-champ! » soufflent à la foule des hommes élégamment vêtus, mêlés aux costumes grossiers du peuple. « Ne souffrons pas » qu'on nous amuse par ces lenteurs concertées! Qu'il » paraisse! qu'il paraisse! et qu'il entende son juge- » ment! »

LIII

L'infortuné Foulon, séparé seulement de la salle où l'on agitait sa vie et sa mort par l'épaisseur d'une porte, entendait ces voix, ces débats, ces imprécations, ces impatiences. Aux cris impérieux qui le de-

mandent, la porte s'ouvre. On l'amène en présence de ses assassins. Ils se lèvent pour repaître leurs yeux de son agonie. Afin de mieux l'exposer à la curiosité de l'auditoire et de le couvrir en même temps contre la fureur de la foule, on pose une chaise sur une table à côté de la table du conseil, et on le fait asseoir le visage tourné vers le peuple. Son aspect amollit encore une fois la colère des spectateurs. Sa sérénité étonne les citoyens les plus rapprochés de lui. « Vous êtes bien calme dans un tel moment! » lui dit à voix basse un de ces citoyens. « Le crime » seul doit pâlir, » répond Foulon.

Une impénétrable haie d'hommes du peuple, les bras entrelacés et les pieds solidement buttés contre la balustrade, forment une barrière entre la table du conseil et la foule. Lafayette se lève pour épargner ce nouveau crime à la liberté.

Si Mirabeau s'était levé ainsi, Foulon était sauvé; mais Mirabeau était à Versailles, Bailly était consterné et sans voix. Lafayette n'avait ni le pathétique, ni la grandeur d'accent, ni la sublimité d'images, qui enlèvent de terre les masses éblouies, attendries d'éloquence, qui leur donnent le vertige de la magnanimité, qui leur arrachent d'abord des enthousiasmes, puis des larmes, et qui, substituant d'un mot des passions généreuses à des fureurs ignobles, rangent les hommes du côté de leur vertu contre leurs propres crimes. Sa parole honnête mais embar-

rassée dans des circonlocutions lentes et diplomatiques, convenable dans un congrès, était impuissante dans une sédition. Ne pouvant dompter le peuple, Lafayette essaya de se le concilier en le flattant. La seule manière de flatter la multitude était de lui sacrifier en apparence sa victime pour la lui arracher après. Lafayette, entraîné, par son désir même de sauver l'accusé, au delà des nécessités oratoires du moment, flatta trop au début la colère du peuple.

LIV.

« Je ne puis blâmer, messieurs, » dit-il, « votre » indignation contre cet homme; je ne l'ai jamais » estimé; je l'ai toujours regardé comme un grand » coupable, et il n'est aucun supplice trop rigoureux » pour lui. Vous voulez qu'il soit puni, nous le » voulons aussi, et il le sera; mais il a des com- » plices; il faut que nous les connaissions. Je vais » le faire conduire à l'Abbaye. » Tel fut ce discours, selon les journaux royalistes du temps. Selon le procès-verbal des électeurs, revu et modifié à loisir par Bailly et par Lafayette, les termes furent plus mesurés et plus doux pour l'accusé. Lafayette dit .

« Je suis connu de vous tous; vous m'avez nommé votre général, et ce choix, qui m'honore, m'im- » pose le devoir de vous parler avec la liberté et la » franchise qui sont la base de mon caractère. Vous

» voulez faire périr sans jugement cet homme qui » est là devant vous. C'est une injustice qui vous » déshonorerait, qui me flétrirait moi-même.... Ce » que je dis en faveur des formes de la loi ne doit » pas être interprété en faveur de M. Foulon. Je » ne suis pas suspect à son égard, et peut-être » même la manière dont je me suis exprimé sur » son compte en plusieurs occasions suffirait seule » pour m'empêcher de le juger. Mais plus il est » coupable, plus il est important que les formes » s'observent à son égard, soit pour rendre sa pu- » nition plus éclatante, soit pour avoir de sa bou- » che la révélation de ses complices. Ainsi je vais » le faire conduire à l'Abbaye. »

» Oui! oui! à l'Abbaye! » cria la foule la plus rapprochée du bureau, en multipliant ses applaudissements pour donner l'apparence de l'entraînement d'une majorité unanime à la proposition de Lafayette. Foulon se crut sauvé, et dans l'émotion irréfléchie d'une victime échappée au couteau par une intervention soudaine, il battit des mains aux injures mêmes que venait de proférer contre lui Lafayette, et fit un signe d'intelligence et d'approbation à son sauveur. Ce geste n'échappa pas aux ennemis secrets qui avaient conspiré sa mort. « Vous » le voyez, » s'écrièrent-ils en faisant remarquer ce geste au peuple, « les scélérats s'entendent! » A ce mot, le peuple, toujours soupçonneux parce qu'il

est aveugle, éclata en nouvelles imprécations. La voix de Lafayette se perdit deux fois dans le tumulte. « Qu'est-il besoin de juger un homme déjà » jugé depuis trente ans? » dit un orateur populaire en s'avançant avec le geste d'un licteur vers le bureau. « Qu'on nous le livre! »

LV.

Lafayette voulut ajourner encore, mais des cris et des mouvements tumultueux annoncent l'insurrection du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau dans les cours. Il n'y avait plus qu'un dévoûment suprême qui pût sauver Foulon : c'était le moment de le couvrir de son corps ou de périr avec lui. Lafayette et Bailly auraient peut-être ainsi désarmé le peuple ou seraient morts pour sa vertu, mort plus belle que de mourir pour sa liberté. Un assaut des ennemis de Foulon renversa la chaise et leur arracha la victime. Foulon tombé, foulé sous les pieds, traîné dans la salle et sur l'escalier jusque sur la place, les bourreaux qui l'avaient saisi le jetèrent sous la lanterne, instrument banal des supplices populaires toujours dressé pour les exécutions.

La corde casse; Foulon retombe sur ses genoux. Il demande à mains jointes qu'on abrége son martyre en le tuant sur-le-champ. Des sabres se lèvent sur sa tête pour lui accorder cette pitié dans le sup-

plice. Les monstres qui l'entourent de plus près les écartent : le peuple a ses Busiris et ses Nérons sous les haillons comme sous la pourpre. L'infortuné, mutilé par sa chute, attend vainement pendant vingt-cinq minutes que l'instrument de sa mort soit réparé. Pendant ce long sursis des bourreaux, Bailly, Lafayette, la force armée impuissante, assistent en idée et immobiles à cette tragédie populaire. Ils gémissent sans rien tenter. Enfin, la corde arrive. On hisse la victime. Elle casse encore. Un autre intervalle de temps s'écoule pour procurer aux assassins une corde neuve. Foulon, pendu pour la troisième fois à l'angle de l'hôtel de ville, expire enfin aux acclamations de la place.

Ses bourreaux, pour bien attester que leur seule passion est la vengeance, le dépouillent de ses bijoux, de sa montre, de son or, et vont en faire offrande au bureau permanent. Ils les déposent sur la table. On leur donne un reçu comme un lâche témoignage de probité dans le crime. Ils redescendent applaudis par la foule; ils coupent la tête du cadavre; ils lui passent, comme un mors, un bâillon de foin entre les dents; ils l'élèvent à la pointe d'une pique; ils la promènent à travers Paris : fin tragique d'un homme que M. de Bezenval appelait un misérable, que Lafayette n'estimait pas, que la révolution redoutait comme un des conseillers les moins scrupuleux du despotisme, que des ennemis implacables désignaient

au poignard, dont un jugement aurait peut-être fait un coupable, mais dont l'assassinat fit un martyr.

LVI.

Le cadavre de l'infortuné Foulon gisait encore au pied de la lanterne, quand son gendre Berthier de Sauvigny, intendant de l'armée du maréchal de Broglie, entra dans Paris accusé des mêmes crimes et bientôt victime de la même rage.

Berthier de Sauvigny portait un nom en haine à la France. Son père, homme complaisant aux volontés de la cour, avait accepté la place de président du parlement Maupeou, à l'époque où les priviléges parlementaires passaient pour des libertés nationales. Cette usurpation sur le vieux parlement avait compromis le nom de Berthier. Son fils avait épousé la fille de Foulon et suivi la carrière administrative de son beau-père. Devenu intendant de l'armée, irréprochable, mais inflexible dans sa gestion, injustement accusé d'avoir grossi sa fortune par des rigueurs que le peuple confond aisément avec des exactions, Berthier avait approvisionné, avec le zèle de son devoir et de ses opinions, l'armée royale pendant la molle campagne du maréchal de Broglie. Des ordres de sa main existaient et circulaient depuis la retraite de cette armée dans les mains de ses ennemis. Ces ordres portaient de délivrer des munitions et des

vivres aux régiments, de rendre compte au ministre du nombre des soldats, des dispositions de Paris, des motions du Palais-Royal, d'établir un camp à Saint-Denis, de couper les blés dans la plaine de Paris pour nourrir la cavalerie, en indemnisant les fermiers.

Ces ordres d'un intendant général d'armée chargé de la subsistance des troupes en temps de guerre n'étaient que l'accomplissement de ses fonctions. L'opinion en fit des crimes. Le peuple indigent des faubourgs se souvenait de quelques actes de sévérité commis par Berthier dans le recrutement des soldats enlevés par la milice aux familles; on prononçait son nom dans ses plaintes. C'était assez pour avertir Berthier de se dérober quelque temps au ressentiment juste ou injuste des masses. Sa fille lui conseillait l'éloignement, et il se retira à Compiègne, dans l'intention de laisser passer l'orage. Mais le peuple a les yeux et les mains partout. Deux maçons, qui travaillaient sur un échafaudage, aperçurent un étranger qui traversait avec inquiétude la rue de Compiègne; ils descendirent, ils l'arrêtèrent, ils le conduisirent à la municipalité. C'était Berthier.

L'émeute courut sur ses traces et le disputa à la prison. Les municipaux, n'osant ni le détenir sans droit ni le relâcher avec sûreté pour sa vie, demandèrent des ordres et une escorte à la commune de Paris. Bailly et Lafayette envoyèrent deux cent cinquante cavaliers pour l'emmener à Paris et le cou-

vrir sur la route : ils espéraient le soustraire ainsi à l'animation des campagnes, le faire entrer de nuit dans la capitale, le laisser oublier dans une prison. Leurs bons desseins furent trompés par le retentissement du nom de Berthier sur toute la route. Six cents cavaliers volontaires se joignirent à son escorte au retour pour surveiller le cortége du captif. Les campagnes, levées à son nom, formèrent à sa suite une armée de bourreaux. Il arriva de Compiègne aux barrières de Paris à travers mille outrages et mille morts. Pour comble de malheur, il y arriva au soleil levé et au moment où Foulon, son beau-père, dont on le croyait le complice, expirait sous les pieds de la municipalité.

LVII.

Les attroupements qui attendaient Berthier arrêtèrent son escorte à la barrière. On le fit monter dans une charrette, pilori ambulant sur lequel des inscriptions sinistres en lettres de sang attiraient les regards et les malédictions de la foule. On y lisait avec horreur :

« Il a volé le roi et la France.

» Il a sucé le sang du peuple.

» Il a dévoré la substance du pauvre.

» Il a été l'esclave des riches et le tyran des malheureux.

» Il a trahi sa patrie. »

Ces inscriptions accusatrices, montrées du doigt au peuple par des proscripteurs inconnus qui suivaient le char, disaient le crime et sollicitaient la vengeance. D'autres délateurs, d'un costume et d'un langage au-dessus du commun, élevaient à la pointe des piques des morceaux de pain noir mêlé de paille; ils portaient ces témoignages fétides de la misère du peuple et de la concussion du magistrat sous le visage de Berthier, en lui disant : « Voilà le pain que tu fai- » sais manger aux malheureux! » La haine publique grossissant dans son cours avait fait de ce supplice un triomphe dérisoire. Des hommes bien vêtus, des femmes élégantes, couronnées de lauriers et tenant à la main des gerbes d'épis verts, marchaient en avant de la charrette, au son des instruments et à la lueur des torches : on eût dit les funérailles de la misère et de la faim.

Berthier, plus étonné qu'intimidé par ce concours et par ce délire, contemplait avec impassibilité cette ville soulevée à son nom, et disait à l'électeur Larivière, qui le couvrait de son corps : « Ce peuple » est-il fou? »

LVIII.

Mais, en sortant du faubourg Saint-Denis pour suivre le boulevard, un groupe sanguinaire, averti

de son passage, courut au devant de Berthier, et lui présenta face à face la tête coupée et livide de son beau-père. Berthier la reconnut, s'inclina et lut sa mort dans cette mort. « Hélas! » dit-il à Larivière en reportant sa pensée au Calvaire du juste, « je croi- » rais ces avanies sans exemple si le Christ n'en » avait éprouvé de plus sanglantes!... Mais il était » Dieu, » ajouta-t-il avec un accent amer de reproche à sa destinée et de retour sur sa faiblesse, « et je ne suis qu'un homme! »

Son cortége, ralenti par ces stations dans mille outrages et par cette cruelle avidité de voir le prisonnier, n'arriva qu'en pleine nuit à la place de Grève. Bailly, Lafayette et les électeurs l'attendaient, pour satisfaire le peuple par un simulacre d'interrogatoire, dans la salle Saint-Jean, prison de toutes les révolutions.

Le maire l'interrogea sommairement. Berthier, après l'interrogatoire, implora un moment de repos, que quatre nuits d'insomnie et de supplices lui rendaient nécessaire. Mais le peuple ne voulait lui accorder que le sommeil de la mort. Des hordes féroces écartent les spectateurs, forcent l'escorte, somment Bailly et Lafayette de leur livrer l'accusé. Bailly balbutie des mots incohérents. Lafayette, déjà vaincu dans sa résistance au meurtre de Foulon, a perdu sa force morale par ce premier crime impuni. Le maire dit enfin : « Qu'on le conduise à l'Abbaye! » Nul ne pouvait se

dissimuler que le supplice l'attendait sur la route, à moins que Lafayette, rappelant à lui tous les bons citoyens armés de la milice, ne lui frayât lui-même le chemin. Mais cette milice, confondue avec le peuple, et déjà complice par la terreur qu'elle dissimulait sous une conformité de haine contre la victime, ne protégeait plus, de son inertie, que l'assassinat.

LIX.

Berthier, à ces mots de Bailly, poussa un profond soupir, et suivit ses gardes jusque sur la place. Plein de sang-froid cependant, et s'apercevant qu'au lieu de le diriger vers le quai, chemin de l'Abbaye, on le poussait du côté opposé de la place, sous la lanterne qui avait servi de potence à son beau-père, il pressent son sort, frémit, non de la peur, mais de l'ignominie de ce supplice, se dégage, par un soubresaut violent, des mains qui le tiennent par ses habits, arrache à un garde national, abattu par lui, son fusil armé de sa baïonnette, fond sur ses assassins, frappe, assomme, perce au hasard tout ce qui tombe sous son arme, trace un large vide autour de lui en faisant tournoyer son arme sur mille têtes, et ne s'affaisse que sous les pointes de mille piques dont son corps est hérissé. L'ivresse du combat ne lui laissa pas sentir du moins l'agonie du supplice. Il tomba sur les cadavres de ses assassins.

Un dragon déserteur, devenu bourreau de la populace, fendit le corps de Berthier à la pointe de son sabre, dispersa ses entrailles, lui arracha le cœur de la poitrine, et porta ce cœur sanglant sur le bureau de Bailly et de Lafayette.

« Voilà le cœur de Berthier! » hurla la horde triomphante. Les spectateurs frémirent; Bailly fut pétrifié de stupeur; Lafayette, consterné, s'écria avec un geste de découragement et de honte : « Qu'on me délivre » d'une charge qui me force à être témoin de ces » horreurs! »

Se trouvant incapable de réfréner ces assassinats et incapable de les tolérer, il donna le soir sa démission de commandant général de la garde nationale. Cette démission était évidemment dans son esprit une protestation contre ces crimes et un reproche à la multitude. Il la retira le lendemain, sur les instances de Bailly, des électeurs et des députations de la milice de Paris qui vinrent lui apporter des supplications, des repentirs et des serments d'obéissance. La ville trembla de se sentir livrée, par la démission de son général, à la merci des scélérats qui venaient de lui imposer le silence et l'impunité à de tels crimes. Lafayette pensa que la honte et l'indignation de ces forfaits lui rendraient l'ascendant nécessaire pour les prévenir après ce premier emportement.

Il dut penser aussi qu'abandonner, au début de sa

popularité, la première place à la fois légale et populaire dans la révolution entre le peuple et le roi, c'était abdiquer à jamais la gloire, l'ambition et le hasard de sa vie, et se réduire à n'être dans la suite qu'un factieux s'il voulait repasser au peuple, ou un courtisan s'il se ralliait à la cour. L'ambiguité de son rôle, qui faisait sa force présente et future, lui commandait de beaucoup patienter avec le peuple, afin de rester imposant à l'Assemblée et au roi. Il obéit à ces deux pensées, et il se contenta d'imposer à la garde nationale un serment qui ne lie personne quand il est prêté par un corps sans discipline et sans responsabilité.

LX.

Pendant que les bons citoyens prêtaient ce serment de complaisance entre les mains de Lafayette et qu'on lavait le sang des victimes, la perversité cynique des agitateurs et des corrupteurs du peuple jouait avec ce sang et riait de ces cadavres dans d'infâmes pamphlets. On criait, le lendemain de ces meurtres impunis, dans les rues de Paris: *La démission du bourreau de Paris; La lettre du bourreau à ses confrères; La vie, la mort et les miracles de monsieur Foulon; La botte de foin ou la mort tragique d'un ministre de quarante-huit heures; Les enragés aux enfers; Le convoi, service et enterrement de très-hauts et très-puissants seigneurs Foulon*

et Berthier de Sauvigny, morts subitement en place de Grève! Il y a, dans les crimes populaires, quelque chose de plus lâche et de plus scélérat que ces crimes eux-mêmes, c'est la perversité froide des pamphlétaires qui les souffle et le rire satanique des adulateurs qui les absout. La plaisanterie sur les cadavres est l'impénitence des nations. Ces symptômes révélaient dans la vieille France monarchique des masses de vices et de férocité accumulées qu'il était périlleux de remuer. Ce peuple avait été élevé pour la servitude ou pour la révolte; mais les maîtres de la nation n'avaient rien préparé pour la raison et pour la liberté: ils trouvaient sous leurs pas le peuple qu'ils avaient fait. Ils en ont accusé depuis la liberté. Le peuple du 22 juillet, du 6 octobre et des journées de septembre, avait-il été élevé par la liberté ou par le despotisme? Des crimes répondent en 1789 à cette question; des modérations et des vertus répondent en 1848. L'histoire doit ce témoignage et cette lumière: c'est la servitude qui déprave, c'est la liberté qui adoucit.

LXI.

L'Assemblée nationale, saisie dès le 20 juillet des pressentiments de ces crimes, cherchait déjà vainement autour d'elle des armes pour réprimer les désordres des provinces et les assassinats pour cause supposée d'accaparement des blés, dont chaque mi-

nute lui apportait de nouveaux récits. Le pouvoir n'existait plus nulle part; elle espérait le retrouver dans la raison publique.

Lally-Tollendal, qui attendait avec impatience le retour de M. Necker, voulait empêcher le royaume de se décomposer avant l'arrivée de ce ministre. Fort de l'empire que sa voix avait paru exercer deux fois sur le peuple à l'hôtel de ville, cet orateur crut que sa voix suffirait encore à calmer les provinces. Il proposa à l'Assemblée de parler au peuple par une proclamation qui rappellerait la panique à la raison, le brigandage à l'ordre, la férocité à la douceur. Cette proclamation honnête et pathétique, soutenue par Dupont (de Nemours) et par les monarchistes modérés, fut combattue par Robespierre, homme encore inconnu dans l'Assemblée, mais qui dévoila la défiance de son caractère dans son premier mot. Robespierre montra le danger de désarmer le peuple de sa vigilance et de ses ombrages avant que le désarmement des conspirateurs de l'aristocratie et de la cour fût mieux constaté. Un Girondin futur, Buzot, ami de Robespierre, s'inquiéta du péril de ranger si promptement au nombre des mauvais citoyens les citoyens armés et debout pour soutenir la Révolution. La proclamation de Lally-Tollendal fut renvoyée à l'examen réfléchi des bureaux.

LXII.

Le jeudi 23 juillet, les crimes de Paris étaient connus à Versailles. Lally-Tollendal y trouva un motif d'urgence de plus à sa proposition. Son âme sensible avait été profondément émue la veille par une circonstance qu'il raconta pathétiquement à ses collègues.

Le jeune fils d'une des victimes de la veille, Berthier de Sauvigny, apprenant l'arrestation de son père à Compiègne, redoutant le sort qui l'attendait à Paris, avait cherché dans son cœur à quelle intercession il pourrait recourir pour préserver les jours de son père. Le bonheur que Lally-Tollendal avait eu de réhabiliter le sien par son éloquence, l'impression produite le 17 à l'hôtel de ville par la voix du même orateur, avaient inspiré au fils de Berthier l'idée de s'adresser à Lally-Tollendal. Dans la nuit du 22 au 23, ce jeune homme se jette tout en larmes au pied du lit où reposait Lally-Tollendal. Il le conjure, au nom du dévouement filial qu'il avait montré lui-même pour l'auteur de ses jours, de sauver le sien par une intervention puissante de l'Assemblée. M. de Lally-Tollendal, attendri, lui promit ses efforts. Mais l'Assemblée, attendant dans la stupeur la fin des tragédies de la capitale, ne se réunit pas pour délibérer pendant ces deux jours.

Lally recourut au roi. Le roi n'hésita pas à écrire

de sa propre main à Bailly et à Lafayette pour demander la vie de Berthier au peuple. L'émeute inexorable avait été sourde à l'intercession des chefs de Paris. Berthier n'était plus.

Lally veut, le 23, remuer son sang pour émouvoir l'Assemblée. L'Assemblée, dans l'impossibilité d'agir, ne veut pas paraître encore. Mounier, déjà effrayé des pas de la Révolution, dont il a ouvert un des premiers la carrière, soutint seul la proclamation de Lally. « Au moins, » dit-il, « si vous succombez, vous aurez » fait votre devoir : c'est la première gloire et la der» nière consolation des hommes de bien. — Le sang » qui coule est-il donc si pur ? » dit Barnave. Mot qui fit le deuil et le repentir de sa vie.

LXIII.

Mirabeau, invisible et muet pendant ces journées de crise, veut à la fois parler en législateur et agir en tribun. Il se lève ; il écarte, par la puérilité et l'insuffisance des moyens, le projet d'une vaine proclamation au peuple ; il rejette, sans les qualifier, tous les malheurs et tous les meurtres sur le prétendu antagonisme entre les électeurs et la commune, il présente l'institution immédiate des municipalités comme le remede à tous les désordres. Cette proposition dérisoire, dans un moment où il n'existait aucune législation uniforme sur les pouvoirs munici-

paux, est réfutée d'un mot par Mounier, qui demande à Mirabeau s'il prétend créer l'anarchie sous les mille formes des municipalités dans le royaume. Mirabeau confondu réplique par des sophismes confus, qui ne révèlent que sa légèreté de raison et son embarras.

Lally-Tollendal le prend corps à corps. « Les coups » terribles, » dit-il à Mirabeau, « portés par un mi- » nistre coupable ont amené ces scènes effrayantes. » Le peuple demande vengeance; mais il faut de » la subordination dans la justice : autrement on » n'aurait secoué le joug des ministres que pour » tomber sous le glaive des factions... On peut avoir » beaucoup de génie, de grandes idées, et être un » tyran, » ajouta Lally-Tollendal, en dirigeant visiblement sa pensée, son regard, son geste vers Mirabeau, violemment soupçonné alors de ne pas être étranger aux mouvements de Paris. L'Assemblée s'offensa de ce regard, de ce geste. Un murmure étouffa la voix de l'orateur; elle prenait, en immense majorité, parti pour la capitale : elle craignait de trop accuser ses propres défenseurs.

LXIV.

Un député, Gouy d'Arcy, mêla des excuses sur le meurtre de M. de Launay à des prédictions sinistres sur les crimes futurs de la multitude si on ne les

arrêtait pas dès les premiers jours. « Un gouverneur » d'une place prise d'assaut, » dit-il, « tombe sous » les coups d'un peuple nombreux qu'il avait voulu » sacrifier au despotisme. Il a eu ce qu'il méritait... » Mais aujourd'hui, rien ne peut justifier la fureur à » laquelle on vient de se porter contre deux vic- » times. Ces hommes étaient coupables sans doute, » mais il fallait les juger légalement.

» Eh! ne croyez pas, messieurs, » poursuivit-il en dévoilant à demi les assassinats de la veille et en cherchant les instigateurs de ces forfaits dans des rangs plus élevés que les exécuteurs, « ne croyez » pas que ce soit seulement cette classe d'hommes » qu'on appelle peuple qui se soit portée à ces ex- » cès. Non! un nombre immense de citoyens accom- » pagnait la populace, l'encourageait, l'animait, et » plusieurs même n'ont pas rougi de laver leurs » mains dans le sang. Je frémis quand j'envisage » les suites funestes de ces attentats; le peuple peut » s'accoutumer à ces spectacles sanglants, se faire » un jeu de répandre le sang, le barbarisme deve- » nir une habitude; les proscriptions seraient éter- » nelles; des haines privées peuvent servir d'actes » d'accusation. Je ne veux pas vous effrayer, mais » je dois vous dire ce que je sais. Il existe déjà une » liste de proscrits; soixante personnes y sont ins- » crites; plusieurs d'entre nous sont du nombre. »

LXV.

Ces listes existaient en effet. Berthier et Foulon étaient les premières exécutions de ces proscriptions anonymes. On n'a jamais su par qui ces listes avaient été dressées. Elles sortirent des cafés et des clubs du Palais-Royal, comme des écriteaux de la vengeance émanée de conciliabules invisibles, pour diriger les piques populaires sur la tête d'ennemis désignés. Il est vraisemblable que les mêmes mains qui massacrèrent plus tard en masse dans les prisons de septembre jetèrent ces premiers cadavres à la populace pour l'allécher à ces exécutions. Les machiavels du massacre sentirent le besoin d'une terreur pour intimider l'aristocratie.

Malouet, orateur d'un sang-froid impartial, mais intrépide, reconnut qu'une insurrection nationale contre le despotisme avait un caractère supérieur aux lois, et vengeait des lois plus hautes en franchissant un moment des lois répudiées, mais il ne reconnut pas le caractère de soulèvement législatif dans les excès contre les vaincus désarmés. « Le peuple se » plaint, » dit-il; « eh bien! qu'il accuse, qu'il dé- » signe les coupables; ils ne doivent point échapper » à la sévérité des lois. »

L'abbé Grégoire, mêlant dans ses premières paroles un sentiment religieux d'humanité à l'accomplis-

sement d'une révolution nécessaire, soutint le projet de proclamation de M. Lally-Tollendal à la nation, et demanda la prompte création d'un tribunal d'Etat pour désarmer le peuple, en réservant aux juges seuls le glaive de la justice politique.

Le chevalier de Boufflers, jusque-là poëte de cour et de boudoir, mais nourri par Voltaire et par Jean-Jacques Rousseau des dogmes et des espérances d'une rénovation complète des idées et des institutions, admit la nécessité du tribunal d'Etat demandé par Grégoire. Barnave, dans des paroles dédaigneuses pour le sang versé, assura que le peuple cesserait de se venger lui-même aussitôt qu'on lui aurait donné la certitude d'être vengé par des jugements. Cette excuse aux bourreaux, après lui avoir coûté l'honneur, lui coûta à lui-même la vie.

Le comte de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, ami de Mounier, emporté comme lui aux premières démonstrations révolutionnaires de sa province contre la cour, et se cramponnant à l'ancien régime depuis qu'il s'écroulait, entrevit le péril des tribunaux populaires, et demanda qu'on renvoyât tous ces crimes aux tribunaux ordinaires et au parlement. C'était faire juger la Révolution par la Contre-révolution.

LXVI.

Pétion de Villeneuve, avocat de Chartres, réclama l'institution anglaise des jurés nommés par le peuple. L'Assemblée, hésitante, au moment de saisir une véritable dictature judiciaire en matière de crimes d'Etat, se borna à créer un comité de recherches dans son propre sein, pour recevoir les dénonciations contre les auteurs des malheurs publics.

Elle énuméra, dans le préambule de ce décret, sous forme de déclaration au peuple, tout ce qui était de nature à réconcilier le peuple et le roi, et à rendre le calme à la nation par le sentiment de sa victoire.

« L'Assemblée nationale, considérant que depuis le premier instant où elle s'est formée, elle n'a pris aucune résolution qui n'ait dû lui obtenir la confiance des peuples ;

» Qu'elle a déjà établi les premières bases sur lesquelles doivent reposer la liberté et la félicité publiques;

» Que le roi vient d'acquérir plus de droits que jamais à la confiance de ses sujets;

» Que non-seulement il les a invités lui-même à réclamer leur liberté et leurs droits, mais que, sur les vœux de l'Assemblée, il a encore écarté tous les sujets de méfiance qui pouvaient porter l'alarme dans les esprits;

» Qu'il a éloigné de la capitale les troupes dont l'aspect ou l'approche avait répandu l'effroi;

» Qu'il a éloigné de sa personne les conseillers qui étaient un objet d'inquiétude pour la nation;

» Qu'il a rappelé ceux dont elle désirait le retour;

» Qu'il est venu dans l'Assemblée nationale, avec l'abandon d'un père au milieu de ses enfants, lui demander de l'aider à sauver l'Etat;

» Que, conduit par les mêmes sentiments, il est allé dans sa capitale se confondre avec son peuple et dissiper par sa présence toutes les craintes qu'on avait pu concevoir;

» Que dans ce concert parfait entre le chef et les représentants de la nation, après la réunion consommée de tous les ordres, l'Assemblée s'occupe et ne cessera de s'occuper du grand objet de la constitution;

» Que toute méfiance qui viendrait actuellement altérer une si précieuse harmonie ralentirait les travaux de l'Assemblée, serait un obstacle aux intentions du roi, et porterait en même temps une funeste atteinte à l'intérêt général de la nation et aux intérêts particuliers de tous ceux qui la composent;

» Qu'enfin, il n'y a pas de citoyen qui ne doive frémir à la seule idée de troubles dont les suites si déplorables seraient la dispersion des familles, l'interruption du commerce; pour les pauvres, la privation de secours; pour les ouvriers, la cessation de travail; pour tous, le renversement de l'ordre social,

» Invite tous les Français à la paix, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, à la confiance qu'ils doivent à leur roi et à leurs représentants, et à ce respect pour les lois sans lequel il n'y a point de véritable liberté;

» Déclare, quant aux dépositaires du pouvoir qui auraient causé ou causeraient par leurs crimes les malheurs du peuple, qu'ils doivent être accusés, convaincus et punis, mais qu'ils ne doivent l'être que par la loi; que la poursuite des crimes de lèse-nation appartient aux représentants de la nation; que l'Assemblée, dans la constitution dont elle s'occupe, indiquera le tribunal devant lequel sera traduite toute personne accusée de ces sortes de crimes;

» Ordonne que la présente déclaration sera imprimée et envoyée par tous les députés à tous leurs commettants respectifs. »

LXVII.

A peine cette promesse de satisfaction au peuple était-elle connue de Paris, que les dénonciations affluèrent de toutes parts contre des crimes présumés et le plus souvent imaginaires. La première de ces accusations, apportée à l'Assemblée, au nom de la ville de Vesoul, par un député de la Franche-Comté nommé Prunelle, témoignait assez, par son invraisemblance, de l'égarement des esprits à accuser et de la

complaisance de l'Assemblée à croire. Pendant une fête patriotique donnée par M. de Mesmay, président au parlement de Besançon, à ses vassaux, au château de Quincy, un baril de poudre destiné aux manifestations de joie populaire éclata, tua un paysan et blessa quelques autres spectateurs. A l'instant, la rumeur publique transforme cet accident en complot et accuse le président d'avoir prémédité l'explosion d'une mine pour se venger, d'un seul coup, de l'opinion révolutionnaire de ses vassaux. La province entière retentit d'imprécations contre le prétendu auteur de cet assassinat en masse; il est obligé de fuir au delà des frontières pour se dérober à la fureur du peuple. L'Assemblée elle-même simule la crédulité et l'horreur en écoutant ce fabuleux récit. Elle ordonne à son président de se transporter immédiatement auprès du roi pour lui demander l'investigation et la punition de ce crime. Le roi lui-même, obligé de feindre une indignation de circonstance, déclare à l'Assemblée qu'il partageait l'horreur publique, et qu'il écrirait aux puissances étrangères pour que l'auteur d'un si exécrable complot ne trouvât aucun asile sur la terre.

LXVIII.

Cependant le ministère était dissous. On attendait la réponse de M. Necker, l'homme nécessaire aux luttes

du roi et de l'Assemblée. Cette réponse de M. Necker, si impatiemment attendue quelques jours avant, n'avait déjà plus l'intérêt qu'on y attachait le 16 juillet. Le mouvement dont le renvoi de ce ministre avait été l'occasion dépassait déjà M. Necker. La France et l'Assemblée ne tenaient plus à ce nom que par cette fiction d'enthousiasme évaporé qui défend à une passion publique de se démentir trop vite d'elle-même.

« Messieurs, » disait M. Necker dans sa lettre à l'Assemblée nationale, « sensiblement ému par de » longues agitations, et considérant déjà de près le » moment où il est temps de songer à la retraite du » monde et des affaires, je me préparais à ne plus » suivre que de mes vœux ardents le destin de la » France et le bonheur d'une nation à laquelle je suis » attaché par tant de liens, lorsque j'ai reçu la lettre » dont vous m'avez honoré. Il est hors de mon pou- » voir, il est au-dessus de mes faibles moyens de » répondre dignement à cette marque si précieuse » de votre estime et de votre bienveillance; mais je » dois au moins, messieurs, vous aller porter l'hom- » mage de ma respectueuse reconnaissance, et il » importe à mon bonheur de prouver au roi et à la » nation française que rien ne peut ralentir un zèle » qui fait depuis longtemps l'intérêt de ma vie. »

Des applaudissements désiroires sur les bancs de Mirabeau, sincères sur ceux de Lolly-Tollendal, unanimes et convenus dans la masse de l'Assemblée,

éclatèrent à la lecture de cette lettre. Les uns voyaient dans cet homme le signe de la défaite de la cour, les autres le jouet bientôt dégradé de leurs exigences, le plus grand nombre un messie de popularité et de réconciliation dont la présence invoquée par les provinces et dont le génie inépuisable en miracles allaient calmer d'un mot les agitations du royaume.

Necker lui-même ne doutait guère de sa puissance en contemplant sa nécessité.

LXIX.

La lettre du roi et celle de l'Assemblée nationale, après l'avoir suivi à Bruxelles et sur les bords du Rhin, dans sa route vers la Suisse, l'avaient enfin trouvé à Bâle. Le jeu de la faveur et de la disgrâce s'était complu à réunir au même moment dans la même ville et dans la même hôtellerie le triomphateur et les victimes. La duchesse de Polignac, sa famille, ses enfants, ses amis fuyant la haine et la mort attachés à leur nom, arrivaient à l'auberge des Trois-Rois, à Bâle, au même instant où les courriers du roi et de la nation, couronnés de lauriers, y apportaient à M. Necker les repentirs de son souverain et les supplications de tout un peuple. La duchesse et le ministre s'étonnèrent ensemble de cette vicissitude qui leur attestait une fois de plus par leur propre

exemple l'inconstance des peuples et la versatilité de la fortune.

Ce fut par la duchesse de Polignac que M. Necker connut pour la première fois les tumultes qui avaient suivi son départ, la prise de la Bastille, les meurtres de Paris, l'insurrection générale des provinces, la terreur de la reine, la dégradation du roi, l'interrègne sanguinaire qui couvrait la France de pouvoirs anarchiques et d'une armée de baïonnettes civiques.

Necker, dont l'orgueil pouvait jouir d'être vengé, s'affligea sincèrement avec les premiers proscrits d'une vengeance qui coûtait des larmes à la reine, de la dignité au roi, du sang à la France. Sa vanité se conciliait dans son âme avec la vertu. Elle faisait partie de cette vertu même; elle ne permettait pas à Necker la joie perverse du succès sur ses ennemis. Son cœur n'était ni insensible ni ingrat. Il aimait le roi, il plaignait la reine, il déplorait le sort de la duchesse de Polignac; il se flattait de réparer promptement ces grands désastres, d'étancher ces larmes, ce sang, de relever ces ruines et d'en faire sortir un ordre nouveau qui rendrait un trône au roi, ses amis à la reine, une patrie à ces exilés. Il n'hésita pas à partir pour Paris avec sa femme et sa fille, madame de Staël, gloire future et immense de cette famille.

LXX.

Son retour à travers la France fut un long triomphe. Les provinces, toujours en retard sur la véritable impression de la capitale, croyaient que Necker, dont le nom avait tant retenti dans les soulèvements de Paris, était à lui seul la Révolution. Elles se levèrent pour l'accueillir comme une vengeance, une conquête, un principe. Il fendit avec peine sur la route les flots de la bourgeoisie, de la milice civique, du peuple, ivres de son nom. Les multitudes, agenouillées sur le bord des champs, élevaient leurs enfants vers lui comme vers une Providence. On traîna dans plusieurs villes sa voiture à bras d'hommes; les acclamations et les larmes, ces deux sacres des hommes populaires, le rassasièrent jusqu'à l'ivresse. Cependant une secrète tristesse se mêlait pendant cette ovation de deux cents lieues à sa joie. Il y avait du sang dans ce délire. Necker en avait horreur. Il acceptait bien des fanatismes, mais il n'accepterait jamais des cadavres. Révolutionnaire jusqu'aux limites de la monarchie et jusqu'aux limites du crime, il tremblait que cette impulsion irrésistible n'emportât la nation à des excès dans lesquels il frémissait de la suivre. Il résolut de tenter dès le premier jour la puissance de sa popularité.

LXXI.

Le baron de Bezenval, qui avait commandé si malheureusement l'armée de Paris sous le maréchal de Broglie, venait d'être arrêté par le peuple en fuyant à cheval vers la Suisse. Bezenval était, avec M. de Vaudreuil, M. d'Adhémar et quelques autres courtisans, un de ces hommes légers, spirituels, avides de faveurs, qui composaient la société intime de la reine chez madame de Polignac; courtisan aussi du comte d'Artois, dont il flattait les jactances aristocratiques, destiné à commander les troupes suisses sous ce prince, qui en était colonel général, Bezenval, après avoir promis une victoire facile à la cour, n'avait su que temporiser et reculer devant l'émeute. Il accusait de son inaction les ministres, qui l'accusaient avec plus de raison de sa timidité. Son nom, odieux aux deux partis, lui commandait de disparaître. Il avait pris, avec une escorte de trois cavaliers, la route de sa patrie. Une nuit de marche le séparait déjà de Paris, mais étant descendu de cheval à Villenaux pour prendre un peu de repos, et ayant imprudemment déployé une carte de France sur la table d'une hôtellerie pour y chercher la route la plus courte vers la frontière, le peuple, attentif, le saisit, le reconnut, le jeta dans une prison, et envoya deux députés à Paris pour annoncer à la commune que le chef des

conspirateurs était dans ses mains et pour l'offrir à sa juste colère.

Bezenval, en entrant dans Paris, aurait certainement mêlé son sang à celui de Flesselles, de de Launay, de Foulon, de Berthier. Bailly et Lafayette sauvèrent ce forfait de plus à la capitale en ordonnant à la municipalité de Villenaux de garder Bezenval dans sa prison jusqu'à ce que le tribunal chargé de juger ses actes fût en fonction. La municipalité de Villenaux, refusant d'obéir, se disposait à conduire son prisonnier à Paris, quand M. Necker, dirigeant sa route par cette ville, obtint de l'enthousiasme de la population que Bezenval serait envoyé dans un château-fort des environs pour y attendre les décrets de l'Assemblée. Compatriote et ami de Bezenval, Necker promit au général d'intercéder pour lui auprès de ses ennemis.

LXXII.

Necker, accueilli par le peuple à Versailles en souverain plus qu'en ministre, reçut les félicitations du roi et de la reine avec une décence loyale et triste qui n'insultait pas à la défaite. L'Assemblée abaissa devant lui pour un jour la dignité d'une nation devant un citoyen. On eût dit qu'elle se hâtait de le faire jouir, jusqu'à satiété, de la dernière heure de sa popularité, avant de le replonger dans l'oubli et dans le néant de son impuissance.

La première pensée de Necker, après avoir ressaisi le gouvernement, fut d'aller sonder Paris dans son propre foyer, triompher à l'hôtel de ville, reconnaître les nouveaux pouvoirs populaires nés pendant son absence, et renouer entre le peuple et lui une cordialité redoublée par son exil. Lafayette, peu sûr d'un ascendant récent et déjà deux fois dépassé par les masses populaires, acceptait avec plaisir Necker pour auxiliaire de l'ordre à peine rétabli. Caresser Necker d'ailleurs en ce moment, c'était caresser l'opinion publique pour la dompter plus tard. Le roi lui-même, entièrement à la merci de son ministre rappelé et n'espérant plus qu'en lui, n'était pas fâché d'avoir dans M. Necker un intercesseur désormais nécessaire entre sa capitale et le trône. Necker sortit de Versailles et fit son entrée solennelle à Paris, non en ministre, mais en maire du palais. Sa voiture, précédée de la musique des gardes, escortée par la milice de Versailles, roula lentement vers Paris à travers des flots de peuple qui ne faisaient de leurs acclamations renaissantes qu'un seul cri de Vive M. Necker! Vive la nation!

LXXIII.

La ville entière était debout pour le recevoir. Les barrières changées en arcs de triomphe, les milices sous les armes, les vieillards, les femmes, les

enfants aux fenêtres, sur les toits, sur les arbres, les battements de mains, les gestes de tendresse, les larmes d'espérance, les inscriptions portées devant sa voiture sur des bannières : « Voilà notre sau» veur! Voilà le père du peuple! Voilà le véritable » ami de la nation et du roi! » les couronnes de chêne, de laurier, de fleurs jetées sous les roues, ou présentées à la femme et à la fille du ministre adoré pour que ces mains chères les déposassent sur la tête de l'époux et du père; ce groupe de famille étalé en pompe devant la multitude, toujours sensible à ces spectacles d'attendrissement domestique; enfin, l'espérance vague de l'intervention d'un grand homme de bien et de génie qui revenait, comme Solon, arracher les armes de la guerre civile des mains des citoyens, fonder la démocratie et jouir de son ouvrage; toutes ces illusions, toutes ces perspectives, tous ces prestiges, tous ces souvenirs, tous ces augures de sagesse, de liberté, de paix, faisaient de l'entrée de M. Necker à Paris un de ces rares moments de trêve entre deux orages où les haines se détendent et où les cœurs s'ouvrent à la félicité publique.

LXXIV.

Le maire de Paris, le général de l'armée parisienne, les électeurs constitués en représentants de

la commune, les chefs des districts, les hommes principaux de la noblesse, de la magistrature, de la bourgeoisie, du peuple, le reçurent sur le perron de l'hôtel de ville. Bailly exprima le sentiment public dans un discours qui respirait comme son âme la passion de la concorde et de la liberté.

Necker répandit son bonheur en effusions de reconnaissance et de sensibilité. La présence des membres les plus aimés de l'Assemblée et de la cour qui lui faisaient cortége, les larmes de sa femme et de sa fille, dont les cœurs triomphaient du triomphe d'un père et d'un mari et ajoutaient le pathétique à la gloire, préparèrent aux paroles de M. Necker un applaudissement unanime. Il profita avec opportunité d'un de ces moments d'émotion où les hommes rassemblés ne refusent rien à leur idole, pour invoquer la concorde, la réconciliation, la générosité, l'amnistie pour les adversaires de la veille, et pour implorer la grâce, la vie, la liberté de Bezenval. Une acclamation lui accorda tout.

Cette acclamation magnanime du comité retentit de la salle sur la place. La foule, qui l'inondait, appela Necker à grands cris pour ratifier le pardon. Il parut au balcon entre sa femme et sa fille. La grâce et l'amnistie remontèrent à eux sur les cris et dans les gestes du peuple. Clermont-Tonnerre, une des grandes voix de la jeune Assemblée, harangua les spectateurs devant Necker, comme Lally-Tollendal

les avait harangués devant le roi. Il se fit tour à tour l'interprète de Paris et l'interprète du ministre. Bailly, Lafayette, le comité des électeurs, les représentants de la commune, portèrent d'enthousiasme un décret qui ordonna la liberté de Bezenval et porta l'oubli des griefs du peuple à tous ses ennemis.

Necker emporte de l'hôtel de ville la grâce de son client, l'espérance et la purification générale des cœurs; il traverse Paris en roi de l'opinion qui vient de subjuguer tous les cœurs; il rapporte à la reine la vie de son courtisan et au roi la vie de ses défenseurs.

Ce fut le plus beau et le dernier jour de la popularité de Necker. On eût dit que la France ne l'avait rappelé que pour le découronner avec plus d'appareil de sa gloire.

LXXV.

Des historiens du parti de la cour et des historiens du parti de la Révolution ont blâmé avec amertume, les uns l'insolence, les autres la présomption de M. Necker dans ce triomphe cherché et obtenu à Paris, triomphe qui effaçait le roi, et cette amnistie implorée du peuple qui effaçait l'Assemblée. Les hommes impartiaux ne sauraient lui faire un crime de cette tentative en considérant le double but de

cette ovation. Si jamais un homme populaire dut se parer de sa popularité tout entière et exalter jusqu'au délire, par des artifices honnêtes, l'enthousiasme d'une capitale pour lui, afin de dépenser généreusement et à propos cette popularité et ces enthousiasmes d'un seul coup, par une surprise à la magnanimité du peuple, ce fut ce jour-là. M. Necker avait à réconcilier, sous ses auspices, le roi, qu'il voulait sauver, et la nation, qu'il voulait servir. Il voulait, de plus, arracher des victimes à la vengeance de la Révolution, et étancher ce premier sang qui menaçait de tracer un courant sanguinaire à la liberté. Ces deux buts, l'un honnête, l'autre sublime, justifieraient assez, aux yeux de la postérité, le triomphe aussi pathétique que personnel du ministre à l'hôtel de ville. Dans ce triomphe éphémère, mais bien inspiré, la vanité à nos yeux disparaît sous la vertu.

LXXVI.

Mais cette dictature de la clémence, prise à la voix de M. Necker par les représentants de la commune, ne fut pas plutôt connue dans les districts, dans les clubs et dans les conciliabules des partis ombrageux ou acerbes de Paris et de Versailles, qu'une rumeur, d'abord sourde, bientôt éclatante, s'éleva de toutes parts contre cette intercession du ministre et contre cet empressement de la commune.

« Ce ministre, que nous avons rappelé pour sub-
» juguer une cour, se croit-il donc rappelé pour nous
» subjuguer avec ses larmes, pour nous donner ses
» attendrissements pour lois, pour désarmer la na-
» tion devant des ennemis encore en armes, pour
» encourager par l'impunité la cour à de nouveaux
» complots, pour se substituer à l'Assemblée natio-
» nale, au peuple de Paris, à la nation tout entière,
» et pour traiter de puissance à puissance, de nous
» et sans nous, avec quelques citoyens sans man-
» dat, complices ou dupes de sa sensibilité larmoyante,
» à l'hôtel de ville de Paris? Non! le peuple ne re-
» connaît à M. Necker ni le droit de sauver ses en-
» nemis d'une juste terreur, ni le droit de la
» municipalité d'accorder aux prières d'un ministre
» des grâces et des amnisties qui ne lui apparte-
» naient pas. »

Tels étaient les murmures que les agitateurs de Paris, irrités, implacables et jaloux, faisaient retentir le soir dans soixante districts, dans les réunions, dans les cafés et dans les places publiques de Paris. Les districts, presque unanimes, composés des hommes les plus véhéments des différents quartiers, protestèrent, les uns avec convenance, les autres avec indignation, contre cette usurpation du pouvoir national. L'unanimité et la colère de ces murmures, les pétitions multipliées des districts, l'agitation de Paris le lendemain, effrayèrent le comité et la commune.

Bailly, Lafayette, les électeurs, pour concilier avec décence pour eux-mêmes leur émotion de la veille et leur intimidation du lendemain, interprétèrent leur décret comme simple vœu de la commune qui n'engageait pas les districts et la nation. L'amnistie, ainsi révoquée, ne donna qu'une nuit de joie à M. Necker, d'espérance aux prisonniers, de consolation au roi.

LXXVII.

Les mêmes rumeurs s'étaient élevées à Versailles par d'autres motifs. L'Assemblée nationale, déjà offusquée de ce pouvoir municipal de Paris, créé entre tous les pouvoirs et au-dessus d'eux, s'inquiétait avec raison de l'hommage que le ministre était allé lui porter avant de l'avoir aperçu elle-même. Elle s'offensait davantage de ce pouvoir illégal et dictatorial d'amnistie que le ministre et la commune s'étaient arrogé entre eux, comme si les autres pouvoirs avaient disparu entre le comité insurrectionnel et ce ministre omnipotent.

Mirabeau, dédaigneux de cette popularité vide et superbe d'un homme dont son génie avait mesuré dès longtemps l'insuffisance, les Lameth, le parti du duc d'Orléans, Barnave, Dupont, Péthion, Buzot, Sieyès, Robespierre, tous les membres de l'Assemblée dont les pensées ou les passions dépassaient les conquêtes que

M. Necker prétendait limiter à lui-même, beaucoup de membres même du parti monarchique dans l'Assemblée, s'irritaient ou affectaient de s'irriter du dédain qu'on avait fait d'eux dans cet acte de souveraineté, de grâce et d'amnistie sollicité sentimentalement par un ministre et promulgué insolemment par une municipalité. Ils revendiquaient justement pour eux le droit de juger, de punir ou de pardonner des crimes d'Etat. Ils honoraient le sentiment qui avait emporté et égaré M. Necker, mais ils ne consentaient pas à subordonner leur autorité souveraine à une vaine et passagère explosion de sentiment.

D'autres, tels que Mirabeau, dévorés d'une ambition inquiète et convaincus de l'insuffisance du ministre à manier l'immense tempête que son imprévoyance avait suscitée, étaient pressés de porter, sous le prétexte de l'esprit de corps et en cachant leur main, une première atteinte à l'importance et à la vanité de l'idole du jour.

LXXVIII.

La discussion s'ouvrit à Versailles par la lecture d'une pétition des districts, qui, sans blâmer le sentiment de M. Necker et de la municipalité, demandait justice contre l'illégalité de l'amnistie. Mounier, Lally, Target, quoique amis de M. Necker, se hâtèrent, pour donner satisfaction à la vérité, de reconnaître

que la mesure n'était pas légale, d'en revendiquer l'honneur et le droit pour l'Assemblée seule. Ils voulaient ainsi donner plus de consécration et d'irrévocabilité à l'acte en le faisant sanctionner par un pouvoir plus haut que la municipalité de Paris, l'Assemblée nationale.

Garat, député du Midi, homme dont la philosophie et les lettres tempéraient les opinions ardentes, transforma pour un jour la question de droit en question d'humanité, et proclama avec raison qu'en de telles circonstances, la magnanimité était la loi des lois.

Mais Mirabeau, inspiré par la haine invétérée qu'il portait à M. Necker, s'empara du rôle facile de complaire à la fois à deux partis unis dans l'esprit de corps. Il en développa éloquemment ce qu'ils ne savaient dire qu'à voix basse, démontra avec la supériorité de logique et d'accent qu'il commençait à faire éclater, l'évidente inconstitutionnalité de l'acte. L'Assemblée, convaincue d'avance, déclara qu'elle approuvait l'interprétation atténuante donnée par la municipalité de Paris à la réponse à M. Necker, et qu'elle se réservait de faire juger seule les ennemis publics par le tribunal d'Etat qu'elle allait instituer. En conséquence, elle ordonna de réintégrer M. de Bezenval dans sa prison, mesure légale sans doute, s'il y avait légalité quelque part dans la subversion de toutes les lois antiques et avant la création des lois nouvelles,

mais mesure impolitique et funeste, qui donnait raison à la vindicte du peuple, et qui de toutes les illégalités commises depuis trois jours, ne répudiait que l'illégalité d'un bon sentiment.

La malignité des hommes est telle que beaucoup de membres du parti monarchique votèrent, par inimitié contre M. Necker, un décret dont la rigueur tombait sur leur complice dans le coup d'Etat et sur eux-mêmes.

LXXIX.

M. Necker, ainsi désavoué par ceux-là mêmes que sa popularité avait voulu couvrir, sentit à son tour l'inconstance du souffle populaire. Il dissimula la douleur que ce coup mortel à son importance venait de lui donner. Le pressentiment de sa faiblesse le saisit et lui inspira une attitude réservée dans sa visite à l'Assemblée le lendemain de cette humiliation. Le président de l'Assemblée, le duc de Liancourt, son ami, comme pour couvrir la cicatrice de fleurs, lui adressa au nom de ses collègues un discours où l'excès des hommages ressemblait presque déjà à la dérision.

« Monsieur, » lui dit le duc de Liancourt, « vous » aviez, en vous éloignant des affaires, emporté les » regrets et l'estime de l'Assemblée nationale; elle l'a » consigné dans ses arrêts, et en exprimant ainsi les » sentiments dont elle était pénétrée, elle n'a été

» que l'interprète de la nation. Le moment de votre » retraite a été celui d'un deuil général dans le » royaume.

» Le roi, dont le cœur généreux et bon vous est » connu plus qu'à qui que ce soit, est venu dans » cette assemblée s'unir à nous ; il a daigné nous » demander nos conseils. Nos conseils devaient être » ceux de la nation : ils étaient de rappeler à lui » le ministre qui l'avait servi avec tant de dévoû- » ment, de fidélité et de patriotisme. Mais déjà le » cœur du roi avait pris de lui-même ce conseil » salutaire, et quand nous pensions à lui exprimer » nos vœux, il nous remettait la lettre qui vous » invitait à reprendre vos travaux ; il désirait que » l'Assemblée nationale joignît ses instances, et il » voulait, pour gage de son amour, se confondre » encore avec la nation pour rendre à la France » celui qui en causait les regrets et qui en faisait » l'espérance.

» Vous vous étiez en partant dérobé aux homma- » ges du peuple ; vous aviez employé, pour éviter » l'expression de son estime, les mêmes soins qu'un » autre eût pris pour fuir les dangers de son mé- » contentement et de sa haine. Vous touchiez au » moment où, après une longue et pénible agita- » tion, vous alliez trouver le calme et le repos ; » vous avez connu les troubles qui agitaient ce » royaume ; vous avez connu les vœux ardents du

» roi et de la nation, et, sans vous aveugler sur
» l'incertitude des succès dans la carrière qui de
» nouveau s'ouvrait à vous, vous n'avez pensé qu'à
» nos malheurs; vous vous êtes rappelé ce que
» vous deviez à la France pour l'attachement et la
» confiance qu'elle vous donne; vous n'avez plus
» pensé à votre repos, et, d'après vos propres ex-
» pressions, vous avez sans hésiter, préféré, le péril
» au remords.

» L'empressement des peuples qui se portaient en
» foule sur votre route, la joie pure et sincère qu'a
» reçue le roi de votre retour, les mouvements que
» fait naître votre présence dans cette salle, où votre
» éloge était, il y a quelques jours, prononcé avec
» tant d'émotion, tout vous est garant des senti-
» ments de la France entière. »

Le duc de Liancourt adoucit, en finissant cette apothéose, l'atteinte portée la veille par l'Assemblée à M. Necker, en lui rappelant que c'était lui-même qui avait sollicité le premier la responsabilité des ministres et la légalité de tous leurs actes. Il termina en lui rappelant que jamais homme d'Etat n'avait été l'objet de tels hommages et de telles espérances, et qu'il se félicitait lui-même, comme du plus haut bonheur de sa vie, que la date de sa présidence de l'Assemblée eût coïncidé avec la date du retour et des triomphes de son ami.

L'Assemblée, satisfaite d'avoir réduit la presque di-

vinité de M. Necker à la proportion d'un homme, couvrit complaisamment le ministre de ses applaudissements, après l'avoir dégradé de son prestige. M. Necker emporta de cette séance ce bruit qui reconduit les hommes populaires jusqu'à l'abîme et souvent jusqu'à l'échafaud.

LIVRE SEPTIÈME.

I.

Pendant que M. Necker recomposait son ministère d'amis tombés du pouvoir avec lui, et que l'Assemblée se hâtait de prendre le pas sur l'anarchie débordée de toutes parts dans le royaume, M. de Lafayette, dont la popularité commençait le jour où finissait celle de M. Necker, organisait avec la municipalité la garde nationale de Paris, seule institution capable, dans l'interrègne forcé de toutes choses, de prendre la dictature armée de la société. M. de Lafayette, sorte de Cromwell de la liberté, s'il eût voulu l'être jusqu'au crime, va occuper, à partir de ce jour, une trop grande place dans la destinée du roi et de la Révolution, pour ne pas le faire connaître complétement avant de le voir agir.

II.

Le marquis de Lafayette était né d'une maison antique, illustre dans les armes et dans les lettres, attachée au trône, admise dans la familiarité de la cour. La nature l'avait doué d'une âme vaste, l'éducation d'une intelligence ornée, la société d'une fortune opulente. Son extérieur révélait en lui son caractère : sa taille était élevée, ses formes élégantes, son visage attrayant, sa physionomie vague, son regard rêveur et cependant pénétrant comme celui d'un homme qui roule des arrière-pensées sous la pensée visible, et qui cherche à deviner l'opinion d'autrui pour y conformer son langage ; quelque chose d'insinuant et d'habile se révélait sous la fierté du rang et des habitudes dans son attitude et dans sa figure.

Dans sa première jeunesse, dit un de ses contemporains de cour, il manquait d'aplomb dans la stature et dans la pose. Il était frêle et gauche dans les exercices du corps. Il maniait maladroitement l'épée, plus maladroitement le cheval. Il dansait sans grâce, prétendait à l'attention des femmes de la cour, et ne s'attirait que leur raillerie. Son front haut, son visage long, ses paupières lourdes, ses cheveux fades, ses jambes grêles attiraient le sourire de la reine Marie-Antoinette dans les fêtes de Versailles.

Mais orphelin à dix-huit ans, son grand nom, sa richesse précoce, son désir de frapper les yeux et de plaire, l'imitation des jeunes courtisans, sur lesquels il cherchait à se modeler pour être le premier même dans les vices, l'avait lié avec le duc d'Orléans, les Lauzun, les Noailles, toute la jeunesse brillante du temps. Il avait de plus qu'eux l'amour de la vraie gloire, cette passion qui éteint bientôt toutes les autres, et qui double la puissance des facultés, même les plus vulgaires, par la grandeur et par l'élévation du but. La nature en avait fait un homme distingué; l'amour de la gloire lui fit concevoir la volonté d'être un grand homme. Cette volonté seule, eût-elle été une illusion, faisait de ce jeune courtisan, enlacé dans les préjugés et dans les voluptés de son âge, un homme plus grand que ses contemporains.

III

C'était le moment où l'Amérique agitait l'Europe du bruit de sa lutte avec l'Angleterre pour émanciper le nouveau monde et pour ressusciter les grandes républiques du monde ancien. M. de Lafayette vit d'un coup d'œil que, pour revenir avec un prestige grandiose dans sa patrie, il fallait aller attacher son nom à cette grande cause, objet de l'attention et de la passion de l'Europe. Il voulut rapporter de l'autre rive de l'Atlantique une de ces renommées d'hé-

roïsme et de patriotisme que les peuples accordent facilement à des auxiliaires étrangers et qui impriment sur le front d'un guerrier l'auréole d'une nation. Cet instinct de Lafayette était à la fois généreux et juste. De plus, quoiqu'il eût à peine dix-neuf ans, le jeune courtisan, élevé par des maîtres philosophes, convaincu que le régime des institutions monarchiques, théocratiques et aristocratiques touchait à sa fin et que le règne de la raison, de la lumière et de la liberté touchait à son aurore, avait résolu, avec une constance qui ne se démentit pas un seul jour dans une longue vie, de consacrer son existence, sa pensée, son bras, son sang à la cause de l'avenir, et d'être un apôtre et un combattant des progrès moraux de l'esprit humain. En cela encore, il fit preuve d'un instinct presque égal au génie; il ne se trompa ni d'ambition ni de but, car c'est l'avenir qui juge la vie et qui décerne la gloire.

IV.

M. de Lafayette, quoiqu'à peine marié avec une fille du duc d'Ayen, de la maison de Noailles, qu'il aimait tendrement et qui méritait son attachement par toutes les vertus et par toutes les grâces, fit partager à sa femme sa noble soif de gloire, et témoigna au duc d'Ayen, son beau-père, le désir d'aller servir parmi les soldats de Washington. Le duc d'Ayen,

repoussant avec le dédain d'un aristocrate cette velléité républicaine pour une cause de plébéiens révoltés, refusa en termes dédaigneux de servir la puérile fantaisie de son gendre. Ce refus aigrit l'orgueil du jeune homme et l'obstina davantage dans sa résolution.

Il s'adressa secrètement au comte de Broglie, homme important et influent, qui maniait seul la politique personnelle de Louis XV, à l'insu de ses ministres, et qui favorisait sous main la cause des Américains pour donner des embarras aux Anglais.

Le comte de Broglie accueillit Lafayette, lui adjoignit une élite de jeunes officiers volontaires animés de la même audace, et leur fit préparer secrètement un navire chargé d'armes et de munitions qui les attendit à Bordeaux.

Cependant, le beau-père de Lafayette, informé de cette intrigue du comte de Broglie et du projet d'embarquement de son gendre, fit défendre à M. de Lafayette, par le premier ministre, M. de Maurepas, de passer en Amérique. On lui ordonna de rejoindre à Avignon son beau-père, pour l'accompagner de là en Italie. M. de Maurepas envoya par un courrier l'ordre au commandant de Bordeaux de s'opposer au départ du jeune homme. Mais toute la prudence du duc d'Ayen et du vieux ministre fut trompée par l'habileté du comte de Broglie et par la promptitude du jeune volontaire. Le navire de Bordeaux, envoyé

roïsme et de pat[illegible] bientôt Lafayette et ses facilement à d[illegible] nouveau monde sous le nom ment sur le [illegible] nation. Cet [illegible] l'histoire. généreux [illegible] dix-neuf philoso[illegible] mono[illegible] chai[illegible] lu[illegible] r[illegible]

V.

Le congrès américain, pour encourager les partisans de sa cause en Europe, prodigua au jeune Lafayette à son arrivée les hommages, les récompenses et les grades qui auraient à peine suffi à récompenser de grandes victoires. Nommé major général en touchant le sol américain, envoyé comme lieutenant au général Washington, Lafayette apprit la guerre, et surtout le patriotisme, sous le grand maître; il eut la gloire de mériter son estime et d'apprécier son amitié. Cette longue guerre, faite sur un théâtre immense par des poignées d'hommes, avait plus de retentissement au dehors que d'occasions de véritable gloire militaire au dedans. Chaque rencontre prenait le bruit d'une grande bataille, et chaque citoyen y devenait un héros. La grandeur de la liberté qui devait en naître pour un grand peuple donnait à ces campagnes, insignifiantes par le nombre des combattants, les proportions démesurées de Salamine ou de Marathon.

Lafayette profita pour son nom de ce prestige de l'éloignement et de l'inconnu. Dirigé par Washington, brave dans les combats, constant dans les dé-

sastres, aussi patriote en Amérique que s'il eût combattu pour sa propre patrie, il recueillit une renommée militaire et civique précoce qui lui fit trouver, à son retour sur le continent, un nom tout fait pour une autre destinée. Rentré en France après la paix, la liberté de l'Amérique et le nom de Lafayette se confondirent. La cour elle-même le récompensa de ses combats pour la république. Le roi lui confirma en France les grades militaires que le congrès lui avait décernés. Lafayette savoura sa gloire militaire en attendant l'occasion d'une gloire patriotique dans sa propre patrie. Il voyagea en Espagne, en Prusse, en Allemagne, pour y servir comme diplomate les intérêts de ses anciens amis du nouveau monde. Comme les généraux romains, il eut un peuple pour client.

Les premiers symptômes de la révolution le surprirent dans les loisirs. Il les fomenta de tous ses efforts. Son nom, son expérience présumée de la liberté du peuple, son rang, son grade, sa naissance, l'appelèrent d'abord à l'Assemblée des notables, où il provoqua les états généraux; puis aux états généraux, où il provoqua l'Assemblée nationale. Cependant il suivit plutôt les événements qu'il ne les devança, comme s'il eût craint de se tromper d'heure et de ne pas marcher toujours avec l'opinion du plus grand nombre. Il ne passa pas aux communes, comme Mirabeau, par une éclatante répudiation de sa caste. A Versailles même il ne se réunit aux plébéiens qu'à l'heure où la noblesse de cour y

passa en masse à l'instigation du roi. Il n'insurgea pas le peuple au 14 juillet et ne conquit pas la Bastille. Le jour même où l'acclamation de l'hôtel de ville le nomma pour chef et pour modérateur de son armée civique, il n'accepta qu'avec réserve cette acclamation insurrectionnelle et ne prit le commandement de la garde nationale qu'après la ratification de ce titre par le roi. Homme téméraire d'idées, mais prudent de conduite, qui appuyait toujours son ambition sur deux bases : dans sa jeunesse, un pied sur l'Amérique, un autre sur la France; maintenant, un pied sur le pouvoir royal, un autre sur le pouvoir populaire; plus tard, un pied sur la monarchie, un autre sur la république. Toujours homme de deux causes qui servaient à l'envi par habileté ou par hasard une seule fortune.

VI.

A l'époque où nous retrouvons Lafayette, le portrait que nous avons cité de sa personne s'était agrandi et illuminé. Il avait pris la dignité froide et impassible du citoyen sur le visage de l'homme de cour. L'habitude de commander aux hommes dans les camps avait donné de l'aplomb et de la martialité à sa figure. Son visage, toujours pâle, comme celui des hommes que craignait César, avait pour ainsi dire contracté l'empreinte du républicain. L'image de l'Amérique

semblait pétrifiée dans ses traits. Il n'avait du courtisan que la souplesse, et du Français que le sourire, Ce sourire, aussi respectueux qu'indulgent pour la multitude, semblait quêter partout des intelligences et des amitiés dans la foule. Courageux, honnête, désintéressé, sans autre ambition précise que celle d'être le premier nom de son pays, dédaignant par supériorité d'orgueil les pouvoirs définis et les titres officiels, pour les puissances illimitées et indéfinies de l'opinion publique; aspirant vaguement à ce rôle d'arbitre de la couronne et de tuteur du peuple, rêve de toutes les grandes ambitions honnêtes dans les révolutions; possédant plus qu'aucun autre homme dans l'histoire la force de se retenir soi-même sur la pente de la toute-puissance, afin de perpétuer la dictature en la refusant; aristocrate de mœurs, plébéien de principes, courtisan de manières, tribun en secret, modérateur en public, royaliste de tradition, constitutionnel de raison, républicain d'espérance, instrument également inquiétant pour le roi, peu sûr pour les constitutionnels, dangereux pour le peuple, utile à la liberté, mais utile surtout à sa propre prépondérance, tel était alors cet homme énigme dont lui seul avait le dernier mot. Ce dernier mot était la gloire.

La réflexion la plus consommée n'aurait pas pu mieux choisir que cette acclamation du hasard si elle avait eu pour dessein de trouver dans toute

l'Europe l'homme le plus propre à balancer dans ses mains, pendant une longue tempête civile, le peuple et la bourgeoisie, l'ordre et le désordre, la démocratie et l'aristocratie, la constitution et l'anarchie, la monarchie et la république, sans donner jamais l'ascendant définitit à l'un ou à l'autre de ces principes et sans permettre ni à la république de naître ni à la monarchie de mourir, jusqu'à ce que la monarchie et la république, éternellement ajournées par lui dans ce cercle de Popilius, fussent également impossibles.

Homme aussi inévitable qu'embarrassant, il voulait toujours avoir un dernier pas à faire en avant, afin de laisser toujours quelque chose à espérer de plus aux partis, de n'être jamais précipité dans le gouffre par ceux qui marchaient derrière lui et de laisser toujours une marge à sa fortune. Le dernier pas qu'il ne voulut jamais faire franchement ni vers la monarchie ni vers la république, Lafayette devait à la fin le laisser faire par toutes les factions tour à tour et mourir de temporisation entre deux partis. Intelligence limitée, caractère habile, volonté patiente, Lafayette semblait s'être posé à lui-même le problème résolu par toute sa vie : d'être un factieux sans crime, un honnête homme sans franchise et un grand homme sans génie.

En peu de jours Lafayette, assisté de Bailly, du comité des électeurs, du patriotisme populaire, de

l'élan des factieux, et surtout de la terreur des bons citoyens, que les crimes de la populace avaient épouvantés et appelés aux armes, fut à la tête d'une armée civique de deux cent mille citoyens. Il profita habilement de cette première ardeur pour introduire dans cette masse de volontaires un noyau solide et discipliné de dix mille hommes soldés par la ville, sous le nom de grenadiers et de compagnie du centre : véritables ianissaires de la Révolution et de l'ordre dans la capitale. Ces compagnies soldées, une artillerie formidable, des compagnies régulières de canonniers, un nombreux état-major de jeunes officiers soldés aussi et attachés à la personne du commandant général par l'esprit de corps, par l'esprit militaire et par l'esprit patriotique, enfin la responsabilité absolue de l'ordre public dans la capitale exercée par les bataillons de citoyens non soldés des districts, dans la main d'un chef absolu, donnèrent à Lafayette l'omnipotence dans Paris.

Cette omnipotence, quoique concentrée en apparence dans Paris, s'étendit par l'imitation sur la France entière. L'armée, subordonnée à l'instant à la force civique, s'évanouit de fait, s'éloigna de la capitale et de Versailles, se relégua dans les places fortes, dans ses quartiers, dans ses garnisons, et ne fut plus que l'auxiliaire obéissante des municipalités et des gardes civiques.

VII.

Le parti du duc d'Orléans entrevit dès le premier jour dans ses conciliabules l'importance future d'un pareil commandement confié, dans une capitale immense, à un citoyen, véritable roi des factions armées, en face du roi et de la constitution désarmés. Danton, qui cherchait alors sa route et sa fortune dans les perspectives des grands bouleversements, ne se trompa pas sur la véritable force de la garde nationale. Il la vit uniquement dans les corps disciplinés et soldés que Lafayette cherchait à adjoindre à cette milice de volontaires; il s'efforça d'arracher cette puissance à Lafayette. Il proposa, dans une harangue au district des Cordeliers, où sa voix commençait à dominer les délibérations populaires, de réformer à la solde de la ville l'ancienne milice des gardes françaises insurgées contre le roi, et d'en donner le commandement au duc d'Orléans, prince du sang et premier citoyen de la capitale, dont la popularité fastueuse commençait à rivaliser celle de Lafayette. Cette motion de Danton sapait, dès le premier jour, par la base, la puissance de Lafayette, réduit à un commandement illusoire sur des citoyens, pendant que le prince révolutionnaire aurait commandé à des soldats. Lafayette, informé de la motion de Danton et de la délibération du district, trembla, courut au district des Corde-

liers, caressa les membres de l'assemblée, embaucha les gardes-françaises eux-mêmes, leur fit comprendre les avantages qu'il y avait pour eux à confondre leur nom et leurs régiments dans la masse de l'armée civique, dont ils seraient l'âme, et contraignit Danton à retirer sa motion. Les gardes-françaises s'enrôlèrent dans les grenadiers de Lafayette.

VIII.

Telle fut l'origine de la garde nationale, institution d'interrègne, née d'elle-même dans la disparition des gouvernements pour tout suppléer, et qui disparaît d'elle-même aussitôt que l'interrègne cesse et que les nouveaux gouvernements, monarchiques ou républicains, sont assis. Lafayette ne l'institua pas, elle était sortie sans lui, le 13 et le 14 juillet, de l'écroulement du gouvernement, de l'expulsion des troupes et des ruines de la Bastille. Pendant que Lafayette absent et inconnu du peuple était à Versailles avec l'Assemblée, il en reçut seulement le commandement en venant, au nom de l'Assemblée et du roi, pacifier Paris après la victoire. Il l'organisa, ou elle s'organisa sans lui, avec la promptitude d'une nécessité vitale; elle s'organisa de même sans lui et avec la même promptitude sur toutes les parties de l'empire. L'erreur obstinée de Lafayette fut de prétendre la perpétuer après l'établissement de la

constitution et en face des gouvernements établis. Le germe seul et les cadres seuls doivent en être conservés alors comme une réserve extrême et prudente contre la tyrannie et contre l'anarchie, car partout où la garde nationale est debout, il n'y a plus et il ne peut plus y avoir d'autre gouvernement qu'elle-même. Inutile, dangereuse ou souveraine, telle est la fatalité de cette institution lorsqu'elle est permanente.

Si la société est en paix, elle est inutile, et elle arrache puérilement les citoyens à leurs foyers, à leurs travaux, à leurs loisirs, pour les faire jouer avec les armes. Elle confond les professions, quand le chef-d'œuvre d'une société perfectionnée est de diviser les fonctions comme le travail. Si elle est animée du même esprit que l'armée, l'armée suffit à la société pour la couvrir; si elle est animée d'un autre esprit que l'armée, c'est la guerre civile au foyer même du peuple.

Si elle est plus faible que l'armée dans la lutte intérieure, elle assure par sa défaite le pouvoir prétorien; si elle est plus forte, elle efface tous les pouvoirs devant le sien, elle est elle-même prétorienne, et elle réunit en elle seule tous les pouvoirs, c'est-à-dire qu'elle est la tyrannie à un million de têtes et à un million de bras, elle est souveraine. Toute souveraineté armée, sans contre-poids, pouvant tout ce qu'elle veut et exécutant tout ce qu'elle rêve, c'est le despotisme.

Enfin, sous la république comme sous la monarchie, la permanence de la garde nationale est en contradiction à la fois avec la liberté du citoyen et avec le pouvoir régulier du gouvernement. Car la première condition de la liberté, sous la république comme sous la monarchie, c'est que l'opinion soit libre quand elle est désarmée, et que l'opinion soit obéissante, disciplinée, responsable, quand elle prend les armes. Or, qu'est-ce que la garde nationale permanente? C'est l'opinion armée. Que devient devant l'opinion armée la liberté du citoyen? que devient l'autorité des gouvernements? La liberté est opprimée, le pouvoir civil fléchit sous les baïonnettes du peuple. L'anarchie sous les armes devient l'unique institution du pays, et pour comble d'inconséquence, cette anarchie ne sait pas se défendre elle-même, elle s'affaisse sous son nombre et se décompose par son indiscipline à la première lassitude du peuple. La pensée de Lafayette, juste pour un vice-roi populaire qui veut dominer tous les pouvoirs et la constitution elle-même, était donc fausse pour un républicain comme pour un royaliste, qui doivent vouloir la pondération et le libre jeu des pouvoirs armés et des pouvoirs civils. La pensée de Lafayette dans la garde nationale permanente ne pouvait devenir qu'une aristocratie relative ou une subordination universelle. S'il n'armait qu'une classe de citoyens, il imposait le joug et les caprices arbitraires de cette classe aux autres classes; s'il armait le peuple

entier, il les opprimait toutes à la fois. Sa société n'était plus qu'une caserne, son gouvernement un camp, sa nation une armée délibérante : absurdité de toute part ! La garde nationale temporaire est le salut des peuples en révolution, et en guerre contre l'invasion étrangère. Son rôle doit finir là.

IX.

A peine son institution était-elle formée dans la main de Lafayette, qu'elle lui força la main à lui-même, laissa déborder par tout le royaume les désordres, vit couler le sang et promener sous ses yeux, dans Paris, les têtes coupées de Berthier et de Foulon, et l'entraîna lui-même à subir des mouvements qu'il ne pouvait contenir.

La disette des grains, aggravée par le cri de mort aux accapareurs, qui n'était que le cri de mort au commerce des grains, servit de prétexte à des forfaits de toutes les heures. La terreur fermait les routes, les fleuves, les canaux aux convois de blés ; les négociants, les fermiers, les meuniers, les boulangers, les voituriers, livrés partout, autour de Paris, à des hordes faméliques, tombaient sous les coups des émeutes fomentées ; la calomnie contre les accapareurs, nobles, prêtres, riches ou trafiquants, servait de texte aux assassinats sous les murs mêmes de la capitale.

Le lieutenant du maire à Saint-Denis, Châtel, ac-

cusé de laisser passer pour Paris les farines nécessaires à sa propre ville, se réfugie dans le clocher de l'abbaye, est découvert par un enfant, dénoncé aux assassins, égorgé, après un long supplice impuni, au milieu de la place publique, sous les yeux de la garde nationale immobile. Des soulèvements, des incendies et des massacres pareils consternaient toutes les provinces; les châteaux, de nouveau désignés à la démolition et au pillage, voyaient fuir leurs habitants dans les villes ou hors du royaume. Une agitation d'autant plus terrible, qu'elle était anonyme, multiple, presque universelle en France contre les priviléges territoriaux de la noblesse et du clergé, faisait entrevoir à ces deux corps ou une expropriation ou une sanguinaire proscription. Le pillage, le sang et la flamme étaient les pétitions impératives des masses populaires. La loi, muette ou provisoire, était incapable de les réprimer; le gouvernement, anéanti, ne pouvait plus rien que par la main de l'Assemblée et des gardes nationales. Les troupes, ou vaincues, ou séduites, ou intimidées, avaient dans l'insurrection contre leurs officiers nobles un refuge contre l'indiscipline. Tout s'écroulait à la fois, constitution, pouvoir royal, parlement, justice, tout prenait feu au vent des séditions dans ces amas de matières inflammables accumulées par tant de siècles dans les griefs du peuple. L'Assemblée elle-même entendait avec effroi ce tocsin général dont elle avait sonné

le premier coup à Versailles. Elle commençait à sentir que de vaines paroles pleines de promesses et d'espérances ne suffisaient déjà plus à l'impatience de la nation et qu'il fallait des actes, des dépouilles au peuple pour lui attester sa victoire et pour la modérer.

Un cri unanime demandait deux choses : une constitution pour organiser la liberté sur les ruines du despotisme, et des bienfaits réels, palpables, immédiats, pour élever les masses rurales des classes plébéiennes ou prolétaires à la conquête de l'égalité. Les démocrates honnêtes, dans l'Assemblée nationale, étaient pressés de substituer un gouvernement égalitaire représentatif, mais fort et obéi, à l'anarchie, qui ne gouvernait plus qu'à coups de sédition et de crimes. Les aristocrates sensés comprenaient que l'heure était passée de disputer sur des priviléges ; qu'il ne s'agissait plus de leur rang, mais de leurs têtes ; que leur seul refuge contre la proscription était dans la protection nationale, qu'il fallait choisir, et choisir promptement, entre la proscription et un sacrifice à la nécessité, et que le seul moyen de calmer l'océan populaire soulevé avec une telle fureur contre eux était de jeter quelques dépouilles à la tempête. Les lenteurs que la lutte des trois ordres entre eux, et la lutte entre la royauté et l'Assemblée, avaient apportées dans les travaux législatifs, n'étaient plus de saison. Pendant que le clergé, la noblesse, la commune, le roi, l'armée, la capitale, se regardaient

ou se menaçaient sans agir, le peuple, impatient, avait agi : la réforme contestée était devenue une révolution accomplie ; la révolution elle-même devenait une convulsion. Un instinct unanime saisit l'Assemblée, et lui fit chercher le salut commun dans une prompte formation de la constitution, loi des lois, et base de tous les pouvoirs.

X.

Depuis plusieurs semaines, le comité de la constitution, dont nous avons nommé les membres, élaborait en silence le résumé de la pensée et de la volonté publique. L'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, prélat populaire, avait été chargé par le comité d'en résumer l'esprit et d'en coordonner le texte. Il lut ce préambule et ce texte dans la séance du 29 juillet, au milieu du plus religieux silence. « Messieurs, » dit-il, « au nom de tous, vous avez voulu que le co-
» mité que vous avez nommé pour rédiger un projet
» de constitution vous présentât, dès aujourd'hui,
» au moins une partie de son travail, pour que la
» discussion puisse en être commencée ce soir même
» dans vos bureaux.

» Votre impatience est juste, et le besoin d'accé-
» lérer la marche commune s'est à chaque instant
» fait sentir à notre cœur comme au vôtre.

» Une constitution nationale est demandée et at-

» tendue par tous nos commettants, et les évenements
» survenus depuis notre réunion la rendent, de mo-
» ment en moment, plus instante et plus indispen-
» sable; elle seule peut, en posant la liberté des
» Français sur des bases inébranlables, les préserver
» des dangers d'une funeste fermentation et assurer
» le bonheur des races futures.

» Jusqu'à ces derniers temps, et je pourrais dire
» jusqu'à ces derniers moments, ce vaste et superbe
» empire n'a cessé d'être la victime de la confusion
» et de l'indétermination des pouvoirs. L'ambition
» et l'intrigue ont fait valoir à leur gré les droits
» incertains des rois et ceux des peuples. Notre his-
» toire n'est qu'une suite de tristes combats de ce
» genre, dont le résultat a toujours été ou l'accrois-
» sement d'un fatal despotisme ou l'établissement
» peut-être plus fatal encore, de la prépondérance
» et de l'aristocratie des corps, dont le joug pèse
» en même temps sur les peuples et sur les
» rois.

» Les prospérités passagères de la nation n'ont
» été jusqu'à présent que l'effet du caractère ou des
» talents personnels de nos rois et de leurs ministres,
» ou encore des combinaisons fortuites que les vices
» du gouvernement n'ont pu détruire. Le temps est
» arrivé où une raison éclairée doit dissiper d'an-
» ciens prestiges; elle a été provoquée, cette raison
» publique, elle sera secondée par un monarque qui

» ne veut que le bonheur de la nation qu'il a été » appelé à commander; elle le sera par l'énergie » que les Français ont montrée dans ces derniers » temps... Loin de nous tout intérêt d'ordre et de » corps! Loin de nous tout attachement à des usages » ou même à des droits que la patrie n'avouerait » pas! Tout doit fléchir devant l'intérêt public. Eh! » quelle classe de citoyens pourrait revendiquer des » priviléges abusifs lorsque le roi lui-même consent » à baisser son sceptre devant la loi!...

XI.

» Et d'abord nous avons pensé, d'après vous, que » la constitution devait être précédée d'une décla- » ration des droits de l'homme et du citoyen, non » que cette exposition pût avoir pour objet d'impri- » mer à ces vérités premières une force qu'elles » tiennent de la morale et de la raison, qu'elles » tiennent de la nature, qui les a déposées dans tous » les cœurs auprès du germe de la vie, qui les a » rendues inséparables de l'essence et du caractère » d'homme; mais c'est à ces titres mêmes que vous » avez voulu que ces principes ineffaçables fussent » sans cesse présents à nos yeux et à notre pensée; » vous avez voulu qu'à chaque instant la nation, que » nous avons l'honneur de représenter, pût y rap- » porter, en rapprocher chaque article de la con-

» stitution, dont elle s'est reposée sur nous, s'assurer
» de notre fidélité à s'y conformer, et reconnaître
» l'obligation et le devoir qui naissent pour elle de
» se soumettre à des lois qui maintiennent infailli-
» blement tous ses droits. Vous avez senti que ce
» serait pour nous une garantie continuelle contre
» la crainte de nos propres méprises, et vous avez
» prévu que si, dans la suite des âges, une puissance
» quelconque tentait d'imposer des lois qui ne se-
» raient pas une émanation de ces mêmes prin-
» cipes, le type originel et toujours subsistant dé-
» noncerait à l'instant à tous les citoyens ou le crime
» ou l'erreur.

» Cette noble idée, conçue dans un autre hémi-
» sphère, devait de préférence se transporter d'abord
» parmi nous. Nous avons concouru aux événements
» qui ont rendu à l'Amérique septentrionale sa li-
» berté; elle nous montre sur quels principes nous
» devons appuyer la conservation de la nôtre, et c'est
» le nouveau monde, où nous n'avions apporté autre-
» fois que des fers, qui nous apprend aujourd'hui à
» nous garantir du malheur d'en porter nous-mê-
» mes. Les membres de votre comité se sont tous
» occupés de cette importante déclaration des droits.
» Ils ont peu varié dans le fond, et beaucoup plus
» dans l'expression et dans la forme. Deux ont paru
» réunir les différents caractères des autres. On vous
» a déjà fait connaître par la voie de l'impression

» celle de M. l'abbé Sieyès, et celle de M. Mounier » vous sera de même communiquée. »

X.

Le comte de Clermont-Tonnerre, autre rapporteur, lut ensuite, au nom du même comité, l'analyse des vœux des provinces, consignés dans ce qu'on appelait les *cahiers*, mandat impératif des opinions des électeurs à leurs représentants. C'était la température de l'opinion publique exprimée par des axiomes consentis par tous. Ceux de ces axiomes sur lesquels les cahiers étaient unanimes disaient :

« Le gouvernement français est un gouvernement monarchique.

» Le roi est inviolable et sacré.

» La couronne est héréditaire.

» Les ministres sont responsables.

» La nation fait la loi; le roi la sanctionne.

» Le consentement national est nécessaire à l'impôt.

» L'impôt ne peut être accordé que pour le temps compris entre une réunion des états généraux et l'autre.

» La propriété est sacrée.

» La liberté individuelle est sacrée. »

XIII.

Les questions que la nation se posait à elle-même dans les cahiers et qu'elle demandait à sa délibération à résoudre avant d'en faire des articles de la constitution étaient celles-ci :

« Le roi a-t-il le pouvoir législatif limité par les lois constitutionnelles du royaume ?

» Les états généraux ne peuvent-ils être dissous que par eux-mêmes ?

» Le roi peut-il seul convoquer, proroger et dissoudre les états généraux ?

» En cas de dissolution, le roi est-il obligé de faire sur-le-champ une nouvelle convocation ?

» Les états généraux sont-ils permanents ou périodiques ?

» S'ils sont périodiques, y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas une commission intermédiaire ?

» Les deux premiers ordres seront-ils réunis dans une même chambre ?

» Les deux chambres seront-elles formées sans distinction d'ordre ?

» Les membres de l'ordre du clergé seront-ils répartis dans les deux autres ordres ?

» La représentation du clergé, de la noblesse et des communes sera-t-elle dans la proportion d'une, deux et trois ?

» Sera-t-il établi un quatrième ordre, sous le titre d'ordre des campagnes?

» Les personnes possédant charges, emplois ou places à la cour, peuvent-elles être députées aux états généraux?

» Les deux tiers des voix seront-ils nécessaires pour former une résolution?

» Les impôts ayant pour objet la liquidation de la dette nationale seront-ils perçus jusqu'à son entière extinction?

» Les lettres de cachet seront-elles abolies ou modifiées?

» La liberté de la presse sera-t-elle indéfinie ou modifiée? »

XIV.

L'insurrection parlementaire des communes à leur première séance, la déclaration du roi du 26 juin, l'insurrection populaire de Paris le 14 juillet, le consentement contraint du roi le 16 juillet, avaient résolu d'avance, par le fait, la plupart de ces questions. L'arme de la parole dans la bouche de Mirabeau, l'arme matérielle dans la main du peuple, avaient conquis plus que ces principes. Il ne s'agissait que de les discuter pour les justifier devant la raison publique, et de les coordonner dans un cadre législatif pour leur donner le mécanisme, la vie et le mouvement dans la

constitution. Nulle voix ne s'éleva pour contester ces principes. Clermont-Tonnerre les ratifia au nom du comité et les illumina de vérité, d'enthousiasme et d'éloquence.

XV.

Mounier lut à son tour son projet de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Cette déclaration, proposée par Mounier à l'Assemblée, vague, confuse, métaphysique et littéraire, n'avait rien de cette précision lapidaire et de cette évidence brève et irréfutable qui grave en peu de mots le symbole religieux, philosophique ou politique d'un peuple en tête d'un code ou d'un évangile. Les droits du citoyen s'écrivent dans chaque loi qui régit l'état social dont ce citoyen est membre. Les droits de l'homme considérés comme être abstrait varient avec les temps, les dates, les lumières, les moralités, les progrès de la nature humaine et de la civilisation, qui permettent ou qui interdisent à l'homme, selon les époques, telle ou telle proclamation de ses facultés. La nature donne des désirs, la société seule donne des droits. Ceux du sauvage ne sont pas ceux de l'homme civilisé. Ceux du barbare ne sont pas ceux de l'homme policé. Ceux du sujet dans le despotisme ne sont pas ceux du citoyen dans la monarchie tempérée ou dans la république. Ceux des républicains eux-mêmes dépendent des lois et des

mœurs de la république. Le vol, qui était un droit de l'homme à Lacédémone, était un crime à Athènes. Les droits de l'homme dans le paganisme n'étaient pas ceux de l'homme dans le christianisme; ceux du Mahométan, de l'Indou, du Chinois; ceux des peuples républicains comme les Américains qui reconnaissaient l'esclavage, n'accordent pas à l'esclave les droits du maître. Il n'existe pas de droit de l'homme en société indépendant de cette société elle-même. Il en existe encore moins dans l'état de nature, qui n'est que l'exercice de l'oppression du plus fort sur le plus faible.

Les droits de l'homme n'existent que dans l'idée de Dieu, qui appelle l'humanité, par l'échelle graduée du perfectionnement social, à des libertés et à des moralités successives. Ils n'existent que dans la conscience de l'homme exercé à l'intelligence par la science, à la justice par l'instinct, à la charité par la religion. Jean-Jacques Rousseau, en cherchant les droits de l'homme et la perfection sociale dans l'état grossier et immoral de nature, avait cherché le type du contrat social à l'antipode du spiritualisme et de la vérité.

Au lieu d'être le législateur de la démocratie, il n'avait été que le poëte du paradoxe. Mais ce paradoxe alors avait égaré toutes les imaginations, et les législateurs eux-mêmes s'égaraient sur les pas du sophiste à la recherche de droits naturels et absolus qui n'existèrent jamais que dans ses rêves.

XVI.

Une seule chose était belle et utile en tête d'une constitution française au XVIII[e] siècle : c'était une déclaration des tendances morales, religieuses, spiritualistes, libérales, égalitaires, sociales, politiques, fraternelles, qui animaient la nation pensante à ce moment précis du siècle ; poser le but élevé, rapproché ou lointain, qu'il s'agissait d'atteindre, dessiner le type des sociétés ou des gouvernements parfaits à la date de 1789 dans l'idée du monde. Mais au lieu de tromper le peuple en attribuant à l'homme de la nature de prétendus droits qui ne résultent que de l'état de société, et qui ne sont garantis que par des lois, il fallait lui dire la vérité : c'est que la civilisation plus ou moins perfectionnée d'un peuple est la mesure des droits des citoyens, et que ces droits se développent à la proportion de la moralité et de la lumière des peuples. La métaphysique écrit des axiomes, la politique promulgue des lois.

Mounier, à la suite de sa déclaration, lut, au nom des comités, le plan de la constitution politique du royaume régénéré. C'était le gouvernement monarchique et représentatif tel que l'Angleterre en offrait alors le premier modèle en action à l'Europe, à l'exception de ce pouvoir aristocratique effacé des lois et des mœurs de la France par la puissante aspiration

d'égalité qui soulevait la démocratie contre les sénats héréditaires. Nous retrouverons chacun des articles de cette constitution politique au moment des discussions dans lesquelles ils furent adoptés, rejetés ou modifiés par l'Assemblée. La constitution était en résumé la souveraineté nationale exercée par des représentants électifs dans une assemblée permanente, souveraineté régularisée seulement par un monarque héréditaire.

Un applaudissement général et une félicitation mutuelle prouvèrent au rapporteur du comité de constitution qu'il avait bien exprimé la pensée flottante mais unanime de la nation, et que l'Assemblée, aussi sage qu'elle était toute-puissante, voulait conquérir d'une main et consolider de l'autre, recevoir le bienfait et respecter dans le roi le bienfaiteur.

XVII.

Mais pendant que l'Assemblée se livrait un moment à la perspective de la félicité publique et à l'importance de ses travaux sur la constitution qui devaient l'affermir, des nouvelles de plus en plus sinistres arrivaient le jour même des provinces : des massacres à Poitiers, des séditions à Brest, des cris de famine et d'insubordination partout, troublaient sa délibération. Volney, écrivain hardi; Duport, parlementaire républicain, lié déjà avec les Lameth et Barnave, demandèrent le lendemain que l'Assem-

blée, pour ne pas interrompre ses travaux législatifs sur la constitution, formât un comité d'État de trente membres pour se saisir d'urgence de la recherche des coupables contre la Révolution, de la haute police, de la répression des comploteurs, de la pacification des provinces et des villes.

« Les nouvelles qui nous arrivent chaque jour des » provinces, » s'écria Duport, « nous pressent de » délibérer. Les événements désastreux de tous les » points du royaume, le complot de Brest, ren- » draient notre silence coupable. Les destins de la » France nous sont remis; elle attend de nous son » salut; nous lui devons compte des moyens que » nous emploierons... On trame des complots contre » la chose publique, nous ne devons pas en douter. » Il ne doit pas être question de renvoi devant les » tribunaux. Vous me dispenserez d'entrer dans au- » cune discussion; il faut acquérir d'affreuses et » d'indispensables connaissances. C'est là ce qui doit » nous occuper. »

Cette motion, qui tendait à confirmer la rumeur publique sur une conspiration chimérique de la noblesse de Bretagne, qui avait tenté, disait-on, de livrer Brest aux Anglais, et sur des bandes de brigands soldées par les ennemis de la Révolution, qui coupaient les blés verts pour affamer le peuple, était faite pour semer la terreur dans les âmes et pour envenimer la colère publique.

Un député d'Alsace, Rebwel, qui fut depuis membre du Directoire exécutif, donna une voix à toutes les transes de la crédulité populaire, en montrant partout les vaincus du 14 juillet tramant de nouveaux complots contre la nation.

« Croyez-vous donc, » dit-il, « être dans une si-
» tuation plus sûre aujourd'hui qu'hier? Et moi, je
» vous soutiens que vos calamités sont plus terribles.
» Que d'indices! que de preuves! Brest menacé, vos
» moissons perdues! les brigands répandus sur toute
» la surface de la France!... Qui les a appelés? Je
» ne veux faire aucune dénonciation; mais l'auteur
» de ces crimes, vous l'avez nommé d'avance; vous
» avez deviné assez les complices!... Vous avez pro-
» clamé que l'instruction des complots contre la na-
» tion appartiendrait exclusivement à ses représentants.
» Quand le peuple saura que nous poursuivons ses
» ennemis, il nous bénira! On veut vous arrêter
» devant le secret des lettres! Cette inviolabilité
» peut-elle être mise en balance avec le salut de la
» patrie? »

Le chevalier de Boufflers défendit le secret des correspondances. « Les mesures pareilles à celles qu'on
» propose sont faites, » dit-il, « pour des tyrans.
» Appartient-il aux représentants d'un peuple libre
» d'être ombrageux et lâches comme les tyrans? »

XVIII.

Le comte de Virieu s'éleva à une mâle éloquence en caractérisant la tyrannie qu'on proposait à l'Assemblée par la confusion de tous les pouvoirs dans une même main.

« Il existe, » dit-il, « trois pouvoirs qui concourent » à l'établissement de la société : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Dès » que ces trois pouvoirs sont réunis dans la main » d'un seul, le despotisme existe; s'il est dans la » main d'un tyran, la patrie peut le combattre; » mais s'il est dans la main même de la patrie, » alors elle se déchire elle-même, aucune force ne » peut la rappeler à l'ordre.

» On nous propose d'ériger un tribunal qui pro» noncera sur le sort des coupables. On nous pro» pose d'établir une espèce d'inquisition secrète pour » dévoiler les crimes. Une république fameuse a eu » des inquisiteurs pareils; leur jugement frappait » comme l'éclair. Le sang a coulé avec profusion, » et les vengeances étaient plutôt le signal qui di» rigeait le glaive du bourreau que l'ordre de la » justice.

» Je demande si la France doit avoir un pareil » régime, si parmi ses habitans, dont la douceur » et l'aménité forment le principal caractère, on

» doit élever un pareil monument ? Si la liberté » était bannie de la terre, elle trouverait un asile » dans notre patrie.

» Comment peut-on demander un établissement » aussi révoltant, immoler des hommes qui ne » pourront se défendre? Voilà de ces principes qui » répugnent à l'honneur, à la délicatesse, à l'hu- » manité; nous venons les détruire et non pas les » consacrer.

» Le premier devoir que m'ont imposé mes com- » mettants, c'est de rétablir la liberté publique, et » je ne suis pas venu pour l'attaquer.

» Si vous jugez à propos d'établir une commis- » sion, elle doit être publique comme les fonctions » des commissaires. D'après mes prémisses, il est » facile de voir que je rejette toute commission se- » crète.

» Quant au tribunal, si nous pouvions en créer » un, il ne serait que provisoire, il ne serait qu'une » véritable commission. Qu'on ne dise pas qu'elle » serait différente de celles que les ministres nom- » ment à leur gré pour perdre leurs ennemis.

» Elle serait arbitraire comme elles, révoltante » comme elles et établie d'après les mêmes principes. » Le despotisme de la multitude est le plus terrible » de tous. »

XIX.

Malgré les efforts de M. de Virieu et du parti constitutionnel modéré, dont il était membre, ainsi que Clermont-Tonnerre et Casalès, l'Assemblée, à la voix de Duport et de Rewbel et surtout à l'instigation de la terreur qui montrait partout des coupables, organisa le comité inquisitorial des *recherches*, dont elle avait accepté l'idée quelques jours auparavant. La justice et la police confondues passèrent ce jour-là dans la chambre; le gouvernement ne fut plus que spectateur de l'usurpation et de l'exercice de tous les pouvoirs usurpés et confondus.

Paris régularisa, sans autre intervention que la volonté des districts, le pouvoir municipal souverain du 14 juillet, par la création des représentants de la commune de Paris.

XX.

Le 1er août, l'Assemblée discuta la déclaration des droits de l'homme. Barnave, Castellane et plusieurs autres membres, restés obscurs jusque-là dans l'Assemblée, soutinrent la nécessité de cette déclaration. Malouet, loin de contester les vices de cette déclaration en principe, en contesta seulement l'insertion dans le code des lois du pays. « Les Américains l'ont fait,

» nous dit-on. Je sais que les Américains n'ont pas » pris cette précaution : ils ont pris l'homme dans le » sein de la nature, et le présentent à l'univers dans » la souveraineté primitive. Mais la société améri- » caine, nouvellement formée, est composée en to- » talité de propriétaires déjà accoutumés à l'égalité, » étrangers au luxe ainsi qu'à l'indigence, connaissant » à peine le joug des impôts, les préjugés qui nous » dominent, n'ayant trouvé sur la terre qu'ils cul- » tivent aucune trace de féodalité. De tels hommes » étaient sans doute préparés à recevoir la liberté » dans toute son énergie, car leurs goûts, leurs » mœurs, leur position, les appelaient à la démo- » cratie.

» Mais nous, messieurs, nous avons pour conci- » toyens une multitude immense d'hommes sans » propriétés, qui attendent, avant toute chose, leur » subsistance d'un travail assuré, d'une police exacte, » d'une protection continue, qui s'irrite quelquefois, » non sans de justes motifs, du spectacle du luxe et » de l'opulence.

» On ne croira pas sans doute que j'en conclue » que cette classe de citoyens n'a pas un droit égal » à la liberté. Une telle pensée est loin de moi. La » liberté doit être comme l'astre du jour, qui luit » pour tout le monde. Mais je crois, messieurs, qu'il » est nécessaire, dans un grand empire, que les » hommes placés par le sort dans une condition

» dépendante voient plutôt les justes limites que
» l'extension de la liberté naturelle.

» Opprimée depuis longtemps et vraiment malheureuse, la partie la plus considérable de la nation est hors d'état de s'unir aux combinaisons morales et politiques qui doivent nous élever à la meilleure constitution. Hâtons-nous de lui restituer tous ses droits, et faisons l'en jouir plus sûrement que par une dissertation. Que de sages institutions rapprochent d'abord les classes heureuses et les classes malheureuses de la société.

» Attaquons dans sa source ce luxe immodéré, toujours avide et toujours indigent, qui porte une si cruelle atteinte à tous les droits naturels. Que l'esprit de famille, qui les rappelle tous; que l'amour de la patrie, qui les consacre, soient substitués parmi nous à l'esprit de corps, à l'amour des prérogatives, à toutes les vanités inconciliables avec une liberté durable, avec l'élévation du vrai patriotisme.

» Faisons de bonnes lois, et ne déclarons pas des droits dangereux quand ils ne sont pas compris, inutiles quand ils sont consacrés par leur jouissance. »

XXI.

Beauzat, métaphysicien lucide, et le comte d'Antraigues, orateur de grande espérance, soutinrent que l'homme n'avait aucun droit dans l'état de nature,

et que tous les droits lui étaient conférés par la société; mais le dernier admit une déclaration des droits comme une protestation anticipée contre le despotisme, s'il venait jamais à subjuguer de nouveau la liberté des peuples et les pensées de l'esprit humain.

Cette discussion fut interrompue, le 2 août, par l'apparition à la tribune de l'abbé Grégoire. Il venait lire une lettre anonyme du Palais-Royal où on le menaçait de la mort s'il s'opposait à la vengeance des patriotes contre les conspirateurs. L'Assemblée dédaigna d'entendre ces menaces, et poursuivit sa délibération

XXII.

Le 3 août, elle fut plus tristement interrompue par la lecture d'un rapport sur l'anarchie croissante du royaume. Les nouvelles des provinces, disait ce rapport, annoncent « que les propriétés, de quel- » que nature qu'elles soient, sont la proie du » plus coupable brigandage; de tous côtés, les » châteaux sont brûlés, les couvents détruits, les » fermes abandonnées au pillage; les impôts, les re- » devances seigneuriales, tout est détruit. Les lois » sont sans force, les magistrats sans autorité; la » justice n'est plus qu'un fantôme qu'on cherche » inutilement dans les tribunaux. »

La France entière, d'après les correspondances arrivant de toutes les parties du royaume, donnait en plein jour la répétition de l'affreuse nuit du brigandage. Strasbourg, Rouen, Dôle, Toul, Dijon, Thionville, Caen, Montpellier, Marseille, Brest, les plaines de la Beauce, de la Brie, qui entourent Paris, les campagnes, les châteaux, les villages répétaient sous les yeux de la garde nationale, et, le plus souvent, avec sa complicité, les insubordinations, les flammes, les meurtres de Paris; Paris lui-même, malgré les efforts de Bailly, de Lafayette et de la municipalité, semblait à chaque instant prêt à renouveler les tragédies des derniers jours. L'Assemblée, tremblante à son tour entre le roi désarmé et le peuple souverain et sans lois, cherchait vainement en elle-même le moyen de reconquérir son ascendant menacé. Une nouvelle jacquerie apparaissait plus unanime et plus forcenée que la première à l'imagination du clergé et de la noblesse. On sentait qu'une immolation prompte et volontaire pouvait seule prévenir les dernières convulsions de la vengeance contre les longues servitudes de la féodalité. La flamme et le fer ne laissaient plus le temps à l'aristocratie ecclésiastique ou territoriale de discuter ou de marchander le sacrifice. Il fallait jeter à la hâte ces dépouilles à l'incendie pour l'éteindre et pour sauver au moins les propriétés et les vies.

XXIII.

Quelques membres du club breton, réunion composée des orateurs les plus populaires de l'Assemblée, se rassemblèrent secrètement dans la nuit du 3 au 4 août, et résolurent de donner le lendemain, sans prévenir leurs collègues, le signal et l'impulsion du sacrifice. Le vicomte de Noailles, beau-frère de Lafayette, et le duc d'Aiguillon, fils du ministre le plus servile de Louis XV, mais qui rachetait la renommée odieuse de son père par l'exaltation de son patriotisme, se disputèrent l'honneur de porter le premier coup. Tout deux brûlaient du désir d'attacher impérissablement leur nom dans l'histoire à ce grand désintéressement de leur classe. Le duc d'Aiguillon fut désigné par ces généreux conspirateurs du bien public pour porter la parole dans cette solennelle abdication.

XXIV.

Mais, par une impatiente surprise de gloire, le vicomte de Noailles, devançant à la tribune son collègue à la séance du soir, où les assemblées délibérantes, moins réfléchies que le matin, sont plus facilement emportées par la nuit et par la passion aux actes non prémédités de l'enthousiasme ou de la panique, demanda inopinément la parole.

« Que faisons-nous, » dit-il, « dans les vains dé-
» crets que nous portons, pour calmer l'effervescence
» du royaume et pour rendre la sécurité aux per-
» sonnes et aux propriétés? Ce n'est pas une cons-
» titution que nous ont demandée les communes,
» c'est d'abord la suppression ou la transformation
» des droits seigneuriaux. Depuis trois mois, le pays
» nous voit occupés à ce que nous appelons la chose
» publique; mais la chose publique pour les cam-
» pagnes, c'est la réalisation de leur soulagement et
» de leurs vœux. Que voient-elles en nous? Deux
» classes d'hommes, dont les uns veulent leur bon-
» heur et les autres leur semblent opposés à leur
» intérêt. Qu'en est-il arrivé? C'est qu'ayant cru devoir
» s'armer contre leur oppression par la force, elles
» ne connaissent aujourd'hui plus ce frein, et que le
» royaume flotte dans ce moment entre la destruc-
» tion totale de la société et un gouvernement qui
» serait admiré et imité de l'Europe entière. Com-
» ment l'établir, ce gouvernement? Par la tranquil-
» lité publique. Comment l'espérer, cette tranquillité?
» En apaisant le peuple, en lui montrant qu'on ne
» lui résiste que dans ce qu'il est dans l'intérêt de
» tous de conserver.

» Pour parvenir au rétablissement de cette tran-
» quillité nécessaire, je propose donc :

» Qu'il soit dit dans la proclamation que nous
» adressons au peuple :

» 1° Que l'impôt sera payé par tous dans la pro-
» portion du revenu;

» 2° Que tous les droits seigneuriaux sont rache-
» tables;

» 3° Que toutes les corvées ou servitudes seront
» détruites sans rachat. »

XXV.

A cette abdication nécessaire, généreuse, mais inattendue encore des classes privilégiées, dont ces droits et ces servitudes étaient le patrimoine, une hésitation visible, mais courte, se révèle sur les physionomies des membres de la noblesse et du clergé. Ils sentent qu'on les sauve, mais qu'on les sauve par la violence d'une proposition aussi pénible à consentir qu'impossible à contester. Les membres des communes donnent le signal d'un unanime applaudissement. Le clergé et la noblesse, revenus de leur premier étonnement, y mêlent leurs acclamations. Les membres du club breton, seuls étonnés et blessés de la précipitation du vicomte de Noailles, qui a dérobé la parole au duc d'Aiguillon, leur véritable interprète, poussent à la tribune le duc d'Aiguillon pour compléter la proposition en la modérant.

« Messieurs, » dit le jeune orateur, « il n'est per-
» sonne qui ne gémisse des scènes d'horreur dont
» la France offre le spectacle. Cette effervescence de

» la liberté est un obstacle à la liberté même. Ce ne
» sont point seulement des brigands qui, à main ar-
» mée, veulent s'enrichir dans le sein des calamités:
» dans plusieurs provinces, le peuple tout entier forme
» une espèce de ligue pour détruire les châteaux,
» pour ravager les terres, et surtout pour s'empa-
» rer des chartiers, où les titres des propriétés féo-
» dales sont en dépôt. Il cherche à secouer enfin un
» joug qui depuis tant de siècles pèse sur sa tête;
» et il faut l'avouer, messieurs, cette insurrection,
» quoique coupable (car toute agression violente l'est),
» peut trouver son excuse dans les vexations dont il
» est la victime. Les propriétaires des fiefs, des terres
» seigneuriales, ne sont, il faut l'avouer, que bien
» rarement coupables des excès dont se plaignent
» leurs vassaux; mais leurs gens d'affaires sont sou-
» vent sans pitié, et le malheureux cultivateur, sou-
» mis au reste barbare des lois féodales qui sub-
» sistent encore en France, gémit de la contrainte
» dont il est victime. Ces droits, on ne peut se le
» dissimuler, sont une propriété, et toute propriété
» est sacrée; mais il sont onéreux au peuple, et tout
» le monde convient de la gêne onéreuse qu'ils leur
» imposent.

» Dans ce siècle de lumières où la saine philosophie
» a repris son empire, à cette époque fortunée où,
» réunis pour le bonheur public et dégagés de tout
» intérêt personnel, nous allons travailler à la régé-

» nération de l'État, il me semble, messieurs, qu'il » faudrait, avant d'établir cette constitution si désirée, » que la nation attend, il faudrait, dis-je, prouver à » tous les citoyens que notre intention, notre vœu, » est d'aller au devant de leurs désirs, et d'établir, le » plus promptement possible, cette égalité de droits » qui doit exister entre tous les hommes, et qui peut » seule assurer leur liberté. Je ne doute pas que les » propriétaires de fiefs, les seigneurs des terres, loin » de se refuser à cette vérité, ne soient disposés à » faire à la justice le sacrifice de leurs droits. Ils ont » déjà renoncé à leurs priviléges, à leurs exemptions » pécuniaires. Sans doute, dans ce moment, on ne » peut leur demander la renonciation pure et simple » à leurs droits féodaux.

» Ces droits sont leur propriété; ils sont la seule » fortune de plusieurs particuliers, et l'équité défend » d'exiger l'abandon d'aucune propriété sans accor- » der une juste indemnité au propriétaire qui cède » l'agrément de sa convenance à l'avantage public.

» D'après ces puissantes considérations, messieurs, et » pour faire sentir aux peuples que vous vous occupez » efficacement de leurs plus chers intérêts, mon vœu » serait que l'Assemblée nationale déclarât que les im- » pôts seront supportés également par tous les citoyens, » en proportion de leurs facultés, et que, désormais, » tous les droits féodaux des fiefs et terres seigneu- » riales seront rachetés par les vassaux de ces mêmes

» fiefs et terres, s'ils le désirent ; que le rembourse-
» ment sera porté au denier fixé par l'Assemblée, et
» j'estime, dans mon opinion, que ce doit être au
» denier trente, à cause de l'indemnité à accorder.

» C'est d'après ces principes, messieurs, que j'ai
» rédigé l'arrêté suivant, que j'ai l'honneur de sou-
» mettre à votre sagesse et que je vous prie de pren-
» dre en considération :

« L'Assemblée nationale, considérant que le pre-
» mier et le plus sacré de ses devoirs est de faire céder
» les intérêts particuliers et personnels à l'intérêt gé-
» néral ;

» Que les impôts seraient beaucoup moins onéreux
» pour les peuples s'ils étaient répartis également
» sur tous les citoyens, en raison de leurs facultés;
» que la justice exige que cette juste proportion soit
» observée,

» Arrête que les corps, villes, communautés et
» individus qui ont joui jusqu'à présent de privilé-
» ges particuliers, d'exemptions personnelles, sup-
» porteront à l'avenir tous les subsides, toutes les
» charges publiques, sans aucune distinction, soit
» pour la quotité des impositions, soit pour la forme
» de leur perception ;

» L'Assemblée nationale, considérant en outre que
» les droits féodaux et seigneuriaux sont aussi une
» espèce de tribut onéreux qui nuit à l'agriculture et
» désole les campagnes ;

» Ne pouvant se dissimuler néanmoins que ces droits
» sont une véritable propriété, et que toute propriété
» est inviolable,

» Arrête que ces droits seront, à l'avenir, remboursables à la volonté des débiteurs, d'après des
» tarifs qui seront fixés. »

XXVI.

L'attention avide que l'Assemblée et les tribunes avaient prêtée à l'orateur, les assentiments significatifs qui avaient ratifié du geste, de la voix et du cœur chacun des articles de sa proposition, ne laissaient plus à l'Assemblée tout entière d'autre emportement que l'émulation du sacrifice.

Dupont (de Nemours), disciple du père de Mirabeau, salua dans ces propositions les principes de Turgot, de son école et de son maître. Un député rural de la basse Bretagne déroula, dans un discours plein du ressentiment des campagnes, les griefs de la chaumière contre le château.

« Vous auriez prévenu, » dit-il avec raison, mais avec une intempestive cruauté, à la noblesse et au clergé vaincus, « vous auriez prévenu l'incendie des châteaux
» si vous aviez été plus prompts à déclarer que les
» armes terribles qu'ils contenaient et qui tourmentent
» le peuple depuis des siècles allaient être anéanties
» par le rachat forcé que vous en alliez ordonner.

» Le peuple, impatient d'obtenir justice et las de » l'oppression, s'empresse de détruire ces titres, monu- » ments de la barbarie de nos pères.

» Soyons justes, messieurs : qu'on nous apporte » ici les titres qui outragent non-seulement la pu- » deur, mais l'humanité même ; qu'on nous apporte » ces titres qui humilient l'espèce humaine, en exi- » geant que les hommes soient attelés à une char- » rette, comme les animaux du labourage ; qu'on » nous apporte ces titres qui obligent les hommes à » passer les nuits à battre les étangs pour empêcher » les grenouilles de troubler le sommeil de leurs vo- » luptueux seigneurs !

» Qui de nous, messieurs, dans ce siècle de lu- » mières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces » infâmes parchemins, et ne porterait pas le flam- » beau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien » public ?

» Vous ne ramènerez, messieurs, le calme dans la » France agitée que quand vous aurez promis au » peuple que vous allez convertir en prestations en » argent, rachetables à volonté, tous les droits féo- » daux quelconques ; que les lois que vous allez pro- » mulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces des » droits de servitude dont il se plaint justement. » Dites-lui que vous reconnaissez l'injustice de ces » droits acquis dans des temps d'ignorance et de » ténèbres.

» Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner » ces promesses à la France. Un cri général se fait » entendre, vous n'avez pas un moment à perdre; » un jour de délai occasionne de nouveaux embra- » sements; la chute des empires est annoncée avec » moins de fracas. Ne voulez-vous donner des lois » qu'à la France dévastée? »

La colère du peuple et des communes qui survit aux priviléges abdiqués éclate en applaudissements frénétiques à ces accents. Une heure se venge de l'oppression des siècles. Les députés du clergé et de la noblesse éprouvent le besoin de transformer en leur faveur le ressentiment en reconnaissance, en ratifiant et en complétant les concessions.

XXVII.

« Accoutumés, » dit l'évêque de Nanci, « à voir de » près la misère et les douleurs du peuple, les membres » du clergé viennent exprimer par ma bouche un » vœu qui les honore : ils demandent que la valeur » du rachat des droits seigneuriaux ne tourne pas » au bénéfice des seigneurs ecclésiastiques, mais au » soulagement du peuple par des institutions et des » aumônes. »

M. de Lubersac, évêque de Chartres, peint en traits profonds les calamités du peuple des campagnes, décimé au profit des grands et des riches. L'arche-

vêque d'Aix achève, dans le même esprit, le tableau des exactions féodales. Les curés en masse apportent à la tribune le don volontaire de leur casuel, salaire honteux, quand il est contraint, de leurs prières. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt demande l'affranchissement immédiat des serfs dans le royaume, vestige d'esclavage personnel qui déshonorait encore quelques provinces inféodées à des abbayes et à des évêchés. Il provoque le premier l'émancipation des noirs esclaves dans nos colonies, réparation au Créateur que la révolution de 1848 n'a accomplie qu'un demi-siècle après le vœu de la Rochefoucauld. Les députés de tous les ordres et de toutes les opinions, courtisans, militaires, royalistes, constitutionnels, aristocrates, démocrates, se confondent à l'envi dans une même libéralité au peuple. Les Lameth renoncent aux droits de leur baronnie et de représentation héréditaire aux états de leur province; les d'Estourmel, les Latour-Maubourg, les Castries, les Villequier, les Beauharnais, les Foucauld, les Fréteau, déposent leurs priviléges de famille, de seigneurie, de justice, de magistrature, de membres des parlements. Le comte de Virieu lui-même, cherchant, après tant de sacrifices, une obole féodale au moins à jeter en hommage à l'égalité, ne trouve plus que le droit des seigneurs de nourrir leurs pigeons privilégiés sur les moissons du laboureur. « Comme Catulle, » dit-il, « je regrette » de n'avoir à sacrifier qu'un moineau ! » Cet hom-

mage puéril, exprimé en termes peu graves pour les relever, est accepté avec des battements de mains. L'ivresse du désintéressement, de la concorde et de l'espérance avait donné le vertige du bien à l'Assemblée tout entière.

Elle se réconciliait avec elle-même dans sa sublime inspiration. Tous ses membres étaient debout comme pour attester le ciel de la sincérité des sacrifices; tous scellaient dans un embrassement général, entre les plus ennemis, la paix dont ils voulaient donner l'exemple au pays; tous se disputaient les degrés de la tribune, pour consigner leur présence et leur concours à ce grand holocauste. La première pierre enlevée aux vieilles institutions féodales entraînait en une seule nuit tout l'édifice dans un soudain et immense écroulement. Des larmes de joie coulaient des yeux de toute l'assemblée et de tous les spectateurs. La nuit semblait trop courte pour tant de désintéressement et de vertus; les secrétaires ne pouvaient suffire à rédiger tous les décrets qui se succédaient sans autre vote qu'une acclamation; les lustres pâlissaient déjà devant le jour. Quelques royalistes chagrins appellent cette nuit la nuit des dupes; l'histoire l'appellera désormais le jubilé du peuple français.

Ce jubilé n'a qu'une tache aux yeux de l'historien : il fut tardif; il fut commandé par la nécessité autant qu'inspiré par l'âme des deux aristocraties qui l'accomplissaient.

Le premier jour des états généraux, ce sacrifice eût ouvert l'âme du peuple à la reconnaissance et à la vertu, au lieu de lui paraître une victoire remportée par ses violences. En précédant la dévastation, la flamme et le sang du 14 juillet et du brigandage, il aurait fait sourire le ciel et la terre à cette rédemption de vingt-six millions d'hommes; en suivant ces sinistres journées, il ne parut au peuple qu'une concession à l'effroi des classes privilégiées et une supplication au désarmement des masses. L'heure est tout dans les abdications de cette nature. Devancée par la justice et la magnanimité, cette heure sauve; retardée par l'égoïsme et par l'intérêt, elle perd et elle est ingrate. On ne saurait trop le redire aux sociétés, aux corps et aux gouvernements: les seuls sacrifices méritoires sont les sacrifices volontaires; ce qu'on donne à l'insurrection sous les armes n'est pas donné, mais conquis.

La nuit du 4 août n'apaisa et ne désarma rien; le peuple ne fut pas reconnaissant, il fut plus exigeant par son triomphe.

XXVIII.

Pendant cette scène si propre à faciliter son gouvernement en aplanissant le sol à toutes les égalités et à toutes les réformes administratives, le roi se réjouissait de l'espoir d'une longue pacification des

choses, et M. Necker formait arbitrairement son ministère, composé de ses secrétaires et de ses complaisants. Il nomma M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, ministre de la justice; l'archevêque de Vienne, Pompignan, ministre des biens ecclésiastiques; M. de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre; M. de la Luzerne, ministre de la marine; le maréchal de Beauveau, chef d'une maison dévouée à M. Necker, ministre sans département, destiné seulement à renforcer l'opinion du premier ministre au conseil; M. de Saint-Priest, diplomate rompu aux affaires, ministre de l'intérieur et de la police; M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères. Ce ministère, dont aucun membre n'avait une supériorité de génie ou de caractère capable d'imposer aux événements, était à peine capable de les comprendre et de les suivre. Ce n'était que M. Necker multiplié par lui-même dans ses collègues. L'Assemblée, qui effaçait déjà les ministres, reçut ce ministère sans murmure et presque sans attention. La nation ne vit dans le conseil du roi que des favoris de son favori. Le roi, qui les connaissait tous pour des hommes bien intentionnés et fidèles, et qui avait de l'attrait pour quelques-uns d'entre eux, se confia sans effort sur lui-même à leurs avis : il ne pouvait croire que la popularité de M. Necker, nourrie pendant vingt ans par tant d'artifices, se fût évanouie dans son explosion même par le retour de ce ministre à Versailles. Il lui abandonna

entièrement le gouvernement; mais le gouvernement n'était déjà plus dans les ministres, il était à la tribune de l'Assemblée, dans la commune de Paris, dans la garde nationale et dans les clubs. L'Assemblée ne laissait à gouverner à M. Necker que les finances. Il avait promis de les restaurer.

XIXX.

Les nouveaux ministres se présentèrent devant l'Assemblée, le 7 août, pour exposer leurs plans à la France. L'archevêque de Bordeaux, ministre de la justice, réclama la force nécessaire pour rétablir l'ordre dans les provinces, la discipline dans les troupes, l'action promptement rendue à la loi. M. Necker proposa un emprunt de trente millions pour assurer les services publics. Il en avait fixé l'intérêt à cinq pour cent; cet appât même était insuffisant pour attirer les prêteurs, à une époque de troubles qui n'avait en perspective que d'autres troubles, où la terreur faisait enfouir les capitaux et où l'hypothèque des biens du clergé pouvait sous un seul décret s'évanouir avec le gage. Lally-Tollendal, dont toute la politique s'arrêtait à la personne et aux vues de M. Necker, défendit le plan du ministre, attaqué par Barnave. Ce jeune orateur, né pour l'opposition plus que pour le gouvernement, attaqua à la fois, dans le même discours, le crédit, qui seul peut suppléer à l'impôt,

et l'impôt, sans lequel il n'y a plus de services publics, flattant ainsi, selon la méthode des orateurs avides de succès plus que de vérité, les peuples, qui haïssent le fisc, et les ennemis du gouvernement, en refusant à l'administration les moyens de vivre. Il n'y avait que deux conclusions au discours de Barnave : la banqueroute ou la confiscation, car un peuple qui ne veut ni emprunter ni s'imposer est inévitablement conduit à la nécessité de prendre.

XXX.

Mirabeau, qui détestait M. Necker par mépris plus que par haine, se borna à jeter quelques éclairs de prévoyance, alarmé sur les ténèbres de la situation des finances et sur l'insuffisance des plans du ministre. Mais la raison de l'homme d'Etat et du patriote véritable l'emporta dans son discours sur les antipathies de l'ambitieux. Il reconnut la nécessité d'urgence de l'emprunt, et proposa à l'Assemblée de le souscrire dans son propre sein pour donner aux capitalistes exigeants l'exemple du patriotisme et de la confiance. Cette généreuse invocation au dévouement des représentants du pays, possesseurs d'une part immense de la fortune publique, était trop haute de vue et de sentiment pour être adoptée par l'égoïsme d'une majorité. Elle échoua. L'Assemblée vota l'emprunt, mais en réduisant l'intérêt à quatre et demi

pour cent et sans hypothèque sur les biens du clergé. La première mesure financière de M. Necker tomba ainsi dans le discrédit dès le premier jour. Il ne trouva point de prêteurs. Le trésor obéré ne fut soutenu que par un impôt dont les décrets successifs desséchaient à chaque instant quelques sources et par de vains artifices de banque qui épuisèrent vainement le talent du banquier ministre.

XXXI.

La régularisation des votes de terreur et d'enthousiasme de la nuit du 4 août occupa quelques jours l'Assemblée. Les deux promoteurs les plus politiques de la réforme du royaume, Mirabeau et Sieyès, trouvaient que la révolution avait dépassé par son élan, dans cette nuit tumultueuse, la justice, la prudence et la mesure que des réformateurs doivent conserver dans la démolition même de l'édifice qu'ils veulent remplacer. Ils auraient voulu que l'Assemblée se réservât ces concessions, prodiguées en un seul jour, comme des moyens de négociation successifs avec les opinions et les passions des masses. Ils savaient avec quelle promptitude les exigences renaissent en révolution, et combien les opinions se détachent vite des assemblées et des gouvernements dont elles n'ont plus rien à attendre. D'ailleurs, il est dans la nature que la situation sociale des hommes plus habiles que con-

vaincus, tels que Mirabeau et Sieyès, agissent plus qu'ils ne le pensent eux-mêmes sur leurs idées. Mirabeau, noble de naissance, aristocrate de caractère, était devenu depuis quelques jours, par la mort de son père, le chef d'une maison patricienne, possesseur, par cette mort, des fiefs et des droits féodaux qui formaient une grande part de sa fortune obérée. Sieyès était ecclésiastique, destiné à l'épiscopat, et possesseur de bénéfices sacerdotaux dont la dîme, restituée au peuple dans la nuit du 4 août, retranchait ses revenus. Ils n'avaient ni assisté ni concouru l'un et l'autre aux sacrifices spontanés de l'Assemblée dans cette séance nocturne. Ils avaient murmuré de sang-froid, le lendemain, contre cette flamme d'enthousiasme qui avait dévoré en quelques heures toutes ces dépouilles des deux ordres. La correspondance secrète de Mirabeau avec son oncle, le bailly de Mirabeau, et avec sa sœur, correspondance révélée dans ces dernières années à l'histoire, atteste à cet égard ses pensées.

XXXII

Il les laissait entrevoir même à ses électeurs d'Aix dans le *Courrier de Provence*, compte rendu périodique imprimé qu'il adressait chaque semaine à sa province et à la France.

« Il est certain, » écrit-il dans le *Courrier de Pro-*

vence, quelques jours après le 4 août, « que cette » séance offrait à des spectateurs un spectacle sin- » gulier. Des hommes d'un rang élevé proposant » l'abolition du régime féodal et la restitution des » premiers droits du peuple (car ce ne sont pas eux » qui ont déshonoré ces actes en les appelant des » sacrifices), excitèrent des acclamations universelles, » espèce de tribut qu'on paye tous les jours à des » phrases purement de mode, et qu'on ne pouvait » refuser à des sentiments patriotiques. Pour qui con- » naît les grandes assemblées, les émotions drama- » tiques dont elles sont susceptibles, l'émulation de » renchérir sur ses collègues, l'honneur du désinté- » ressement personnel, enfin cette espèce d'ivresse » noble qui accompagne une effervescence de géné- » rosité; pour qui réfléchit sur le concours de tou- » tes ces causes, tout ce qui paraît extraordinaire » dans cette séance rentre dans la classe des choses » connues : l'Assemblée était dans un tourbillon élec- » trique et les commotions se succédaient sans in- » tervalles. »

XXXIII.

Et dans une intimité plus franche encore, en ouvrant à son oncle le plus cher son cœur tout entier,

« J'ai toujours pensé, » écrit-il, « j'ai toujours

» pensé comme vous, mon cher oncle, et mainte-
» nant beaucoup plus que jamais, que la royauté
» est la seule ancre de salut qui puisse nous pré-
» server du naufrage. Aussi, quels efforts n'ai-je
» pas faits et ne fais-je pas tous les jours pour sou-
» tenir le pouvoir exécutif et pour combattre une
» défiance qui fait sortir l'Assemblée nationale de ses
» mesures! Ce que vous me faites l'honneur de me
» dire sur la précipitatian des arrêtés du 4 août est
» encore entièrement conforme à mes principes; mais
» je ne puis croire, quand même la plus grande
» partie du royaume n'aurait pas adhéré à ces ar-
» rêtés, que l'Assemblée ait excédé ses mandats. Au
» lieu d'une renonciation bien moins solennelle qu'un
» décret, j'aurais voulu que toutes les questions de
» privilége et de fiefs, de propriétés acquises à titre
» onéreux, eussent été discutées. On aurait moins
» détruit, mais on aurait excité moins de préven-
» tions; chaque parti aurait regagné par la conci-
» liation des esprits ce qu'il aurait perdu par des
» sacrifices; on aurait du moins évité le danger d'é-
» craser sous un monceau de ruines l'édifice nais-
» sant de la liberté. »

XXXIV.

Le roi puisait dans sa conscience, sur la dotation du clergé, que la nuit du 4 août avait atteinte, la ré-

pugnance que Sieyès et Mirabeau puisaient dans leurs intérêts de naissance et de corps.

« Je suis content, » écrivait confidentiellement le roi à un guide de son âme, l'archevêque, « je suis » content de cette démarche noble et généreuse des » deux premiers ordres de l'État : ils ont fait de » grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour » leur patrie, pour leur roi... Le sacrifice est beau, » mais je ne puis que l'admirer : je ne consentirai » jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse... je » ne donnerai point ma sanction à des décrets qui » les dépouilleraient : c'est alors que le peuple fran- » çais pourrait un jour m'accuser d'injustice et de » faiblesse. Monsieur l'archevêque, vous vous sou- » mettez aux décrets de la Providence ; je crois m'y » soumettre en ne me livrant point à cet enthou- » siasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais » qui ne fait que glisser sur mon âme ; je ferai tout » ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, » ma noblesse... Si la force m'obligeait à sanction- » ner, alors je céderais ; mais alors il n'y aurait plus » en France ni monarchie ni monarque... Les mo- » ments sont difficiles, je le sais, monsieur l'arche- » vêque, et c'est ici que nous avons besoin des lu- » mières du ciel. Daignez les solliciter, nous serons » exaucés. »

XXXV.

Mais Sieyès et Mirabeau, bien qu'ils eussent la même pensée sur la précipitation et sur l'injustice de quelques-uns des sacrifices faits à la circonstance dans la nuit du 4 août, eurent un langage bien différent à la tribune sur la question spéciale de la dîme ecclésiastique, discutée dans la séance du 10 août. Sieyès s'indigna contre la spoliation du clergé, et démontra en jurisconsulte et en prêtre que la remise de la dîme au peuple ne profiterait pas au peuple, mais qu'elle était une pure munificence faite aux dépens de l'Église aux propriétaires du sol. Cet argument, vrai d'un côté, était faux de l'autre. La remise de la dîme aux propriétaires ruraux bénéficiait évidemment non-seulement aux grands et petits propriétaires, mais aux fermiers, aux métayers, aux cultivateurs, aux salariés du travail agricole, dont la dîme ecclésiastique décimait le champ, la gerbe, le salaire. « Ils veulent » être libres et ils ne savent pas être justes ! » s'écria Sieyès en regardant ses collègues du côté populaire dans l'Assemblée.

Mirabeau, qui affectait la plus profonde déférence pour le ténébreux génie de Sieyès, se leva néanmoins pour le réfuter. C'était moins contre le pouvoir monarchique et aristocratique que bouillonnait l'âme de Mirabeau, que contre l'institution d'une Église pro-

priétaire. Libre penseur avant tout, le plus fort mobile qui le poussait à l'assaut des institutions antiques, c'était l'émancipation de l'esprit humain, de la conscience et de la foi des peuples, du joug d'une Église qui possédait la conscience par l'État, et l'État par la conscience. Il voulait réduire la religion officielle à la condition d'opinion libre desservie, dans la proportion du nombre et de la foi de ses sectateurs, par les subsides volontaires des communautés et des fidèles. C'était, selon Mirabeau, la véritable liberté et la véritable égalité des cultes.

XXXVI.

Il ne voulait dans l'ordre de la conscience ni oppresseurs, ni privilégiés, ni opprimés. C'est encore la pensée des philosophes religieux de nos jours qui ne veulent ni corrompre les consciences par les trésors mondains, ni vicier la foi par la simonie des richesses terrestres, ni introduire la main profane du pouvoir politique dans l'âme des citoyens, qui n'appartient qu'à Dieu et à ses propres pensées. Si l'on peut retrouver une unité constante de pensée dans la vie publique de Mirabeau et dans ses écrits de publiciste, c'est cette réforme des Églises dominantes, privilégiées et propriétaires, qui imposent des croyances spirituelles par la force que le pouvoir temporel leur prête.

« Non, messieurs, » dit-il, « la dîme n'est point
» une propriété; la propriété ne s'entend que de ce-
» lui qui peut aliéner le fonds, et jamais le clergé
» ne l'a pu. L'histoire nous offre mille faits de sus-
» pension de dîmes, d'application de dîmes en fa-
» veur des seigneurs ou à d'autres usages, et de
» restitution ensuite à l'Église. Ainsi les dîmes n'ont
» jamais été pour le clergé que des jouissances an-
» nuelles, de simples possessions révocables à la vo-
» lonté du souverain.

» Il y a plus, la dîme n'est pas même une pos-
» session, comme on l'a dit : elle est une contribu-
» tion destinée à cette partie du service public qui
» concerne les ministres des autels; c'est le subside
» avec lequel la nation salarie les officiers de mo-
» rale et d'instruction.

» J'entends, à ce mot *salarier*, beaucoup de mur-
» mures, et l'on dirait qu'il blesse la dignité du sa-
» cerdoce. Mais, messieurs, il serait temps, dans
» cette révolution qui fait éclore tant de sentiments
» justes et généreux, que l'on abjurât les préjugés
» d'ignorance orgueilleuse qui font dédaigner les
» mots *salaires* et *salariés*. Je ne connais que trois
» manières d'exister dans la société : il faut y être
» *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. Le propriétaire n'est
» lui-même que le premier des salariés. Ce que
» nous appelons vulgairement sa propriété n'est autre
» chose que le prix que lui paie la société pour les

» distributions qu'il est chargé de faire aux autres » individus par ses consommations et ses dépenses : » les propriétaires sont les agents, les économes du » corps social.

» Quoi qu'il en soit, les officiers de morale et » d'instruction doivent tenir sans doute une place » très distinguée dans la hiérarchie sociale; il leur » faut de la considération, afin qu'ils s'en montrent » dignes; mais la nation doit abolir la dîme, mode » inique et onéreux de salarier les cultes. »

XXXVII.

L'archevêque de Paris, plus désintéressé que Sieyès, renouvela dans cette séance, en son nom et au nom de tous les membres du clergé présents dans l'Assemblée, le sacrifice de la dîme, à la condition que l'État pourvoirait avec décence au service du culte. Un seul membre du clergé protesta. « Eh quoi! » dit-il, « quand vous nous avez invités à venir nous joindre » à vous, c'était donc pour nous égorger! »

La transformation complète du régime féodal accomplie en quelques séances, l'Assemblée en résuma les articles en un seul décret, véritable code de l'égalité des droits, des devoirs et des charges; elle envoya ce décret avec solennité au roi pour qu'il le ratifiât dans une cérémonie publique. Le roi, suivi de tous les membres de l'Assemblée et du peuple de Ver-

sailles, se rendit en pompe à l'église. Il assista à l'hymne de reconnaissance qui associait le ciel à cette régénération du royaume.

L'Assemblée, le roi, les ministres affectaient de croire à la sincérité des cœurs pour donner aux provinces l'exemple d'une confiance et d'une paix qu'ils voulaient en vain inspirer à la nation. La fièvre publique ne ralentissait pas ses accès. Paris flottait entre le délire et la joie que lui inspiraient sa récente conquête, les transes de la famine et les complots mal comprimés des démagogues du Palais-Royal pour de nouveaux soulèvements.

Le pillage des propriétés féodales, l'incendie des châteaux, les massacres des accapareurs présumés de grains, et les insurrections des régiments contre leurs officiers se renouvelaient plus impunément dans les provinces. La suspension de tous les travaux, la cherté des vivres, le débordement et l'oisiveté de vingt mille ouvriers sans pain dans la capitale, élément perpétuel de sédition, avaient contraint le conseil de la commune à établir à Montmartre des ateliers nationaux de secours pour enlever à ces masses le prétexte de la faim, et pour préserver ainsi la ville d'une dévastation par la misère. Des murmures menaçants et des explosions dangereuses s'élevaient à chaque instant de cette armée de prolétaires travaillée par les agitateurs du parti démagogique. Des insurrections pour cause de salaires suivaient,

comme dans toutes les révolutions, les insurrections pour cause politique. Trois mille ouvriers tailleurs se réunissaient et campaient dans la cour du Louvre, se refusant avec obstination à couper et à coudre les uniformes de la garde nationale jusqu'à ce que le conseil de la commune eût forcé leurs patrons à élever le prix de leur journée au gré de leurs exigences. Ces hommes se reconnaissaient entre eux aux jambes arquées par l'établi et à la callosité noirâtre que l'habitude de pousser l'aiguille d'acier sur le drap laisse à un doigt de la main. Tous ceux qui ne justifiaient pas de ces stigmates de leur profession étaient repoussés du rassemblement. Après de longues négociations, la commune taxa forcément leurs journées. Cette taxe arbitraire, véritable dictature du salaire, anéantissait le travail. Le lendemain du rassemblement, des ouvriers plus infimes exigeaient à grands cris l'expulsion des ouvriers étrangers, surtout des Savoyards, dont la concurrence, disaient-ils, affamait les ouvriers nationaux. Toutes les classes populaires, après avoir détruit les aristocraties qui les dominaient, demandaient, avec l'injustice inhérente à l'esprit humain, la constitution d'autres aristocraties de travail en leur faveur. MM. Necker et Bailly se consumaient en veilles incessantes pour assurer, à travers toutes ces séditions, les subsistances du lendemain.

XXXVIII.

Pendant cette émeute universelle de la capitale et du royaume, l'Assemblée, distraite, presqu'à chaque séance, des délibérations sur la constitution par les mesures et par les proclamations d'urgence pour invoquer la raison publique ou pour parer au péril du jour, reprenait, suspendait, reprenait, pour la suspendre encore, la déclaration des droits de l'homme. Cette vaine et fausse inscription métaphysique de vérités et d'erreurs importée d'Amérique, devait être écrite sur le frontispice de la vieille société européenne. Ces prétendus droits de la nature rêvés par des philosophes d'un peuple sans ancêtres, dans la liberté des forêts ne s'appliquait en rien à la France. L'Assemblée se lassait de ces discussions vides, que le désir de dépasser l'Amérique sollicitait chacun de ses membres à grossir d'un axiome nouveau.

Mirabeau, à son tour, au nom du comité des droits de l'homme, dont il avait été nommé rapporteur, lut la rédaction présentée à l'Assemblée par ce comité. Esprit dédaigneux des chimères, et convaincu par l'histoire que les droits prétendus naturels de l'homme n'existent que dans la mesure de ses forces intellectuelles ou physiques, et que les droits de l'homme dans la société n'existent que dans la mesure de sa civilisation et en vertu de ses lois, Mi-

rabeau déguisa mal, dans le préambule de son rapport, son incrédulité et son dédain pour les faux principes qu'on lui faisait écrire. Il montra clairement que son travail n'était qu'une concession à la vogue américaine et à la manie de formules de Lafayette.

XXXIX.

« Messieurs, » dit-il, « une exposition de princi-
» pes telle qu'on l'attend de nous paraît, au premier
» coup d'œil, très simple et peu susceptible de con-
» troverse. Mais nous nous sommes bientôt aperçus
» qu'une telle exposition, quand on la destine à un
» corps politique vieux et presque caduc, est une œuvre
» souverainement difficile... La liberté ne fut jamais
» l'ouvrage d'une théorie travaillée en déductions phi-
» losophiques, mais le fruit d'une expérience de tous
» les jours et de raisonnements à la portée de tous
» les esprits. En cherchant même ces raisonnements,
» nous avons éprouvé une grande difficulté, celle de
» distinguer ce qui appartient à la nature de l'homme
» des modifications que l'homme reçoit dans telle ou
» telle société. Une déclaration des droits, si une telle
» déclaration pouvait être, serait celle qui contiendrait
» des maximes tellement évidentes, qu'il serait im-
» possible de les nier, et qu'on en verrait sortir na-
» turellement toutes les constitutions humaines. »

Mais Mirabeau ne dissimula pas à l'Assemblée l'im-

possibilité de trouver ces principes et ces maximes dans le consentement uniforme et universel des sociétés. Il lut donc avec une conviction douteuse, avec un découragement visible et avec une pénible complaisance pour les préjugés américains et pour les sophismes de J.-J. Rousseau, l'œuvre inintelligible et plus inapplicable encore de Lafayette à peine amendée par la commission.

« 1° Tous les hommes naissent libres et égaux. » Deux mensonges en un seul axiome, car la nature ne crée que des dépendances réciproques et des inégalités personnelles. C'est la société seule qui institue et qui défend les libertés et les égalités. La société tout entière n'est qu'un triomphe sur la nature.

Mirabeau poursuivit ensuite la lecture des nombreux articles de cette déclaration des droits, articles où la sagacité de son esprit et la réflexion de ses cinq collègues avaient mêlé le plus de vérités pratiques et légales qu'ils avaient osé le faire aux illusions métaphysiques de Lafayette. Ce fut le texte de la déclaration soumise à la discussion de l'Assemblée, et qui en sortit enfin en ces termes :

« En présence et sous les auspices de l'Être suprême, l'Assemblée nationale déclare les droits suivants de l'homme et du citoyen :

« Article Ier. Les hommes naissent et demeurent égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

» II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

» III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

» IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

» V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

» VI. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

» VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni

détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant. Il se rend coupable par la résistance.

» VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

» IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

» X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

» XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout homme peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

» XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

» XIII. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.

» XIV. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

» XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

» XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution.

» XVII. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

XL.

Bergasse, avocat de Lyon, philosophe mystique, esprit plus bizarre que puissant, illustré quelques années avant la révolution par une lutte de forum contre Beaumarchais, lut dans la même séance le rapport de son comité sur l'organisation du pouvoir

judiciaire. Ce rapport critiquait l'institution de la magistrature héréditaire, de la justice vénale. Il signalait l'influence de la politique sur la justice, et concluait par un projet d'organisation du pouvoir judiciaire, indépendant, électif et gratuit; il adressait une invocation au patriotisme des parlements et des tribunaux institués sur d'autres principes, pour les provoquer à se retirer d'eux-mêmes par une généreuse démission devant les nouvelles institutions, et il se terminait par un énergique appel au rétablissement de l'ordre dans le royaume. Ce rapport, qui répondait à tous les vœux de la philosophie et à tous les griefs de la nation contre la diversité, l'hérédité, la partialité et la vénalité de la justice royale, fut accueilli par l'applaudissement général. Il servit de base au travail des comités subséquents pour régénérer les tribunaux.

XLI.

Les séances suivantes furent consacrées en stériles discours sur les différents articles de la déclaration des droits. Mirabeau, impatienté de ces lenteurs à rédiger des sophismes, demanda en vain qu'on ne déclarât pas de prétendus principes avant d'avoir écrit dans une Constitution réelle du royaume les lois politiques qui seules détermineraient les droits. Les amis de Lafayette se soulevèrent contre cette motion du

bon sens. On continua à formuler des idées arbitraires au lieu de créer des institutions. De temps en temps cependant, à l'occasion d'un principe et d'un article des droits de l'homme, on émit les grandes vues de la philosophie sur la constitution future. La séance du 22 août amena la première lutte sur la liberté de conscience.

« La religion, » dit l'évêque de Clermont, « est la » base des empires. C'est la raison éternelle qui veille » à l'ordre des choses. On élèverait plutôt une cité » dans les airs, comme l'a dit Plutarque, que de » fonder une république qui n'aurait pas le culte » de Dieu pour principe. Je demande donc que les » principes de la constitution française reposent sur » la religion comme sur une base éternelle. »

L'Assemblée comprit que la pensée de l'évêque était de lier indissolublement la première pierre de la constitution aux fondements de la religion. La motion était vraie si l'évêque de Clermont n'avait pas sous-entendu une religion d'État; elle souleva un sourd murmure dans l'immense majorité de l'assemblée. En fondant d'une main la liberté politique, cette motion tendait à perpétuer de l'autre main la prédominance d'une Église d'État. Mais dans la crainte de scandaliser l'esprit du peuple et de confondre dans l'opinion des masses l'impiété et la liberté, on chercha à éluder la réponse.

LXII.

« Je ne rappellerai pas ici, » dit un ardent adepte de la philosophie, M. de Laborde, « le sang que l'in-
» tolérance a fait couler, les calamités qu'elle a ré-
» pandues sur les nations. L'Europe présente encore
» aujourd'hui un spectacle bien étrange dans la di-
» versité des religions et dans le despotisme déployé
» par les différents gouvernements pour les main-
» tenir. Mais à quoi cette intolérance a-t-elle servi ?
» A allumer les persécutions et à encourager le fa-
» natisme des sectes. La neutralité est sans doute le
» parti le plus sage. La seule manière de maintenir
» la paix publique, c'est de respecter tous les cultes.
» J'avoue que je rougis et que je gémis de voir des
» chrétiens, des ministres de charité invoquer l'au-
» torité politique et civile pour une religion qui ne
» doit se défendre que par la pureté de ses doc-
» trines. Les puissances de la terre n'ont rien de
» commun avec la religion. Le pouvoir civil doit
» empêcher que l'on ne porte atteinte aux cultes,
» mais il ne peut s'imposer à la liberté des con-
» sciences. »

LXIII.

Mirabeau se leva pour confesser cette première liberté de l'homme.

« Je ne viens pas, » dit-il avec un solennel dédain, « prêcher ici la tolérance. La liberté la plus » illimitée de religion est à mes yeux un droit si » sacré, que le mot *tolérance*, qui essaie de l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-» même, puisque l'existence de l'autorité qui a le » pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser, » par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pour-» rait ne pas tolérer.

» Mais je ne sais pourquoi l'on traite le fond » d'une question dont le jour n'est pas arrivé.

» Nous faisons une déclaration des droits : il est » donc absolument nécessaire que la chose qu'on » propose soit un droit ; autrement on y ferait en-» trer tous les principes qu'on voudrait, et alors ce » serait un recueil de principes.

» Il faut donc examiner si les articles proposés » sont un droit. Certainement, dans leur exposition, » ils n'en expriment pas ; il faut donc les poser au-» trement. Mais il faut les insérer en forme de dé-» claration des droits, et alors il faut dire : Le droit » des hommes est de respecter la religion et de la » maintenir.

» Mais il est évident que c'est un devoir et non » pas un droit. Les hommes n'apportent pas le » culte en société : il ne naît qu'en commun. C'est » donc une institution purement sociale et conven- » tionnelle.

» C'est donc un devoir; mais ce devoir fait naître » un droit, savoir : que nul ne peut être troublé » dans sa religion. En effet, il y a toujours eu di- » verses religions. Pourquoi? Parce qu'il y a tou- » jours eu diverses opinions religieuses.

» Mais la diversité des opinions résulte nécessaire- » ment de la diversité des esprits, et l'on ne peut » empêcher cette diversité : donc, cette diversité ne » peut être attaquée.

» Mais alors le libre exercice d'un culte quelcon- » que est un droit de chacun : donc, on doit res- » pecter son droit; donc, on doit respecter son culte.

» Sans entrer en aucune manière dans le fond de » la question, je supplie ceux qui anticipent par leurs » craintes sur les désordres qui ravageront le royaume » si on y introduit la liberté des cultes, de penser » que la tolérance, pour me servir du mot consacré, » n'a pas produit chez nos voisins des fruits empoi- » sonnés, et que les protestants, inévitablement dam- » nés dans l'autre monde, comme chacun sait, se » sont passablement arrangés dans celui-ci, sans doute » par une compensation due à la bonté de l'Être » suprême.

» Nous qui n'avons le droit de nous mêler que des » choses de ce monde, nous pouvons donc permettre » la liberté des cultes et dormir en paix. »

XLIV.

Ces dédaigneuses paroles soulèvent l'opposition de Camus, révolutionnaire plus véhément, mais moins large d'esprit que Mirabeau. Camus voulait concilier le renversement des institutions politiques avec l'affermissement d'un monopole religieux, ignorant qu'on ne scinde pas en deux un principe et qu'on ne circonscrit pas une révolution.

Le vicomte de Mirabeau, frère cadet du grand orateur, colonel d'un régiment de cavalerie, spirituel, débauché, souvent ivre à la tribune, mais qui affectait, par vanité d'indépendance et par aristocratie de rang, de professer dans la Révolution les opinions les plus adverses de celles de son frère, fit une profession de foi, et demanda que la liberté de conscience se bornât à une déclaration de tolérance.

M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, jeune membre de l'épiscopat, ami et élève des philosophes, qui préludait timidement encore à la défection, s'efforça d'éluder l'article en le renvoyant à la constitution, et en professant des respects de situation pour la religion d'État dont il était le ministre.

XLV.

Mirabeau reprit la parole pour défendre la doctrine de la liberté des cultes. « Prononcez-la, » s'écria-t-il, « et tout est dit! Je demande, » poursuivit-il avec un sourire d'ironie qui faisait pressentir l'apostrophe suspendue dans sa pensée, « je demande à ceux qui » prétendent que le culte est un objet de police, s'ils » parlent ici comme catholiques ou comme législa- » teurs. S'ils font cette difficulté comme catholiques, » ils conviennent que le culte est un objet de règle- » ment, que c'est une chose purement civile; mais » si elle est civile, c'est une institution humaine; si » c'est une institution humaine, elle est faillible. Les » hommes peuvent la changer. D'où il suit, selon » eux, que le culte catholique n'est pas d'institution » divine, et, selon moi, qu'ils ne sont pas catholiques. » S'ils font la difficulté comme législateurs, comme » hommes d'État, j'ai le droit de leur parler comme » à des hommes d'État. Et je leur dis d'abord qu'il » n'est pas vrai que le culte soit une chose de police, » quoique Néron et Domitien l'aient dit ainsi pour » interdire celui des chrétiens.

» Le culte consiste en prières, en hymnes, en dis- » cours, en divers actes d'adoration rendus à Dieu par » des hommes qui s'assemblent en commun, et il » est tout à fait absurde de dire que l'inspecteur de

» police ait le droit de dresser les *oremus* et les
» *litanies*.

» Ce qui est de la police, c'est d'empêcher que per-
» sonne ne trouble l'ordre et la tranquillité publiques.
» Voilà pourquoi elle veille dans vos rues, dans vos
» places, autour de vos maisons, autour de vos temples;
» mais elle ne se mêle point de régler ce que vous y
» faites; tout son pouvoir consiste à empêcher que ce
» que vous y faites ne nuise à vos concitoyens.

» Je trouve donc absurde encore de prétendre que,
» pour prévenir le désordre qui pourrait naître de
» vos actions, il faut défendre vos actions. Assuré-
» ment, cela est très expéditif, mais il m'est permis
» de douter que personne ait ce droit.

» Il nous est permis à tous de former des assem-
» blées, des cercles, des clubs, des loges de francs-
» maçons, des sociétés de toute espèce. Le soin de
» la police est d'empêcher que ces assemblées ne trou-
» blent l'ordre public. Mais, certes, on ne peut ima-
» giner qu'afin que ces assemblées ne troublent pas
» l'ordre public, il faille les défendre.

» Veillez à ce qu'aucun culte, pas même le vôtre,
» ne trouble l'ordre public; voilà votre devoir, mais
» vous ne pouvez pas aller plus loin.

» On vous parle sans cesse d'un culte dominant.

» Dominant! messieurs. Je n'entends pas ce mot,
» et j'ai besoin qu'on me le définisse.

» Est-ce un culte oppresseur que l'on veut dire?

» Mais vous avez banni le mot, et des hommes qui ont » assuré le droit de liberté ne revendiquent pas celui » d'oppression.

» Est-ce le culte du prince que l'on veut dire? Mais le » prince n'a pas de droit sur la conscience.

» Est-ce le droit du plus grand nombre? Mais la » vérité n'appartient ni au grand ni au petit nombre; » l'opinion ne se forme pas par le résultat des suf- » frages: votre pensée est à vous!

» Enfin, nos opinions, qui seraient celles du plus » grand nombre, n'ont pas le droit de dominer. C'est » un mot tyrannique qui doit être exclu de notre lé- » gislation; car, si vous l'y mettez pour un cas, vous » pouvez l'y mettre dans tout. Vous aurez donc un » culte dominant, une philosophie dominante, des » systèmes ou des mensonges dominants.

» Rien ne doit dominer que la justice, rien ne doit » dominer que le droit de chacun; tout le reste y est » soumis! »

Ces paroles, plus belles que l'apostrophe de Mirabeau à M. de Brézé, apostrophe qui avait conquis la souveraineté du peuple, conquirent la souveraineté de la conscience sur elle-même et sur le monopole d'une religion d'Etat. La Révolution ne sera accomplie que quand elles seront partout appliquées dans la législation de l'Europe et qu'elles auront rendu la liberté aux âmes.

L'Assemblée nationale avait une joie immense à

entendre de telles vérités. Elle n'avait pas encore assez de courage pour les décréter. Mirabeau lui-même composa peu de jours après, par politique, avec les principes qu'il venait de proclamer avec tant d'audace.

XLVI.

La liberté de la presse, arme nécessaire à tous les partis, bien qu'elle ne fût pas, comme le disait Lafayette, un droit de la nature, fut unanimement inscrite dans le code des droits.

Mounier lut ensuite les premiers articles du projet de constitution, élaboré par le comité dont il était membre.

Le premier article disait : « Le gouvernement fran-
» çais est un gouvernement monarchique. Il n'y a
» pas en France d'autorité supérieure à la loi. Le
» roi ne règne que par elle. Quand il ne commande
» pas au nom de la loi, il ne peut exiger obéissance. »

Le second disait : « Aucun acte de législation ne
» sera considéré comme loi, s'il n'a été fait par les
» députés de la nation et sanctionné par le roi. »

On voyait que les rédacteurs, ayant hésité devant une déclaration explicite de la souveraineté du peuple, l'avaient déguisée sous la souveraineté de la loi. La difficulté, reculée, éclatait tout entière dans le second article. Celui qui ferait la loi serait le véritable souverain. L'Assemblée divisait cette souveraineté entre

la nation et le roi. Le dissentiment entre les partisans de la souveraineté nationale, les partisans de la souveraineté royale et les partisans de la souveraineté mixte, se révéla à ce second article. Trois partis naquirent à l'instant de cette difficulté insoluble : les royalistes purs, les monarchistes constitutionnels et les républicains encore théoriques. Ceux-ci admettaient, par tolérance, un roi de la démocratie souveraine, une démocratie royale servie en fait par un chef héréditaire, un pouvoir exécutif exclusivement organe des volontés du peuple, inviolable dans la personne du roi, responsable et punissable dans ses ministres.

Aussi l'Assemblée, la tribune, la presse, l'opinion, la garde nationale, le peuple, se divisèrent-ils à l'instant, sur ce second article, en trois grands partis parfaitement distincts, germes de trois grandes dissensions qui devaient déchirer l'ancien régime d'abord, la monarchie constitutionnelle après, la révolution elle-même enfin.

Ces trois grandes dissensions de principes se caractérisaient dans ceux qui ne cessèrent pas d'attribuer au roi seul le pouvoir législatif, et qui ne reconnurent aucune validité dans les lois non promulguées par lui; dans ceux qui partagèrent le caractère législatif entre le roi et le peuple, et qui voulurent une double sanction à la loi avant de lui obéir, celle du peuple et celle du roi; enfin dans ceux qui prétendaient que la nation étant seule sou-

veraine, la loi, pour être obéie, n'avait besoin d'aucune sanction royale, mais qu'elle devait commander à tous et au roi lui-même.

Par allusion à la constitution anarchique et turbulente de la Pologne, où l'opposition d'un seul membre équestre de la diète, prononcée sous le mot latin *veto*, *je m'oppose*, arrête toute délibération et annule tout vote dans l'assemblée souveraine, on donna le nom de *veto* absolu à la faculté réservée au roi par les royalistes de ne pas sanctionner la loi faite par les représentants de la nation; on donna le nom de *veto* suspensif à la faculté attribuée au roi par les constitutionnels d'ajourner pendant un certain délai la sanction à la loi en en suspendant l'exécution ou en en renouvelant la discussion pour donner du temps à la réflexion et à l'accord; enfin, on donna le nom de démocrates, de patriotes, de républicains, de révolutionnaires à ceux qui refusaient de reconnaître toute espèce de droit de *veto* dans le roi. Un mot latin, inintelligible à la masse du peuple et emprunté à des Sarmates anarchistes, servait ainsi à dénominer les trois grandes factions d'une révolution philosophique de la France au dix-huitième siècle.

Ce mot, d'autant plus odieux au peuple qu'il était moins compris et qu'il lui paraissait contenir plus de mystères et plus de menaces, devint bientôt une injure dans la bouche de la multitude. On s'en servit à désigner ses ennemis, les aristocrates, les royalistes,

le roi, et surtout la reine, qu'on supposait plus jalouse de pouvoir que son mari.

XLVII.

Ce fut à l'occasion de ce second article de la constitution, relatif à la sanction royale ou au *veto*, que l'Assemblée nationale, par une impulsion soudaine et non préméditée, se divisa en côté droit, en côté gauche et en centre, ordre de bataille dans lequel les principes révolutionnaires, les principes conservateurs et le principe conciliateur et modéré se sont rangés et ont combattu depuis ce jour jusqu'au dernier jour du gouvernement représentatif en France.

Les partisans du *veto* royal, unis par la foi dans un même principe, allèrent s'asseoir en masse, et sans chercher un autre drapeau que cette idée commune, à la droite du président de l'Assemblée; les adversaires de tout *veto* allèrent s'asseoir à gauche; enfin, les hommes de transaction et de conciliation entre ces deux principes absolus, partisans d'un *veto* suspensif ou itératif, prirent place au centre de la salle, inclinant plus ou moins vers la droite monarchique ou vers la gauche démocratique. Ils s'efforcèrent de porter tour à tour le contre-poids et l'équilibre de leur modération, de leur sagesse et même de leur faiblesse dans la balance des délibérations. Jusqu'à ce jour, les groupes d'opinions avaient été

confondus, comme les hommes, par les places occupées sur les bancs, distribuées par le hasard des premières séances. Seulement, la violence des motions révolutionnaires, parties du groupe des Lameth, des Duport, des Barnave, des Robespierre, des Pétion, ordinairement concentrés à l'extrême gauche de la salle, auprès du bureau du président, avait fait donner à ce coin orageux de l'Assemblée le nom de coin du Palais-Royal, par analogie avec les motions démagogiques et séditieuses qui sortaient tous les soirs de ce jardin.

XLVIII.

L'esprit de parti, cette dissension organique des assemblées, voulut, dès la première discussion sur la sanction royale, classer les opinions pour ou contre cet article en deux listes où les députés s'enrégimentaient par *oui* ou par *non* dans les catégories des partisans ou des adversaires du *veto*. Mirabeau, qui voulait les luttes de raison et d'éloquence, mais non la guerre civile des opinions, pressentit, avec la longue vue de son intelligence, les irrémédiables divisions auxquelles de telles catégories donneraient l'inévitable sceau de l'esprit de parti et de l'obstination.

« Non, » dit-il, « ces listes sont contraires à la li- » berté des assemblées : si le respect humain est une » arme terrible qu'il faut ménager, ces moyens ne

» conviennent ni à la dignité ni à la fraternité de
» l'Assemblée. Dans un pays voisin, la chambre des
» communes n'a jamais pris de tels engagements.
» Si on en a vu dans la chambre haute, c'est que
» ses membres y défendent un droit individuel.
» Mais ne donnons pas une opiniâtreté d'engagement
» écrit aux opinions, et n'élevons pas un monument
» de division et de discorde. »

Cette motion était d'autant plus sage que Paris, dont nous raconterons bientôt la fermentation, s'associait d'avance avec plus de passion aux adversaires présumés de tout *veto* ou de toute sanction royale dans la constitution. Les listes d'opinion menaçaient de se changer en listes de proscription dans les groupes du Palais-Royal.

D'ailleurs, il faut le dire ici pour bien comprendre dès le premier jour l'impulsion tantôt violente, tantôt modératrice et souvent ambiguë du grand homme de la Révolution, Mirabeau, extrême quelquefois dans ses paroles, quand l'énergie de l'élocution, chez l'orateur, dépassait la mesure de la pensée chez l'homme d'Etat, ou quand l'ivresse des applaudissements altérait au lieu de rassurer le tribun, était bien loin d'être extrême dans ses opinions. Les principes philosophiques qui l'animaient et qu'il s'était juré à lui-même de faire prévaloir n'avaient point, dans sa large tête, ce caractère aveugle et emporté du fanatisme, qui renverse au hasard tout ce qui existe devant lui, pour faire place à l'absolu

ou à l'impossible. Son intelligence dominait en lui-même ses passions; son expérience historique et, pour ainsi dire, innée, réglait et mesurait l'application de ses théories; il se rendait compte de l'obstacle, il pactisait avec les habitudes, il savait la place immense qu'un passé, même mauvais, occupe dans le présent et dans l'avenir d'une nation; il ne se fiait pas à l'enthousiasme qui l'inspirait, comme à une force permanente: il savait que cet enthousiasme, qui élève momentanément, comme le bouillonnement de l'eau sur le feu, un peuple au-dessus de son niveau naturel, le laisse retomber quand il est refroidi; au-dessous de lui-même,. Mirabeau voulait remplacer en détruisant; il sentait, avec l'immense majorité de la nation à cette époque, que les institutions sans racines et sans ancêtres, importées d'Amérique en France par Lafayette, étaient des institutions prématurées pour la vieille Europe; que la place considérable et presque unique, occupée par un trône depuis treize siècles en France, laisserait, si ce trône venait à disparaître trop tôt, un vide qui ne serait comblé que par des anarchies, des dictatures, des despotismes soldatesques ou populaires; il ne croyait ni à un droit préexistant ni à l'éternité de la monarchie; mais il croyait à sa nécessité temporaire; il aimait même l'institution; il aimait plus, il aimait, par tradition de loyauté, la famille des rois de ses pères; il aurait été aussi heureux de les sauver qu'il

était fier de les attaquer; il ne voulait menacer de les détruire qu'afin de leur faire sentir le besoin qu'ils avaient de lui pour les rasseoir. En principe il ne demandait à la Révolution que de transformer le régime du pouvoir absolu en royauté constitutionnelle et pondérée, d'ouvrir d'une main hardie mais non violente le gouvernement de la raison, de la liberté, aux idées, à la philosophie, au talent des hommes supérieurs de la nation, représentée par ses plus intelligents organes, et d'assurer par des institutions permanentes mais régulières ces conquêtes d'une révolution passagère et promptement finie, le règne de la raison humaine, la destruction du monopole théocratique et de la féodalité aristocratique, une nation souveraine exerçant son pouvoir législatif par une représentation élective, un roi investi du pouvoir exécutif tout entier, gouvernement de l'intérêt général au nom de la volonté publique.

XLIX.

Telles étaient les idées de Mirabeau en entrant dans la Révolution : on les trouve écrites sous toutes les formes et jour à jour dans les confidences de son génie que le temps vient de nous livrer. Mais les passions ont autant d'empire que les idées sur les hommes pétris de limon et de feu comme lui. Ses passions n'étaient pas moins monarchiques que ses

opinions. Les désordres mêmes de sa vie, les immoralités de sa jeunesse, la renommée bruyante mais douteuse de son nom, lui faisaient comprendre, avec une sévère sagacité de jugement sur lui-même, que s'il avait assez d'éloquence pour un réformateur, il n'avait pas assez de vertu pour un républicain.

Il savait que le peuple, même dans sa popularité révolutionnaire, ne s'attache solidement qu'à des noms qui flattent son honnêteté instinctive par la réputation de probité, de désintéressement, d'austérité même qui honore son attachement pour les grands tribuns.

Mirabeau n'avait aucune de ces vertus chères à la multitude; il ne lui était même plus permis d'en avoir l'hypocrisie. Le vice pardonnable et populaire, il est vrai, mais enfin le vice respirait dans son nom, dans ses traits, dans sa vie entière. Il pouvait être un factieux utile, il ne pouvait plus être un tribun sérieux. Il pouvait être un Catilina, jamais un Gracque. Péthion et Robespierre même, assis dans l'ombre derrière lui, avaient sur lui des avantages de situation qu'il ne soupçonnait pas encore; mais il comprenait parfaitement déjà que Necker, Bailly, Lafayette, auraient à ce titre le pas sur lui dans une république, et qu'il n'y serait, malgré son incommensurable supériorité naturelle, que le second de ces hommes populaires.

Ambitieux par ses nécessités privées, qui lui faisaient un besoin de la fortune, la république ne

l'enrichirait pas. Ambitieux par le sentiment de sa supériorité, qui lui montrait toute autre place que la première comme subalterne, la république ne lui offrirait que des fonctions secondaires. Une cour seule, et une cour aux abois, pouvait recourir à lui comme à son salut suprême, jeter le voile de l'indulgence, nécessaire dans les cœurs corrompus, sur sa vie, lui demander des lumières au lieu de principes, de la politique au lieu de désintéressement, des services au lieu de vertus, le placer comme un Richelieu ou comme un Mazarin entre le peuple et le trône, l'élever, le combler de dignités, de richesses, et lui faire, dans la difficulté des circonstances, une existence aussi grande que son génie.

Tribun d'un peuple, vainqueur ou soutien d'un roi vaincu, c'étaient les deux rêves de Mirabeau. Il flottait dans son imagination sans cesse entre l'un et l'autre de ces rôles. Nous venons de voir quelle admirable justesse d'esprit le forçait à renoncer au premier; nous allons voir quelle pente inévitable l'entraînait vers le second.

« Ah! » disait-il à cette époque au comte de la Marck, son plus intime confident, en balançant devant lui ces deux pensées dans son âme, « *que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique!* »

Le beau rôle de médiateur intègre du peuple et de conseiller indépendant et avouable du roi, dont il se

sentait digne, lui échappait dans ce cri par le peu d'estime que son passé commandait au peuple et par la pudeur qu'aurait la cour d'employer un ministre si décrié. Il était donc contraint, malgré lui, par l'impitoyable logique de ses fautes, à n'être, pendant longtemps, qu'un agitateur éloquent, mais suspect, pour le peuple, et un conspirateur occulte avec la cour. La déplorable situation d'un si grand homme, dans ces circonstances, est la plus grande leçon de vertu que l'histoire puisse donner aux hommes de génie. Malgré l'ingénieux sophisme de Mirabeau sur les deux morales, la vie est une; chacune de nos actions est, à notre insu, la conséquence d'une autre. Une jeunesse déshonorée porte mal une maturité forte.

L.

Mirabeau, réduit à le comprendre, n'hésita pas à subalterniser son caractère et son talent. Il plia sous la fatalité de sa vie précédente. Il fit des avances indirectes à la cour dès ces premiers temps. Il descendit plus bas, il se signala de lui-même aux ministres comme un instrument utile à la cour dans l'Assemblée; il leur offrit une connivence secrète avec leur politique, non sans doute pour trahir ses propres convictions, mais pour les confondre avec celles du conseil du roi et pour devenir, sous leurs inspirations, l'organe double des exigences de l'Assemblée contre

la cour, et des directions cachées de la cour dans l'Assemblée. La duplicité et la servilité d'un tel rôle en altéraient d'avance les bonnes intentions.

La puissance d'un orateur populaire, comme d'un serviteur de la couronne, est dans son indépendance et dans son désintéressement absolu; l'honnêteté même, quand elle est vendue et achetée, devient déshonnête. Mirabeau affaiblissait en lui le patriote, le royaliste et l'orateur en avilissant l'homme. On a tenté de l'excuser en écrivant qu'il se faisait payer pour servir ses propres opinions, et non pour les vendre. Les opinions pour lesquelles on se fait payer ne sont plus des opinions, ce sont des servitudes. Les opinions, dans les hommes d'Etat républicains on monarchiques, n'ont de prix que ce qu'elles coûtent à ces hommes et non ce qu'elles leur rendent. En oubliant cette vérité, Mirabeau se perdait une seconde fois, et pour le peuple, et pour le roi, et pour lui-même. Cette dégradation d'un seul homme devint une ruine pour la liberté et pour la monarchie, tant le sort d'un grand homme est lié au sort d'une grande nation!

Suivons l'échelle descendante de la dégration d'un grand caractère.

LI.

Mirabeau avait rencontré, quelque temps avant les troubles de la France, dans la société militaire et

aristocratique de Paris, le comte de la Marck, prince d'Aremberg, colonel du régiment de ce nom au service de France. Le comte de la Marck, quoique Belge d'origine, était naturalisé en France par des possessions territoriales dans la Flandre française; il était plus naturalisé encore à la cour par ses liaisons avec la reine Marie-Antoinette. Son père, le duc d'Aremberg, l'avait recommandé à la reine en l'amenant à Paris au moment du mariage de cette jeune princesse avec Louis XVI. Le comte de la Marck avait cultivé et mérité depuis cette époque la faveur et la confiance de sa souveraine par cette conformité de patrie et de langue que les princesses dépaysées dans une cour étrangère sont heureuses de retrouver dans ceux qui leur rappellent leur patrie.

Le comte de la Marck avait été nommé député de la Flandre aux états généraux. C'était un homme égal à son rang par son caractère et par son mérite, n'ayant de l'aristocratie que la noblesse d'idées, la libéralité de sentiments, la chevalerie de courage, l'élégance de manières, mais empruntant aux idées et aux opinions de son époque tous les principes, toutes les lumières et toutes les aspirations à la liberté qui se conciliaient avec l'honneur et la fidélité au prince. Il appartenait à ce parti européen, élite de tous les partis à cette époque, parti qui voulait tendre du haut des trônes et des aristocraties la main du roi et des classes supérieures aux peuples, pour les

élever à la liberté et à l'égalité par les degrés constitutionnels, et non par la brèche des révolutions.

Doué par la nature d'une vue claire, d'un cœur droit, d'un esprit juste, le sens expérimental du politique s'unissait dans le comte de la Marck à l'enthousiasme du philosophe. Il avait de plus une puissante faculté d'admiration pour la supériorité de talent dans les autres, une sorte de passion désintéressée pour le génie en lui-même : le génie était pour lui comme une manifestation de la divinité sur la terre, quel que fût l'usage que les hommes fissent de cette faculté. L'extrême modestie, l'absence d'ambition pour lui-même, qui le caractérisaient, détruisaient en lui tout germe de rivalité avec les hommes dominants de son époque. L'envie n'altérait jamais le culte désintéressé qu'il professait pour le talent. C'était un de ces hommes rares que la Providence fait naître pour être les spectateurs et les juges de la scène du monde plutôt que pour en être les acteurs. Elle les place souvent à côté des grands acteurs pour les redresser dans leur chute, pour les soutenir dans leur défaillance et pour les consoler dans leurs revers. Caractères purs, mais indulgents, que les faiblesses et les vices même des grands hommes auxquels ils s'attachent ne découragent pas d'aimer le beau.

Tel était le prince Auguste d'Aremberg, plus connu alors sous le nom de comte de la Marck.

LII.

Il avait, en entrant à l'Assemblée nationale, contre les désordres et les immoralités de Mirabeau, les préventions générales légitimées par la mauvaise renommée du député de Marseille, agitateur des communes. Mais les premiers accents de Mirabeau à la tribune révélèrent au comte de la Marck une puissance de talent et une majesté de génie qui triomphèrent à l'instant de ces répugnances. Elles lui firent pressentir l'influence qu'un tel homme prendrait inévitablement sur son siècle. Il pardonna beaucoup d'erreurs, en considération de tant de supériorité.

Nous avons déjà dit que le comte de la Marck était une de ces âmes qui éprouvent le besoin d'aimer ce qu'elles admirent. Il se rapprocha donc de Mirabeau sans craindre, pour sa propre renommée, la contagion de la renommée de l'homme décrié. La pureté de son propre caractère le mettait au-dessus du respect humain et le prémunissait contre le soupçon de toute complicité dans les fautes dont Mirabeau était alors accusé. Mirabeau fut touché de ces avances et reconnaissant de ce courage. Leurs anciens rapports de société, légers et accidentels autrefois, se renouèrent et se resserrèrent. L'orateur avait besoin d'un ami digne d'estime et qui le relevât à ses propres yeux des abjectes amitiés aux-

quelles les égarements de sa jeunesse l'avaient ravalé. Il se jeta avec abandon dans l'affection noble et généreuse qu'on lui offrait. Il brûlait de se réhabiliter par son ami.

C'était peu de jours après la séance ou Mirabeau avait foudroyé les complots de la cour et rédigé l'adresse menaçante sur le renvoi des troupes.

LIII.

« Vous êtes bien mécontent de moi, » dit-il à sa première confidence politique au comte de la Marck, dont il connaissait l'attachement à la reine. — « Oui, » je dois l'avouer, » lui répondit son nouvel ami, « mécontent de vous et de bien d'autres. — Si cela » est, » répliqua Mirabeau, « vous devez l'être beau» coup aussi de ceux qui habitent le château. Le » vaisseau de l'État est attaqué par la plus violente » tempête, et il n'y a personne au gouvernail. Je » ne puis m'entendre avec ces gens-là, » ajouta-t-il en parlant de M. Necker et des ministres subalternes dont ce ministre présomptueux était entouré; « mais » soyez tranquille, je m'entendrai toujours bien avec » un aristocrate aussi pur et aussi noblement inten» tionné que vous! »

Puis, s'abandonnant à l'expression de ses inquiétudes sur le sort du roi et de la monarchie, et à son mépris pour les inhabiletés et les saccades du gou-

vernement de M. Necker, il fit frémir le comte de la Marck des perspectives sinistres qu'il entr'ouvrit devant lui; il décria les vanités, les ignorances, les témérités et les timidités du premier ministre; il démontra qu'il était honteux d'avoir convoqué les états généraux sans avoir fixé d'avance les rapports des ordres de l'État entre eux, sans avoir prémuni l'autorité royale contre leurs agitations et leurs révoltes certaines, et sans leur avoir apporté un plan de finance vaste et efficace, capable non-seulement de couvrir un misérable déficit de cinquante-quatre millions, mais de tripler la fortune de l'Etat, en répartissant mieux les charges et les revenus d'un si riche royaume. Il dit qu'un pareil résultat serait un jeu pour une tête forte en finance qui connaîtrait les ressources de la France, mais que M. Necker, qui n'avait de l'homme d'État que l'importance, était au-dessous du rôle qu'une popularité artificieusement conquise, lui assignait.

Le comte de la Marck, qui ne s'était jamais fait d'illusions sur le néant gonflé de phrases du premier ministre, n'avait jamais entendu exprimer ces blasphèmes contre l'idole populaire avec tant de rudesse. Il convint de tout en gémissant.

« Mais enfin, » demanda-t-il avec un tendre reproche à Mirabeau, « où prétendez-vous en venir » avec la politique incendiaire que vous déclamez, » vous et vos amis, dans l'assemblée et au dehors?

» — Le sort de la France est décidé! » s'écria avec l'accent d'une douloureuse mais irrémédiable prophétie Mirabeau. « Les mots de liberté, d'égalité, » de souveraineté nationale, de gouvernement re» présentatif, d'impôt consenti par le peuple, ont » retenti par tout le royaume. On ne sortira plus » de là sans un gouvernement plus ou moins semblable » à celui de l'Angleterre. »

LIV.

A cet arrêt irrévocable il ajouta des expressions d'intérêt douloureux pour le roi et pour la reine; il dévoila au fond de son âme des arrière-pensées et des regrets tellement monarchiques, que le comte de la Marck lui demanda comment, avec de telles pensées au fond de l'âme, il portait sa force du côté des hommes qui sapaient toutes les bases antiques de cette monarchie.

« Ce n'est pas ma faute, » répondit Mirabeau avec la franchise d'un factieux affligé de l'être, mais qui place son ambition au-dessus de sa vertu; « ce n'est » pas ma faute si l'imbécillité de la cour et des mi» nistres m'a forcé, pour ma sûreté personnelle, à » me faire chef du parti populaire. Pourquoi n'ont» ils pas su me comprendre et m'apprécier? Le temps » est venu, » poursuivit-il avec le geste d'un athlète qui montre ses muscles pour faire mesurer ses forces,

« le temps est venu où il faut estimer les hommes » d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous » le front, entre les deux sourcils! » Et il posa fortement son doigt sur l'os frontal, siége de son génie et de son éloquence.

LV.

« Vous savez, » lui dit gravement la Marck, « si » personne apprécie plus haut que moi votre élo- » quence; mais y a-t-il une éloquence qui vaille les » calamités que la vôtre va déchaîner sur un pays? — Le jour, » reprit Mirabeau en se radoucissant et en laissant entrevoir qu'il pouvait guérir seul les plaies qu'il avait faites, « le jour où les ministres du roi » consentiront à raisonner avec moi, on me trouvera » dévoué à la cause royale et à la monarchie. »

C'était évidemment se négocier et se marchander soi-même, en surfaisant les périls encore lointains pour surfaire ses services.

Le comte de la Marck le comprit. Il se promit à lui-même de faire entrer la cour dans cette ouverture.

« Mais à quoi la marche des ministres actuels va-t- » elle aboutir? » demanda-t-il à son ami. « A perdre » la France! » s'écria résolûment Mirabeau. « Si on » veut la sauver, il n'y a plus une heure à perdre » pour employer les moyens d'y parvenir. Le système

» que l'on suit au château est absurde, insensé! On » abandonne l'Assemblée à elle-même, et on se flatte » ensuite ou de la soumettre par la force ou de la » ramener par les phrases vides et verbeuses de M. Nec» ker, tandis qu'il faudrait que le gouvernement s'y » fît un parti en ralliant à lui les hommes qui ont » le pouvoir de la dominer, de l'entraîner ou de la » calmer. » C'était se désigner assez ouvertement lui-même.

Soit que l'insinuation n'eût pas paru assez claire encore au comte de la Marck, soit que la négociation que Mirabeau avait espéré ouvrir ainsi avec la cour n'eût pas marché assez vite au gré de son impatience, dînant, quelques jours après cette conversation, chez le comte de la Marck, avec le duc de Lauzun et quelques jeunes seigneurs du parti populaire, Mirabeau, après avoir été très réservé dans l'entretien général, prit à part le comte de la Marck avant de se retirer, et lui dit à voix basse : « Faites donc qu'au » château on me sache plus disposé pour eux que » contre eux. »

LVI.

Mais, comme si l'intermédiaire de la Marck n'avait pu suffire à Mirabeau pour établir une prompte négociation avec la cour, il fit faire une tentative plus directe et plus indiscrète par un de ses collègues à

l'Assemblée qu'il connaissait à peine autrement que par la tribune, M. Malouet.

A l'issue d'une des séances où M. Malouet avait parlé en homme qui ne séparait pas dans sa pensée la cause du roi et la cause du peuple, et qui conciliait comme nécessaire l'une à l'autre la liberté constitutionnelle et la liberté représentative, Mirabeau aborda et félicita cordialement son collègue. Malouet, étonné de trouver dans les félicitations raisonnées du grand tribun des pensées analogues aux siennes, l'encouragea à opposer la puissance de son talent au débordement des factions qu'il avait fomentées jusqu'à la révolte et qui l'épouvantaient à présent lui-même. « Ces hommes-là, » dit Mirabeau, en parlant de Necker et de Montmorin, « se défient de moi; s'ils » avaient confiance, on pourrait s'entendre. — Mais » pour s'entendre, » répliqua Malouet, « il faut s'en- » tretenir. Auriez-vous de la répugnance à vous ren- » contrer avec les ministres? » Mirabeau témoigna au contraire un désir empressé de conférer avec le premier ministre.

L'entrevue proposée par Malouet réunit les deux antagonistes. Mirabeau y arrivait avec la disposition de servir. Necker l'écouta froidement, lui répondit à peine, et déguisa mal le mépris qu'il portait à son immoralité. Il traita le grand homme avili en intrigant subalterne et importun, dont on dédaigne ou dont on ajourne les services.

Mirabeau, irrité, sortit avec plus d'humiliation et de vengeance dans le cœur. Le comble de l'avilissement pour un caractère fier, c'est de s'être avili sans fruit en s'offrant sans être accepté. N'ayant pas séduit le premier ministre, il ne lui resta plus qu'à le précipiter.

LVII.

« Si M. Necker, » écrit-il quelques jours après cette entrevue, « avait l'ombre de caractère, il de-
» viendrait un cardinal de Richelieu contre la cour;
» si le gouvernement avait l'ombre d'habileté, le
» roi se déclarerait populaire au lieu de laisser de-
» viner des pensées contraires. Son ministre et lui,
» par leur molle indécision, nous jetteront dans la
» guerre civile; ils justifieront cet axiome de Ma-
» chiavel : « *Tout le mal* de ce monde vient de ce
» qu'on n'est pas *assez bon ou pas assez pervers*. »

Repoussé de ce côté, Mirabeau, pressé par ses nécessités domestiques, qui ne lui laissaient pas même la patience des grandes ambitions, revint plus ouvertement à son ami. Il avoua au comte de la Marck que la succession de son père le marquis de Mirabeau, bien qu'elle représentât cinquante mille livres de rente en terres, était tout entière obérée et engagée à ses créanciers; que les affaires publiques, auxquelles il prodiguait toute sa pensée et

tout son temps, ne lui laissaient ni le loisir ni la liberté d'esprit nécessaires pour faire juger ses nombreux procès et pour liquider sa fortune; que ses charges étaient immenses, sa pénurie honteuse; qu'au milieu de l'éclat de sa renommée et de sa popularité, il manquait souvent des premières nécessités de la vie, et qu'il n'avait pas même l'argent nécessaire pour payer les gages d'un seul serviteur.

Le comte de la Marck lui ouvrit généreusement sa bourse en attendant les ressources plus opulentes que Mirabeau était certain de puiser bientôt dans le trésor secret du roi. Il se hâta de parler à l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, ministre de la justice, des dispositions monarchiques de son ami.

L'archevêque de Bordeaux, quoique collègue de M. Necker, convint, au premier mot de l'entretien, « que l'orgueilleuse incapacité de M. Necker en po-
» litique perdait la France, et que le roi, dans la
» détresse de ses forces à l'Assemblée, ne pouvait
» trouver un allié secret ou un conseiller avoué plus
» providentiel que le puissant tribun qui s'offrait à
» lui. Mais, » ajouta-t-il, « tant que M. Necker
» restera au ministère, on ne peut espérer aucun
» rapprochement de ce genre avec Mirabeau, et
» moi-même, en le tentant, j'échouerais auprès du
» premier ministre. »

« — Quelle position puis-je donc prendre? » s'écria douloureusement Mirabeau en apprenant ce

refus de la bouche de la Marck. « Le gouvernement me repousse, et je ne puis que me placer dans le parti de l'opposition, qui est révolutionnaire, ou risquer de perdre ma popularité, qui est toute ma force ! » Cette alternative tenait son esprit en suspens entre le rôle de tribun et le rôle éloigné et incertain de premier ministre. Fatale ambiguïté de rôles qui énerve également l'une ou l'autre conviction dans les hommes politiques quand les opinions et les intérêts sont balancés par un caractère vénal !

LVIII.

Cependant, dans cette fluctuation même, Mirabeau ne pouvait sans effort renoncer à sa conscience d'esprit, plus indomptable en lui que sa conscience d'honnêteté. Il n'osait se décider à porter le dernier coup à ce gouvernement monarchique dont il se flattait toujours de devenir un jour le dernier soutien. Dans la question de la sanction législative du roi, il se déclarait confidentiellement partisan du *veto absolu*, dernière garantie de l'indépendance et de la dignité du pouvoir royal. Le roi ne serait, disait-il, sans ce droit extrême, que l'exécuteur servile des lois qu'il n'aurait pas même consenties. Il blâmait avec énergie M. Necker de livrer l'autorité royale à l'impuissance et à la dérision de l'Europe, en consentant

à dépouiller le roi de ce *veto absolu*, seul signe visible de sa présence dans la constitution. Il méprisait ce *veto suspensif*, que l'obstination des chambres ferait toujours plier.

Le comte de la Marck, à l'instigation de son ami, pressé par des nécessités d'argent de plus en plus implacables, fit part à la reine des dispositions monarchiques de Mirabeau. Il la conjura d'être bien convaincue que ses liaisons apparentes avec l'illustre factieux ne coûtaient rien à son dévouement pour elle, mais qu'elles avaient, au contraire, pour principal motif le désir et l'espoir de lui ménager le retour du plus dangereux des tribuns et du plus puissant des alliés.

La reine répondit au comte de la Marck : « Je » n'ai jamais douté de votre attachement, et quand » j'ai su que vous étiez lié d'amitié avec Mirabeau, » j'ai bien pensé que c'était dans une bonne inten» tion. Mais vous ne pourrez jamais rien sur lui, » et quant à ce que vous jugez nécessaire de la » part des ministres du roi à son égard, je ne suis » pas de votre avis. Nous ne serons jamais assez » malheureux, je pense, pour être réduits à la pé» nible extrémité de recourir à Mirabeau ! »

LIX.

Cette fière et naturelle répulsion de la reine Marie-

Antoinette pour un homme qui l'avait désignée deux fois du geste à la vengeance du peuple, à la honte du divorce, et peut-être au fer des assassins, ne découragea ni la Marck de négocier la réconciliation d'un si puissant allié avec la cour, ni Mirabeau lui-même de briguer et de marchander ce rapprochement. Pressé une troisième fois par ses embarras pécuniaires, pressé tous les jours par les prodigalités de sa vie, entouré d'une meute de factieux subalternes dont il fallait entretenir le zèle, de secrétaires et de publicistes affidés qui lui préparaient ses discours et qu'il fallait salarier; de femmes dont il fallait satisfaire les caprices; achetant à la fois, à ce prix, la popularité, le talent, les plaisirs, il succombait sous tant de besoins.

Le comte de la Marck, témoin et confident de ces angoisses, voulant l'arracher à cette misère, mauvais conseiller du génie, lui offrit une assistance fixe de douze cents francs par mois, somme suffisante, avec son traitement de député, pour ses dépenses courantes. Il lui conseilla d'ajourner la liquidation de ses énormes dettes à l'époque où, débarrassé des soins politiques et enrichi par une place digne de son mérite, il ne sentirait plus le poids de ces honteux liens du talent. Mirabeau accepta avec des larmes de reconnaissance cette noble dépendance de l'amitié, sans examiner si ce qui passait ainsi des mains de son ami dans la sienne

n'était pas déjà une avance sur l'or de la cour, à laquelle il tendait son cœur, et qu'il n'allait pas tarder de recevoir plus largement en lui tendant sa main.

LX.

Quoi qu'il en soit, il flotta plus que jamais depuis ce jour entre le langage de tribun et le langage de conservateur de la monarchie, jetant tour à tour un cri de factieux en chef au peuple, qui l'applaudissait, et une insinuation d'intelligence secrète à la cour, qui l'entendait à demi-mot. La discussion sur la sanction royale lui fournit l'occasion qu'il cherchait de montrer sans trop d'affectation aux ministres le courage de son esprit et la valeur de ses services. Il rompit hardiment dans cette grande lutte de principes avec le parti populaire de Paris et de l'Assemblée. Ce parti ne voulait faire du roi qu'un rouage passif et obéissant de la constitution presque républicaine. L'orateur se déclara, avec l'audace d'une conviction isolée contre tous, le défenseur du *veto absolu*. Plus royaliste que les ministres et que le roi lui-même, il trouvait dans cette occasion le triple plaisir de braver un préjugé de la nation, de complaire secrètement à la reine et de faire honte à M. Necker de sa lâcheté. Il avait fait pressentir son opinion sur cette question. Elle conte-

nait en réalité la monarchie ou la république. Un mot de l'orateur, jeté d'avance en défi aux démolisseurs de l'indépendance du pouvoir royal, avait révélé sa pensée :

« Si la sanction du roi n'était pas déclarée né-
» cessaire dans la constitution future, ce serait la
» déclaration de la tyrannie, et j'aimerais mieux
» vivre à Constantinople qu'à Paris. »

LXI.

Le parti populaire de l'Assemblée, qui avait en ce moment pour chefs et pour orateurs Barnave, les trois frères Lameth, Duport, Péthion, Robespierre, Talleyrand, Camus, Rabaud de Saint-Etienne, Sieyès, Chapelier, Thouret, se préparait à contester ce droit de sanction déféré à la couronne, comme un vestige de servitude qui jurait avec le principe de la souveraineté du peuple. Quelques membres du parti constitutionnel, composé des partisans de Necker, les Lally-Tollendal, les Bailly et quelques autres, admettaient des transactions pratiques entre les deux principes. Le parti royaliste pur, composé d'un groupe de députés de la noblesse et du clergé de province, parti plus passionné que nombreux, était représenté par deux orateurs d'un grand talent et d'un grand courage, Cazalès et Maury. Ces deux organes de la monarchie et de l'Eglise, que nous peindrons à mesure

qu'ils entreront en scène, défendaient le *veto absolu*, ainsi que Malouet, Clermont-Tonnerre, le duc de Liancourt et Mounier. Ce fut à leur tête que Mirabeau résolut de marcher dans cette discussion décisive, sans s'inquiéter du scandale qui s'élèverait à sa voix quand on l'entendrait professer dans cette question les doctrines de ses adversaires habituels.

Necker essaya d'amortir la discussion avant la lutte en adressant à l'Assemblée un Mémoire où il se déclarait satisfait par un *veto suspensif* qui ajournait seulement la promulgation de la loi jusqu'à la convocation et jusqu'au jugement d'une autre Assemblée. Les deux partis en présence, pressés de combattre et sûrs de vaincre, dédaignèrent l'avis du ministre déjà décrédité et montèrent successivement à la tribune.

LXII.

Les clubs de Paris et les agitateurs du Palais-Royal avaient pris parti contre la sanction royale. Ils assiégeaient tous les jours l'Assemblée de leurs pétitions, de leurs ordres et de leurs menaces.

La discussion embrassait à la fois, dans le même cadre, les trois bases de la constitution représentative qu'il s'agissait de déterminer : le droit de sanction, accordé ou refusé au roi, l'unité ou la dualité de la représentation nationale formée d'une seule Assemblée

ou de deux chambres, enfin la permanence ou l'intermittence de l'Assemblée représentative. La discussion se concentra principalement sur le droit de sanction royale, qui laissait ou qui enlevait, selon qu'on en déciderait, la souveraineté au roi, ou qui l'attirerait tout entière à la nation.

Mirabeau, Malouet et l'abbé Maury, d'un côté; Péthion et Sieyès, de l'autre, furent choisis pour les organes les plus écoutés des deux opinions. Le discours de Mirabeau, profondément étudié et plus réfléchi que passionné, signala surtout l'homme d'État dans l'orateur. Si les préventions de la cour et les jalousies de l'Assemblée lui avaient laissé une vue claire et une appréciation libre de la valeur des hommes et des partis qui s'agitaient sous ses yeux, on aurait dû donner à un esprit si lucide et si politique la dictature de la constitution. Mais les grands hommes vivants ne sont vus de leur siècle que par les yeux de leurs rivaux ou de leurs ennemis.

LXIII.

« Deux pouvoirs, messieurs, » dit Mirabeau, « sont
» nécessaires aux fonctions de tout corps politique:
» celui de vouloir et celui d'agir. Chez une grande
» nation, ces deux pouvoirs ne peuvent être exercés
» par eux-mêmes: de là, nécessité de représentants
» du peuple pour l'exercice de la faculté de vouloir,

» et nécessité d'une autre espèce de représentant pour » la faculté d'agir. Plus la nation est puissante, plus » cette représentation et sa faculté d'action doivent être » actives, concentrées, obéies, incontestables. De là, la » nécessité d'un représentant monarchique et héré- » ditaire.

» L'un et l'autre de ces pouvoirs représentatifs de » la nation sont et doivent être également chers au » peuple. Il y a cependant ceci de remarquable, c'est » que la puissance exécutive, agissant continuelle- » ment sur le peuple, est dans un rapport plus immé- » diat avec lui; que, chargé du soin de maintenir » l'équilibre, d'empêcher les partialités, les préfé- » rences avec lesquelles le petit nombre tend sans » cesse au préjudice du plus grand, il importe à » ce même peuple que cette puissance ait constamment » en main un moyen sûr de se maintenir.

» Ce moyen existe dans le droit attribué au chef » suprême de la nation d'examiner les actes de la » puissance législative et de leur donner ou de leur » refuser le caractère sacré de la loi.

» Appelé par son institution même à être tout à » la fois l'exécuteur de la loi et le protecteur du peuple, » le monarque pourrait être forcé de tourner contre » le peuple la force publique, si son intervention » n'était pas requise pour compléter les actes de la » législation en les déclarant conformes à la volonté » générale.

» Cette prérogative du monarque est particulière-
» ment essentielle dans tout État où le pouvoir légis-
» latif, ne pouvant en aucune manière être exercé
» par le peuple lui-même, il est forcé de le confier
» à des représentants.

» La nature des choses ne tournant pas néces-
» sairement le choix de ces représentants vers les
» plus dignes, mais vers ceux que leur situation,
» leur fortune et des circonstances particulières dé-
» signent comme pouvant faire plus volontiers les
» sacrifices de leur temps à la chose publique, il
» résultera toujours, du choix de ces représentants
» du peuple, une espèce d'aristocratie de fait, qui,
» tendant sans cesse à acquérir une consistance légale,
» deviendra également hostile pour le monarque, à
» qui elle voudra s'égaler, et pour le peuple, qu'elle
» cherchera toujours à tenir dans l'abaissement.

» De là cette alliance naturelle et nécessaire entre
» le prince et le peuple, contre toute espèce d'aris-
» tocratie; alliance fondée sur ce qu'ayant les mê-
» mes intérêts, les mêmes craintes, ils doivent avoir
» un même but, et par conséquent une même vo-
» lonté.

» Si d'un côté la grandeur du prince dépend de
» la prospérité du peuple, le bonheur du peuple
» repose principalement sur la puissance tutélaire du
» prince.

» Le prince est le représentant perpétuel du peuple,

» comme les députés sont les représentans élus à
» certaines époques. Les droits de l'un, comme ceux
» des autres, ne sont fondés que sur l'utilité de
» ceux qui les ont établis.

» Personne ne réclame contre le *veto* de l'Assem-
» blée nationale, qui n'est effectivement qu'un droit
» du peuple confié à ses représentants pour s'op-
» poser à toute proposition qui tendrait au rétablis-
» sement du despotisme ministériel. Pourquoi donc
» réclamer contre le *veto* du prince, qui n'est autre
» qu'un droit du peuple confié spécialement au
» prince, parce que le prince est aussi intéressé
» que le peuple à prévenir l'établissement de l'aris-
» tocratie ?

» Mais, dit-on, les députés du peuple dans l'As-
» semblée nationale n'étant revêtus du pouvoir que
» pour un temps limité, et n'ayant aucune partie
» du pouvoir exécutif, l'abus qu'ils peuvent faire de
» leur *veto* ne peut être d'une conséquence aussi
» funeste que celui qu'un prince inamovible oppo-
» serait à une loi juste et raisonnable. »

LXIV.

Après avoir développé cette considération et démontré l'impuissance d'une tyrannie constitutionnelle du roi en face d'une Assemblée qu'il veut annuelle et permanente, Mirabeau recule devant le danger

mille fois plus certain des insurrections d'un pouvoir exécutif forcé à exécuter des lois qui font violence à ses passions.

« Passez, » dit-il, « de cette considération aux
» instruments du pouvoir qui doivent être entre les
» mains du chef de la nation. C'est à vingt-cinq
» millions d'hommes qu'il doit commander; c'est sur
» tous les points d'une étendue de trente mille lieues
» carrées que son pouvoir doit être sans cesse prêt
» à se montrer pour protéger ou défendre; et l'on
» prétendrait que le chef dépositaire légitime des
» moyens que ce pouvoir exige pourrait être con-
» traint de faire exécuter des lois qu'il n'aurait pas
» consenties! Mais par quels troubles affreux, par
» quelles insurrections convulsives et sanguinaires,
» voudrait-on donc nous faire passer pour combattre
» sa résistance? Quand la loi est sous la sauvegarde
» de l'opinion publique, elle devient vraiment im-
» périeuse pour le chef que vous avez armé de toute
» la force publique. Mais quel est le moment où
» l'on peut compter sur cet empire de l'opinion pu-
» blique? N'est-ce pas lorsque le chef du pouvoir
» exécutif a lui-même donné son consentement à la
» loi, et que ce consentement est connu de tous les
» citoyens? N'est-ce pas uniquement alors que l'o-
» pinion publique la place irrévocablement au-des-
» sus de lui, et le force, sous peine de devenir un
» objet d'horreur, à exécuter ce qu'il a promis? car

» son consentement, en qualité de chef de la puis-
» sance exécutive, n'est autre chose que l'engage-
» ment solennel de faire exécuter la loi qu'il vient
» de revêtir de sa sanction.

» N'armons donc pas, » en finissant par des considérations où respire la prévision de Machiavel et la sagacité de Montesquieu, « n'armons donc pas
» d'avance le roi contre le pouvoir législatif, en lui
» faisant entrevoir un instant quelconque où l'on se
» passerait de sa volonté, et où, par conséquent,
» il n'en serait que l'exécuteur aveugle et forcé.
» Sachons voir que la nation trouvera plus de sû-
» reté et de tranquillité dans des lois expressément
» consenties par son chef, que dans des résolutions
» où il n'aurait aucune part, et qui contrasteraient
» avec la puissance dont il faudrait, en tout état
» de cause, le revêtir. Sachons que, dès que nous
» avons placé la couronne dans une famille dé-
» signée, que nous en avons fait le patrimoine de
» ses aînés, il est imprudent de les alarmer en les
» assujétissant à un pouvoir législatif dont la force
» reste entre leurs mains, et où cependant leur
» opinion serait méprisée. Ce mépris revient enfin
» à la personne, et le dépositaire de toutes les forces
» de l'empire français ne peut pas être méprisé
» sans un grand danger.

» Par une suite de considérations puisées dans le
» cœur humain et dans l'expérience, le roi doit avoir

» le pouvoir d'agir sur l'Assemblée nationale en la fai-
» sant réélire. Cette sorte d'action est nécessaire pour
» laisser au roi un moyen légal et paisible de faire à
» son tour agréer des lois qu'il jugerait utiles à la
» nation, et auxquelles l'Assemblée nationale résiste-
» rait. Rien ne serait moins dangereux; car il fau-
» drait bien que le roi comptât sur le vœu de la nation,
» si, pour faire agréer une loi, il avait recours à une
» élection de nouveaux membres; et quand la nation
» et le roi se réunissent à désirer une loi, la résis-
» tance du corps législatif ne peut plus avoir que
» deux causes : ou la corruption de ses membres, et
» alors leur remplacement est un bien, ou un doute
» sur l'opinion publique, et alors le meilleur moyen
» de l'éclairer est sans doute une élection de nou-
» veaux membres.

» Je me résume en un seul mot, messieurs :

» *Annualité* de l'Assemblée nationale, *annualité* de
» l'armée, *annualité* de l'impôt, *responsabilité* des mi-
» nistres, et la *sanction royale* sans restriction écrite,
» mais parfaitement limitée de fait, sera le *palladium*
» de la liberté nationale et la plus sûre garantie de
» la souveraineté nationale! »

LXV.

Ce discours, plein d'une merveilleuse sagesse, si on le lit au point de vue de la fondation d'un régime

représentatif sur de vieilles bases monarchiques, montra Mirabeau sous un nouveau jour à l'Europe.

Il voulait et il devait vouloir alors la solidité de l'édifice constitutionnel que la France cherchait à reconstruire avec les matériaux de la royauté. Cette solidité ne pouvait être garantie que par une juste intervention du roi dans la loi, et par une puissante concentration de force exécutive dans la main du roi. Cette force et cette large indépendance du pouvoir exécutif sont aussi indispensables à tout pouvoir exécutif sous la république que sous la monarchie. Mirabeau, en la préservant, défendait à la fois les deux causes. Il ne faut jamais que les constitutions sages placent les dépositaires de la force exécutive dans une situation trop étroite entre leur devoir et leur situation. C'est par des arguments analogues à ceux de Mirabeau que les républicains hommes d'État de 1848 sentirent la nécessité de l'existence, de la durée et de la prérogative d'un pouvoir exécutif un, fort et indépendant, dans un président ou dans un régulateur, tête élective de la république; et c'est pour avoir trop contesté à la nation la plénitude et l'indépendance de son pouvoir exécutif que les républicains ombrageux préparèrent la ruine de la république.

LXVI.

Péthion, sans oser répondre à ce discours, combattit l'institution des deux chambres. Il admit un *veto* suspensif et un appel au peuple dans les conflits entre les deux pouvoirs.

Malouet égala presque Mirabeau en raisonnement, et le surpassa en franchise. Jamais l'institution d'un magistrat fixe, héréditaire, et puissant de prérogatives, ne fut plus éloquemment défendue comme principe de conservation et de permanence des peuples. Partisan du gouvernement anglais, Malouet soutint la nécessité de deux chambres, pour donner une majorité à la loi et un équilibre aux pouvoirs.

L'abbé Grégoire raisonna en républicain absolu, qui voit dans le roi moins qu'un citoyen, puisqu'il ne le laissait pas participer à la législation et qu'il ne lui conférait que le droit matériel d'exécuter la volonté nationale.

L'abbé Maury monta pour la première fois à la tribune pour répondre à son collègue dans le sacerdoce. Il le domina, du premier accent, de toute la supériorité d'un talent longuement exercé dans la chaire et dans les Académies. L'abbé Maury, à la foi près, semblait avoir été formé, par la nature et par les hasards des circonstances, pour être le Tertullien de la monarchie, de l'aristocratie et de l'Église, dans

un temps de lutte et de persécution. Il y avait entre Mirabeau et lui une étrange analogie de nature. Athlètes tous deux de la cause dans laquelle ils n'étaient pas nés : Mirabeau, aristocrate, jeté par ses passions à la tête des plébéiens; Maury, plébéien et philosophe, jeté par sa profession et par son ambition à la tête du sacerdoce et de l'aristocratie; égaux en inconséquence de destinée, égaux en audace, presque égaux en talent, ces deux hommes étaient condamnés à se mesurer souvent corps à corps pour des intérêts qui étaient ceux de leur situation plutôt que ceux de leurs opinions.

LXVII.

Maury était né d'un père artisan dans ce Midi de la France qui donne tant de flammes à l'imagination et tant d'images à l'éloquence naturelle de ses enfants. L'Église était alors le patrimoine des jeunes déshérités de la naissance et de la fortune, dont le talent présumé sollicitait l'ambition de leurs familles. Celui de Maury, encore enfant, éclata avec une précocité et une splendeur qui ne laissèrent ni ses maîtres, ni ses émules, ni ses parents, douter de son avenir. Son père le jeta dans le sacerdoce, ennoblissement universel du peuple, pour y suivre les destinées de son esprit. A vingt ans, il vint à Paris, déjà prêtre, mais surtout lettré; il entra, comme instituteur d'enfants, dans la

maison de comte d'Entraigues, dont il éleva le fils; il employa les loisirs que lui laissait l'éducation de son élève à la culture de tous les genres d'éloquence permis à sa profession : la chaire, les oraisons funèbres, les discours composés à froid pour obtenir des couronnes décernées par les Académies.

Son nom ne tarda pas à le distinguer dans les temples et dans les lettres. Maury presque enfant se prédisait à lui-même, avec l'assurance de la supériorité, les premières dignités de son ordre : le pontificat, le cardinalat, ces principautés de l'Eglise. Sa présomption native, vice habituel des hommes du Midi de la France, était relevée par la jeunesse et par une belle figure, par un organe sonore, par un geste noble, et par les applaudissements qui lui prophétisaient de loin sa gloire. Son éloquence, plus profane que sainte, associait avec une habileté décente, pour une époque d'incrédulité, les maximes de la philosophie à la morale de la religion, sans s'appesantir sur les dogmes. Sa vie était libre sans licence, comme sa pensée. Sa physionomie méridionale, ses yeux noirs et proéminents, son front assuré, sa bouche railleuse, respiraient le sarcasme qui court avec le rire dans la multitude, et cette impudence d'esprit qui brave les convenances comme les périls dans les assemblées du peuple.

Un éloge du Dauphin père de Louis XVI, un panégyrique de saint Vincent-de-Paul, ce héros de la

charité évangélique, présenté à l'admiration du siècle en citoyen plus qu'en saint, un panégyrique de Fénelon, dans lequel la politique tenait plus de place que la piété; enfin, un très beau traité sur l'éloquence sacrée et profane où les préceptes de Quintilien étaient relevés dans la langue de Bossuet, des sermons prêchés devant l'assemblée du clergé de Paris et devant le roi à Versailles, avaient porté l'abbé Maury aux bénéfices de son ordre, à la certitude des hautes dignités ecclésiastiques et aux honneurs littéraires. A l'approche de la révolution, son ordre l'avait député aux états généraux. On attendait de lui des prodiges; il songeait à justifier tant d'espérances.

LXVIII.

Maury, trop récent encore dans la controverse politique, ne se hasarda pas à lutter d'éloquence avec Mirabeau et Malouet. Il se borna à la puissance du raisonnement emprunté à l'histoire et exposé avec autorité devant un congrès philosophique et législatif.

« C'est avec raison, » dit-il, « que la sanction » royale est la première question soumise à votre » discussion : l'avenir de la liberté est là. Les em- » pires qui ont voulu enlever à leur roi la partici- » pation des pouvoirs législatifs ont presque tous » perdu leur liberté. La Suède a voulu ériger son

» sénat en sénat permanent et tout-puissant, et elle
» a perdu en peu de temps plus qu'elle n'avait
» usurpé. Il est une grande vérité attestée par l'his-
» toire de toutes les nations et de tous les temps,
» c'est que quiconque abuse de son autorité la perd
» inévitablement. J'en appelle ici à votre propre ex-
» périence : toutes les fois que le roi a abusé de sa
» puissance, il l'a perdue ; toutes les fois que le
» peuple a voulu ressaisir l'autorité royale, il a perdu
» la sienne, et il est tombé dans l'esclavage. La
» sanction est donc moins à mes yeux la préroga-
» tive du roi que celle du peuple. Toute autorité
» vient du peuple, dit-on. Oui, mais il la délègue
» et la divise pour l'exercer et la conserver. Votre
» conquête, c'est la liberté de la presse, cette sanc-
» tion permanente et toute-puissante de l'opinion
» publique... La presse est libre! il suffit, le genre
» humain est sauvé! il n'y aura plus de despote!
» Prenez garde qu'en donnant une autorité sans li-
» mite à une seule assemblée, le peuple et le roi
» ne tombent bientôt sous une même tyrannie. Ne
» craignez pas tant les ministres ; le génie despo-
» tique de Richelieu lui-même eût pâli devant une
» presse libre et devant une Assemblée comme celle-
» ci! »

Il conclut, après ces axiomes appuyés d'exemples historiques, en demandant par le roi la sanction absolue des décrets.

LXIX.

Maury, bien qu'il parût flotter encore à cette époque entre le parti réformateur et le parti du passé, et que son hommage à la liberté de la presse fût dans sa bouche une convenance du lettré plus qu'une concession sincère du prêtre, fut accueilli avec faveur par les royalistes dénués d'organe aussi consommé dans la parole. Ces acclamations le rangèrent pour toujours dans le parti de l'aristocratie et de l'Église. Il avait trop de philosophie dans les idées et trop de perspicacité dans l'esprit pour douter du triomphe de la Révolution; mais il avait en même temps trop d'habileté dans l'ambition pour ne pas comprendre que trois institutions aussi antiques, aussi invétérées et aussi riches que la royauté, l'aristocratie et l'Église auraient des retours inattendus dans cette longue lutte qu'ils allaient soutenir contre le siècle; que leurs défenseurs au jour de leurs revers deviendraient leurs favoris au jour de leur restauration, et qu'il restait toujours à ces grandes causes, même vaincues, assez de richesse pour récompenser, et assez de gloire pour illustrer leurs orateurs.

Dès ce jour, il marqua dans sa pensée sa place sur la brèche du trône. Nous l'y verrons bientôt grandir.

LXXIII.

L'abbé Sieyès, qui voulait reconquérir une faveur publique à moitié perdue par sa défense de la dîme ecclésiastique, soutint les doctrines républicaines dans un discours aride et froid qui portait tout entier sur un sophisme. Il prétendit que, dans une monarchie constitutionnelle, le roi n'était qu'un citoyen, et qu'à la lettre on ne pouvait lui conférer aucun droit supérieur à celui de tout autre citoyen de l'empire. L'emportement contre la royauté était si vertigineux en ce moment, que ce sophisme rendit à l'abbé Sieyès la renommée de profondeur et de logique sur laquelle se fondait son prestige. Il ne se rencontra personne pour lui répondre que le roi d'une nation constitutionnelle était au moins un premier magistrat investi, à ce titre, de prérogatives nécessaires à sa magistrature, et faisant de lui, non un citoyen isolé, mais le grand citoyen collectif de la république, de la constitution ou de la monarchie.

L'élève de Maury, le jeune comte d'Entraigues, d'un talent oratoire qui rappelait son maître et son modèle, s'était signalé jusqu'à ce jour par des brochures révolutionnaires qui dépassaient en audace de principes les pamphlets de Sieyès et les harangues de Mirabeau. Mais à peine entré dans l'Assemblée à la faveur de ces opinions véhémentes, il se retourna

contre lui-même avec une impudeur de défection qui laissa flotter le soupçon de ses collègues sur lui entre la versatilité d'idées et la corruptibilité d'opinions. Neveu de M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, ambitieux d'importance, avide de fortune, on peut croire que les séductions de la cour avaient amorti son opposition à la royauté. Il parla avec talent pour le *veto* absolu. Son éloquence, qui promettait un rival à Maury, à Cazalès, à Mirabeau, s'évanouit bientôt avec son caractère. Il abandonna l'Assemblée et la France, comme Mounier et Lally-Tollendal, aux premières proscriptions qui menacèrent la tête des députés royalistes. Il alla servir les cours étrangères de ses écrits et de ses missions largement salariées par les ennemis de la Révolution : météore de talent disparu dans les ténèbres de l'intrigue

LXXI.

Mirabeau fut vaincu par les républicains et par Necker réunis, dans cette première controverse sur les fondements de la constitution. L'Assemblée décréta, le 8 septembre, la permanence du pouvoir législatif; elle décréta, le 10, que le pouvoir législatif ne serait composé que d'une seule chambre; elle statua, le 11, que la sanction des lois n'appartiendrait pas au roi, mais qu'il aurait seulement la

faculté d'en suspendre la promulgation. Parmi les orateurs notables qui s'étaient prononcés pour le *veto suspensif*, on comptait Péthion, Treilhard, Beaumetz, Barnave, les Lameth, Castellane, Rabaud Saint-Etienne, Dupont (de Nemours), Clermont-Tonnerre, Thouret, Montmorency, Malouet, Desmeuniers, Sillery.

Sieyès, le prince de Salm, et quelques républicains obscurs et presque inaperçus encore, votèrent pour la suppression absolue de toute sanction royale.

Le duc de Liancourt, Mounier, Virieu, de Sèze, Custine, Maury, votèrent pour le *veto* royal absolu.

La majorité constitutionnelle, qui cherchait sincèrement la pondération des pouvoirs entre la royauté et la nation, crut l'avoir trouvée dans la combinaison du *veto suspensif*. Elle se révéla immense dans ce vote. Necker triompha d'avoir amorti en apparence, par cette abdication de la prérogative indispensable au roi, la lutte des deux principes. Mais, dans cette occasion comme dans toutes, la victoire du ministre fut la défaite du roi.

LXXII.

Paris ne se contenta pas de ce subterfuge, qui sauvait une humiliation à la cour. Le Palais-Royal, les districts, les clubs, les journaux, les pamphlets, la commune, la place publique, n'eurent qu'un cri pour flétrir la mollesse ou pour accuser

la corruption de l'Assemblée. Les députés modérés furent désignés au poignard, et Versailles tout entier menacé d'une soudaine invasion de Paris.

L'Assemblée, tremblant de ne pouvoir satisfaire les opinions insatiables et les pénuries du trésor public, força M. Necker d'interrompre de nouveau le travail de la constitution pour ces mesures urgentes de finances qui sont en même temps les seules ressources et l'aggravation des temps orageux. La faim n'attend pas; il fallait nourrir le peuple par d'immenses sacrifices pour l'approvisionnement de Paris, ou lui livrer la société à dévorer. Des principes ne pallient pas des misères. Necker se consumait à construire des plans généraux de finance dans des décrets dont les troubles du lendemain renversaient les combinaisons. Il expiait cruellement ses présomptions par le sentiment de son impuissance. On lui commandait les miracles qu'il avait promis, et il n'avait plus même le choix des expédients. Le gouvernement flottait à la merci de la tribune, de la presse et des séditions.

LXXIII.

Necker avait espéré trouver une ressource de cent millions en faisant réintégrer au trésor public, comme revenu national, les cent millions de la dîme ecclésiastique sacrifiée généreusement dans la nuit du

4 août. C'est dans cette espérance qu'il avait conseillé au roi une réponse de congratulation, mais ambiguë et dilatoire, à la députation de l'Assemblée nationale qui était venue apporter ces dons populaires à son acceptation. Mais cette réponse n'avait satisfait ni l'Assemblée ni le peuple. On était impatient d'entrer en jouissance des libéralités des deux ordres. On parlait de sommer le roi d'expliquer ses réserves. L'Assemblée et le peuple ne voulaient ni énigmes ni lenteur dans l'exécution de ces décrets.

Mirabeau, tombé un instant dans la désaffection de Paris à la suite de son discours sur la sanction royale, se relevait dans la faveur du Palais-Royal, en insistant impérieusement sur l'acceptation claire et franche des décrets d'enthousiasme du 4 août, qu'il avait blâmés tout bas. Necker sentait que les revenus de la dîme allaient échapper du même coup au clergé et au trésor. Le roi, dans ses paroles aux députations, avait paru craindre de s'engager sur cet article de la dîme par un scrupule de conscience qui ne lui permettait pas de livrer des propriétés inaliénables de l'autel. C'est dans cette angoisse des pensées du roi, des instances de l'Assemblée, des frénésies de la disette, des convulsions de Paris et du dénûment du trésor public, que M. Necker résolut enfin de faire un généreux appel au patriotisme de toutes les classes de la nation. Un large subside volontaire pouvait seul aider la nation, par la main même

de la nation, à traverser une crise au delà de laquelle elle apercevait la constitution, l'ordre et la prospérité publique.

On ne peut blâmer M. Necker d'avoir osé concevoir une telle pensée, quand il n'y en avait plus d'autre à concevoir. Ce n'était plus une pensée fiscale, c'était une pensée patriotique. Le salut de tous n'était plus que dans les mains de tous. Les révolutions doivent payer à leur prix les rançons des idées qu'elles conquièrent aux peuples. Vaut-il mieux en justice et en politique faire payer ces rançons des vaincus par les spoliations de quelques classes sociales, en allumant ainsi les convoitises d'un côté, les ressentiments de l'autre, que de les faire payer par le pays tout entier au nom de l'égalité des pertes et de l'égalité des conquêtes? C'est ce que M. Necker eut à délibérer, et c'est ce qu'il résolut, comme le fit plus tard et plus librement la révolution de 1848, par un sacrifice commun au lieu de l'immolation des riches.

LXXIV.

M. Necker se présenta inopinément à l'Assemblée avec un visage chargé de soucis et de résolutions douloureuses. Il chercha la persuasion dans la franchise, et la force dans le désespoir. Il avoua que l'indigence du trésor public, déserté par le crédit,

qui fuit les troubles, dépassait l'imagination des députés; que les impôts, les uns supprimés, les autres provisoires, mais tous dans l'expectative d'une suppression complète, ne rentraient plus dans les caisses; que la nuit du 4 août, en dispersant les gages des prêteurs, avait effrayé les emprunts; que celui de quatre-vingts millions décrété peu de jours avant n'était pas plus rempli que celui des trente millions; que le numéraire était tari, enfoui ou emporté à l'étranger; que le roi avait envoyé sa propre argenterie à la Monnaie pour alimenter la circulation des espèces; que la dépense de l'année courante et celle de l'année à prévoir constataient un déficit nouveau de soixante millions; qu'il fallait ou pourvoir à ces urgences ou périr, et qu'en conséquence il proposait à l'Assemblée premièrement un impôt du quart du revenu de chaque Français, et un impôt de trois pour cent du capital sur la vaisselle, le numéraire et les bijoux.

LXXV.

L'Asssemblée, consternée de ce tableau, dont les malheurs du temps étaient seuls accusables et qu'elle ne pouvait rejeter ni sur le roi, ni sur le ministre, ni sur le peuple, mais sur elle-même, garda un morne silence après le départ de Necker. Les rares ennemis de la Révolution, qui commençaient

seulement à se compter dans la salle, ressentirent peut-être cette joie sourde et maligne qui accepte les calamités publiques comme une vengeance de ses opinions vaincues; mais ils se gardèrent bien de témoigner cette joie, ils se réunirent sans acception de parti à leurs collègues de toutes les opinions pour aviser au salut public. On ne pouvait le trouver que dans la spoliation des classes élevées, dans la banqueroute aux créanciers de l'Etat ou dans le sacrifice patriotique provoqué par le ministre.

On chargea le comité des finances, dont M. de Montesquiou fut nommé l'organe, de faire un rapport sur la situation des finances si tristement exposée par le ministre. Le comité des finances était trop préparé par ses études de tous les instants sur les nécessités du trésor pour atténuer la détresse publique signalée par M. Necker. M. de Montesquiou démontra à l'Assemblée qu'on lui avait plutôt amoindri qu'exagéré le désastre, et que la totalité des besoins non couverts pour deux années s'élevait à près de cinq cents millions. Il conjurait en conséquence l'Assemblée de délibérer à l'instant sur le plan du ministre.

LXXVI.

« Délibérer? » s'écrie Mirabeau, inspiré à la fois par le sentiment d'urgence patriotique qui comman-

dait de sauver l'Etat et par la joie moins généreuse de saisir en flagrant délit l'insuffisance du ministre en lui laissant la responsabilité d'un avenir douteux, « délibérer? C'est impossible, quand on est » forcé de prendre d'urgence la plus importante et » la plus inopinée des résolutions! J'ose croire, » ajouta-t-il avec l'accent d'une ironie mal contenue sous la déclaration d'estime, « j'ose croire que la » confiance illimitée que la nation a accordée au » premier ministre des finances vous autorise à lui » montrer dans l'imminence des dangers la même » confiance sans hésiter. Votez donc textuellement ce » que le ministre vous demande, et aux yeux de » l'Europe et de la nation, nous serons absous. » M. Necker réussira, et nous bénirons ce succès, » que nous aurons d'autant mieux préparé que notre » déférence aura été plus entière et notre confiance » plus docile. Que si au contraire le ministre venait à échouer dans sa combinaison, le vaisseau » public éprouverait sans doute une violente secousse » sur l'écueil où son pilote chéri l'aurait laissé toucher. Mais vous serez là, messieurs, votre crédit » serait intact, la chose publique resterait tout » entière! »

LXXVII.

Les amis de Necker sentirent le piége sous les

expressions outrées du respect et de l'idolâtrie affectés de Mirabeau. Ils craignirent que l'adoption non délibérée du plan du ministre à la voix de Mirabeau ne parût à l'opinion publique un défi plus qu'un hommage à leur patron. Lally-Tollendal insista pour une délibération réfléchie. Mirabeau remonta à la tribune, et persistant dans la résolution de confiance et d'enthousiasme qu'il avait proposée, il résuma, avec une triomphante puissance de raisonnement et de sentiment, les motifs du vote d'urgence qu'il voulait infliger au plan de M. Necker. Mais dans cette invocation, moitié perfide, moitié magnanime, au patriotisme et à l'habileté de l'Assemblée, il mêla si adroitement la tactique de l'adversaire caché du ministre à l'élan du patriote attendri sur le malheur public, qu'il devint impossible à ses auditeurs d'échapper ou à sa ruse ou à son émotion, et que lui-même, exalté par sa propre éloquence, oublia qu'il était ennemi pour se souvenir seulement qu'il était citoyen.

« Daignez, messieurs, daignez me répondre, » reprit-il en s'adressant au parti du ministre. « Le pre-
» mier ministre vous a-t-il offert le tableau le plus
» effrayant de notre situation actuelle?

» Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggrave-
» rait le péril? qu'un jour, une heure, un moment,
» pouvait rendre le péril mortel?

» Avons-nous un plan nous-mêmes à substituer à
» celui qu'il nous propose? »

On entendit un député répondre *oui!* dans la salle. « *Oui!* » me crie une voix dans l'Assemblée, » reprit l'orateur consommé; « je conjure celui qui » nous répond oui, de considérer que son plan » n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le dé- » velopper, l'examiner, le démontrer. Et moi aussi » je ne crois pas les moyens de M. Necker les » meilleurs possibles; mais le ciel me préserve, » dans une situation si critique, d'opposer les miens » aux siens! Vainement je les tiendrais pour pré- » férables. On ne rivalise pas en un instant une » popularité prodigieuse conquise par des services » éclatants, une longue expérience, la réputation du » premier talent financier connu, et, s'il faut tout » dire, des hasards, une destinée telle, qu'elle n'é- » chut en partage à aucun mortel.

» Il faut donc en revenir au plan de M. Necker. » Oh! si des déclarations moins solennelles ne ga- » rantissaient pas notre respect pour la foi publique, » notre horreur pour l'*infâme* mot de *banqueroute*, » j'oserais scruter les motifs secrets et peut-être, » hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font » si imprudemment reculer au moment de pro- » clamer l'acte du grand dévouement, certainement » inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment aban- » donné. Je dirai à ceux qui se familiarisent avec » l'idée, par la crainte de l'excès des sacrifices, par » la terreur de l'impôt: Qu'est-ce donc que la ban-

» queroute, si ce n'est le plus cruel, le plus ini-
» que, le plus inégal, le plus désastreux des im-
» pôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.
» Deux siècles de déprédations et de brigandages
» ont creusé le gouffre où le royaume est prêt à
» s'engloutir; il faut le combler, ce gouffre effroyable.
» Eh bien! voici la liste des propriétaires français;
» choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier
» moins de citoyens. Mais choisissez, car ne faut-il
» pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la
» masse du peuple? Allons, ces deux mille notables
» possèdent de quoi combler le déficit; ramenez
» l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité
» dans le royaume; frappez, immolez sans pitié ces
» tristes victimes... Vous reculez d'horreur... Hommes
» inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-
» vous pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce
» qui est plus odieux encore, en la rendant inévi-
» table sans la décréter, vous vous souillez d'un
» acte mille fois plus criminel, et, chose inconce-
» vable, gratuitement criminel; car, enfin, cet hor-
» rible sacrifice ferait du moins disparaître le dé-
» ficit. Mais croyez-vous, parce que vous n'avez pas
» payé, que vous ne devez plus rien? Croyez-vous
» que les milliers, que les millions d'hommes qui
» perdront en un instant, par l'explosion terrible,
» ou par les contre-coups, tout ce qui faisait la con-
» solation de leur vie, et peut-être leur unique

» moyen de se sustenter, vous laisseront paisible-
» ment jouir de votre crime? Contemplateurs stoï-
» ques des maux incalculables que cette catastrophe
» vomira sur la France; impassibles égoïstes, qui
» pensez que ces convulsions du désespoir et de la
» misère passeront comme tant d'autres, et d'au-
» tant plus rapidement qu'elles seront plus violentes,
» êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain
» vous laisseront tranquillement savourer les mets
» dont vous n'avez voulu diminuer ni le nombre
» ni la délicatesse? Non, vous périrez; et, dans la
» conflagration universelle que vous ne frémissez pas
» d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera
» pas une seule de vos détestables jouissances.

» Voilà où nous marchons. — J'entends parler de
» patriotisme, d'élans de patriotisme, d'invocations
» du patriotisme. Ah! ne prostituez pas ces mots
» de patriotisme et de patrie! Il est donc bien
» magnanime l'effort de donner une portion de son
» revenu pour sauver tout ce que l'on possède? Eh!
» messieurs, ce n'est là que de la simple arithmé-
» tique; et celui qui hésitera ne peut désarmer
» l'indignation que par le mépris que doit inspirer
» sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la
» plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est
» votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne
» vous dis pas, comme autrefois : Donnerez-vous les
» premiers aux nations le spectacle d'un peuple as-

» semblé pour manquer à la foi publique ? Je ne » vous dis plus : Eh ! quels titres avez-vous à la » liberté ? Quels moyens vous resteront si dans votre » premier pas, vous surpassez les turpitudes des » gouvernements les plus corrompus ; si le besoin » de votre concours et de votre surveillance n'est » pas le garant de votre constitution ? — Je vous dis : » Vous serez tous entraînés dans la ruine univer- » selle, et les premiers intéressés au sacrifice que » le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

» Votez donc ce subside extraordinaire : puisse- » t-il être suffisant ! Votez-le, parce que si vous » avez des doutes sur les moyens (doutes vagues » et mal éclaircis), vous n'en avez pas sur la né- » cessité et sur notre impuissance à le remplacer, » immédiatement du moins. Votez-le, parce que les » circonstances ne souffrent aucun retard, et que » nous serions coupables de tout délai. Gardez-vous » de demander du temps. Le malheur n'en accorde » jamais. — Eh ! messieurs, à propos d'une ridicule » émotion du Palais-Royal, d'une risible insurrec- » tion qui n'eut jamais d'importance que dans les » imaginations faibles ou perverses de quelques » hommes de mauvaise foi, vous avez entendu na- » guère ces mots forcenés : Catilina est aux portes » de Rome, et l'on délibère ! Et certes, il n'y avait » autour de nous ici ni Catilina, ni périls, ni fac- » tions, ni Rome... Mais aujourd'hui, la banque-

» route, la hideuse banqueroute est là; elle menace » de consumer, dans vos propriétés, votre honneur! » — Et vous délibérez! »

LXXVIII.

Quand le don de penser, de sentir, de peindre, et de faire passer par tous les sens dans l'âme d'un peuple assemblé les idées, les sentiments, les frissons dont on est soi-même saisi, existe à un tel degré dans l'éloquence, l'éloquence n'est plus un art, c'est un phénomène dont l'histoire doit consigner l'explosion dans ses annales, comme elle consigne l'éruption d'un volcan. Il y a des discours qui font date dans un temps, autant et plus que des batailles, et qui portent aux siècles à venir, avec le nom d'un orateur, non pas seulement la gloire d'une armée ou d'un peuple, mais la gloire de l'espèce humaine. Ce discours sur la banqueroute, et deux ou trois autres discours de Mirabeau à l'Assemblée constituante, ont ce caractère d'inspiration, de perfection, de force et de beauté, qui en font des monuments de la nature plus que des monuments d'art ou de politique. Ils n'agrandissent pas seulement la nation, l'orateur et l'homme, ils agrandissent l'humanité tout entière. On s'étonne, on se félicite et on se glorifie d'être du même sang, de la même chair et du même esprit que ces créatures

qui produisent de loin en loin de tels éblouissements de génie, et on grave un signe de plus sur l'échelle des facultés de l'homme, pour attester aux âges futurs jusqu'à quel degré de sublimité la parole humaine a pu s'élever dans un tel pays et à un tel jour. Si le crime et la vertu font partie de l'histoire, le génie aussi est historique, et l'admiration élève à la vertu.

LXXIX.

Mirabeau, dans cette explosion, moitié inspirée, moitié préméditée, d'éloquence, s'était montré à la fois homme de passion, homme d'État et homme de génie. Haine, calcul, enthousiasme, tout y était. Comme homme de passion, il écrasait, sous la seule vengeance digne du génie, la vengeance d'un grand service rendu à son inégal adversaire, M. Necker. Comme homme d'État, il s'attachait l'innombrable classe des créanciers de l'État, tremblants de voir leurs capitaux, leurs rentes, leurs pensions, leurs indemnités engloutis avec leur existence et celle de leurs familles dans le gouffre entr'ouvert d'une banqueroute. C'était un puissant et solide élément de popularité honnête que Mirabeau rangeait d'un mot derrière lui, une armée de clients qu'il s'assurait pour l'avenir. Comme homme de talent, il prenait enfin, avec un éclat qui foudroyait la médio-

crité et l'envie, le seul rang digne de lui dans le congrès de la France, le premier. De ce jour, en effet, son talent fut si prestigieux et si avéré qu'il couvrit même les faiblesses et les fautes de sa vie passée, et qu'il n'eut plus pour dénigreurs que des jaloux. On pardonna tout à l'homme qui s'excusait par tant de gloire.

LXXX.

Les propositions de M. Necker furent votées d'entraînement. Le ministre vint remercier l'Assemblée du dernier vote de confiance qu'il devait à un ennemi longtemps dédaigné. Pour donner l'exemple des sacrifices patriotiques dont cette séance et ce discours avaient semé l'émulation et la généreuse fièvre dans toutes les classes du pays, M. Necker s'imposa lui-même à cent mille francs. Cet exemple, imité par les membres riches et populaires de l'Assemblée, se propageant de proche en proche, du riche au pauvre, par une rivalité de patriotisme, couvrit un moment la France des libéralités des citoyens déposées à l'envi sur l'autel de la patrie. On porta en masse l'argenterie et les bijoux à la Monnaie pour raviver la circulation du numéraire. Cet impôt du quart du revenu et cette monétisation des métaux précieux préservèrent M. Necker des extrémités auxquelles il avait touché et retardèrent la catastrophe des finances.

LIVRE HUITIÈME.

I.

L'apaisement des cœurs que l'acceptation du *veto suspensif* par le roi et le discours de Mirabeau en faveur des mesures financières de M. Necker avaient produit dans l'Assemblée et dans le château de Versailles ne s'était point communiqué à la capitale. Trois partis, un moment confondus dans un unanime emportement vers les nouveautés au moment de la convocation des états généraux, commençaient à se distinguer et à se caractériser nettement dans la Révolution croissante.

Le parti contre-révolutionnaire, parti composé de la cour, du haut clergé et de la haute noblesse, menacé par les conséquences des principes philosophiques qu'ils avaient eux-mêmes appelés à l'œuvre dans

les états généraux et qui maintenant les demandaient eux-mêmes pour victimes.

Le parti de la noblesse moyenne, des provinces, de l'armée, des parlements, de la bourgeoisie, de la banque, de l'industrie, de la propriété, parti qui aspirait à des réformes modérées compatibles avec le maintien de la monarchie, et qui bornait ses désirs et ses vœux à une constitution représentative et à une suppression d'abus, de priviléges, d'aristocratie et de despotisme déjà presque accomplie par la déclaration du 23 juin, par la conquête d'une assemblée délibérante et par les sacrifices de la nuit du 4 août.

Enfin, le parti des démagogues, qui tenta toujours et partout, à Athènes, à Rome comme à Paris, de se mêler aux révolutions pour les corrompre et les pervertir par l'exagération des principes, de faire dépasser le but honnête et possible des réformes par les anarchies populaires, et de substituer les passions et les fureurs de la multitude qu'elle agite aux droits et aux conquêtes légitimes des nations.

II.

Ce parti, peu nombreux encore dans les villes de province, presque nul dans les campagnes, où la fermentation momentanée contre les châteaux n'avait été que l'impulsion d'une tactique occulte des agitateurs de Paris, qui avaient allumé et soufflé cet incen-

die d'un jour, était très nombreux et bouillonnant dans la capitale. Il se composait d'éléments divers et presque inconnus les uns aux autres, mais dont le rapprochement dans une immense capitale, agitée par l'écroulement de toutes les institutions antiques, produisait une fermentation, une accélération de fièvre et des explosions de passions impossibles à calculer et à contenir.

C'était cette lie abjecte et fétide de crime, de vice, de débauche, d'oisiveté et de misère, qui se retrouve mal couverte par la population pure, honnête et active au fond de toutes les capitales, comme les immondices qui infectent l'air quand les égouts sont obstrués; criminels déshonorés par la peine, cherchant les ténèbres et les occasions du crime dans les foules anonymes des grandes réunions d'hommes; femmes publiques avilies et démoralisées par la débauche; suppôts de jeux et de lieux infâmes; courtiers de vices, trafiquant d'immoralités, étrangers à toute nation, rejetés comme une écume de leur pays, et servant de levain à toutes les fermentations des pays qui leur font asile; masses oisives et turbulentes des ateliers fermés par l'inaction des industries, perverties par l'indigence; foules curieuses et insouciantes de tout, excepté du bruit du jour et du mouvement quotidien des rues, curiosités qui les précipitent, sans savoir où elles vont, dans les courants et dans les contre-courants de la place

publique, pour assister aux événements, ces spectacles gratuits du peuple. Il fallait y ajouter alors cette foule plus dangereuse de déserteurs des gardes françaises et des régiments insubordonnés, réfugiés dans Paris pour échapper à la discipline, et cherchant à pousser les masses aux désordres et aux séditions pour couvrir par de nouvelles impunités l'impunité de leur désertion.

III.

C'était la jeunesse des comptoirs, des écoles, des théâtres, des promenades publiques, des lieux de rassemblement et de plaisirs, légère d'années et de pensées, avide d'impressions, impatiente d'espérances, indifférente de tumulte, et cherchant à agrandir la scène et à accélérer le drame populaire pour agrandir et accélérer ses émotions.

C'étaient les vainqueurs de la Bastille et les héros du 14 juillet, fiers de la première victoire, et impatients de prêter à la liberté récente les armes qu'ils venaient d'arracher au despotisme.

C'étaient les bataillons des districts les plus populeux et les plus prolétaires de Paris, commandés par des tribuns élus par eux-mêmes, et qui ne consentaient à obéir à Lafayette qu'autant que Lafayette obéirait lui-même à leur impulsion.

C'étaient les officiers subalternes de la magistrature,

des parlements, des tribunaux, hommes en général endurcis par la chicane, exercés par le forum, jaloux de déployer dans leurs districts, dans leurs sections, dans les cafés, dans les rassemblements, cette exagération des principes et cette supériorité vide des paroles que le peuple, facilement ébloui d'emphase, admire comme un génie sorti de la foule pour anéantir les supériorités de convention.

C'étaient surtout les rédacteurs de la presse quotidienne, les pamphlétaires politiques, les orateurs de clubs, puissance qui ne peut s'accréditer au début des révolutions que par l'exagération, qui se dispute les électeurs à coups de scandales, qui cherche à se dépasser elle-même à chaque accès de l'opinion par une émulation d'audace et de paradoxe, et qui, ne pouvant vivre que de l'engoûment qu'elle excite et qu'elle entretient, nourrit, par intérêt et par vanité, cet engoûment de toutes les illusions, de toutes les complaisances et de toutes les adulations que le délire souffle aux masses.

Cette presse quotidienne, démagogique par nature et par nécessité, à une époque où la sagesse n'avait pas de voix assez courageuse pour la dire ni d'oreilles assez impartiales pour l'entendre, avait suscité, pour le malheur des temps, dans Paris, des talents presque égaux à ceux de l'Assemblée nationale. Les clubs commençaient à rivaliser, même à dominer la tribune. Cette foule d'hommes de plume éclos depuis vingt

ans de l'esprit du dix-huitième siècle, et que leur jeunesse, ou leur fortune, ou leur naissance, avaient pour la plupart repoussés de l'éligibilité à l'Assemblée nationale : les Laharpe, les Champfort, les Rivarol, les Suleau, les Chenier, les Fauchet, les Brissot, les Marat, les Camille Desmoulins, les Fabre d'Églantine, les Loustalot, les Carra, les Gorsas, les Danton, les Hébert, les Robespierre, les Condorcet, les d'Entraigues ; ceux-là dans des libelles anonymes, ceux-ci dans des pamphlets signés ; les uns dans des feuilles hebdomadaires, les autres dans des journaux quotidiens ; quelques-uns dans des lettres périodiques à leurs commettants, le plus grand nombre dans des publications à la main criées et semées par des vociférateurs à gages dans les cafés et sur les places publiques, fomentaient de leur mille voix le foyer démagogique de Paris.

IV.

A ces éléments incendiaires, remués et soufflés matin et soir par les agitateurs visibles de Paris, se mêlaient, dans une proportion que l'histoire ne peut apprécier avec exactitude, mais qu'il lui est impossible de ne pas reconnaître, sinon le premier prince du sang, au moins la faction occulte, ambitieuse et conspiratrice qui empruntait le nom du duc d'Orléans. Si ce prince n'était pas en ce moment le mo-

teur actif des mouvements de Paris, il était au moins le drapeau des démagogues. Son nom était dans toutes les bouches des meneurs du Palais-Royal, des clubs et des faubourgs. Sa popularité parmi les séditieux de la plus infime espèce de la populace l'accusait; il n'y avait point de preuves contre lui, mais il y avait des apparences et des soupçons. Le soupçon de tout un peuple n'est pas une conviction, mais c'est un indice pour l'histoire. Tout le monde croyait voir en ce moment l'or du prince, son mot d'ordre, son doigt indicateur dans les manœuvres des séditions. Sa haine contre la reine, son éloignement de la cour, le rôle de prince patron du peuple qu'on avait essayé de lui faire prendre dans les querelles du roi et du parlement, rôle qu'il n'avait pas eu la force de soutenir; son court exil adouci par la bonté du roi, prétexte plus que cause de vengeance; ses liaisons en Angleterre avec le prince de Galles, fils aîné du roi, et qui affectait le rôle coupable de chef de l'opposition contre son père; sa défection éclatante à son ordre et même à sa famille à l'ouverture des états généraux; son intérêt pervers mais évident aux agitations qui menaçaient la reine, qui désaffectionnaient du roi, qui faisaient fuir les princes plus rapprochés que lui du trône, et qui lui ouvraient la perspective vague d'un couronnement ou d'une dictature par le peuple; l'immensité de sa fortune, qui pouvait suffire à la

solde d'une armée d'agitateurs; l'immoralité de sa vie privée, qui ne laissait à présumer à l'opinion aucun scrupule de vertu dans sa vie publique; ses caresses et ses déférences dans l'Assemblée envers les chefs de la tribune et de la presse qui sapaient le plus ouvertement les institutions, Sieyès, Condorcet, Lauzun, Péthion; ses liaisons indirectes, mais notoires, à Paris, avec les chefs des factions prolétaires, qui préparaient le plus ouvertement les explosions de la multitude, les Santerre, les Marat, les Danton, les Saint-Huruge, les Barrère, les Thuriot, les Camille Desmoulins, les orateurs de la commune des districts, des cafés, des clubs; ses inspirations politiques puisées dans l'intimité d'une femme artificieuse, intrigante et lettrée, madame de Genlis, Égérie de son ambition; enfin, la direction de son conseil intime et le ministère de ses complots remis à un homme de talent, M. de Laclos, officier d'artillerie, auteur d'un livre de mœurs où la perversité était érigée en système, et qui s'était fait la renommée du Machiavel de l'intrigue: tous ces symptômes, tous ces demi-jours, tous ces doutes, tous ces mystères, tous ces trésors depensés sans qu'on pût remonter à la source, toute cette ruine, tous ces emprunts du prince en Hollande, sans qu'on pût comprendre par où fuyait son trésor, semblaient sinon convaincre, du moins accuser le parti du duc d'Orléans de la plus dangereuse des complicités, la com-

plicité irresponsable de l'anonyme. Peut-être cette complicité présumée n'existait-elle que dans la situation, dans le nom du prince et dans l'ambition de ses conseillers. Aucun témoignage irrécusable n'a saisi sa main ou son or dans les trames de cette époque. Laclos, s'il a eu des secrets, a emporté sa conspiration dans la tombe. Mais criminel ou innocent, le nom du duc d'Orléans servait alors puissamment les démagogues. Ce nom qu'on leur livrait, ces trésors qu'on croyait à leur disposition, leur permettaient, comme cela est nécessaire au peuple, de personnifier la sédition dans un homme, et de montrer un roi du peuple à la multitude. Il n'est pas douteux que cette faction, active ou passive, vraie ou supposée, mais apparente dans le nom et l'attitude du duc d'Orléans, n'ait puissamment concouru au mouvement prochain qui se préparait contre Versailles.

V.

Tout servait alors, dans les circonstances, les projets des agitateurs. Paris était plein de ces rumeurs sourdes qui précèdent les grandes commotions de la multitude. Chacun tremblait pour sa subsistance. La peur est toujours le prélude de la colère dans le peuple. On répandit dans la ville que les ateliers nationaux, soldés à vingt sous par jour par la commune, et campés à Montmartre au nombre de vingt

mille hommes, s'insurgeaient contre la municipalité pour cause d'insuffisance de salaire, en disproportion avec le prix et la rareté du pain. On répandait dans les faubourgs que les convois n'apportaient que des farines avariées et mélangées de substances malfaisantes pour la nourriture du peuple, et que la cour et M. Necker lui-même étaient complices de cette famine artificielle des ouvriers. Les boulangers, menacés par les consommateurs, venaient tour à tour en députations tumultueuses menacer la commune. Versailles, disait-ón, arrêtait les approvisionnements de Paris. Bailly et Necker ne réussissaient souvent, malgré leur sollicitude, qu'à assurer pour un jour la consommation d'un million d'hommes. Les districts, de leur autorité privée, ordonnaient des recherches de farine dans les couvents de Paris, suspects d'accaparement pour leur maison. Les commissaires aujourd'hui élus, demain suspects, présidaient à la mouture des blés et à la distribution des farines aux fours. Les attroupements, grossis par la panique, se formaient avant l'aurore aux portes des boulangers. On s'y disputait l'aliment du jour. Des scènes émouvantes de pitié, de colère, de larmes, de misère, attendrissaient, passionnaient, fébricitaient la multitude. Les femmes, les vieillards, les enfants, les infirmes, se retiraient souvent les mains vides. Leurs gémissements, leurs imprécations accusaient les riches, les magistrats, le gouvernement, le roi et surtout

la reine. La crainte de manquer de pain le lendemain poussait les familles à doubler leur provision pour la journée. Le pain cuit par les fours, pour la consommation de vingt-quatre heures, paraissait ainsi manquer à une moitié du peuple. Il fallait cuire de nouveau à l'heure où les fours sont éteints, et faire attendre jusqu'à la nuit les clients affamés du quartier. Les exhortations, la police, la force, la garde nationale, ne suffisaient pas à calmer ou à réprimer les tumultes et les violences de ces émeutes de la faim. Bailly, Lafayette et la garde nationale s'attendaient d'heure en heure à des insurrections en masse; ils formaient des colonnes de patrouilles civiques, et portaient des pièces de canon aux embouchures des faubourgs populeux de la ville. Chaque district, n'obéissant qu'à sa propre impulsion dans l'anarchie générale, formait ses comités de police, de subsistance, de sûreté générale, dont les mesures isolées et contradictoires se heurtaient avec les ordres de la commune.

VI.

Les uns envoyaient saisir les pamphlets incendiaires et déchirer les journaux par des détachements de garde nationale chez les libraires; les autres répandaient des proclamations et des libelles propres à activer les pulsations de la fièvre pu-

blique. Les uns interdisaient la représentation des drames révolutionnaires dans les théâtres; les autres ordonnaient aux comédiens de les représenter par ordre, pour offrir au peuple les occasions d'allusions odieuses et de personnalités indirectes contre la royauté. La municipalité revendiquait en vain le souveraineté dictatoriale de la ville: chaque section lui contestait son autorité, chaque tribune vociférait contre sa tyrannie et contre l'arbitraire armé des séides de Lafayette. Le Palais-Royal, quartier général des démagogues, s'insurgeait contre l'hôtel de ville. Le jardin de ce palais offrait, de nuit et de jour, le spectacle continuel d'une lutte tantôt tragique, tantôt cynique entre les patrouilles de Lafayette et les attroupements des séditieux. On y délibérait à haute voix sur les questions soulevées par la discussion des droits de l'homme dans l'Assemblée. Chaque orateur étendait ces droits arbitraires jusqu'aux excès de son délire ou de son impunité. Le mot *anarchique* de Lafayette, qui ne se justifie que devant la conscience, jamais devant la loi : « *L'insurrection est le plus sacré des devoirs,* » était commenté sous toutes les formes contre lui. Chacun voyait la tyrannie dans la subordination quelconque à l'autorité, et le droit d'insurrection dans sa répugnance à obéir à la loi. Marat, Camille Desmoulins, Loustalot, donnaient dans leurs feuilles le mot d'ordre de l'indignation, de la colère ou de

la dérision contre les décrets de l'Assemblée ou contre les ordres de la Commune.

VII.

« Nous avons passé rapidement de l'esclavage à
» la liberté, » écrivait Loustalot dans sa feuille tirée à
quatre cent mille exemplaires; « nous courons plus
» rapidement encore de la liberté à l'esclavage. On
» endort le peuple au bruit des éloges qu'on lui
» prodigue sur ses exploits du 14 juillet; on l'a-
» muse par des fêtes, par des cortéges; on l'éblouit
» par les épaulettes; on nous élève au-dessus des
» héros de la Grèce et de Rome dans des discours
» adulateurs. Les anciens salariés de l'aristocratie
» (les Lafayette, les Lameth, les Mirabeau) se sont
» couverts du masque de la popularité pour réta-
» blir une aristocratie nouvelle (la garde nationale)
» sur les débris de l'ancienne.

» Les motifs sont que la patrie a été en péril et
» que la Révolution s'est opérée sans eux. Ils veulent
» tout prétendre et tout faire depuis qu'il y a des
» places à remplir, et que l'autorité semble devoir
» appartenir à celui qui aura, non pas le courage,
» mais l'adresse de s'en emparer. Cette cohorte d'am-
» bitieux est composée principalement d'hommes de
» barreau, de financiers, de secrétaires royaux, de
» censeurs royaux. Nous observons leur marche, nous

» éclairons leurs projets. Mais lorsque le temps sera » venu, nous vous jurons, Français, de ne pas manquer de courage pour les dévoiler. Le premier » soin de ceux qui aspirent à nous asservir sera de » restreindre la liberté de la presse et même de l'étouffer. On ne pourra bientôt plus parler sans que » l'Assemblée et l'homme en place ne disent qu'on » trouble l'ordre public! »

VIII.

Loustalot, jeune homme de talent, à qui l'enthousiasme sincère de la Révolution avait fait prendre la plume comme une des armes de la liberté, avait ce caractère excessif et ombrageux du républicain probe et désintéressé qui conquiert l'estime du peuple en lui disant des vérités quelquefois sévères et en ne flattant que ses passions honnêtes. Les factions, les séditions, les crimes du peuple lui faisaient horreur; mais, plus philosophe que politique, Loustalot s'armait contre toute espèce de force, comme si toute force eût été une tyrannie. Erreur généreuse et naturelle à sa jeunesse. Il ne savait pas qu'il faut plus de force encore à la liberté qu'à la servitude, et que la seule différence est que la force de la liberté est dans la loi obéie, et la force de la tyrannie dans l'arbitraire subi par un peuple. Loustalot, par son enthousiasme, par son honnêteté, par ses illusions mêmes de jeu-

nesse, répondait complétement à la majorité de la France en ce moment. Il popularisa des erreurs, jamais des crimes. Il eut un auditoire immense et tel qu'il n'en exista pas un pareil pour un écrivain politique. Il mourut à vingt-six ans, avant l'heure des déceptions et des repentirs, consumé par le patriotisme qu'il avait allumé dans des millions de cœurs.

IX.

Camille Desmoulins, aussi ardent, mais moins probe de style, avait pris, depuis le 14 juillet, le rôle d'agitateur de Paris. C'était lui qui avait donné le cri et la cocarde du Palais-Royal à l'insurrection. Aucun homme ne représentait mieux la foule. Il en avait les turbulences, les murmures, les élans, les retours soudains, les légèretés, les cynismes, les lâchetés, les héroïsmes, les gaîtés, les colères, le rire et les larmes; n'ayant point de place à la tribune, il s'en était fait une dans le Palais-Royal et au district des Cordeliers. Ecrivain consommé avant l'âge, il avait consacré son âme mobile à être le vent de la tempête civile. « Je suis, » disait-il lui-même, « le » soufflet du feu de la liberté! »

Son talent pour la raillerie la plus mordante, la plus sanglante et la plus gaie, après celui de Voltaire, le rendait immensément propre à profaner tout ce que le peuple avait l'habitude de respecter.

Mais artiste de parade avant tout, Desmoulins cherchait l'art d'Aristophane ou de Rabelais jusque dans l'outrage. Son style, grec d'origine, latin de forme, français de verve, élevait l'insulte jusqu'à l'éloquence et faisait descendre l'ironie jusqu'au sang. Le fond de son âme était une impiété naturelle envers toute chose. Il aimait à dégrader comme d'autres aiment à relever l'espèce humaine. Le ricanement de son style comique devenait tragique sans cesser d'être bouffon; il n'en était ainsi que plus atroce.

Sa légèreté d'homme cependant excusait jusqu'à ses cruautés d'écrivain. Il y avait de l'enfant en lui dans le tribun; on ne pouvait ni l'estimer ni le haïr. Ses opinions n'étaient que ses caprices. Après avoir fait saigner les victimes de sa plume, il les plaignait à la fin des supplices, et il écrivait des pages de Tacite pour flétrir les bourreaux qu'il avait caressés.

La vogue de la clémence le soulevait comme la vogue de l'échafaud. Dans d'autres temps, il eût été un autre homme : il aurait amusé un tyran, comme il amusait une multitude; sous le despotisme, il aurait été un fou de cour; sous la licence, il s'était fait le fou du peuple. Subalterne par caractère, Desmoulins s'attachait à tout ce qui promettait de la force. Mirabeau, dans ce moment, s'en servait comme d'un écho dans Paris; Danton, comme d'un bate-

leur pour rassembler et égayer la foule autour de sa tribune des Cordeliers.

« O mes chers concitoyens! » écrivait ce jour-là Camille Desmoulins, « je gémis quand je vois autour » de moi cette multitude de gens qui de l'auguste et » sainte liberté font une affaire et spéculent sur la » constitution. Dans le degré de corruption et d'é- » goïsme où nous sommes parvenus, si nous voulons » conserver la liberté, gardons-nous bien de créer un » sénat et des places inamovibles, de mettre la feuille » des bénéfices et d'accumuler les richesses dans les » mains d'un seul homme. Quand toutes les conscien- » ces sont à vendre, il ne reste plus qu'à combiner » tellement la constitution, qu'il n'y ait personne en » état de les acheter. Les trésors de la Numidie avaient » corrompu trois fois et les généraux, et les consuls, » et la municipalité, et les tribuns, et la magistra- » ture, dans l'affaire de Jugurtha. Mais quand le » peuple romain en eut évoqué la commission à l'as- » semblée générale, il fut impossible à Jugurtha de » corrompre tout le peuple, non que le peuple fût » moins corruptible que les sénateurs, mais où trou- » ver un acheteur assez riche?

» Ce ne sera point assez dans un siècle corrompu, » que le peuple ne se dépouille point de sa toute- » puissance pour en revêtir un sénat, et qu'il soit » dispensateur des places: il faut que l'amovibilité des » charges soit telle, que les mutations soient si rapides,

» qu'il n'y ait point d'aliments à la cupidité. Alors » les emplois seront réellement des *charges* et non » des bénéfices; alors, à ceux qui veulent primer et » se faire remarquer, il restera, non plus l'ambition » des grandes places, mais l'ambition des grandes » choses. L'ambition qui vient de l'orgueil sera néces- » sairement détruite; il ne restera que l'ambition » qui vient de la bienfaisance, l'ambition nécessaire » aux grands cœurs, celle d'être utile. Malheureuse- » ment ce n'est point de cette noble ambition que la » plupart sont travaillés, mais d'une tout autre fièvre.

» A la ville, on sait quel conflit il y a eu entre » les électeurs et les représentants de la Commune, » chacun se disputant et tirant à soi la chaise curule; » dans les districts, tout le monde use ses poumons » et son temps pour parvenir à être président, vice- » président, secrétaire, vice-secrétaire. Ce ne sont » que des comités de toute nature. Il n'y pas jus- » qu'au fusilier qui ne soit bien aise de faire sentir » son arbitraire aux citoyens. Quand je rentre à onze » heures du soir, on me crie : Qui vive? — Monsieur, » dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote » picard. Mais il me demande si je suis Français, en » appuyant la pointe de la baïonnette. Malheur aux » muets! — Prenez le pavé à gauche! me crie une » sentinelle. Plus loin, une autre crie : — Prenez le » pavé à droite! Et, dans la rue Sainte-Marguerite, » deux sentinelles criant : — Le pavé à droite! le pavé

» à gauche! j'ai été obligé, de par le district, de » prendre le ruisseau. Je prendrai la liberté de de» mander à MM. Bailly et Lafayette ce qu'ils pré» tendent faire de ces trente mille uniformes. Je » n'aime point les priviléges exclusifs. Le droit d'a» voir un fusil et une baïonnette appartient à tout » le monde. »

X.

Mais l'adoption du *veto suspensif* accordé au roi par l'Assemblée nationale porta jusqu'à la fureur l'indignation des orateurs des districts et du Palais-Royal. Le club du *café de Foy*, où se réunissaient tous les soirs les motionnaires les plus exaltés de la presse et des sections, et dont les délibérations à porte ouverte retentissaient jusque sous les arcades et sous les allées du jardin, protesta avec l'autorité d'une assemblée populaire et d'une insurrection en permanence contre la lâcheté ou la trahison des députés, qui n'avaient, disait-il, reçu la souveraineté nationale des mains du peuple que pour se hâter de la prostituer aux ministres.

Le marquis de Saint-Huruge, gentilhomme du Mâconnais, à la taille herculéenne, à la voix de Stentor, au visage exalté par la démence, à peine sorti des prisons où la cour l'avait fait enfermer pour ses désordres, et qui s'était jeté par ressentiment à la

faction d'Orléans et par turbulence à toutes les séditions, fut choisi par ce club pour porter à Versailles la protestation des patriotes du Palais-Royal. Saint-Huruge, fier de reporter à la cour les affronts que la police lui avait fait subir, sortit du Palais-Royal à la tête de deux ou trois mille jeunes gens ameutés par ses gestes, incendiés par ses paroles.

Bailly et Lafayette, avertis à temps de cette invasion tumultueuse du Palais-Royal à l'Assemblée, interceptèrent les barrières à Paris sur la route de Versailles avec des bataillons et de l'artillerie. Saint-Huruge, abandonné de sa colonne, revint se plaindre au club de l'oppression de la Commune et de Lafayette. Le Palais-Royal éleva pouvoir contre pouvoir, déclara ses délibérations et ses tumultes en permanence, et brava par d'insolentes adresses la municipalité.

XI.

L'Assemblée, instruite des attentats médités contre elle, somma la Commune de dissiper ou d'éteindre le foyer de sédition contre la dignité et la sûreté de ses membres.

« Les Catilina sont aux portes! » s'écrie un député. « Vous perdez le temps en délibérations! —
» Nous avons osé délibérer, » répliqua Duport, « ici,
» en présence d'une armée de cinquante mille hom-

» mes armés par le despotisme et commandés par
» un général consommé! Nous craindrions quinze
» ou vingt mille hommes sans projet et érigés en
» république, sans loi, sans constitution, sans unité
» au milieu de leur propre faction! Non, c'est ici
» que nous devons sauver l'Etat, même aux dépens
» de nos jours; c'est ici que nous devons délibérer
» calmes au milieu de l'effroi que ces hommes ré-
» pandent! Au moins soyons un éternel exemple de
» la constance qu'on doit apporter au service de la
» patrie. »

Le désaveu d'un des orateurs qui passait pour incliner le plus aux principes extrêmes porte un coup mortel aux factieux du Palais-Royal.

« Ce n'est pas assez! » s'écria Mounier, pressé de déployer contre les séditions populaires l'audace qu'il avait déployée à Vizille contre l'aristocratie. « C'est le
» cas ici pour le comité des douze d'agir! Il faut
» accorder une récompense de 300,000 francs à celui
» qui viendra dénoncer les auteurs et les instiga-
» teurs de ces crimes de lèse-majesté nationale.
» L'Assemblée doit braver leur menace. Elle doit
» périr au besoin à son poste, et si elle périt, elle
» léguera sa vengeance aux bons citoyens de Paris
» et de la province. »

XII.

Clermont-Tonnerre insista pour une répression légale et sévère. On lui objecta qu'à une époque récente il avait dit qu'il n'y avait pas lieu à délibérer quand les mêmes factieux de Paris étaient allés forcer les prisons pour délivrer les gardes-françaises.

« C'est vrai, » répondit-il en se repentant déjà de ses concessions partiales aux premières émeutes qui servaient alors l'Assemblée, et qui maintenant dépassaient ses opinions. « Mais la délivrance des » gardes-françaises n'était qu'un scandale; la sédi- » tion actuelle est un attentat contre la liberté fran- » çaise. Depuis, votre vertu a mis en fuite les trente » mille hommes du despotisme. Obéirez-vous main- » tenant à une effervescence populaire? L'un vous » commandait des bassesses, l'autre vous comman- » dera bientôt des crimes! Vous ne pouvez pas dé- » libérer au milieu de quinze mille hommes armés » dont les projets sont un mystère et dont la re- » nommée est perdue. »

XIII.

Ces fermetés de paroles et d'attitude de l'Assemblée, rapportées au Palais-Royal, ne firent que

surexciter sa rage et porter ses motions jusqu'au crime. On y proposa la proscription en masse des députés qui avaient voté pour le véto suspensif, on les désigna au supplice ignominieux et soudain de la lanterne. Les plus modérés et les plus habiles, écartant ces motions féroces, mais voulant activer l'anarchie par l'insurrection morale des districts contre la Commune, proposèrent de faire éliminer par les districts quatre cents députés qui corrompaient la représentation nationale du levain de l'aristocratie. Le rassemblement se porta en masse à l'hôtel de ville pour demander la convocation immédiate des districts. Les orateurs de cette pétition tumultueuse étaient Loustalot, de Moutier, Bentaballe, Baillot, Lescat et Callard, tous hommes jeunes sortis du barreau, des arts ou des lettres.

Lafayette engagea le conseil de la commune à les admettre. Ils parurent et lurent insolemment leur sommation devant le maire, le conseil et le commandant général. Le conseil refusa de répondre à une députation qui n'avait aucun mandat légal pour élever sa voix devant les pouvoirs publics. Cette réponse rapportée au Palais-Royal fit partir une seconde députation chargée d'insister plus impérieusement auprès de la municipalité. Elle reçut le même accueil. Enfin une troisième députation, plus nombreuse et plus irritée, sous la conduite du marquis de Saint-Huruge, fut admise en présence de La-

fayette, et scn orateur insulta de la voix et du geste les représentants de la commune dans leur propre palais.

XIV.

Le maire ordonna à Lafayette de sévir enfin contre ce pouvoir anonyme et turbulent qui prétendait se substituer à tous les pouvoirs. Quelques bataillons de gardes nationaux des quartiers calmes de Paris et les grenadiers soldés fondirent sur le rassemblement désarmé du café de Foy, et firent évacuer le jardin par les orateurs. Mais le lendemain, plusieurs districts, travaillés par les sections, députèrent directement à l'hôtel de ville pour demander la protestation de la capitale contre les décrets de l'assemblée sur le *veto*. Versailles même, à l'imitation de Paris, bouillonna contre l'Assemblée et menaça d'incendier la salle des séances, souillée par la trahison des mandataires du peuple. Le comte d'Estaing, le Lafayette de Versailles, qui commandait la garde nationale dans la résidence du roi et dans le rayon de l'Assemblée, contint avec peine le soulèvement de l'opinion dans les rangs des citoyens responsables de ce double dépôt à la France.

Le club Breton, berceau des Jacobins; les Cordeliers, tribune de Danton; la presse et les pamphlets, prirent parti pour le Palais-Royal contre

l'assemblée de la commune et contre l'Assemblée nationale.

XV.

« Comment, » écrivait Camille Desmoulins dans son journal, qu'il intitulait, par une sanguinaire facétie, les *Discours de la Lanterne aux Parisiens*, « comment, lorsque Lally-Tollendal proposa à l'As- » semblée nationale une chambre haute, une cour » plénière et deux cents places de sénateurs à vie, » lorsqu'il fit briller ainsi à tous les yeux deux cents » récompenses pour les traîtres, comment les Cha- » pelier, les Barnave, les Péthion, les Target, les » Grégoire, les Robespierre, les Bianzat, les Volney, » les Mirabeau..... et tous les Bretons, comment les » fidèles défenseurs du peuple n'ont-ils pas déchiré » leurs vêtements en signe de douleur? Comment » ne se sont-ils pas écriés : — Il a blasphémé!... » Proposer un *veto* absolu, et, pour comble de » maux, des aristocrates à vie, à la nomination » royale, je demande si on peut concevoir une mo- » tion plus *liberticide*.

» Le Palais-Royal avait-il donc si grand tort de » crier contre les auteurs et fauteurs de pareilles » motions? Je sais que la promenade du Palais- » Royal est étrangement mêlée, que les filous y » *usent* fréquemment de *la liberté de la presse*, et

» que maint zélé patriote a perdu plus d'un mou-
» choir dans la chaleur des motions. Cela n'empêche
» point de rendre un témoignage honorable aux
» promeneurs du Lycée et du Portique. Ce jardin
» est le foyer du patriotisme, le rendez-vous de
» l'élite des patriotes qui ont quitté leurs foyers et
» leurs provinces pour assister au magnifique spec-
» tacle de la révolution de 1789, et n'en être pas
» spectateurs oisifs. De quel droit priver de suffrages
» cette foule d'étrangers, de suppléants, de correspon-
» dants de leurs provinces? Ils sont Français, ils ont
» intérêt à la constitution et le droit d'y concou-
» rir. Combien de Parisiens même ne se sou-
» cient pas d'aller dans leurs districts! Il est plus
» court d'aller au Palais-Royal; on n'a pas besoin
» d'y demander la parole à un président, d'attendre
» son tour pendant deux heures. On propose sa mo-
» tion : si elle trouve des partisans, on fait monter
» l'orateur sur une chaise; s'il est applaudi, il la
» rédige; s'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les
» Romains, dont le *forum* ne ressemblait pas mal à
» notre Palais-Royal. Ils n'allaient point au district
» demander la parole : on allait sur la place, on
» montait sur un banc sans craindre d'aller à l'Ab-
» baye. Si la motion était bien reçue, on la propo-
» sait dans les formes. Alors on l'affichait sur la
» place; elle y demeurait en placard pendant vingt-
» neuf jours de marché. Au bout de ce temps il y

» avait assemblée générale; tous les citoyens, et non
» pas un seul, donnaient la sanction. Honnêtes pro-
» meneurs du Palais-Royal, ardents promoteurs de
» tout bien public, vous n'êtes point des pervers et des
» Catilinas, comme vous appellent M. de Clermont-
» Tonnerre et le *Journal de Paris*, que vous ne lisez
» point. Catilina, s'il m'en souvient, voulait se ser-
» vir du *veto* et l'arracher au peuple, à l'exemple de
» Sylla. Ainsi, loin d'être des Catilinas, vous êtes tout
» le contraire, et les ennemis de Catilina. Mes bons
» amis, recevez les plus tendres remercîments de la
» *Lanterne*. C'est du Palais-Royal que sont partis les
» généreux citoyens qui ont arraché des prisons de
» l'Abbaye les gardes-françaises détenus ou présumés
» tels pour la bonne cause; c'est du Palais-Royal que
» sont partis les ordres de fermer les théâtres et de
» prendre le deuil le 12 juillet; c'est au Palais-Royal
» que le même jour on a crié : Aux armes! et pris
» la cocarde nationale; *c'est le Palais-Royal qui, de-*
» *puis six mois, a inondé la France de toutes les bro-*
» *chures qui ont rendu tout le monde et le soldat*
» *même philosophe*. C'est au Palais-Royal que les pa-
» triotes, dansant en rond avec la cavalerie, les em-
» brassant, les enivrant, prodiguant l'or pour les
» faire boire à la santé de la nation, ont gagné
» toute l'armée et déjoué les projets infernaux des
» véritables Catilinas; c'est le Palais-Royal qui a sauvé
» l'Assemblée nationale et les Parisiens ingrats d'un

» massacre général. Et parce que deux ou trois étour-» dis (Voyez la séance du 31 août.), qui eux-mêmes » ne veulent pas la mort du pécheur, mais qu'il se » convertisse, auront écrit une lettre comminatoire, » une lettre qui n'a pas été inutile, le Palais-Royal » sera mis en interdit, et on ne pourra plus s'y pro-» mener sans être regardé comme un Maury et un » d'Esprémenil ! On ne réfléchit pas assez combien le » *veto* était désastreux. Peut-on ne pas voir qu'au » moyen du *veto*, en vain nous avions fait chanter » un *Te Deum* au clergé pour la perte de ses dîmes! » Le clergé et la noblesse conservaient leurs privi-» léges. Cette fameuse nuit du 4 au 5 août, le roi » eût dit : Je la retranche du nombre des nuits; je » défends qu'on en invoque les décrets; j'annule tout : » *veto*. En vain l'Assemblée nationale aurait supprimé » les fermiers généraux et la gabelle, le roi aurait pu » dire : *veto*. Voilà pourquoi M. Treillard, avocat des » publicains, a défendu le *veto* jusqu'à extinction de » voix. Il a bravé l'infamie, et a dit comme M. Pin-» cemaille, dans Horace :

« Populus me sibilat, et mihi plaudo,
» Ipse dam, nummas simul ne contemplor in ariâ. »

« Il semble, en vérité, » dit ailleurs Desmoulins, » que Paris n'ait couru en juillet que des dangers » imaginaires. Est-ce qu'il n'y avait pas une conspi-

» ration? Que signifiaient ces deux régiments d'artil-
» lerie, ces cent pièces de canon, ce déluge d'étran-
» gers : les régiments de Salis-Samade, Châteauvieux,
» Diesbach, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Rœmer,
» Berchiny, Esterhazy? cette multitude de hussards et
» d'Autrichiens, altérés de pillage, et prêts à se bai-
» gner dans le sang de ce peuple si doux, qu'aujour-
» d'hui même à peine peut-il croire à l'existence de
» ce complot infernal? Mais comment n'y pas croire?
» Est-ce qu'on n'avait pas transporté trois pièces d'ar-
» tillerie sur la terrasse d'un citoyen, à Passy, parce
» qu'on l'avait trouvée propre à canonner de là les
» Parisiens sur ce même quai où Charles IX les avait
» arquebusés il y a deux cents ans? Est-ce que Bezen-
» val ne s'est pas mis en fureur à la nouvelle du ren-
» voi de M. Necker, parce que c'était sonner avant
» le temps les vêpres siciliennes?... On a développé
» leur plan d'attaque dans le *Courrier de Versailles*,
» à Paris dans le *Point du Jour*, etc., etc. Moi-même,
» j'ai entendu de respectables militaires, des officiers
» généraux, obligés de s'avouer à eux-mêmes qu'il
» n'est que trop vrai qu'une cour aussi corrompue
» que celle de Catherine de Médicis était aussi san-
» guinaire.

» Les petits maîtres et petites maîtresses si volup-
» tueux, si délicats, si parfumés, qui ne se mon-
» traient que dans leurs loges ou dans d'élégants
» phaétons, qui chiffonnaient, dans les passe-temps

» de Messaline et de Sapho, l'ouvrage galánt de la » demoiselle Bertin, à leurs soupers délicieux... le » plan de Paris à-la main, montraient gaîment comme » le canon ronflerait des tours de la Bastille, comme, » des hauteurs de Montmartre, les batteries choisi- » raient les édifices et les victimes, comme les bom- » bes iraient tomber paraboliquement dans le Pa- » lais-Royal. J'en demande pardon à M. Bailly, cet » excellent citoyen, ce digne maire de la capitale, » mais il sait bien que le maire de Thèbes, Épami- » nondas, au rapport de Cornelius Nepos, ne se serait » jamais prêté à un mensonge, même pour ramener » le calme. A qui fera-t-il croire que la plate-forme » de Montmartre n'ait pas été destinée uniquement » à nous foudroyer et qu'elle puisse servir à un autre » usage? Bons Parisiens, il y avait donc contre vous » une conspiration exécrable... Puisque la trahison est » avérée, pourquoi s'inquiéter si peu des traîtres?... » Cela est vieux, dit-on, et devrait être oublié. Mais » s'imagine-t-on que je ne me souvienne plus que le » sieur de Menemy, figurant aujourd'hui parmi les » représentants de la commune, était le féal du sieur » Barentin et le directeur de la librairie? S'imagine-t- » on que j'aie oublié la consternation de la capitale, » le dimanche 12 juillet, quand les plus zélés pa- » triotes, parmi les électeurs, conjuraient M. de la » Vigne, leur président, de sonner à l'instant le toc- » sin et de convoquer leur assemblée générale? Le

» pusillanime président les désespéra par ses refus,
» et, malgré les reproches les plus durs qu'il essuyait
» de ces zélateurs du bien public, sut reculer encore
» de vingt-quatre heures. »

XVI.

Les cris de la faim se mêlaient de plus en plus aux rires provoqués par les discours de la *Lanterne aux Parisiens*. Camille Desmoulins jouait avec le feu des plus dangereuses émotions du peuple. On demandait aux fermiers de porter, sous des peines sévères, des quantités prescrites de blé sur le marché. On leur imposait l'obligation de réserver un certain nombre d'heures de ces marchés à la vente exclusive des approvisionnements de la capitale. On comptait les gerbes, on marquait les sacs, on inventoriait les greniers et les granges. La disette, qui aurait dû se changer en sécurité par l'approche et par la surabondance des récoltes, s'accroissait par ces mesures. Le marchand, menacé du nom d'accapareur, n'osait toucher au blé de peur de compromettre sa vie : un seul cri dans un marché désignait un homme à la mort. Des bruits calomnieux de concert entre la cour et le comte d'Artois, l'aristocratie et les puissances étrangères pour affamer la France afin de l'asservir plus sûrement par de nouveaux coups d'État, étaient chaque jour

dénoncés au peuple. Des dissensions sanglantes s'élevaient à Lyon et dans plusieurs autres villes entre la bourgeoisie armée et le peuple désarmé, qui demandait à partager les armes et à s'emparer des canons.

XVII.

Marat, membre du conseil de la commune et rédacteur de l'*Ami du Peuple*, s'élevait, avec la brutalité de sa voix, de son geste, de sa plume, contre les délais que le roi apportait à la sanction des décrets sur la suppression de la dîme.

« Ce parti, » s'écriait-il, « n'a en vue, dans ce » refus de sanction, que de ménager un parti formidable, le clergé, les tribunaux, les négociants, les » financiers, la foule des créatures que le premier » achète à sa cause avec les deniers de l'Etat. En » refusant également d'exécuter les mesures que vous » prescrivez sur la circulation et sur l'exportation » des grains, ils ourdissent un complot de famine!

» ..... A quoi en serons-nous réduits, grand » Dieu! » poursuivait-il dans l'*Ami du Peuple*, « si » on discute une à une chaque conséquence de nos » principes? Quand sera terminé le grand œuvre de » notre constitution?

» Défions-nous, on nous leurre! on nous endort! » Il y a longtemps que j'aurais dévoilé le grand œuvre

» des conjurés sans la lâcheté des imprimeurs, qui » refusent par peur leurs presses à la vérité ! »

XVIII.

Marat, Suisse de naissance, médecin de profession, écrivain jusque-là obscur et impatienté de son obscurité, avait cherché le bruit et le scandale à défaut de la gloire. Nul homme de son temps ne nourrissait dans son âme une haine plus sombre et plus concentrée contre la société, qui n'avait fait place ni à ses systèmes scientifiques, ni à ses idées sociales, ni à son orgueil souffrant. Il s'était jeté tout à coup dans son élément, au milieu des ruines et de l'anarchie que la commotion révolutionnaire venait d'entasser à ses pieds. De ces ruines, il s'était fait soudainement une tribune; il avait rêvé d'instinct pour lui le rôle de Marius des prolétaires. Sa démagogie était plus dangereuse que celle de Camille Desmoulins, parce qu'elle était plus sincère. Le fanatisme est la force des révolutions. Marat était le fanatique du peuple; le peuple ne pouvait tarder à être le fanatique de Marat.

Son style, inculte, sauvage, incisif, débordant d'images vulgaires, imbibé de larmes et de sang, attendri d'une compassion déclamatoire, mais réelle, sur les *iniquités sociales* et sur les indigences des salariés, avait des gémissements de femme pour les

misérables, des rugissements de lion contre les heureux. Il s'était fait dès le premier jour le tribun des douleurs publiques; il ameutait les calamités du peuple; il réclamait justice; bientôt il allait demander vengeance. Nul cœur ne paraissait plus déchiré que le sien par le spectacle des pénuries et des dangers de la capitale. Ses gémissements éclataient en sanglots dans sa feuille.

Il prophétisait les désastres, il subodorait les complots. Il s'était constitué le délateur d'office de la multitude, dévoué tous les jours en victime à la haine des oppresseurs et des tyrans. Bailly, Lafayette, l'Assemblée, la garde nationale, Mirabeau, la Commune elle-même, lui apparaissaient déjà comme une seconde génération d'aristocratie bourgeoise et d'oppresseurs privilégiés, n'ayant renversé une cour despotique que pour élargir eux-mêmes sur le vrai peuple le despotisme plus indestructible de la classe propriétaire sur la classe dépossédée par les temps; il les désignait timidement encore comme les héritiers futurs de la tyrannie renversée, et pour les rendre plus odieux, il montrait en eux au peuple les complices cachés de la cour et de l'étranger. Le peuple, qui aime les délateurs parce qu'il craint partout les piéges, aimait Marat : il retrouvait dans sa feuille tous ses soupçons et tous ses tumultes d'esprit.

XIX.

Cependant, au milieu de ce désordre et de ce bouillonnement d'idées et de passions, Marat seul à cette époque proclamait une pensée juste, profonde, véritablement politique : c'était la nécessité d'une tribune, d'un dictateur, d'un inter-roi dépositaire momentané et absolu du pouvoir révolutionnaire pendant la lente élaboration d'un nouveau gouvernement national qui livrait la France à toutes les factions et la Révolution elle-même à l'anarchie. Si jamais une heure fut indiquée pour un dictateur, c'était celle-là. Marat, en l'invoquant à tout prix pour lui ou pour un autre, faisait acte d'homme d'Etat.

Le premier acte du peuple et de l'Assemblée nationale, après leur victoire du 14 juillet, aurait dû être d'escorter respectueusement le roi et ses ministres loin du lieu des délibérations jusqu'à l'achèvement de la constitution, et de nommer une magistrature militaire dictatoriale, intérimaire muette, absolue, pour imposer le silence et l'immobilité aux complots de la cour et aux factions du peuple qui troublaient la pensée de la France. C'est le tribun de la constitution, le Washington de la France, que demandait Marat. Lafayette, il est vrai, aspirait évidemment à ce rôle, et peut-être en était-il digne par la grandeur de son aspiration. Mais Lafayette

n'était ni indépendant du roi, qui l'avait nommé pour obéir au peuple, ni indépendant du peuple, qui l'avait nommé pour asservir le roi. Combattu entre ces deux origines et entre ces deux devoirs, Lafayette ne pouvait demander que la popularité d'un côté, et que la déférence de l'autre. Dictature de complaisance, dont il n'avait ni le titre ni le droit dans un mandat national. Où un tribun dictateur aurait régné, Lafayette manœuvrait : l'homme manquait au rôle, et le rôle manquait à l'homme.

XX.

Déjà Paris lui échappait : il ne le retenait qu'à force de concessions et de caresses. Ses propres soldats étaient ses maîtres : il persuadait au lieu de commander. Les rumeurs qui couraient au Palais-Royal et dans le faubourg d'une nouvelle tentative armée de la cour contre Paris avaient exalté la fureur des gardes-françaises incorporés comme compagnie soldée et comme grenadiers dans la garde nationale. Ils avaient délibéré séditieusement de prévenir les desseins de la cour et de marcher sur Versailles en entraînant leur général, pour intimider les conspirateurs et ramener le roi à Paris. Lafayette, informé de cette résolution des grenadiers, les avait détournés d'un attentat contre l'Assemblée et le château, et il avait rassuré les mi-

nistres sur cette indiscipline, qu'il croyait réprimée. « M. de la Rochefoucauld, » avait secrètement écrit Lafayette à M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, « M. de Larochefoucault vous aura dit l'idée qu'on » avait mise dans la tête des grenadiers (les gardes- » françaises), d'aller cette nuit à Versailles. Je vous » ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comp- » tais sur leur confiance en moi pour détruire ce » projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient » compté me demander la permission... Cette velléité » est entièrement détruite par les quatre mots que je » leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des » *ressources inépuisables des cabaleurs*. Vous ne devez » regarder cette circonstance que comme une nouvelle » indication de mauvais desseins, mais non, en aucune » manière, comme un danger réel. Envoyez ma lettre » M. de Montmorin... On avait fait courir la lettre dans » toutes les compagnies de grenadiers, et le rendez- » vous était pour trois heures à la place Louis XV. »

XXI

Mais les bruits d'un complot formé à Versailles entre quelques membres de l'Assemblée, des généraux et des ennemis de la révolution restés au château pour donner au roi des conseils anti-populaires, neutralisaient tous les efforts de Bailly, de Lafayette et des citoyens calmes, pour contenir les démagogues de Paris. On répandait,

et les voiles déchirés depuis sur les intelligences secrètes de Mirabeau avec la cour justifient une partie de ces rumeurs, on répandait que le roi, désarmé de sa force, de sa liberté et même de sa dignité de roi constitutionnel devant les exigences de l'Assemblée, dominée elle-même par la pression de la capitale, méditait une évasion ou une retraite armée loin de Versailles; qu'il avait nommé le marquis de Bouillé, caractère ferme, aimé et craint du soldat, au commandement de la ville de Metz et de la province des Trois-Evêchés, afin de se préparer une place forte et une armée de guerre civile contre l'insurrection de la capitale; que le marquis de Bouillé, à la tête de la cavalerie, plus dévouée que l'infanterie aux intérêts de l'aristocratie et de la cour, accourait à marches forcées au devant du roi pour couvrir sa fuite vers la Lorraine; que le roi, une fois en sûreté sous l'épée de son général, proclamerait la nullité de tous les décrets plus insurrectionnels que constitutionnels de l'Assemblée nationale, depuis le jour où elle avait usurpé d'abord la moitié, puis la totalité de la souveraineté sur la couronne; qu'il convoquerait à Metz ou à Tours de nouveaux états généraux délibérant au milieu des troupes royales; qu'il ferait désavouer par cette Assemblée complice ou captive les empiétements accomplis sur la royauté par la nation; qu'il marcherait sur Paris à la tête de l'armée de l'aristocratie et du despotisme, et qu'il laverait dans le sang des habitants de Paris les insultes de sa couronne.

XXII.

Les timides précautions prises par le ministre et par la municipalité de Versailles pour préserver la résidence du roi et de l'Assemblée des invasions et des outrages des rassemblements du Palais-Royal, semblaient dévoiler quelques desseins de cette nature. On en trouve la trace dans toutes les révélations postérieures des royalistes, des ministres et des partisans de la liberté constitutionnelle, plus ou moins initiés alors aux secrets du château. Le temps même semblait inspirer des conseils désespérés au roi, à la merci de toutes les factions. Séparé des ministres de son choix, obligé d'éloigner ses troupes en face d'une Assemblée qui s'était déclarée souveraine, qui lui laissait à peine, pour toute prérogative, la faculté de suspendre pendant quelques semaines l'exécution des ordres dont il serait moins l'exécuteur que l'esclave; à deux pas enfin d'une capitale armée, dont les outrages quotidiens contre la reine, contre ses frères, contre ses amis, contre lui-même, arrivaient jusque sous les fenêtres de son palais, et dont les séditions pouvaient sortir à toute heure, pour venir faire du roi de la nation le jouet ou la victime de la populace, il était naturel que le malheureux prince regardât sans cesse autour de lui d'où lui viendrait le salut, et que les conseils plus ou moins éclairés de

tous ceux qui ne voulaient pas sa perte se heurtassent nuit et jour dans son esprit.

XXIII.

Mirabeau, encore indécis entre les caresses des démagogues, avec lesquels il avait des intelligences à haute voix à la tribune, et le rôle de premier ministre, sauveur de la monarchie, fondateur de la liberté constitutionnelle, redoublait d'instances auprès de la Marck, pour faire agréer ses services toujours suspects. Plus avant dans les confidences de la faction d'Orléans, qui le recherchait alors comme l'arbitre d'une couronne, plus avant encore dans les complots des démagogues du Palais-Royal par les confidences de Danton, de Camille Desmoulins et des jeunes agitateurs de Paris, les yeux, les oreilles et les mains dans la capitale, Mirabeau connaissait mieux qu'aucun autre membre de l'Assemblée la fermentation sourde du peuple et les extrémités sinistres du roi. Il ne cessait d'avertir le comte de la Marck de l'imminence et de la gravité des périls qui menaçaient la famille royale, et sur lesquels on semblait s'endormir encore au château.

« A quoi donc pensent ces gens-là? » dit-il à la fin de septembre à son ami. « Ne voient-ils donc pas » les abîmes qui s'approfondissent d'heure en heure » sous leurs pas? »

Et quelques jours plus tard, presque à la veille du 5 octobre, abordant la Marck avec un visage plus consterné et avec un accent plus fiévreux d'impatience, « Tout est perdu. C'en est fait de lui! » dit-il: « le roi et la reine y périront! »

Le comte de la Marck repoussant ces horribles augures, « Non! non! » reprit avec plus de désespoir et de pitié Mirabeau, « vous le verrez, la populace » battra les pavés de leurs cadavres! » La Marck frémit à cette expression tragique, qu'il attribua à l'exagération oratoire de cette grande imagination. Mais Mirabeau s'apercevant de l'incrédulité de son ami à sa physionomie, « Oui, je vous le répète, » ajouta-t-il, « on battra les pavés de leurs cadavres. » Vous ne comprenez pas encore assez les dangers » de leur situation. Il faudrait bien cependant la leur » faire connaître! »

XXIV.

Il s'ouvrait au même moment, et avec la même indiscrétion d'effroi, à Malouet, un des confidents les plus sûrs et les plus éclairés des ministres. « Je ne » suis point homme à me rendre lâchement au des- » potisme, » lui dit-il un jour. « Je veux une cons- » titution libre, mais monarchique; je ne veux pas » ébranler la monarchie, mais si on ne se met tout » de suite en mesure, j'aperçois dans l'Assemblée de

» si mauvais esprits, tant d'inexpérience, tant d'exal-
» tation, d'aigreur, une résistance si inconsidérée dans
» les deux premiers ordres, que je redoute les plus
» funestes commotions. Faites savoir à vos amis que
» s'ils ont un plan, je le défendrai! »

Pendant ces préludes des journées du 5 et 6 octobre, le poids de ces événements futurs pesait évidemment d'avance sur l'imagination de Mirabeau. Tout indique en lui le pressentiment d'un attentat contre le roi et la passion de le prévenir. Les plans de fuite pour la cour, de convocation de l'Assemblée à Rouen et à Tours, de constitution pondérée, interposée, à l'abri des troupes, entre le despotisme des ministres et le despotisme de la capitale, d'entente avec Lafayette, de direction du ministère remis au comte de Provence, de confiance donnée au marquis de Bouillé pour couvrir d'un grand rassemblement de troupes fidèles la liberté du roi et de l'Assemblée, de fortes prérogatives royales conservées au roi dans la constitution, de représentation nationale divisée en deux chambres, tous ces plans, encore confus, qu'il devait mûrir quelques jours après, roulaient déjà dans son esprit et se révélaient à demi dans ses intimités à Versailles. Mais l'heure allait les devancer.

XXV.

Paris aussi avait le pressentiment des projets d'éloignement que les circonstances, autant que les hommes, devaient conseiller au roi. Ces plans présumés, plus que connus, jetaient la fureur dans le peuple. On craignait la faim, on répandait dans la garde nationale et dans les hautes classes la crainte plus fondée d'une guerre civile. Tant que le roi serait à la merci d'un enlèvement ou d'une fuite de Versailles au milieu de son armée, il n'y aurait ni repos pour Paris ni sécurité pour la Révolution. On s'entretenait avec terreur des suites funestes d'une scission patente entre le roi et l'Assemblée. Ces deux Frances, face à face, l'une faisant appel à l'antique fidélité des provinces et à l'honneur des troupes, l'autre aux passions qui avaient produit les journées du brigandage, de l'incendie des châteaux, des massacres de Paris, consternaient non-seulement les amis du roi, mais aussi les patriotes. Lafayette lui-même, qui avait plus à perdre ou plus à gagner que personne dans la disparition du roi, dissimulait mal son indignation contre les plans d'évasion qu'on supposait à la cour. Soit colère sourde contre des plans dont l'exécution allait faire évanouir son rôle récent d'arbitre entre la royauté et l'anarchie, soit habitude en lui de se prê-

ter aux confidences de tous les partis, même aux plus extrêmes, avec un sourire d'intelligence pour tous, on répétait de lui des demi-mots à mauvaises interprétations contre le roi. Une lettre confidentielle du comte d'Estaing à la reine, datée de la fin de septembre, révèle les dispositions d'esprit de Lafayette, telles qu'il les laissait du moins transpirer à Paris.

XXVI.

Le comte d'Estaing était un grand nom militaire de ce règne : général de terre et général de mer à la fois, il avait commandé avec un double éclat, dans la guerre d'Amérique et des colonies, nos troupes auxiliaires des Américains et nos flottes victorieuses contre les Anglais. Son nom avait été consacré en France, et par la cause de l'indépendance qu'il avait fait triompher à Boston et par la gloire navale qu'il avait répandue sur nos escadres. Rentré en France comme Lafayette et les Lameth, il s'était trouvé naturellement porté à embrasser dans sa patrie la cause de la liberté à laquelle il avait dû sa renommée sur un autre continent. Avide d'applaudissements comme Lafayette, il avait déclamé avec passion contre la cour. La popularité qui s'attachait à son double titre de guerrier et de citoyen l'avait fait nommer, le lendemain du 14 juillet, commandant de

la garde nationale de Versailles. C'était un de ces hommes héroïques sur un champ de bataille ou sur le pont d'un vaisseau de guerre, transfuges obséquieux de la faveur et de la fortune dans la guerre civile, où l'homme n'est soutenu que par son propre caractère.

Le comte d'Estaing, craignant de se tromper de cause, les servait toutes les deux. Courtisan du roi, confident officieux de la reine, adulateur de la multitude à la fois, il cherchait à concilier en lui la confiance de la cour et celle de la Révolution: les lettres secrètes qu'il remettait à la reine portent ce caractère de duplicité complaisante sous l'accent affecté de la rudesse militaire. Sa vie postérieure a caractérisé plus sévèrement encore cette petitesse du citoyen dans le héros. Prisonnier en 1793 et appelé en témoignage dans le procès de la reine, d'Estaing craignit moins de ramper que de mourir; il n'aggrava pas l'accusation contre la victime, mais il se justifia devant les juges du soupçon d'avoir voulu l'excuser.

XXVII.

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent, « écrivait le comte d'Estaing à Marie-Antoinette, « il faut que je » mette aux pieds de la reine le compte du voyage » que j'ai fait à Paris. On me loue de bien dor-

» mir la veille d'un assaut ou d'un combat naval.
» J'ose assurer que je ne suis pas timide en affaires. Elevé auprès de M. le Dauphin, qui me
» distinguait, accoutumé à dire la vérité à Versailles
» dès mon enfance, soldat et marin, instruit des
» formes, je les respecte sans qu'elles puissent altérer ma franchise ni ma fermeté..... Eh bien! il
» faut que je l'avoue à Votre Majesté, je n'ai pas
» fermé l'œil de la nuit.

» On m'a dit dans la société, dans la bonne
» compagnie, et que serait-ce, juste ciel! si cela se
» répandait dans le peuple! on m'a répété que l'on
» prend des signatures dans le clergé et dans la
» noblesse. Les uns prétendent que c'est d'accord
» avec le roi; d'autres croient que c'est à son insu.
» On assure qu'il y a un plan de formé; que c'est
» par la Champagne ou par Verdun que le roi se
» retirera ou sera enlevé; qu'il ira à Metz. M. de
» Bouillé est nommé, et par qui? Par M. de Lafayette, qui me l'a dit tout bas chez M. Jauge.
» J'ai frémi qu'un seul domestique l'entendît. Je lui
» ai observé qu'un mot de sa bouche pouvait devenir un signal de mort. Il est froidement positif, M. de Lafayette.

» ..... Il m'a répondu qu'à Metz, comme ailleurs,
» les patriotes étaient les maîtres, et qu'il valait
» mieux qu'un seul homme mourût pour le salut
» de tous. M. de Breteuil, qui tarde à s'éloigner,

» conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on
» promet de foûrnir un million et demi par mois.
» M. le comte de Mercy est malheureusement cité
» comme agissant de concert.

» Voilà les propos. S'ils se répandent dans le
» peuple, leurs effets sont incalculables. Cela se dit
» encore tout bas. Les bons esprits m'ont paru épou-
» vantés des suites; le seul doute de la réalité peut
» en produire de terribles. Je suis allé chez M. l'am-
» bassadeur d'Espagne, et c'est là, je ne le cache
» pas à la reine, où mon effroi a redoublé. M. de
» Fernand Nunès a causé avec moi de ces faux
» bruits, de l'horreur qu'il y avait à supposer un
» plan impossible qui entraînerait la plus désas-
» treuse et la plus humiliante des guerres civiles,
» qui occasionnerait la séparation ou la perte totale
» de la monarchie, devenue la proie de la rage in-
» térieure, de l'ambition étrangère, qui ferait le
» malheur irréparable des personnes les plus chères
» à la France.

» Après avoir parlé de la cour errante, poursui-
» vie, trompée par ceux qui ne l'ont pas soutenue
» lorsqu'ils le pouvaient et qui voudraient encore,
» qui veulent actuellement l'entraîner dans leur chute
» par là, et m'être affligé d'une banqueroute gé-
» nérale, devenue dès lors indispensable et de toute
» manière épouvantable, je me suis bien douté que,
» du moins, il n'y aurait d'autre mal que celui

» que produirait cette fausse nouvelle, si elle se » répandait, parce qu'elle était une idée sans aucun » fondement. M. l'ambassadeur d'Espagne a baissé les » yeux à cette dernière phrase. Je suis devenu pres- » sant, et il est enfin convenu que quelqu'un de » considérable et de croyable lui avait appris qu'on » lui avait proposé de signer une association. Il » n'a jamais voulu me le nommer. Mais, soit par » inattention, soit pour le bien de la chose, il n'a » point heureusement exigé une parole qu'il m'au- » rait fallu tenir. Je n'ai pas promis de ne dire à » personne ce fait; il m'inspire une grande terreur » que je n'ai jamais connue; ce n'est pas pour moi » que je l'éprouve. Je supplie la reine de calculer » dans sa sagesse tout ce qui pourrait arriver d'une » fausse démarche. La première coûte assez cher. » J'ai vu le bon cœur de Sa Majesté donner des » larmes au sort des victimes immolées. Actuelle- » ment, ce serait des flots de sang versé inutile- » ment qu'on aurait à regretter. Une simple indé- » cision peut être sans remède. Ce n'est qu'en allant » au devant du torrent, ce n'est qu'en le caressant » qu'on peut parvenir à le diriger en partie.

» Rien n'est perdu; la reine peut reconquérir un » roi, son royaume : la nature lui en a prodigué les » moyens; ils sont seuls possibles. Elle peut imiter » son auguste mère, sinon je me tais. Le trouble » d'hier n'était rien; il paraît que le boulanger

» nommé Augustin, demeurant rue de Sainte-Fa-
» mille, a voulu vendre un pain quatre sols plus
» cher; il a vu le réverbère descendre, la corde
» prête; ses pauvres meubles ont été brûlés, il sera
» jugé; et ceux qui allaient faire justice eux-mêmes
» le seront aussi.

» Je supplie la reine de m'accorder une audience
» pour un des jours de cette semaine. »

XXVIII.

Soit que la reine, dans cette entrevue, assouplît le patriotisme ombrageux du comte d'Estaing, soit que le comte d'Estaing eût intimidé la reine et ramené cette princesse à des promesses rassurantes pour la révolution, en démentant les projets de fuite et d'appel aux armes, les ministres, la municipalité de Versailles et le comte parurent agir de concert en appelant à Versailles le régiment de Flandre pour prêter force à la garde nationale, à la ville, à l'Assemblée et au château menacés.

Le régiment de Flandre, en entrant à Versailles, fut accueilli par le comte d'Estaing et par les officiers de la garde nationale avec une cordialité et une confiance qui ne semblaient voir que des frères d'armes dans ces soldats. Une partie du peuple de Versailles, malgré l'opposition d'un chef de bataillon nommé Lecointe, se porta en masse au devant du

régiment et lui fit cortége jusqu'à la grille du château. Les sentiments patriotiques de cette troupe, qui était restée incorruptible à l'embauchage, mais qui fraternisait de cœur avec l'opinion du peuple, les témoignages mutuels de confiance que se donnaient la population et les soldats sous les fenêtres du château, réjouirent la municipalité, mais alarmèrent la cour. On craignit d'avoir appelé un renfort au lieu d'une défense contre les insurrections pressenties de la capitale. La pensée de faire couvrir à la dernière extrémité la retraite du roi et de la reine par un régiment réputé fidèle s'évanouit dans l'esprit des conseillers de la reine à ces symptômes de concert entre les soldats et le peuple. Renvoyer le régiment pour en appeler un autre aurait été une révélation de défiance ou d'arrière-pensée. On aurait éventé ainsi les craintes ou les projets du château.

XXIX.

On résolut de séduire ce régiment par des caresses et de s'assurer du cœur des soldats par une de ces surprises d'enthousiasme et d'attendrissement qui enlève des hommes impressionnables par les sens, et qui, une fois enlevés, les engage par l'esprit de corps.

La reine, témérairement conseillée par quelques militaires dévoués, par le baron de Breteuil et par

le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, se souvint de Marie-Thérèse, sa mère. Elle jouit de se conquérir, comme elle, par sa beauté et son courage, le cœur ébranlé des soldats. Sous prétexte de fêter dans un repas de corps, selon l'habitude militaire des villes de garnison, l'entrée d'un régiment, la cour prêta les vastes salles de spectacle aux hôtes et aux convives, reçut le régiment à une table splendide dans son propre palais. Des invitations adressées par les gardes du corps aux officiers de tous les corps militaires de la maison du roi et aux officiers de la garde nationale connus par leur attachement à la royauté convoquèrent trois cents officiers à cette fête. La cour entière, avertie des scènes préparées pour faire éclater l'enthousiasme des troupes, remplirent les loges ou circulèrent autour du banquet. Les orchestres des régiments de Flandre, des gardes du corps, mêlant l'ivresse des sons à l'ivresse des vins, exaltèrent jusqu'au délire l'âme des convives. Le bonheur de cette réunion entre des corps que leur concorde rendait invincibles, l'orgueil de rentrer dans cette ville royale après l'humiliation d'en avoir été éloignés, la certitude de triompher aisément de cette population victorieuse et injurieuse de Paris, si elle tentait d'accomplir les attentats annoncés contre cette famille royale désormais couverte par tant d'épées; le lieu de la scène consacré aux yeux des officiers et des

soldats par l'habitation du roi, par les pompes et par le luxe de la royauté; la présence, la beauté, les sourires, les encouragements, les applaudissements des femmes de la ville et de la cour qui remplissaient les galeries de la salle de spectacle et qui couronnaient d'avance de leurs gestes les vengeurs de la majesté royale jusque-là si impunément outragée; enfin, la pitié généreuse des braves pour tant de larmes versées dans ce palais par une reine dont la jeunesse, les charmes et le courage relevaient la dignité dans les cœurs, tout fanatisait le dévouement des hôtes et des spectateurs. La Révolution, l'Assemblée nationale, le peuple, la ville, la capitale, étaient oubliés; les murs qui séparaient les convives de ces images et de ces souvenirs du 14 juillet semblaient les séparer de la nation. Le palais leur paraissait un sanctuaire protégé par leur fidélité chevaleresque contre les vicissitudes impuissantes de l'opinion et élevé désormais au-dessus des vains orages de la terre : ils croyaient avoir reconquis le palais de Louis XIV. Les fumées des mets, des vins, des flambeaux flottaient entre le monde réel et cette salle où ils s'enivraient de leurs illusions.

XXX.

On touchait à ce moment du festin où les verres levés entre-choquent les verres et où les libations

accompagnées de quelques paroles brèves et fortes résument la signification du banquet et font faire explosion aux sentiments mal contenus dans les âmes.

La reine attendait dans ses appartements qu'on vînt l'avertir de l'heure où les sens et les cœurs, échauffés par la longue palpitation de l'attente, lui préparaient l'accueil le plus enthousiaste et le plus assuré. Déjà des voix nombreuses, plus téméraires ou plus affidées, invoquaient sa présence en criant : *La reine ! la reine ! Que la reine daigne venir contempler ses défenseurs, et récompenser d'un regard ceux qui sont prêts à mourir pour elle !*

On venait de faire entrer dans la salle du banquet, pour grossir les acclamations, les grenadiers du régiment de Flandre, les Suisses, les dragons, les chasseurs des Trois-Evêchés.

A ce moment, la reine parut : elle portait son fils dans ses bras. Son visage, depuis longtemps assombri par la tristesse et pâli par les larmes, avait repris, sous ce reflet de félicité passagère, tout l'éclat de sa majestueuse beauté. Elle portait son fils dans ses bras : ce geste, qui réunit dans un regard la femme, la reine et la mère, exalte toujours l'attachement et attendrit même l'inimitié. L'enfant, ébloui par la splendeur des armes et assourdi par les clameurs de ces milliers d'hommes debout, imitait lui-même, avec ses mains tendues vers la foule, les applaudissements qui s'étaient élevés à l'aspect

de sa mère. Le roi rentrait de la chasse, et la reine l'avait entraîné avec peine à cette scène trop théâtrale pour sa timidité : il marchait derrière sa femme et son fils.

Un tonnerre d'acclamations et de bravos entrecoupés par le cliquetis des sabres, dont les poignées frémissaient sous les mains des convives, s'élevait à chaque pas de la famille royale autour des tables. Par une inspiration soudaine ou par une allusion préméditée, la musique des gardes et celle du régiment de Flandre firent éclater en notes métalliques l'air populaire alors de l'opéra de *Richard Cœur de lion : O Richard ! ô mon roi ! l'univers t'abandonne !*

XXXI.

A ces notes à la fois indignées et plaintives, où la fidélité d'un serviteur se jure à lui-même une constance inébranlable pour son maître captif, et reproche à la fortune l'abandon d'un roi prisonnier, les larmes coulent de tous les yeux, la vengeance monte dans tous les cœurs, des applaudissements frénétiques, des mains levées au ciel, d'autres pressées sur la poitrine ou portées sur la garde des épées, interprètent par ces gestes muets à la reine, au roi, à l'enfant, les sentiments passionnés que cet air éveille dans tous les assistants. Les paroles re-

trouvées dans la mémoire et bientôt éclatant en chœur, en adressent le sens à la famille royale. La reine comprend ce serment muet; elle y répond par ses larmes, les spectateurs par leur fanatisme. A la fin de l'air, les officiers et les soldats confondus tirent d'un geste unanime leurs sabres et leurs épées du fourreau; ils font de leurs armes nues une voûte d'acier sur la salle, et portent les santés du roi, de la reine, de l'enfant. L'écho de leur enthousiasme, de leur tendresse et de leur délire perce les murailles et va retentir jusque sur la place d'armes. Là des masses curieuses et indignées épiaient ce tumulte d'amour pour en faire un crime à la cour et une honte aux soldats.

XXXII.

Le délire, loin de s'apaiser après le départ du roi et de la reine, redoubla sur leurs pas, comme si le respect avait contenu la moitié de l'explosion des sentiments sur les lèvres. L'ivresse, décente jusque-là, se change en véritable orgie d'enthousiasme. Le respect pour la demeure du roi, loin de réprimer les manifestations soldatesques, semble les animer davantage. L'émulation du fanatisme s'empare de tous les assistants. Les chefs, les officiers, les soldats de toutes les armes et de la garde nationale elle-même, rivalisent d'expressions, de serments, de gestes, de

cris de fidélité au roi. Les vins versés avec plus d'abondance aux soldats, la musique redoublant d'accents passionnés et symboliques, portent le trouble dans toutes les têtes. On semble chercher par quels excès de fidélité, par quels scandales de joie, par quelles imprudences de sentiment chacun signalera davantage son ivresse. Les officiers et les soldats escaladent les loges pour monter jusqu'aux femmes. Les femmes leur tendent les mains et leur distribuent leurs rubans ou leurs fleurs comme pour couronner leur fidélité à leur maître.

Des gardes du corps, qui n'avaient pas adopté encore la cocarde nationale, arrachent une cocarde blanche d'un casque pour l'élever aux yeux de leurs frères d'armes et pour la présenter comme le seul et vrai signe de la royauté monarchique.

A ce geste, les femmes s'écrient : « *Vive la cocarde blanche! c'est la bonne!* » Les officiers et les soldats applaudissent. Un chef de la garde nationale arrache sa cocarde nationale et la foule aux pieds. Ce signe de mépris pour les couleurs de l'insurrection imposées au roi lui-même est applaudi et imité par quelques soldats. Ils se précipitent pêle-mêle avec leurs officiers de la salle du banquet dans la cour de marbre, afin de prolonger sous les fenêtres du roi et de la reine cette émeute d'amour; des cris, des idolâtries, des génuflexions, rappellent la famille royale aux fenêtres. Un officier de la garde nationale

de Versailles, M. de Perceval, aide de camp du comte d'Estaing, escalade le balcon de l'appartement du roi, et s'écrie, en montrant de la main les postes des gardes du corps: « Ces postes sont désormais à nous » comme à eux! Qu'on nous appelle aussi les gardes » du roi! »

XXXIII.

Il arbore la cocarde blanche aux yeux et aux applaudissements de ses camarades. Deux grenadiers du régiment de Flandre veulent imiter l'escalade périlleuse de cet officier. L'un d'eux se hisse jusqu'au balcon, l'autre retombe, et, dans son désespoir, il se punit lui-même de sa maladresse en se jetant sur la pointe de son sabre pour se percer le cœur. Cette démence tragique mêle les cris de terreur aux cris de délire et fait enfin rentrer l'ordre et le silence dans le château. Le lendemain, le suicide de ce soldat et les paroles balbutiées par lui dans le vin furent interprétées par les royalistes comme les aveux et les repentirs d'un conjuré se punissant lui-même de s'être laissé embaucher par les ennemis de son roi.

L'ivresse du festin semblait s'être communiquée au palais : la reine et le roi reçurent, pendant la soirée, les félicitations de la cour et de la noblesse. « J'ai été enchantée de la journée, » dit la reine à

une députation de la garde nationale qui venait la remercier des drapeaux qu'elle avait fait distribuer aux bataillons. Les courtisans et les gardes ne déguisaient plus leur confiance dans une contre-révolution prochaine, leur mépris pour les couleurs de la nation et pour l'uniforme civique. Un chef de bataillon de la garde nationale, chevalier de Saint-Louis, s'étant présenté le soir à la cour dans son costume, « Avez-vous bien le cœur de paraître sous » cet habit dans l'antichambre de votre roi! » lui dit un officier des gardes.

Les femmes de la reine et de la domesticité du château distribuaient des cocardes blanches aux militaires qui traversaient les appartements. « C'est la » bonne! » disaient-elles; « c'est la seule! c'est » celle qui triomphe! »

Lecointe, de Versailles, s'indigne seul contre ces embauchages de la cour, il est insulté dans le palais, il va porter ses plaintes au comte d'Estaing et demande qu'on fasse prêter le serment de fidélité à la nation aux gardes du corps. On ne lui répond qu'en répétant, le lendemain, les scènes du banquet militaire dans la salle plus vaste du manége. On y convie un plus grand nombre de soldats. Les mêmes scènes et le même délire éclatent avec les mêmes témérités de défi à la Révolution. La reine et la cour se croient désormais certaines des cœurs et des armes des troupes : trop peu nombreuses

pour une attaque contre Paris, ces troupes l'étaient assez pour couvrir une retraite et pour servir d'exemple à l'armée. La sécurité rentra dans le cœur de Marie-Antoinette.

XXXIV.

Cependant l'Assemblée nationale poursuivait ses délibérations et venait de remettre dans plusieurs articles de la constitution le pouvoir exécutif tout entier et le commandement de l'armée au roi. Elle s'alarme de ces symptômes et déplore ces scandales et ces imprudences. Paris, instruit de ce que les journalistes appelaient l'orgie du régiment de Flandre, éclate par toutes ses voix sur l'impiété et l'insulte de la cour contre les couleurs de la Révolution.

Un journaliste nommé Gorsas sonne le premier le tocsin de la vengeance contre ces attentats. Après avoir raconté, en les envenimant, les circonstances, les délires et les audaces de cette orgie,

« Citoyens, » dit-il, « on recommence les complots » déjoués en juillet par l'Assemblée nationale et surtout » par le peuple : la cour veut enlever le roi et le jeter » dans les bras de l'armée, que tout tend à séduire. » Vous le voyez, citoyens, la garde particulière du mo- » narque prélude à la contre-révolution. Quatre mille » chevaliers se préparent à une fête générale, dans

» laquelle on prêtera un serment impie contre la
» liberté. Paris va être cerné de nouveau par des
» troupes déjà échelonnées sur plusieurs routes;
» peut-être les ennemis qui doivent prêter main-
» forte au despotisme sont-ils en marche vers nos
» frontières. Les royalistes prennent eux-mêmes soin
» de donner de la force et du crédit à ces ru-
» meurs; des hommes de tout âge arborent dans
» les rues la cocarde blanche et osent se présenter
» avec ce signal de ralliement au moment d'une
» revue de la garde nationale. A cette vue le peuple
» entre en colère, les mouvements se manifestent
» de tous côtés; la garde nationale veut les répri-
» mer et devient suspecte elle-même à la multi-
» tude, qui la regarde déjà comme une nouvelle
» aristocratie et un instrument d'oppression. Au lieu
» de chercher à nous disperser, disait-on, au lieu
» d'empêcher le peuple d'opposer la force à la vio-
» lence qui se prépare, la garde nationale devrait
» se mettre à notre tête. Elle nous brave parce
» qu'elle est armée et que nous ne le sommes pas;
» mais nous verrons un jour. En attendant, et
» malgré tous ses efforts pour arrêter l'insurrection,
» malheur à ceux qui voudront insulter de nou-
» veau à la cocarde nationale! Une femme et une
» cocarde ont perdu le parti patriote en Hollande;
» pendons au premier réverbère le premier qui ar-
» borera des emblèmes de guerre civile. »

XXXV.

Pendant que la feuille de Gorsas courait dans toutes les mains, à Paris, et attroupait le peuple dans les rues comme pour un second 14 juillet, quelques royalistes, encouragés par la victoire de la cour au repas du régiment de Flandre, arboraient la cocarde noire à leur chapeau, au Palais-Royal, au jardin du Luxembourg, comme pour défier le peuple et pour afficher le deuil.

Suivis, insultés, frappés, renversés sous les pieds de la multitude en fureur, ils n'échappèrent à la mort que par le secours de la garde nationale. La famine, d'heure en heure plus imminente pour la capitale, paraissait à la population de Paris un infernal calcul de la reine et un premier indice de la conjuration qui venait de se dévoiler à Versailles. Le peuple tout entier, debout et répandu dans les rues, se serait porté dès ce jour-là à Versailles, si un convoi de cinq cents sacs de farine, amené en triomphe de Corbeil, dans la soirée, n'avait calmé pour un moment sa fermentation.

Les récits et les excitations des journaux, les motions des districts et des clubs, les harangues des agitateurs dans les cafés portèrent d'heure en heure, le lendemain et les jours suivants, la panique de Paris aux derniers bouillonnements de la colère pu-

blique. Le jardin du Palais-Royal, évacué depuis quelques semaines par les ordres de Bailly et de Lafayette, se remplit de nouveau, comme une ruche, d'attroupements en permanence, qui recevaient et qui reportaient dans toute la ville le souffle de terreur, de ressentiment, de vengeance, qu'aucune autorité ne pouvait plus réfréner. Le cri de toutes les voix était de nouveau « Aux armes! et marchons à Versailles! » Devançons, par un coup terrible, le coup dont » nous sommes menacés! » La bourgeoisie, cette fois comme au 14 juillet, se confondait dans un même sentiment avec le peuple.

XXXVI.

Lafayette hésitait encore; il sentait la garde nationale prête à lui échapper. Le roi à Paris paraissait au peuple une garantie contre la faim; à la bourgeoisie, une garantie contre l'anarchie; à la garde nationale, un gage de toute-puissance. Le roi à Paris faisait de Lafayette lui-même un maire armé du palais.

Cependant, soit qu'il redoutât l'ascendant du parti du duc d'Orléans, dont la main, disait-il, était visible pour lui et pour Bailly dans les attroupements précurseurs du 5 octobre, et qu'il craignît qu'une émeute triomphante ne trompât la Révolution en donnant un trône à ce prince, soit qu'il tremblât pour sa responsabilité si la garde nationale allait prévenir à Versailles

une vaine conspiration par un attentat, Lafayette avait pris quelques mesures de prudence pour intercepter la route de Versailles au peuple. Placé entre son devoir et son ambition, il avait préféré son devoir. Il s'était seulement trompé sur sa force personnelle et sur son ascendant à Paris. S'il avait moins rassuré M. de Saint-Priest et M. de Montmorin contre la possibilité d'une invasion de la capitale à Versailles, ces ministres auraient pu à temps faire replier le roi jusqu'à distance des attentats du peuple. Lafayette fut imprévoyant et présomptueux dans les journées qui suivirent le repas du régiment de Flandre ; il ne fut pas complice des événements.

XXXVII.

Le tocsin de la nuit du 4 au 5 octobre, sonné de lui-même par des mains inconnues, le réveilla de ses illusions : ce tocsin d'alarmes sonnait à la fois dans tous les clochers de Paris. A ce signal, des masses de femmes et d'enfants en haillons, évidemment recrutés pendant la nuit, et groupés en avant-garde de la misère et de la faim par les machinistes cachés de la sédition, sortent des faubourgs et des quartiers indigents de Paris. Cette horde de femmes hâves, décharnées, livides, portant à la fois sur leur visage les stigmates de l'indigence, de la débauche et de l'ivresse, entraîne, en se répandant dans les rues, les femmes et les filles

qui trafiquent, dès le matin, des subsistances du peuple dans les halles, dans les marchés, dans les échoppes et dans les cabarets des quartiers populeux de la capitale. Une jeune fille les guide, au son du tambour; leurs cris, leurs hurlements, leur violence, forcent les femmes d'un costume plus décent à les suivre. Elles forment bientôt un immense courant de sédition, moitié cynique, moitié féroce, qui balaye tout sur son passage, et qui grossit de toute l'écume d'une grande ville. Leur seul cri est *Du pain!* Elles se répandent en imprécations contre la trahison ou l'imprévoyance du gouvernement et de la municipalité, qui les condamnent, elles et leurs enfants, à l'inanition. Elles affirment que les aristocrates font disparaître la farine, et qu'il n'y a que trente sacs de blé ce jour-là à la halle pour suffire à la consommation d'un million de bouches. Elles se dirigent sur la place de Grève, en chantant l'air de *Ça ira*, marche triviale précipitée des tumultes, *Marseillaise* des assassinats, qu'un génie démagogique infernal venait d'inspirer pour donner à la populace l'élan des séditions, et le vertige du crime. Le rassemblement interrompait cette marche chantée en chœur par les cris : *A la lanterne!* potence des carrefours toute dressée pour tenter les fureurs du peuple. En débouchant sur la place, un délateur leur indique du geste la boutique d'un boulanger qui contrevenait à l'égalité de la faim en vendant, disait-on, du pain de qualité différente pour les riches et

pour les pauvres. Elles fondent sur sa porte, l'arrachent de son four, déchirent sa chemise en lambeaux, le jugent sans l'entendre, descendent la corde du réverbère, et le hissaient déjà à la lanterne quand le major général de la garde nationale, M. de Gouvion, se précipite avec quelques braves citoyens dans l'émeute, coupe la corde et arrache la victime à demi morte à ses assassins.

XXXVIII.

Un escadron de gardes à cheval et un nombreux détachement d'infanterie étaient en bataille devant le perron de l'hôtel de ville pour en défendre les portes et pour protéger contre les soulèvements les armes, les canons, les munitions de cet arsenal populaire. Ces milliers de femmes, fortes de l'impunité assurée à leur sexe, s'avancent hardiment jusqu'aux pieds des chevaux, défient les sabres nus des cavaliers, montrent leurs mains désarmées, leurs seins sans défense, leurs enfants en pleurs qu'elles laisseront écraser avec elles au moindre mouvement des chevaux; elles s'insinuent entre les pelotons; elles pressent, elles adjurent, elles caressent les cavaliers; elles font reculer à petits pas cette cavalerie devant leur masse jusqu'à la rue du Mouton.

L'infanterie, plus épaisse, leur présente en vain la pointe des baïonnettes : elles écartent de la main

ces armes émoussées contre des poitrines de femmes; les rangs de l'infanterie fléchissent, s'ouvrent, se décomposent, se débandent devant elles. La multitude de tous sexes qui les suit s'engouffre à grands flots dans l'hôtel de ville par la brèche qu'elles ont ouverte ainsi à la sédition.

Les cours, les escaliers, les caveaux, les salles, les combles du palais, sont en un moment inondés d'un déluge d'hommes et de femmes. On cherche en vain le conseil dispersé, Bailly et Lafayette absents. On voue leurs têtes à la lanterne, comme celles de complices des traîtres. On s'empare des canons, on les charge, on les traîne sur la place pour les tourner contre la garde nationale; on pille, on brise, on saccage l'intérieur du palais. Des bandes de furieux, ivres de férocité et de vin, se dispersent au hasard dans les greniers les plus reculés de l'immense édifice. Une de ces hordes féminines, des torches à la main et guidée par quelques hommes qui enfonçaient devant elle les portes à coups de hache, découvre un ecclésiastique dans la salle des archives : c'était l'abbé Lefebvre, qui s'était chargé, par patriotisme, du travail des subsistances et des secours aux indigents distribués par la Commune. Son costume le désigne à leurs coups. Elles se précipitent sur lui, le foulent aux pieds, le pendent à une poutre de la salle et courent à d'autres forfaits. Une de ces femmes profite de leur absence,

revient sur ses pas, coupe la corde et sauve la victime.

Un huissier nommé Maillard, homme d'une taille athlétique et d'une énergie qui s'était déjà signalée le 14 juillet en combattant avec Hullin à la Bastille et en s'efforçant d'arracher les vaincus aux supplices des assassins, paraît, harangue, se fait applaudir et nommer général de l'émeute par ces femmes. Il les encourage d'une main, les contient de l'autre, se fait obéir, éteint les brandons enflammés qui allaient consumer les archives et les trésors de la ville, rétablit l'ordre, rappelle la garde nationale à ses postes, distribue seulement les armes au peuple, fait évacuer la salle du conseil devant les membres de la Commune et entraîne les femmes sur la place en marchant à leur tête et aux sons du tambour, aux cris de « Versailles et du pain! »

C'est ce même Maillard, Danton subalterne des mouvements populaires, qui commença sa renommée par un heureux et généreux courage à se jeter entre les victimes et les bourreaux, et qui, pour rester toujours à la tête du peuple, finit par présider, trois ans après, aux massacres des prisons, par jeter des milliers de victimes à la hache des assassins, ayant perverti, comme Danton, son maître et son modèle, un cœur naturellement humain par la vaniteuse émulation du crime, pour rester toujours le premier dans la clémence comme dans la férocité:

caractère commun aux chefs populaires qui, ne pouvant plus s'arrêter, se condamnent à suivre, et suivent jusqu'au sang!

XXXIX.

Pendant que Maillard, dans l'intention de dégager l'hôtel de ville et de donner du temps à Lafayette, entraînait ainsi son avant-garde de femmes armées et de populace vers les Champs-Elysées, sous prétexte de marcher à Versailles, le conseil de la commune, l'état-major de la garde nationale, les bons citoyens, Bailly, reprenaient leur poste et leur autorité dans l'hôtel de ville.

Mais un autre peuple, levé en masse de tous les quartiers de Paris au bruit de l'émeute du matin, affluait, armé et désarmé, par toutes les avenues et par tous les quais sur la place. C'était la population entière de Paris du 14 juillet, le peuple de toutes les classes et de toutes les professions, soulevé par le tocsin et par la colère qui soufflait depuis le banquet de Versailles; c'étaient surtout les vingt mille agitateurs du Palais-Royal et des Cordeliers. Un seul cri sortait de cette houle plus décente, mais aussi plus passionnée que la première: « Des armes! et à » Versailles! »

XL.

Lafayette, menacé lui-même par les cris des femmes et de la populace, dont Maillard avait débarrassé la place, paraît enfin devant l'hôtel de ville à la tête de ses six mille grenadiers et de ses trente mille gardes nationaux. Cette armée se fait lentement jour et place au milieu de cet océan de peuple ameuté. Quelques injures accueillent le général et son armée; mais bientôt la conformité presque unanime de volonté et de cris entre les bataillons et le peuple satisfait l'insurrection et rend une apparence d'autorité et de faveur à Lafayette.

Il range son armée en bataille autour de l'édifice, il semble attendre dans une attitude passive les ordres de la municipalité. Le récit de ce qui venait de se passer en son absence, les clameurs intermittentes de la multitude, les cris de ses propres soldats faisant écho à ceux du peuple, lui interprétaient assez le sens et la volonté du mouvement. Les provocations des journaux, les rapports de sa police armée, les émotions du Palais-Royal, les demi-confidences des factieux, sa perspicacité jalouse à deviner l'impulsion du parti du duc d'Orléans sous ces tumultes, le tocsin enfin sonnant malgré lui et peut-être contre lui depuis l'aurore, dans Paris, et les cris « à Versailles! » qui l'obsé-

daient dans toute sa route, ne lui permettaient pas de se tromper sur ce qu'on attendait de lui. Sa perplexité était peinte dans sa pâleur et dans l'immobile agitation de son attitude. Il gardait le silence, il donnait des ordres à son aide de camp, il fendait la foule pour aller commander une manœuvre, placer un bataillon, rectifier un alignement; il descendait de son cheval pour monter au conseil de la commune comme pour y solliciter des ordres qu'il était aussi lent à inspirer que le conseil lui-même était lent à les lui donner; il s'enfermait dans la salle de police de l'hôtel pour réfléchir et rédiger ses commandements; il écrivait de vaines dépêches aux ministres pour leur apprendre l'émeute réprimée du matin; il redescendait sur le perron; il remontait à cheval aux cris d'impatience de la place, qui s'attendait enfin à une résolution; il restait immobile et sourd en apparence aux vociférations qui le sommaient de marcher; il usait les heures et le jour dans l'espérance, ou de lasser le peuple, ou de voir naître quelque circonstance qui viendrait faire diversion à cette impérieuse obstination de l'émeute. Mais l'émeute, sûre de la conformité de ses cris avec les vœux de la garde nationale et mesurant, avec la sûreté de l'instinct qui caractérise le peuple assemblé, la faiblesse du général et la force de la sédition, s'obstinait dans ses clameurs autant que Lafayette dans son immobilité.

XLI.

Ces heures furent des siècles pour Lafayette; tous les partis lui présentaient des périls égaux : il n'avait que le choix des fautes ou des malheurs. S'il résistait et s'il parvenait à dominer l'entraînement de ses troupes à Versailles, les ressentiments de Paris, le triomphe ou la retraite du roi au milieu de ses troupes, la captivité peut-être de l'Assemblée nationale emmenée à Tours ou à Metz en otage de la nation désarmant la Révolution, retombaient sur l'inertie de Lafayette et le dégradaient de toute sa popularité en le dénonçant comme complice de la cour.

S'il cédait, après avoir vainement résisté la moitié du jour, après avoir condamné le départ et suffisamment témoigné sa volonté de prévenir l'invasion, il se déclarait vaincu par la sédition. Jouet de son armée, prisonnier de l'émeute qu'il était venu réprimer, il ne conservait son titre de général qu'aux dépens de son caractère et de son autorité. Il lui faudrait suivre jusqu'aux excès inconnus tous les caprices de son armée, toutes les agitations de la multitude. Qui lui garantissait que ces caprices ne seraient pas des désordres, et ces agitations des crimes? Son nom pur et qu'il voulait garder à jamais pur porterait la responsabilité de ces attentats.

S'il marchait à Versailles à la tête du peuple et de cette armée, peuple aussi, que feraient ce peuple et cette armée à Versailles? Animés par la vengeance et encouragés par l'omnipotence, ne détrôneraient-ils pas un roi docile à la suprématie de Lafayette, pour couronner un roi factieux, son rival de popularité et son ennemi naturel, dans le duc d'Orléans, dont les complices poussaient évidemment ces masses aux pieds du château et aux portes de l'Assemblée? Lafayette ne serait-il donc pas tout à la fois le complice forcé, l'instrument, la dupe et bientôt la victime du couronnement de ce rival?

Enfin, s'il ne marchait pas à Versailles, ne serait-il pas dans quelques heures déposé et renversé de son cheval par sa propre armée? Livré à la merci de la multitude qui l'accusait déjà d'endormir et de trahir le peuple, ne subirait-il pas, sur ce perron même, le sort des Berthier et des Foulon, dont il n'avait pu lui-même sauver la tête? Homme de courage personnel, Lafayette pouvait braver ces images, mais homme de gloire, que devenait la sienne dans la postérité si l'armée et le peuple marchaient à Versailles sans lui, et remplissaient de cendres et de cadavres la résidence des rois et des représentants de la nation? Tous ces dilemmes de sa situation étaient également terribles. Il fallait des jours pour les résoudre, et les cris de plus en plus impérieux du peuple ne lui donnaient pas un moment.

XLII.

En considérant bien la situation d'esprit de Lafayette pendant cette crise de sa vie, il n'y avait pour lui qu'un seul parti à prendre pour échapper à la déchéance morale ou à la complicité apparente dans lesquelles il allait être inévitablement précipité. Mais ce parti était héroïque et entraînait le seul sacrifice qu'il ne parût pas disposé à faire : le sacrifice de sa popularité. C'était de se jeter à la tête des six mille grenadiers disciplinés, de se porter au pont de Sèvres, avec l'artillerie et les bataillons les plus sûrs de son armée, d'intercepter à la fois la route de Versailles aux brigands de Paris, et la route de Paris aux troupes du roi, si le roi avait tenté de les diriger sur la capitale, de s'interposer énergiquement ainsi entre la sédition et le despotisme, de faire rentrer Paris dans l'ordre en couvrant le trône, d'exiger l'éloignement du régiment de Flandre, et de réconcilier encore une fois le roi et le peuple par l'intervention de l'Assemblée nationale.

Mais pour tenter ce coup d'État de l'armée aussi honnête qu'énergique, il fallait deux choses : le génie et l'indifférence pour le vent populaire. Cette vertu était la seule vertu publique qui manquait à Lafayette. Moins homme qu'idole, il ne pouvait vivre que d'encens,

XLIII.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, bien qu'il fût beau en politique de tenter à tout prix l'obéissance de ses dix mille grenadiers, il était possible d'échouer dans la tentative. Une partie de ces soldats était composée des gardes-françaises et des vainqueurs de la Bastille; la défection et la victoire les faisaient pactiser avec la masse la plus bouillonnante du peuple. Un de ces grenadiers vint dans ce moment même haranguer son général au nom de quelques-uns de ses camarades, au bureau de police de l'hôtel de ville, pour le conjurer de céder au vœu de la France. « Mon général, » lui dit ce jeune sous-officier, nommé Mercier, « le roi » nous trompe tous, vous comme les autres. Il faut » le déposer. Son fils sera roi, nous vous nommerons régent, et tout ira bien! »

Lafayette avoue, dans le récit qu'il a fait de cette journée, que ce mot de régent frappa son esprit dans la bouche d'un de ses soldats, et qu'il soupçonna qu'on n'avait mis ce mot d'ordre dans l'oreille du peuple que pour faire penser à un régent plus naturellement indiqué par sa naissance, le duc d'Orléans. Lafayette résistait. L'idée de se montrer, lui, le premier gardien de la loi, l'épée à la main, contre les lois, de devenir le tribun de l'ar-

mée et le factieux en chef de la capitale contre le roi et l'Assemblée, qu'il avait juré de défendre, lui faisait honte et horreur à la fois. Il négociait avec ses bataillons par ses aides de camp : ils ne lui rapportaient que des insistances impérieuses du peuple. Il descendait lui-même sur la place, cherchait à haranguer, ne trouvait ni silence ni respect dans la foule : les clameurs, redoublées par l'attente, devenaient des tempêtes d'imprécations.

Le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau en masse, évoqués du fond de leurs ateliers et de leurs mansardes par les agitateurs, fondaient en colonnes irrésistibles sur la place et submergeaient la garde nationale. Le cri de *Versailles!* n'était plus un vœu, mais un arrêt. Lafayette, vaincu, provoque enfin lui-même un ordre de Bailly qui l'autorise à se rendre à Versailles pour colorer la révolte par une légalité apparente. Il remonte à cheval, et donne avec désespoir l'ordre de marcher sur Versailles. Une immense acclamation du peuple et de l'armée félicite la multitude de sa victoire, et des applaudissements frénétiques couvrent d'un enthousiasme orgueilleux l'humiliation du général Lafayette. Il ne s'y trompa pas, il feignit de sourire à sa propre défaite, et sembla partager extérieurement l'ivresse publique qui déchira intérieurement son cœur.

XLIV.

Il était temps : cinq heures sonnaient à l'hôtel de ville; le jour ne laissait que peu d'heures de clarté, dans cette saison, à la marche d'une armée de Paris à Versailles. La nuit pouvait être grosse de crimes. La horde de femmes et de brigands conduits par Maillard, et partie quatre heures avant Lafayette, traversait déjà les Champs-Élysées. Ces femmes étaient armées de piques, de tronçons de lances, de broches de fer, de fusils, de pistolets et de haches. Quelques-unes, d'une classe plus élégante, quoique plus immonde, femmes publiques arrachées par le vent de l'émeute à la prostitution et croyant se réhabiliter dans le patriotisme, étaient vêtues de costumes bizarres empruntés aux magasins de théâtres et aux costumiers de carnaval. Les unes dansaient dans la fange en se tenant par la main et en hurlant en chœur l'air de *Ça ira!* Les autres, attelées aux trois pièces de canon et aux caissons enlevés le matin à l'hôtel de ville, traînaient gaîment cet attirail de guerre. D'autres, assises sur les pièces mêmes, la mèche allumée dans la main, imitaient l'attitude des canonniers. Une d'elles, jeune Allemande d'une haute taille et d'une mâle beauté, nommée Théroigne de Méricourt, maniait hardiment un cheval magnifique emprunté au marquis de

Saint-Huruge. Son casque, dont la longue crinière flottait sur ses épaules nues, la pique qu'elle brandissait dans sa main droite, son geste martial, son regard où l'enthousiasme et la férocité se mêlaient dans un étrange contraste, simulaient une fille de l'Helvétie, une compagne de Guillaume Tell, descendue de ses montagnes pour affronter la guerre et conduisant cette avant-garde du peuple à la réhabilitation et à la liberté. Elle paraissait exercer un grand empire sur ses compagnes.

XLV.

Maillard ralentissait à dessein la marche de ces amazones et de ces brigands, afin de donner à Lafayette le temps de les atteindre. Il arrêta sa colonne au milieu des Champs-Elysées. Là il les harangua avec autant de force que d'adresse. « Voyons, citoyennes, » leur dit-il, « qu'allons-nous faire à Versailles? Nous » allons demander du pain au roi et à l'Assemblée. » — Oui, oui, du pain pour nos enfants! » répondirent celles de ces femmes enlevées par l'émeute aux halles et aux boutiques de Paris et qui n'avaient ni la misère, ni les vices, ni la brutalité des mégères des faubourgs enivrées pendant la nuit par les conjurés. « Eh bien! » reprit Maillard, « si nous » allons respectueusement demander du pain à nos » représentants et au roi, qu'on trompe sur les vrais

» sentiments du peuple, qu'est-il besoin de marcher
» avec cet appareil de canons, de munitions, d'armes
» pesantes, qui donneraient à nos légitimes réclamations l'air de la menace et du crime? Vos armes,
» ce sont vos visages pâlis par la misère, vos bras
» amaigris par la faim, vos haillons pour vêtements,
» vos pieds sans chaussures, vos enfants portés dans
» vos bras et soutenus par vos mains pendant cette
» longue route. Voilà vos pétitions! voilà votre éloquence! voilà votre force! Jetez ces armes; laissez
» ces canons aux hommes, et ne vous armez auprès
» de l'Assemblée et du roi que de votre présence
» et de vos gémissements! »

La plupart des femmes, déjà fatiguées du poids des fusils et des piques, les jetèrent et applaudirent à la sagesse de Maillard. Mais les brigands qui les suivaient pour les exciter et pour se faire de leur pétition un prétexte et une occasion de crimes, ramassèrent ces armes, et, se mêlant aux groupes de femmes et d'enfants, les poussèrent sur la route de Versailles.

Les faubourgs de l'ouest de Paris, la populace de Neuilly, Auteuil, Boulogne, Sèvres, Saint-Cloud, Viroflay, grossissaient successivement ce hideux cortége. Un certain nombre d'hommes, vêtus en femmes, et affectant dans leur langage une misère et une trivialité démenties par leur visage, se mêlèrent à cette avant-garde à la faveur de la nuit tombante; ils leur prodiguèrent du vin dans les cabarets, et leur

soufflèrent les imprécations et les cris contre la reine. On crut reconnaître dans ces déguisements les instigateurs gagés de la faction du duc d'Orléans : Saint-Huruge, le duc d'Aiguillon, Mirabeau lui-même. Ces soupçons, évanouis au jour de la procédure, ne laissèrent rien constaté de ces rumeurs, excepté les excès et les crimes de la nuit. La main qui faisait mouvoir ces masses s'était retirée et ne fut jamais visible que dans ses œuvres.

Mirabeau et le duc d'Orléans, un moment rapprochés par des amis communs qui s'étaient efforcés de liguer le grand tribun au grand factieux, n'avaient déjà plus rien de commun que leur place dans l'opposition et leurs ambitions diverses. Mirabeau avait percé d'un coup d'œil le néant du duc d'Orléans pour en faire un grand antagoniste de la couronne; le duc d'Orléans, de son côté, avait percé les liaisons sourdes de Mirabeau avec le parti de la monarchie par le comte de la Marck et par M. de Montmorin. Peu de jours avant le 5 octobre, le duc d'Orléans, s'approchant de la Marck dans l'assemblée, lui dit négligemment, avec l'accent de l'indifférence qui dédaigne en reprochant : « Quand donc Mirabeau déclarera-t-il sa » liaison avec la cour ? »

S'ils avaient fomenté ensemble le soulèvement de Paris et l'invasion de Versailles, ils ne le voyaient certainement plus du même œil.

XLVI.

Lafayette s'avançait, triste et pensif, à la tête de son armée de trente mille hommes, sur la trace des brigands et des femmes. Les applaudissements et les cris de Vive Lafayette! qui éclataient sur son passage et surtout du haut de la terrasse du bord de l'eau, encombrée d'une immense foule d'élégante bourgeoisie, ne le trompaient pas sur sa situation. Jouet et victime de sa popularité, qu'il expiait dans un ironique triomphe, chacun des pas de son cheval le conduisait à un attentat forcé contre ses propres opinions, ou à une guerre civile, dont il donnait le signal en la détestant, ou à une pression sur l'Assemblée, qui dénaturait la liberté dans sa source, ou à une captivité du roi, qui soulevait la conscience publique des provinces contre la constitution même, ou à un détrônement du roi, et peut-être à des crimes contre la reine, qui seraient l'éternel désespoir de son âme et l'éternelle accusation de sa mémoire.

XLVII.

Cependant, il faut le reconnaître encore, il était trop tard pour regarder en arrière. Du moment où Lafayette n'avait pas pris à temps le parti de se porter résolûment, avec son armée soldée, aux bar-

rières et de couvrir à la fois Paris contre le roi, le roi contre Paris, il n'avait plus qu'à suivre. Sa conscience, son honneur et son patriotisme lui commandaient de marcher sur les pas des brigands et des femmes pour les réprimer, puisqu'il n'avait pas su les prévenir. Seulement, même pour ce dernier parti, il avait hésité trop longtemps à l'hôtel de ville. Son hésitation avait laissé finir le jour, avancer les bandes sur le palais du roi. La nuit, dans laquelle il allait marcher et arriver à Versailles, devenait une occasion et une tentation de forfaits que le jour aurait prévenus. L'armée elle-même le pressentait. Elle était en masse dans le même contre-sens de situation que son chef. Armée de l'ordre, assemblée pour réprimer une émeute, pour contenir des factions, s'associant à l'émeute et suivant les factions pour donner l'autorité de ses baïonnettes à leur invasion, son attitude et son silence accusaient ces pensées dans tous les rangs. C'était la bourgeoisie, humiliée, affectant hypocritement de soutenir par sa présence une sédition qu'elle détestait. Les révolutions conduites par des hommes faibles sont pleines de ces contradictions entre ce qu'elles veulent et ce qu'elles font ; ces contradictions sont la faute des caractères et l'humiliation de l'histoire. Quiconque ne sait pas mourir ne sait pas commander au peuple.

Lafayette et son armée allaient passer malgré eux

le Rubicon d'une révolution, de peur d'y être précipités eux-mêmes par le peuple.

XLVIII

Le général, pour caractériser du moins le sens de la marche forcée à Versailles et pour enlever autant qu'il était en lui l'apparence d'une hostilité ouverte à l'expédition, fit faire halte à ses colonnes avant de traverser la Seine, et, passant devant le front de ses bataillons, il fit prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Puis, accablé des anxiétés de la journée, il descendit de cheval et monta dans la voiture des deux commissaires qu'il avait demandés à la Commune pour se concerter avec eux. Il ne dissimula pas son angoisse. « Qu'al» lons-nous devenir, » s'écria-t-il avec l'accent du désespoir, « si le pont de Sèvres est défendu par » les troupes royales? Si nous sommes contraints » de l'emporter de vive force, tout ce peuple qui » nous suit et qui nous précède ne fera que nous » embarrasser. Quant à moi, je serai censé être un » rebelle! Oh! mes amis! si je succombe, défendez » ma mémoire! Vous voyez mes intentions, vous » savez ce qui s'est passé. Défendez... défendez ma » mémoire! »

Après ces précautions prises contre le jugement de la postérité, Lafayette, plus calme, remonta à cheval

et s'avança lentement sur la route de Versailles sans rencontrer une seule vedette au pont de Sèvres.

XLIX.

Le roi et les ministres avaient ignoré jusqu'au milieu du jour le mouvement de Paris. Ils ignoraient encore jusqu'à la fin du jour la défaite de Lafayette et la marche de son armée sur Versailles. L'Assemblée, provoquée par la violence des cris de Paris contre le repas des gardes du corps, avait eu le matin une séance tragique, prélude des émotions de la journée.

« On ne vous dit pas, » s'était écrié Pétion à propos des lenteurs apportées par le roi à la sanction des décrets, « que dans des orgies militaires » on a vomi ici des imprécations contre l'Assemblée » nationale et contre les libertés ! De grands mal» heurs nous menacent. Je demande si les gardes du » corps ne doivent pas prêter serment, je demande » pourquoi l'apparition de ces cocardes noires qui » affligent les bons citoyens. »

Un député monarchique, M. de Monspey, exige que Pétion dépose et signe son accusation contre les gardes du corps. A cette sommation, Mirabeau, qui hésite encore entre le besoin de raviver sa popularité et la secrète ambition de servir la cour, s'a-

bandonne à un moment d'indignation calculée qui désigne la reine à la vengeance du peuple.

« Si l'on persiste, » dit-il, « à demander une dé-
» nonciation en forme des scandales et des crimes de
» cette orgie, je suis prêt, moi, à les fournir et à
» les signer. Mais je demande préalablement une
» seule chose, c'est que l'Assemblée déclare que le
» *roi seul* est *inviolable*, et que tous les autres in-
» dividus de l'Etat, *quels qu'ils soient*, sont égale-
» ment responsables devant la loi ! »

A ces blasphèmes contre la reine, à travers lesquels on voyait briller le couteau de la justice populaire, la terreur avait saisi l'Assemblée. Les premiers chuchotements de la marche de la capitale sur Versailles semblèrent au même moment se répandre dans l'Assemblée et donner une signification plus tragique à la phrase de Mirabeau. On se dispersa pour aller prêter l'oreille aux bruits sourds qui venaient de Paris.

LIVRE NEUVIÈME.

I.

La reine n'avait pas tardé à se repentir de la témérité de ses provocations au repas des gardes du corps. L'indignation de Paris l'écrasait; le mot et le geste de Mirabeau, qu'on venait de lui rapporter, l'avaient frappée de stupeur. Sans bornes dans l'espérance et dans l'élan quand elle croyait pouvoir dominer les circonstances, sans bornes dans l'abattement et dans les concessions quand elle se sentait vaincue, selon l'aveu de ses confidents les plus intimes *, cette princesse s'était retirée ce jour-là à Trianon pour y pleurer sa précipitation

* Voir, à cet égard, les papiers jusque-là inédits de M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur le 5 octobre, publiés par sa famille en 1845.

et pour y jouir des derniers sourires de la saison et des consolations de l'amitié.

Le roi, à qui les préoccupations du trône n'avaient pas coûté jusque-là une seule de ses habitudes de délassement, et qui écoutait, dit M. de Montmorin, son ministre et son ami, les plus puissantes et les plus sinistres commotions de son règne comme s'il eût été question des événements d'un autre siècle, était à la chasse dans les forêts de Meudon. Il aurait pu voir de ces hauteurs, quelques heures plus tard, s'avancer l'armée qui allait assaillir son trône et emprisonner sa famille.

M. de Saint-Priest, informé des événements par le jeune duc de Richelieu, accouru de Paris sous un déguisement populaire, s'était hâté de prévenir le roi. Il avait remis un billet rapidement écrit à un écuyer, le marquis de Cubières, avec ordre de courir sur les traces du prince. Il écrivit de même un mot à la reine, enfermée à Trianon, et convoqua précipitamment le conseil des ministres pour aviser aux circonstances.

Le roi, rencontré dans les bois, entre Meudon et Versailles, par le marquis de Cubières, lut négligemment le billet de M. de Saint-Priest; puis, s'adressant à ses compagnons de chasse, inquiets de cette lettre qui interrompait ainsi son divertissement royal, « Ce n'est rien, » dit le roi, « ce sont des femmes » de Paris qui viennent me demander du pain. Hélas!

» les pauvres femmes ! elles devraient bien savoir que » je partagerais avec elles mon morceau de pain. Allons » les recevoir. »

Il pressa la course de son cheval et se porta en peu de minutes en vue de Versailles et du château. Aucun bruit inusité ne s'élevait de la ville, aucune foule n'encombrait les vastes rues, aucun mouvement de troupes, de gardes nationales ou de canons, ne se faisait apercevoir dans le parc et sur la place d'Armes. On n'entendait ni tocsin, ni tambours, ni clairons. Cette solitude et ce silence le rassurèrent complétement. Il ralentit son cheval et rentra au petit pas, par les jardins, dans le château. La reine et les ministres l'attendaient dans la salle du conseil. On lui raconta les événements de Paris, l'approche des femmes, la horde des brigands, enfin la marche de l'armée de Lafayette, dont on ignorait les intentions. Le conseil s'ouvrit devant lui. La reine y assistait.

II.

Cette princesse, dit M. de Saint-Priest, avait perdu sa témérité et sa confiance ; elle semblait saisie d'effroi : le mot de Mirabeau lui avait percé le cœur ; accoutumée à ce rempart que la distance, le respect, l'étiquette, une cour et une armée de gardes avaient placé jusque-là entre elle et l'opinion, elle

frémissait de se trouver, dans quelques heures peut-être, assaillie dans son propre palais, face à face avec la haine du peuple. Elle n'avait pas fait encore l'expérience de son propre courage dans ses dangers personnels. Elle se défiait d'elle-même, elle connaissait ses faiblesses, elle ne connaissait pas ses vertus. Ce jour-là même devait les lui révéler. L'abattement de sa physionomie, la pâleur de son visage, les traces de ses larmes attestaient que le fantôme des vengeances populaires lui était apparu d'avance dans toute son horreur pendant ses réflexions à Trianon. Plus malheureuse depuis qu'elle avait éloigné d'elle la confidente dans le cœur de laquelle elle épanchait ses inquiétudes, et tous ses amis, il ne lui restait qu'un étranger, le comte de Fersen, dont le regard veillait sur elle, et dont le dévouement chevaleresque et désintéressé était un de ces cultes de l'âme que l'adversité rend plus pieux. Le comte de Fersen était ce jour-là à Versailles. Nous retrouverons ce jeune et brave Suédois à son poste, sur chacun des degrés qui firent descendre Marie-Antoinette du trône au cachot.

III.

M. Necker, premier ministre, le maréchal de Beauveau, l'archevêque de Vienne, M. de la Tour du Pin, ministre de la guerre, M. de la Luzerne, de la marine,

M. de Montmorin, M. de Saint-Priest, composaient le conseil. M. de Saint-Priest, à titre de ministre de l'intérieur, rapporta à ses collègues ce qu'il avait appris par ses rapports des événements de Paris. On ne les savait pas encore dans tous leurs détails. On ne se rendait pas bien compte surtout de la contrainte morale qui avait mis en mouvement l'armée de Lafayette, ni de l'esprit dans lequel ce général s'avançait avec une armée parisienne sur Versailles. Était-ce une violence qu'il subissait, et alors quel secours pouvait-on attendre contre la sédition d'un général vaincu par les clameurs de ses troupes? Était-ce une feinte d'ambitieux se laissant faire une violence apparente par le peuple et par ses soldats, mais se félicitant au fond de l'âme de venir s'emparer du roi sous prétexte de le protéger? Et alors quel autre moyen y avait-il d'échapper à cette captivité déguisée, que la fuite?

M. de Saint-Priest proposa un parti intermédiaire, c'est-à-dire une vaine tentative de résistance, et dans le cas où cette résistance serait vaincue, la retraite du roi et de la famille royale à Rambouillet.

Mais où étaient, et dans le nombre et dans l'esprit des troupes, les élémens de résistance depuis la disparition de l'armée autour du roi? Quelques centaines de gardes du corps, troupe héroïque, mais privilégiée, odieuse au peuple et à l'armée, le régiment de Flandre, dont l'exaltation était déjà tombée, avec l'ivresse d'un soir, devant les reproches du peuple de

Versailles, quelques escadrons de dragons, les chasseurs des Trois-Evêchés et la garde nationale de Versailles. C'était toute l'armée. Comment présumer, à moins d'avoir le-vertige de l'illusion, que cette poignée de troupes travaillées par l'embauchage, et cette milice civique qui partageait toutes les impressions de la capitale et du moment, feraient face à la fois à la multitude indisciplinée accourant pour donner l'assaut au palais et à une armée de trente mille hommes pourvue d'une nombreuse artillerie, commandée par un général populaire, et comptant dans ses rangs la ville de Paris tout entière, armée de ses baïonnettes, mais armée surtout de l'opinion de la France? Un ministre de l'intérieur capable de présenter comme une campagne sérieuse cette campagne de chimères à une cour assiégée dans quelques heures par tout un peuple, accusait assez son insuffisance de jugement dans une pareille extrémité.

Il insista cependant sur ce plan puéril. Il proposa d'envoyer un bataillon du régiment de Flandre au devant de Lafayette pour lui disputer le pont de Sèvres et celui de Saint-Cloud, de faire marcher les Suisses de Courbevoie au pont de Neuilly, de faire avancer le roi lui-même, à la tête de huit cents gardes du corps et de deux cents chasseurs, à la rencontre de l'armée parisienne. Le roi, ainsi accompagné, aurait passé les ponts, ordonné à l'armée de Paris de rétrograder, et, dans le cas de désobéissance, il aurait

chargé les bataillons de Lafayette avec cette poignée de cavalerie. Tels étaient les conseils de M. de Saint-Priest. En vérité, quand on voit aux prises de tels hommes d'État avec de telles circonstances, n'est-on pas induit à partager le dédain de Mirabeau pour un premier ministre qui se choisit de tels auxiliaires et qui donne au roi de tels conseils? Le maréchal de Beauveau, l'archevêque de Vienne, le ministre de la guerre, M. de la Tour du Pin, appuyèrent l'avis de M. de Saint-Priest. M. Necker, heureusement, en sentit le néant et le combattit par un autre plan aussi fatal mais moins ridicule. Ce plan consistait, selon son caractère, à ne point prendre de parti et à s'abandonner, avec une pleine sécurité, à la pente qui entraînait tout, et le bon sens du ministre lui-même.

IV.

« Je ne vois, » dit le premier ministre, toujours rassuré par son imperturbable confiance dans le hasard et dans le caractère de M. de Lafayette, son admirateur, « aucun danger sérieux dans l'invasion » du peuple de Paris à Versailles. M. de Lafayette » est trop intéressé, par sa loyauté et par sa gloire, » à couvrir l'inviolabilité du roi, pour qu'il y ait rien » à redouter sous son épée, et la résidence du roi à » Paris, que vient solliciter le peuple, est peut-être » un des conseils les plus salutaires que la nation

» puisse donner elle-même au monarque. N'est-ce » pas à Paris que l'amour et l'enthousiasme pour le » roi ont toujours éclaté avec le plus de force depuis » les troubles du royaume? N'est-ce pas dans le sein » de son peuple que le roi sera le plus sûr de son » influence et de son inviolabilité? »

M. de Montmorin, caractère subalternisé par son dévouement à M. Necker, mais homme d'un esprit juste et sensé; l'archevêque de Bordeaux, ministre médiocre, mais de sang-froid, combattirent également le projet de résistance armée de M. de Saint-Priest.

Le roi se réserva de se consulter à part avec la reine; il congédia les ministres sans avoir rien résolu. Seulement, M. de Saint-Priest eut ordre de faire tenir les équipages prêts pour une retraite de la famille royale à Rambouillet, si les circonstances venaient à commander la fuite. En attendant, le comte d'Estaing reçut du ministre et de la municipalité le commandement général des troupes civiques ou soldées qui étaient à Versailles et l'ordre de pourvoir à la sûreté du château.

V.

Le comte d'Estaing, dont nous avons vu le caractère aussi complexe que celui de Lafayette, se trouvait placé à Versailles dans la même fluctuation de

cœur et d'esprit où le général parisien, son modèle, se trouvait placé à Paris. Recevant les confidences des deux partis, désirant dominer le roi sans le dégrader, voulant complaire au peuple sans partager ses séditions coupables, son embarras était extrême. Il lui fallait associer dans la défense du château, qui lui était fatalement dévolue, trois éléments militaires et civils qui se portaient ombrage et qui se repoussaient les uns les autres : les gardes du corps, troupes pour ainsi dire domestiques qui partageaient, depuis le festin du régiment de Flandre, l'animadversion du peuple; les troupes de ligne, indécises entre la cour et la nation; enfin la garde nationale, obligée de se lever à l'appel de la loi et de son chef pour repousser un peuple dont elle faisait partie et une sédition qu'elle partageait. Dans une situation pareille, et avec des éléments militaires de cette nature, le comte d'Estaing ne pouvait répondre que d'une vaine parade de force devant le château.

Il rangea la garde nationale de Versailles en bataille devant la grille du palais faisant face à l'armée de Paris; il plaça les gardes du corps en première ligne devant la garde nationale pour éclairer et charger au besoin les premiers groupes du peuple de Paris. C'était une sage prévoyance du général que de prévenir par une cavalerie brave et disciplinée le contact dangereux des deux gardes

nationales, dont ce choc ferait éclater la défection sous les fenêtres du roi. Mais la garde nationale de Versailles, apercevant l'intention de son général, se répandit aussitôt en murmures séditieux contre un ordre de bataille qui lui enlevait, disait-elle, le poste d'honneur. Le comte d'Estaing, craignant de la désaffectionner, replia les escadrons de gardes du corps et les fit rentrer dans la cour du château, où ils restèrent en bataille, inutiles derrière des grilles fermées.

VI.

A l'approche des premières bandes éparses de populace et d'enfants qui précédaient les colonnes comme la poussière précède les pas, le roi descendit dans la cour pour examiner avec le comte d'Estaing les dispositions de la défense. Il était accompagné de ses grands officiers et des ministres. Selon son habitude, il regardait sans voir et réfléchissait sans parler. « Comment, monsieur, » dit le ministre de l'intérieur Saint-Priest au comte d'Estaing, « laissez-» vous immobiliser les forces que le roi a mises » dans vos mains? — Je prends les ordres du roi, » répondit le général embarrassé. « Quand le roi ne » donne pas d'ordres, » reprit M. de Saint-Priest, « un général ne doit prendre conseil que de la si-» tuation et commander les mouvements nécessai-

» res. « Le roi, qui entendit ce dialogue, ne dit pas un mot : il ne se dissimulait pas, ce que paraissait ignorer son ministre, que le plus grand des périls, pour un général comme pour un roi, c'était de commander quand on doit être désobéi.

En rentrant au palais à six heures du soir, le roi réunit de nouveau les ministres en conseil. Un billet au crayon écrit d'Auteuil par M. de Lafayette à M. de Saint-Priest lui annonçait son départ de Paris avec l'armée, sa marche sur Versailles, et rassurait le ministre et le roi sur l'esprit de ses troupes, qui arrivaient, disait-il, pour maintenir l'ordre public et pour protéger le roi. L'aide de camp déguisé du général, porteur de ce billet, ajoutait que si M. de Lafayette avait trouvé les ponts de Sèvres et de Saint- Cloud gardés, il aurait profité de cet obstacle pour faire rétrograder son armée à Paris. Vaine assertion, démentie par l'acte même d'accourir à Versailles pour défendre le roi contre les séditieux de l'avant-garde, et qui ne pouvait être qu'une invention de l'aide de camp ou une excuse décente de son général.

VII.

Le conseil ne pouvait se dissimuler, quels que fussent les sentiments personnels de Lafayette, plus obéissant qu'obéi dans son armée, que la garde nationale, une

fois en possession du roi, imposerait à ce prince, prisonnier de Paris, des conditions aussi arbitraires et aussi contraintes que celles que l'émeute avait imposées à son général. Le ministre de l'intérieur et quelques-uns de ses collègues conjurèrent donc le roi de se retirer à Rambouillet, escorté par sa maison militaire et par les troupes de ligne qui lui restaient. Le régiment de Flandre, les chasseurs des Trois-Évêchés, les dragons, étaient en bataille, à droite de la garde nationale de Versailles, à l'embouchure de l'avenue de Sceaux; les gardes du corps à cheval dans la cour. Ce corps d'armée, insuffisant pour le combat, était plus que suffisant pour l'escorte. Le roi, à distance de Paris et rapproché des troupes, pourrait négocier et agir selon les événements; il mettrait des conditions à son retour, au lieu de les subir; il préserverait du moins la dernière force de la monarchie : la liberté personnelle du roi.

Ce conseil était celui de la nécessité, qui conseille toujours mieux que les hommes. « Si vous vous » laissez conduire à Paris, » prophétisait M. de Saint-Priest, « votre couronne est perdue. » Le roi, étonné du mot, se leva pour aller conférer avec la reine. Pendant sa courte absence, M. Necker, qui persistait dans sa sécurité, dit sévèrement à son collègue : « Monsieur, vous donnez là un conseil » qui pourrait vous coûter la tête! — Je ne le donne

» qu'avec plus de réflexion, » répondit le ministre de l'intérieur.

La reine inclina le roi au départ, malgré la résistance de M. Necker. Mais on avait perdu les heures en irrésolutions et en préparatifs; déjà le peuple de Versailles, mêlé à la populace venue de Paris, qui précédait les femmes, assiégeait toutes les avenues du château et des jardins. Le bourdonnement tumultueux de cette multitude s'élevait aux oreilles du roi de tous les attroupements. Quand les voitures parurent à la grille du Dragon, la foule se jeta sur les chevaux, les fit rétrograder aux écuries, les détela et resta en observation aux portes pour prévenir toute autre tentative de départ.

VIII.

Cependant Maillard, toujours maître de sa colonne de femmes et de peuple, débouchait dans l'avenue de Paris. Avant de la répandre dans la ville, il fait faire halte à cette multitude harassée. Il harangue les femmes, il leur ordonne de ne point compromettre le triomphe de leur démonstration pacifique par des hurlements, des gestes, des désordres qui déshonoreraient la cause de la misère, et qui donneraient le prétexte de la violence et l'occasion d'un crime contre le peuple aux janissaires de la cour.

Les femmes, bien inspirées par leur chef et par

quelques-unes de leurs compagnes plus jeunes et plus décentes mêlées dans leurs rangs, répondirent à cette exhortation par une acclamation rassurante. Elles se rangent en cortége désarmé, entonnent la marche populaire de *Vive Henri quatre!* ce contraste du *Ça ira!* marche du crime, et s'avancent en criant Vive le roi! et Vive le peuple! vers les grilles du château.

A leur aspect, les troupes, la garde nationale et les gardes du corps reprennent leurs rangs et leurs armes. La générale, signal de danger, bat sur toute la ligne des troupes. Le comte d'Estaing monte chez le roi pour demander des ordres au lieu d'en donner; il laisse le commandement de la garde nationale à Lecointre, patriote exalté et adoré du peuple, mais non complice de la sédition.

Les femmes intimidées s'arrêtèrent à la voix de Maillard devant cet appareil de force, ces roulements de tambours et ce port d'armes qui fait retentir les baïonnettes. Tout porte à croire que si le roi, accompagné de M. Necker, était sorti du palais dans ce moment pour apporter à ces femmes des injonctions de calme, des paroles de paix et des secours d'urgence, le roi et le ministre, populaires encore, auraient obtenu une ovation de larmes et de bénédictions, et que la colonne, rebroussant chemin vers Paris, aurait enlevé à Lafayette le prétexte de continuer sa marche sur Versailles, et aux brigands la

nuit, la confusion et les tumultes du crime. Nous empruntons cette confiance à un citoyen témoin, acteur et juge de ces scènes, lié avec Maillard et confondu dans les rangs des femmes.

IX.

Le roi ni le ministre ne sortirent du conseil rassemblé une troisième fois dans la même journée.

Maillard, pour éviter une collision sanglante et prématurée, arrêta de nouveau son armée devant la porte de l'Assemblée nationale; il demanda à être admis avec quinze femmes pour présenter les hommages et les plaintes de la population souffrante de Paris aux représentants de la nation.

L'Assemblée, depuis la séance du matin, était muette et frappée de stupeur, ne sachant s'il fallait se réjouir ou s'alarmer de cette intervention foudroyante de Paris armé et d'une multitude irritée entre elle et le roi. Un triomphe décisif de la Révolution, mais au prix d'une dictature militaire de la milice civique, et peut-être des égorgements populaires, étaient les seules perspectives de la nuit et du lendemain. Les plus intrépides tremblaient; les plus dévoués au roi, tout en tremblant, se complaisaient aussi dans l'excès d'un péril ou d'une anarchie qui justifiaient leurs prédictions et qui vengeaient leurs ressentiments contre-révolutionnaires.

Mirabeau avait été informé avant tous, par ses correspondances démagogiques avec le Palais-Royal, de la marche des premières bandes sur le château. Il quitta son banc sous prétexte de prendre un tour de parole au bureau du président, et, s'approchant de l'oreille de Mounier, qui présidait ce jour-là la séance, « Mounier, » lui dit-il avec une apparence de calme mais avec l'accent d'un cœur qui s'écroule sous les prévisions de tous les désastres, « Paris marche sur nous! — Je n'en crois rien, » répondit Mounier en affectant l'indifférence du désespoir. — « Croyez-moi ou ne me croyez pas, » poursuivit Mirabeau, « peu m'importe; mais, je » vous le répète, Paris marche sur nous! Feignez » une indisposition, montez au château, donnez-» leur cet avis; dites, si vous voulez, que vous le » tenez de moi, j'y consens, mais faites cesser cette » discussion scandaleuse dans un tel moment. Le » temps presse, il n'y a pas une minute à per-» dre. — Paris marche sur nous! » répéta Mounier avec l'ironie désespérée d'un homme qui n'attend de salut que de l'excès du désastre. « Eh bien! » tant mieux! nous serons plus tôt en république! » Le peuple nous tuera tous, mais *tous*, entendez-» vous, monsieur Mirabeau? et les choses en vau-» dront mieux! — La plaisanterie est bonne, mais » elle est hors de saison, » répliqua Mirabeau, et il retourna pensif à sa place.

L'Assemblée, depuis cette conversation, avait usé le jour en discussions mal écoutées sur des articles de pénalité criminelle. Elle affectait une sécurité que tout démentait au dedans et au dehors. Le tumulte de la colonne de Maillard à ses portes avait suspendu les vains discours. On attendait avec anxiété un dénouement.

X.

Maillard, introduit à la tête de quinze femmes et jeunes filles, élite de sa cohorte, s'avance insolemment à la barre, et prend la parole en Cromwell de la populace devant un parlement asservi. « Nous voici! » dit-il en affrontant les regards de ces chefs de l'opinion aristocratique ou populaire dont la renommée imposait, quelques mois avant, un respect superstitieux à la foule, « nous voici! Nous sommes » venus demander du pain aux représentants de la » nation, et en même temps pour exiger la puni- » tion des gardes du corps qui ont insulté la co- » carde nationale. Les aristocrates veulent nous faire » périr de faim! Aujourd'hui même, on a envoyé » à un meunier un billet de deux cents livres en » l'avertissant de ne pas moudre, et en lui pro- » mettant, à la même condition, la même somme » par semaine!... »

A ce crime monstrueux et imaginaire, imputé par

le peuple aux aristocrates, l'Assemblée, incrédule et soulevée par l'excès de la calomnie, sent le besoin de faire éclater son indignation, afin d'écarter ce soupçon du cœur du peuple. Un murmure interrompt Maillard. « Nommez le coupable! » lui crie-t-on de tous les bancs, « nommez le coupable! — Je ne dénoncerai » pas les coupables, » répliqua hardiment l'orateur. « Je ne dénonce que le crime!

« — C'est l'archevêque de Paris! » vociférèrent quelques-unes de ses satellites. Un soulèvement d'incrédulité générale refoule l'accusation dans leurs bouches; elles paraissent intimidées. Maillard continue sa harangue, demande que l'Assemblée envoie quelques-uns de ses membres à l'hôtel des gardes du corps pour les sommer de prendre la cocarde du peuple, si l'on veut prévenir les plus grands excès. Il s'emporte à quelques violences de parole qui blessent la fierté de l'Assemblée. Le président le rappelle à la décence. Maillard dédaigne ces admonitions. Encouragé par une nouvelle invasion de sa troupe qui pénètre par toutes les issues dans la salle, et par les clameurs du dehors, il invite l'Assemblée à aller demander au roi le renvoi immédiat du régiment de Flandre. Un tumulte croissant couvre ses paroles et les vains efforts de l'Assemblée pour delibérer.

Mounier, Clermont-Tonnerre, Malouet, Virieu, suivis d'une centaine de députés royalistes, sortent de la salle et se répandent dans les groupes de femmes qui

assiégent les portes de l'Assemblée, afin de tempérer leur tumulte en compatissant à leur misère, et de donner à leur sédition l'apparence d'une supplique. Ils s'engagent à les introduire eux-mêmes au château, à faire abaisser les armes devant elles, et à appuyer de l'autorité de leur caractère de députés les prières et les griefs qu'elles venaient déposer aux pieds du roi. Cette intervention du président de l'Assemblée émeut et flatte la multitude. On désigne six femmes ou jeunes filles de la halle, choisies parmi les plus décentes de costume et de langage, pour suivre les députés au château, et pour exprimer au roi trompé les sentiments et les requêtes de toutes. Une foule curieuse et confuse se joint tumultueusement au cortége.

XI.

« Nous marchions dans la boue, » raconte Mounier, « sous une forte pluie. Une foule immense de la po» pulation de Versailles bordait de chaque côté l'a» venue qui conduit au château. Les femmes de Paris » formaient divers attroupements, entremêlées d'hom» mes couverts de haillons, le regard féroce, le geste » menaçant, poussant par intervalles d'horribles ru» gissements. Ils étaient armés de quelques fusils, de » vieilles hallebardes, de haches, de bâtons ferrés, de » longues perches emmanchées de tronçons d'épée ou » de lames de couteau. De petits détachements de

» gardes du corps passaient de temps en temps au
» galop sur la chaussée au milieu des cris et des
» huées.

» Ces hommes nous enveloppent sous prétexte d'es-
» corter la députation. Le cortége, ainsi grossi et ar-
» mé, est pris pour un attroupement et chargé par
» les gardes du corps à cheval, qui nous dispersent
» dans la boue. La rage saisit les groupes ainsi char-
» gés par la cavalerie. Nous nous rallions et nous
» continuons à avancer ainsi vers le château. Les trou-
» pes en bataille s'ouvrent devant nous. Nous som-
» mes reconnus et reçus avec honneur. Nous traver-
» sons les lignes. On écarte avec peine la foule qui se
» porte sur nos pas et qui pénètre par le sentier que
» nous traçons jusqu'aux grilles. Le tumulte vient
» battre les grilles. »

XII.

Le roi paraît à sa fenêtre, contemple le mouvement, les gestes, les cris, la confusion qui les assiégent, envoie M. de Saint-Priest s'informer de la cause de cette mêlée et de ce bruit. M. de Saint-Priest se présente à la grille, demande à travers les barreaux à ces femmes ce qu'elles ont à implorer du roi. « Du pain ! du » pain ! » lui répondent-elles. — « Du pain ? » reprend le ministre irrité. « Quand vous n'aviez qu'un » roi, vous n'en manquiez pas ; à présent que vous

» avez douze cents rois, allez en demander à vos maî-
» tres! » Ce mot de brutale impatience, attribué à M. de Saint-Priest, relevé par Mirabeau, désavoué par le ministre et démenti par les témoins dans la procédure, ne fut probablement pas prononcé par celui à qui on l'impute, mais il courut comme une provocation dans la foule, et fut mis par le peuple au nombre de ces injures que la misère ne pardonne pas aux puissants.

On autorisa les six femmes conduites par Mounier à pénétrer avec lui dans la cour. Il en passa douze quand les grilles s'entr'ouvrirent pour laisser entrer la députation.

XIII.

Sept de ces femmes restèrent dans les antichambres de l'appartement du roi; cinq furent présentées par le président de l'Assemblée nationale. La plus jeune d'entre elles, Louise Chabry, âgée de seize ans, fille d'un sculpteur, ouvrière elle-même dans l'atelier de son père, porta la parole au nom de ses compagnes. Éblouie par la majesté des lieux et des personnes, elle balbutia timidement les plaintes et les prières qu'on lui avait soufflées pour représenter au roi les calamités de la disette. Le roi l'écouta avec intérêt, répondit en père navré des souffrances de ses enfants, promit des convois prochains de blé, enga-

gea le peuple à se prémunir contre les séditions qui font naître la disette dans l'abondance, s'entretint familièrement avec ces femmes et conquit leurs cœurs par sa cordialité. Louise Chabry, émue jusqu'à l'évanouissement par la marche, par l'effort qu'elle avait fait sur sa timidité et par l'attendrissement de la scène, chancela et perdit un moment ses sens. Le roi et les assistants se pressèrent autour d'elle, lui firent respirer des odeurs et boire une goutte de vin dans une coupe de vermeil. Revenue à elle, elle s'inclina sur la main du roi pour y coller respectueusement ses lèvres; le roi retira sa main et l'embrassa. « Elle est » assez belle pour qu'un roi l'embrasse, » dit-il. Il fit le même honneur à ses compagnes. Ces femmes transformées, enorgueillies, enivrées, descendirent les escaliers et traversèrent les cours en criant : « Vivent le roi et sa famille ! »

XIV.

Mais à peine ces douze femmes avaient-elles franchi les grilles et rapporté à leurs compagnes les impressions qu'elles venaient de recevoir dans le château, que leur attendrissement féminin, en contraste avec la rage croissante des femmes et des brigands du dehors, fit éclater contre elles une accusation générale de connivence et de trahison.

« Elles sont vendues ! » s'écrièrent les femmes en hail-

lons qui formaient la masse de l'émeute; « elles ont été » achetées! elles sont payées pour endormir la faim » du peuple! Méprisons, punissons, supplicions ces » mandataires infidèles, viles émissaires de la reine, » qui les a gorgées d'or pour nous affamer impuné- » ment! que la reine contemple de ses fenêtres la » foi que nous prêtons à ses paroles et le supplice » qui l'attend elle-même par nos mains! » A ces mots, une meute d'hommes et de femmes forcenées se précipite sur Louise Chabry, la traîne dans la boue au pied des grilles et lui passe une corde de réverbère autour du cou pour la pendre sous les yeux de la reine. La malheureuse jeune fille invoque en vain la pitié de ses assassins. Sans l'énergie de quelques femmes intrépides qui se dévouent pour l'arracher à la potence, et sans l'intervention de deux gardes du corps qui fondent sur le groupe des assassins, elle expirait à la lanterne sous les murs du palais du roi.

XV.

Les femmes de Paris, un moment refoulées, nomment une autre députation plus incorruptible parmi elles pour aller vérifier le récit des premières. Elles s'avancent jusqu'aux grilles. On refuse de leur ouvrir; mais le roi leur fait remettre, à travers leurs barreaux, les ordres de sa main à ses ministres pour faire arriver

sur l'heure, à Paris, des convois de blé de toutes les provinces. Elles répandent ce billet du roi dans la foule : il enlève un moment le prétexte aux vociférations des attroupements. Mais une troisième cohorte de femmes ivres ou affamées fond de nouveau à travers les rangs de la garde nationale et des soldats pour forcer les grilles. On les disperse. Le chef obstiné qui les dirige les ramène à l'assaut. Un officier des gardes du corps, le marquis de Savonnière, lance son cheval au galop sur cet homme, qui s'enfuit et s'abrite dans les rangs de la garde nationale en criant qu'on assassine les Parisiens !

A ce cri, quelques coups de feu partent des rangs de la garde nationale, renversent M. de Savonnière de son cheval et lui cassent le bras. Ses gardes le relèvent et l'abritent contre d'autres décharges isolées des gardes nationales. « Ne répondez pas au feu par » le feu, messieurs, » leur crie le généreux officier, « ne vengez pas ma mort. Le roi vous défend de » tirer sur le peuple. »

Mais quelques coups de carabine font explosion dans les rangs des gardes, lâchement et perfidement assassinés par leurs auxiliaires. Deux ou trois femmes sont blessées ; leur sang crie vengeance aux yeux des bandes de Paris. Elles font une charge sur les gardes du corps ; ces coups de feu renversent quelques hommes et quelques chevaux dans la cour. Les assaillants se massent, avec des imprécations, devant le châ-

teau. Les trois pièces de canon de l'hôtel de ville, chargées à mitraille, sont pointées par eux contre le palais. Trois fois la mèche allumée s'incline pour allumer la poudre, trois fois elle est éteinte par la pluie torrentielle qui mouille l'amorce des canons. Les femmes et les hommes, abandonnant leurs pièces, se dispersent, pour s'abriter du ciel, sous toutes les portes et dans toutes les églises de la ville. La place d'Armes vide n'est plus qu'une mare de boue et d'eau. L'émeute semble dissipée ou amortie.

Le comte d'Estaing profite de ce calme pour replier les gardes du corps, dont la présence provoque le feu du peuple. On en place la moitié en réserve dans les jardins cachés par les murs du palais ; l'autre moitié rentre dans son hôtel, assaillie, en défilant sur un côté de la place, par les injures et par quelques coups de feu de la garde nationale.

XVI.

Pendant ces tumultes et ces manœuvres devant les grilles, le régiment de Flandre, visité, caressé, embauché par des courtisanes de Paris et par des agitateurs déguisés en femmes, parmi lesquels on croyait reconnaître des tribuns du Palais-Royal et des députés, jurait de ne pas tourner ses armes contre le peuple et attendait immobile l'événement. Lecointre, infatigable pour prévenir des collisions sanglantes entre

la garde nationale et l'armée, courait à cheval d'un corps à l'autre, adjurant à la concorde et recevant les serments de fraternité. Les gardes du corps lui durent la vie dans cette journée, la cour son salut; Versailles lui dut de ne pas voir ses rues changées en vaste champ de bataille.

Le comte d'Estaing avait disparu. La multitude demandait du pain. Lecointre, faisant appel à la municipalité, aux patriotes et aux habitants, et prodiguant sa propre fortune, fit faire des distributions de pain et de riz qui nourrirent cette foule et préservèrent la ville du pillage.

Des feux allumés sur toutes les places servirent à cuire ces rations de riz, seul aliment qu'on pût se procurer dans les halles de la ville. L'ordre parut quelque temps rétabli. Le peuple, harassé, mouillé et refroidi, semblait s'en remettre du reste à Lafayette, dont l'armée allait décider le sort de la journée. La nuit était sombre, pluvieuse et glaciale. Des bivouacs autour des feux étaient établis dans l'avenue de Paris et dans toutes les rues qui aboutissaient à la place d'Armes. Le silence régnait dans les cours du château.

Le roi et la reine, dont on avait de nouveau préparé la fuite sur Rambouillet au moment de l'assaut des grilles, avaient de nouveau renoncé au départ. M. de Saint-Priest, qui les précédait à cheval sur la route de Rambouillet, reçut contre-ordre de la cour et rentra au palais par les jardins.

Mounier et ses collègues royalistes s'unirent à M. Necker pour conseiller au roi toutes les concessions contre lesquelles ces mêmes hommes s'indignaient peu de jours auparavant. Il n'y avait plus à l'Assemblée et au château, comme le lendemain du 14 juillet, d'autres conseils que la peur, ce génie des concessions forcées et tardives qui prodigue à la nécessité ce qu'on n'a pas su accorder avec mesure et avec dignité à la raison.

XVII.

Les femmes et les satellites de Maillard se pressaient d'heure en heure en plus grand nombre à l'Assemblée; ils s'y confondaient avec les députés sur tous les bancs. La curiosité était affamée du spectacle de cette représentation souveraine de la nation, dont les noms, les actes, les discours faisaient depuis tant de mois l'entretien et l'admiration du peuple. Ces hordes, tout en la profanant, sentaient la majesté de cette assemblée. Les femmes demandaient avec empressement qu'on leur désignât les orateurs dont les noms avaient plus souvent retenti à leurs oreilles; elles étaient avides surtout de voir et d'entendre ce Mirabeau dont le nom résumait pour elles la Révolution tout entière, et dont l'éloquence, qu'elles avaient entendu célébrer comme un phénomène, de la nature leur paraissait un hommage dû par le grand orateur à la multitude. « Mira-

» beau! Mirabeau! » murmuraient-elles dans les tribunes et sur les bancs. « Montrez-nous Mirabeau, » notre petit père Mirabeau! » ajoutaient-elles, avec ces dénominations familières que le peuple aime à donner à ses idoles. « Faites parler Mirabeau! Mira» beau à la tribune! Allons, forcez-le à prendre la » parole pour nous! Nous valons bien la peine qu'il » nous harangue! Nous sommes venues pour en» tendre notre ami Mirabeau! »

Cependant Mirabeau s'obstinait à se taire. Soit qu'il ne voulût pas mêler sa grande voix aux voix triviales e avinées de l'émeute, soit qu'il gémît intérieurement de voir la lie d'une capitale, soulevée par sa parole, submerger la tête d'une nation, soit qu'il hésitât, dans l'incertitude des événements, à prendre, dans une telle scène, ou le rôle de tribun dominateur et modérateur du peuple, ou le rôle de défenseur tardif d'une cour perdue, soit enfin qu'il s'indignât d'être interpellé ainsi par des femmes railleuses, et de donner, au gré de leur caprice, une stérile représentation d'éloquence, il se refusa longtemps à parler. Enfin, affectant un mouvement de colère patriotique contre les vociférations de la multitude qui troublaient un orateur, « Je voudrais » bien savoir, » dit-il en laissant éclater toute sa voix, « de quel droit on ose ici interrompre les délibéra» tions des représentants de la nation et nous dicter » nos décrets? »

Les femmes, reconnaissant dans cette apostrophe

plus de complaisance réelle pour leur curiosité que d'objurgation sérieuse contre leur tumulte, applaudirent elles-mêmes à ce reproche amical de leur tribun et rentrèrent un moment dans la convenance du lieu. Ce fut là le seul témoignage d'existence de Mirabeau dans ces deux journées. Il ne dit quelques mots plus tard que pour empêcher l'Assemblée de se transporter en masse pour couvrir le roi. Conseil sans pitié et sans grandeur. Le génie de l'action lui manqua.

Un discours tonnant d'un côté, suppliant de l'autre, pouvait entraîner en ce moment son auditoire impressionnable de peuple et de femmes, renverser les ministres, effacer Lafayette, dominer l'Assemblée par le peuple, le roi par l'Assemblée, et donner d'acclamation à Mirabeau la place de Necker et le gouvernement de cette tempête. Il laissa tout s'écrouler sans porter sa main de Samson aux colonnes de l'édifice. L'hésitation d'un seul homme désigné et appelé par le peuple, en laissant le courant populaire sans direction, entraîna peut-être les dernières calamités pour le roi et pour le peuple.

Déjà des scènes lugubres consternaient çà et là le commencement de la nuit. Le comte d'Estaing, commandant général de la garde nationale, étant enfin sorti du château après la retraite des gardes du corps dans leurs quartiers, pour préparer les gardes nationaux de ses postes à une réconciliation avec les gardes, fut accueilli par des re-

proches injurieux sur son absence et par des menaces qui le forcèrent à rentrer précipitamment dans les cours. La députation des gardes du corps, conduite par M. de Luxembourg, qui portait une lettre d'explication à la garde nationale, remonta au château sans avoir accompli sa mission. Un garde du corps nommé M. de Moucheton, renversé de son cheval pendant la retraite de son peloton sur la place d'Armes et tombé entre les mains d'une troupe de brigands et de déserteurs de Paris, était condamné à mort par cette horde d'assassins. Déjà on l'avait garrotté et agenouillé dans la boue, et on chargeait les armes pour le fusiller, lorsque des citoyens de Versailles, se précipitant pour leur disputer leur victime, font entrer M. de Moucheton dans la caserne des gardes françaises, sous prétexte de le juger plus régulièrement, et parviennent à le faire évader par les écuries. Le groupe féroce veut massacrer les libérateurs à la place du prisonnier évadé. Une lutte nouvelle leur arrache encore cette proie. On leur livre seulement le cheval du garde du corps; ils le tuent, le dépècent, le font rôtir à un brasier sur la place et le dévorent en représailles du crime prétendu de son cavalier.

XVIII.

Le régiment de Flandre, rentré dans ses casernes

pêle-mêle avec les embaucheurs et les femmes publiques de Paris, était à peine contenu par ses officiers. Les dragons et les chasseurs s'étaient débandés et fraternisaient dans mille festins en plein air, dans les cafés et dans les cabarets avec le peuple. La ville et le château entendaient leurs chants cyniques retentir dans les ténèbres et présager un jour plus sinistre. Des coups de feu, tirés au hasard par des mains ivres, étaient suivis de longues et brutales clameurs. Les officiers d'une compagnie de dragons qui gardait l'Assemblée, ayant demandé du renfort à leur régiment, on ne put rassembler un peloton de leurs soldats mutinés. Une poignée de gardes du corps accourut leur prêter main-forte. Le peuple, en reconnaissant leur uniforme, se jette sur les gardes du corps pour les immoler. Les dragons sauvèrent les gardes du corps en les plaçant au centre de la compagnie. Un seul de ces jeunes gens leur fut arraché, et reçut, en s'échappant, quelques coups de feu dans ses habits.

A huit heures du soir, le roi fit parvenir à l'Assemblée une lettre dans laquelle il exprimait sa douleur de la disette qui désolait sa capitale, et annonçait qu'il venait d'assurer par ses ordres le transfert d'approvisionnements nombreux pour son peuple. Cette lettre fut reçue avec acclamations par les députés, qui s'efforçaient, de leur côté, d'inspirer de la sécurité au peuple.

Les femmes et les hommes qui encombraient la salle bénirent le roi et les représentants; mais bientôt, devenus plus exigeants, ils demandèrent par des vociférations impérieuses que le pain et la viande fussent taxés pour le peuple à des prix inférieurs au prix du blé et des bestiaux. L'ignorance du peuple pauvre lui fait voir partout des ennemis dans ceux qui trafiquent de ses substances; la libre concurrence, qui seule abaisse les prix pour le nourrir, lui paraît en tout temps le crime qui l'affame : il vit de commerce et il abhorre le commerçant. L'Assemblée, qui sentait l'impossibilité de voter ce *maximum* des subsistances déjà si rares, sans affamer en effet la capitale et la France, éluda ces cris en levant la séance. Quelques députés se retirèrent, espérant entraîner la multitude par leur exemple. Maillard et la députation des femmes qui avaient été introduites chez le roi repartirent pour Paris dans des voitures de la cour que le roi leur avait fait donner, afin de rencontrer l'armée de Lafayette en route, de frapper le peuple de Paris par cet appareil et de répandre partout dans les populations soulevées les lettres du roi, les décrets de l'Assemblée, les nouvelles rassurantes d'abondance de pain de nature à pacifier la sédition.

XIX.

C'était peu pour les députés monarchiques de l'Assemblée : ils ne voyaient plus de salut que dans la complète union des deux pouvoirs constitutionnels contre la tyrannie populaire. Ils conseillèrent au roi d'accorder précipitamment, pendant qu'il était encore libre dans son palais, la sanction de la déclaration des droits de l'homme et de tous les décrets constitutionnels suspendus jusque-là, afin de prévenir ainsi l'arrivée de Lafayette et de désarmer son armée de tous les griefs qui motivaient sa marche à Versailles. A onze heures du soir, le roi, cédant aux instances de ces députés et de ses ministres, envoya à l'Assemblée cette acceptation, capitulation du trône :

« J'accepte purement et simplement les articles » de la constitution et la déclaration des droits de » l'homme que l'Assemblée nationale m'a pré» sentés. »

Mounier, porteur de cette acceptation, la lut à l'Assemblée et au peuple aux applaudissements de la salle. La paix parut cimentée par cette proclamation du roi lue aux flambeaux et au son du tambour, de groupe en groupe, dans toute la ville. D'abondantes distributions de pain, de viande et de vin, faites en ce moment, par les soins de Mounier,

aux femmes et au peuple, transformèrent la séance en un banquet populaire, et bientôt en scène de silence et de sommeil.

XX.

Mais le roi et la reine, consternés par les scènes de sang, d'embauchage et de tumulte du commencement de la nuit, entendues des fenêtres du château, et n'y voyant que le prélude de violences plus criminelles qu'ils auraient à subir de l'armée de Paris, avaient résolu de profiter des ténèbres pour s'évader du palais par les jardins. Deux voitures attelées de quatre chevaux et escortées par quelques serviteurs dévoués, à cheval, en habits bourgeois, s'avancent de nouveau pour les recevoir à une des grilles les moins surveillées du parc. Le concierge, averti, ouvre la grille aux voitures; une sentinelle étonnée jette le cri d'alarme; un poste de garde nationale s'avance. Le poste s'oppose à l'entrée des voitures; on y découvre deux femmes de la reine, on les fait descendre, on leur déclare que les gardes nationaux répondent de la sûreté de la famille royale, et qu'ils ne permettront pas qu'elle s'expose nuitamment et sans escorte aux périls de la fuite. On dételle les chevaux et on remise les voitures chargées jusqu'au lendemain.

A la même heure, cinq chevaux de selle appartenant au comte d'Estaing et postés par un de ses

palefreniers dans les jardins, sont découverts par une patrouille et expulsés comme un préparatif de fuite.

La reine, cependant, pouvait s'échapper encore à pied, à la faveur de la nuit, par les allées du parc qui mènent aux forêts, et atteindre Rambouillet dans une voiture de ville et par des chemins détournés. Le roi la conjurait de s'éloigner pour laisser tomber l'odieuse fureur de ces hordes sanguinaires contre elle, et pour lui enlever à lui-même la plus vive de ses sollicitudes, celle de sa famille. Ses femmes, ses amis, ses conseillers, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, le baron de Fersen, la suppliaient de permettre qu'ils fissent aposter leurs propres voitures à une des issues éloignées du parc, et qu'ils répondissent eux-mêmes du secret et de la sûreté de la route. Elle entendait par les fenêtres ouvertes de son appartement les chants obscènes, les cris de mort, les imprécations atroces qui vouaient de loin son nom à l'ignominie, sa tête à la potence, son cadavre aux outrages des femmes impudiques rôdant autour des murs de son palais. Elle était émue, frémissante, mais intrépide; son devoir d'épouse, de mère et de reine l'emportait sur ses terreurs de femme. Elle regrettait que le roi ne fût pas parti quand il en était temps. Elle se déclarait prête encore à partir avec lui, mais elle s'était juré à elle-même de ne pas séparer son sort de celui de son mari, et la mort, disait-elle, lui paraissait

moins cruelle et moins honteuse que la fuite isolée qui ne sauverait qu'elle aux dépens de son honneur et de son devoir. De ce moment, la grandeur même du péril fit éclater la grandeur de ses sentiments. Le roi l'admirait et versait des larmes. Les députés, les ministres, les officiers des gardes, les femmes de la cour, que le danger et le devoir pressaient en foule autour d'elle dans ses appartements, s'étonnaient d'une intrépidité héroïque qu'ils n'avaient pas présumée dans tant de grâces et de douceur. Sa beauté, son attitude, son regard, ses paroles s'égalaient aux outrages et dominaient le danger. La nuit s'écoulait au château dans ces alternatives de confiance et de consternation.

XXI.

Les hésitations et les lenteurs de Lafayette, en laissant tout un jour et la moitié de la nuit aux bandes de femmes et de brigands sans répression à Versailles, prolongeaient cette agonie. Mille crimes auraient pu remplir ces heures de désastres et de sang; le général pouvait n'arriver que sur des ruines et sur des cadavres. Bien que la marche nocturne d'un corps d'armée de vingt à trente mille hommes fût nécessairement lente et entrecoupée de haltes, on ne comprend pas que sa cavalerie et son artillerie, envoyées ou amenées rapidement par lui-même en

avant de son corps d'armée, ne fussent pas arrivées sur les pas de ses assaillants pour couvrir le palais, l'Assemblée, la ville. Il n'ignorait rien des crimes médités par *ces hordes de brigands* (car c'est le nom qu'il leur donne lui-même dans des notes historiques sur cette journée). Sans doute il hésitait autant à arriver qu'il avait hésité à partir; il semblait redouter la responsabilité que l'événement, la volonté du peuple, le salut du roi, lui commandaient également de prendre; il la laissait prendre au temps et au hasard.

Enfin, il approchait.

XXII.

Sur les hauteurs de Viroflay, il rencontra les voitures de la cour, couronnées de feuillages, qui ramenaient Maillard et les femmes. Maillard lui remit un billet de Mounier. Dans ce billet, Mounier pressait Lafayette de venir rétablir la sécurité dans l'Assemblée et dans le palais; il lui faisait connaître la sanction définitive accordée par le roi à la déclaration des droits de l'homme et aux décrets. Lafayette fit faire halte à ses bataillons pour ouvrir leur cœur à la concorde par la nouvelle de ces conquêtes constitutionnelles. L'armée les reçut sans reconnaissance, comme arrachées par la nécessité à la mauvaise foi. Les agitations contenues des jours précé-

dents, les tumultes du matin sur la place de Grève, l'humiliation d'obéir au peuple en paraissant lui imposer, la fatigue des armes, la longueur du chemin, la nuit pluvieuse, les opinions divisées, le mécontentement commun, la disposaient mal à la vigueur, encore moins à l'enthousiasme : elle n'était que silence ou murmure. Lafayette, avant de franchir les barrières de Versailles, fit renouveler une troisième fois à ses soldats le serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi. La nécessité où il crut être de faire répéter si souvent le serment dans la même marche témoigne assez de l'hésitation des cœurs.

Après l'acclamation froide et à contre-cœur du serment, Lafayette, escorté d'un bataillon de grenadiers, entra dans la ville. Il descendit de cheval à la porte de l'Assemblée nationale, pendant que son corps d'armée s'avançait, à la lueur des torches et au son des tambours, en colonne vers le château. Une foule immense, sortie des bivouacs et des cabarets de Versailles, éveillée par les pas de l'armée, s'ouvrait et se refermait à son passage. Le cri de « Vive la nation! » des injures obscènes à la reine et des allusions de mépris se mêlaient aux acclamations de la multitude sur le passage de l'armée. On semblait saluer dans les bataillons non des vengeurs, mais des complices. Minuit sonnait, quand ces cris, ces clartés, ces roulements de tambours, annoncèrent

au roi et à la reine l'entrée, aussi redoutée que désirée, de l'armée de Lafayette. Tous les regards se portent sur l'extrémité illuminée de l'avenue de Paris : le sort de la monarchie et de la famille royale était là. Le duc d'Aumont, gentilhomme populaire du parti de Lafayette et de Necker, mais fidèle au roi, commandait l'avant-garde, et rangea sa troupe en bataille devant les grilles du palais.

XXIII.

Lafayette rassura l'Assemblée par quelques paroles sur ses intentions et sur celles de ses troupes. Il dit qu'il avait fait renouveler plusieurs fois à ses soldats le serment constitutionnel, et que ce serment garantissait également l'inviolabilité de l'Assemblée et la sûreté du roi. L'Assemblée, violée depuis dix heures et plus peuplée de femmes et d'hommes de l'émeute que de députés, prêta peu de foi à ces paroles.

« Mais quel est donc enfin, » lui demanda Mounier, qui avait repris son siége au bureau, « l'objet d'une » pareille marche et que veut votre armée? — Quel » que soit le motif qui ait déterminé sa marche à » Versailles, » répondit avec embarras le général, « puisqu'elle a juré d'obéir, elle n'imposera aucune » loi; cependant, pour calmer l'irritation du peuple, » il serait peut-être utile d'éloigner le régiment de

» Flandre et de faire prononcer au roi quelques
» mots en faveur de la cocarde patriotique. »

Après ce court entretien et cet hommage de son épée à cette ombre d'Assemblée, assoupie, absente, captive, Lafayette remonta à cheval, et traversant son armée silencieuse, il se présenta aux grilles du château.

Elles s'ouvrirent respectueusement devant lui. Les gardes du corps et les gentilshommes qui remplissaient les avenues, les salles et les appartements du palais, se pressaient pour contempler son visage, qui contenait le mystère de la journée. Le visage de Lafayette exprimait son âme : il était sombre, affligé, empreint de souvenirs douloureux et de pressentiments pénibles; la lutte de ses pensées éclatait sur ses traits; il affectait la fermeté dans le respect. « Voilà » Cromwell! » dit à demi-voix un de ces gentilshommes dont il traversait la haie pour entrer dans la chambre du roi. « Cromwell, monsieur, » répondit-il avec le ton de légère ironie, son accent habituel, « Cromwell ne serait pas entré seul ici! » Le mot était plus théâtral que réel. Quel danger pouvait courir un Cromwell populaire dans un château cerné par toute une armée et par tout un peuple, et dans l'antichambre d'un roi entouré de quelques rares serviteurs?

XXIV.

Lafayette entra dans le cabinet du roi. Le roi l'attendait avec une expression de physionomie sévère. Il était debout, appuyé sur le marbre de la cheminée, le comte de Provence, son frère, à côté de lui; MM. Necker, l'archevêque de Bordeaux, le comte d'Estaing, formaient un groupe à quelque distance. Lafayette, portant dans son attitude et sur sa figure l'embarras de sa double situation, tribun militaire dehors, sujet dedans, s'approcha en s'inclinant devant le prince. Il parut chercher longtemps des paroles convenables sur ses lèvres sans les trouver; enfin, croisant ses bras sur sur sa poitrine et baissant la tête avec l'expression de la douleur qui s'étonne et qui s'excuse de commander,

« Sire, » dit-il au roi, « je ne sais pas comment » j'ose me présenter devant vous, et vous voyez » en moi, sachez-le bien, le plus fidèle et le plus » dévoué de vos sujets. — Je le sais, je le sais, ré» pondit avec l'accent de la conviction le roi. Que » voulez-vous! vous avez fait tout ce que vous avez » pu. — Oui, sire, » reprit Lafayette avec plus de timidité, « le plus fidèle et le plus dévoué de vos ser» viteurs. Je viens vous apporter ma tête pour sau» ver la vôtre; si mon sang doit couler, que ce soit » du moins pour la cause du roi constitutionnel

» plutôt qu'à l'ignoble lueur des torches de la Grève.
» J'ai fait prêter à l'armée parisienne le serment de
» défendre Votre Majesté. Soyez tranquille, le roi
» sera respecté. »

Puis revenant sur les scènes du matin et sur la nécessité où il s'était trouvé de marcher à la tête du mouvement ou de l'abandonner à ses hasards, il entretint longuement le roi de la situation de Paris et de la disposition de l'armée. « Dans tout cela, » finit-il par dire, « il y a eu beaucoup d'argent de distri-
» bué. » C'était indiquer clairement au roi la main cachée de la faction du duc d'Orléans dans l'émeute, et se montrer lui-même comme le refuge de la cour contre les complots de ce prince et de son parti. « Un peu d'argent, c'est possible, » reprit un des deux commissaires de la Commune qui étaient entrés sur les pas de Lafayette; « mais un si grand mouve-
» ment ne s'achète pas : c'est l'opinion seule qui
» soulève des masses si nombreuses. »

Le commissaire et le général pouvaient avoir raison tous les deux, car on ne corrompt pas en effet toute une nation en temps calme avec quelques millions jetés à des conjurés et à des agitateurs. Mais quand une nation est en ébullition et en mouvement, de faibles sommes employées à faire souffler ici ou là le vent des séditions sont une puissance très réelle dans la main des factions. Le doigt d'un enfant suffit pour imprimer un courant à une masse

d'eau en équilibre. Il en est de même du doigt des factieux quand les masses d'hommes sont soulevées et indécises : quelques agitateurs soldés déterminent le cours du peuple.

XXV.

« Mais enfin, que demande l'opinion ? » dit avec impatience le roi à M. de Lafayette.

« Sire, Paris est en proie à la famine : il demande » qu'on assure sa subsistance. »

Le roi, à ces mots, se tournant avec étonnement vers son premier ministre, M. Necker, qui assistait immobile et consterné à l'entretien, « Mais, » dit-il du ton de reproche à M. Necker, « j'ai fait, depuis » quinze jours, tout ce qu'on m'a demandé pour les » subsistances ! » M. Necker, appelé ainsi en témoignage par son maître, s'inclina en signe d'affirmation.

« Eh bien ! » reprit le roi en se retournant vers Lafayette et les commissaires, « voyons ! que de- » mande-t-on encore ? — Sire, » répondirent-ils, « les » troupes appelées à Versailles inquiètent tout le » monde ; on désire leur éloignement. — Eh bien ! » répondit le roi avec indifférence, « M. de Lafayette » arrangera cela avec le comte d'Estaing. »

XXVI.

Le comte de Provence, déjà circonspect avec l'avenir et soigneux de préserver sa renommée de prince libéral et constitutionnel, fit remarquer aux commissaires que le régiment de Flandre avait été appelé par la municipalité de Versailles et non par les ministres de son frère. Pur des témérités de la cour à l'occasion de l'entrée de ce régiment, le prince n'avait pas assisté à ce repas fatal. Les ministres demandèrent alors à Lafayette le nombre de ses troupes. « Trente mille, » répondit le général. « Ah ! » ciel ! » s'écria avec terreur l'archevêque de Bordeaux.

La reine, muette et dans l'ombre, assistait du fond de l'appartement à cette entrevue. Lafayette, qui l'aperçut, lui rendit avec une respectueuse déférence tous les hommages qu'un homme généreux doit à une femme et à une reine dont le hasard le fait fatalement l'arbitre. La princesse n'aimait pas Lafayette, par suite de ce pressentiment vague mais infaillible qui montre de loin aux princes leurs adversaires les plus dangereux s'élevant snr leur ruine dans leur propre palais. Lafayette n'était pas seulement pour la reine un ennemi, c'était une offense. Elle voyait en lui un courtisan révolté dédaigneux de la faveur royale, dont i avait cependant reçu les bienfaits, pour briguer maintenant une autre faveur de ceux que la cour

appelait les factieux. Un ennemi franc et naturel eût été à cette princesse moins antipathique. L'humiliation d'être protégée par Lafayette était pour elle la pire des humiliations.

De plus, il y avait dans le caractère, dans le visage et dans les manières du général des Parisiens quelque chose de décent dans la violence et d'irréprochable dans la domination, qui ajoutait une sorte d'ironie involontaire aux outrages de la fortune. L'inconvenance eût été plus insolente mais moins poignante que cette protection. La reine entrevoyait dans ce protecteur le républicain qui avait importé en France le mépris du trône, le favori du peuple armé, le futur maire du palais, et peut-être un jour le dictateur de la nation. Mais Lafayette effaçait tellement ces impressions sous les formes chevaleresque de l'attitude et du langage, que tout en imposant son ascendant, il ne prêtait pas à la reine les prétextes et les occasions de le repousser avec les nobles indignations qui soulagent la fierté des victimes. C'était la main polie et glaciale de la nécessité populaire, dont on sentait l'étreinte sans avoir le droit de l'accuser de rudesse, sorte de pression la plus odieuse de toutes pour ceux qui la subissent, parce qu'elle ne laisse pas même à la douleur le droit de crier.

Mais, dans ce moment, la reine tremblait trop sur le sort de son mari, de ses enfants et du trône,

pour faire sentir à Lafayette la secrète répulsion qu'il lui inspirait. Il fallait saisir, quelle qu'elle fût, la main protectrice que la fortune lui tendait pour l'arracher aux outrages et peut-être aux crimes de Paris. Elle reçut Lafayette en sauveur et parut s'abandonner avec une entière confiance aux promesses de son dévouement. La jeune sœur du roi, madame Élisabeth, princesse qui touchait encore à l'adolescence, et qui paraissait déjà l'ange triste et beau des mauvais jours de sa famille; la comtesse de Provence et les trois tantes du roi, présentes aussi à cette scène nocturne, n'accueillirent pas avec moins de joie apparente et d'attendrissement reconnaissant le secours inespéré de Lafayette. Le jeune général sentit la main de la princesse presser la sienne, comme le naufragé presse la planche de salut, en lui recommandant la vie de son frère; tous ces yeux de femmes semblaient voir briller en ce moment à travers leurs larmes le salut du roi sur le front du libérateur.

XXVII.

Quelle que fut l'arrière-pensée de Lafayette sur la destinée future de la Révolution, du roi et de lui-même, son cœur et son devoir étaient d'accord en ce moment pour lui inspirer, avant tout, la protection de ce palais, l'existence du roi, le rétablissement de

la sécurité et de la liberté apparente du monarque. L'attentat sur le château, les outrages imprimés à la majesté royale, la dégradation, la captivité déclarée ou la fuite du roi, en supposant même que Lafayette les encourageât comme des éventualités futures de la Révolution, étaient des éventualités prématurées qui perdaient la Révolution, qui le déshonoraient lui-même et qui ne pouvaient profiter qu'au duc d'Orléans.

Il sortit avec la résolution et avec le sentiment de son devoir de sauver à tout prix la famille remise à sa vigilance.

Le roi lui avait promis de renvoyer le régiment de Flandre et de faire prendre la cocarde à ses gardes du corps. Il l'avait autorisé à remettre à ses grenadiers soldés, nerf de son armée et troupe accoutumée à ce service, les postes des anciens gardes-françaises. Si cet ordre eût été exécuté, ces troupes étaient mille fois plus que suffisantes pour répondre de l'inviolabilité du palais devant une sédition déjà assoupie et devant quelques hordes d'hommes et de femmes intimidées par une armée de trente mille hommes. C'est le dédain de la sédition affaissée d'elle-même qui entraîna les crimes de la nuit et qui fit planer d'injustes soupçons sur Lafayette. Il s'excusa mal de n'avoir pas osé prendre, par respect, les postes extérieurs du château, de peur de paraître porter atteinte à l'indépendance du roi dans sa demeure. Vaine excuse! Les masses qui assiégeaient le château depuis

dix heures et qui tiraient sur les fenêtres, les femmes qui entraient de force jusque dans les appartements du roi, le peuple qui assassinait les gardes à travers les grilles, les hordes de Maillard qui violentaient l'Assemblée, enfin la marche illégale et insurrectionnelle d'une armée de trente mille hommes sur Versailles, et le général de cette armée s'introduisant lui-même dans le cabinet du roi pour y donner des conseils qui étaient des ordres dans la bouche d'un général insurgé, toutes ces circonstances étaient des atteintes assez évidentes à l'indépendance du monarque, pour que le scrupule de ne pas poser des factionnaires de sûreté à sa porte ne fût qu'un scrupule déplacé de respect qui ne trompait personne et qui exposait tout le monde.

D'ailleurs, le roi lui-même avait autorisé Lafayette à placer ses grenadiers aux postes extérieurs des gardes-françaises; et si les postes extérieurs eussent été gardés en effet par les six mille grenadiers dont Lafayette disposait pour la sûreté du roi, comment les postes intérieurs auraient-ils été surpris et égorgés par les brigands? Vain subterfuge d'un général malheureux pour pallier une faute. Si tout innocente les intentions de Lafayette dans cette nuit sinistre, tout accuse son imprévoyance.

XXVIII.

A peine Lafayette était-il sorti du palais, que Mounier et une centaine de députés royalistes et constitutionnels, que le roi avait fait prier de se rendre auprès de lui, entrèrent dans ses appartements, pressés par la noble émulation de partager ses périls et de le couvrir de leur caractère de représentants de la nation.

« J'avais désiré, messieurs, » dit le roi, « être » environné, dans ces graves circonstances, des re- » présentants de la nation, et pouvoir profiter de » leurs conseils au moment où je recevrais M. de » Lafayette; mais il est venu avant vous et il ne me » reste plus rien à vous dire, sinon que je n'ai point » eu l'intention de partir, et que je ne m'éloigne- » rai jamais de l'Assemblée nationale. »

Les députés se hâtèrent de retourner à leur salle pour assister aux délibérations que la nuit et la présence de Lafayette pourraient nécessiter.

Pendant cet entretien, Lafayette, remontant à cheval sur la place d'Armes, encourageait de ses paroles la fraternisation et la cordialité déjà établies entre son armée civique et la garde nationale de Versailles. Il plaçait quelques postes insuffisants de ses grenadiers soldés autour du palais; il ordonnait à un de ses bataillons de camper près de l'hôtel me-

nacé des gardes du corps, et remettait le reste de ses soldats aux soins et à l'hospitalité des citoyens de Versailles.

En peu de moments, la lassitude, la faim, la pluie, la nuit, le besoin de sommeil, eurent dispersé cette armée dans les différents quartiers de la ville. La place et les rues vides restèrent occupées par les feux; les bivouacs, par les orgies mal assoupies des hordes de Maillard. Ce repos trompeur, ce silence perfide, endormirent tout le monde et le général lui-même. Le roi, la reine, la famille royale, rassurés par la présence de l'armée et par la responsabilité du général, congédièrent, à deux heures du matin, leur cour et leurs ministres; ils se retirèrent dans leurs appartements pour prendre un repos nécessaire après tant d'agitations. L'Assemblée, également tranquillisée par les assurances de Lafayette, alla se livrer au sommeil, laissant la salle de ses séances et son palais servir de camp aux femmes et aux bandes qui l'occupaient depuis le matin. Un ordre du roi, inspiré avec une salutaire prudence par Lafayette, faisait filer dans les ténèbres, vers Rambouillet, les escadrons de gardes du corps qui n'étaient pas de service au palais et le régiment de Flandre, afin d'enlever tout prétexte de collision le lendemain entre l'armée et le monarque.

XXIX.

Les ténèbres qui ont enveloppé longtemps le reste de cette nuit, en ce qui concerne l'inexplicable absence et l'immobilité de Lafayette pendant l'assaut du palais, sont complétement dissipées par la lettre et les récits d'un témoin muet jusqu'ici, le prince d'Aremberg, agent de la reine, ami de Mirabeau, familier de Lafayette.

« C'était, » dit-il, « dans la matinée de ce jour, » si Mirabeau eût été capable du crime dont on l'a » accusé (son déguisement en femme pour embau- » cher le régiment de Flandre et pousser la popu- » lace au château), c'était dans cette nuit qu'il » aurait dû se concerter avec ses prétendus com- » plices pour diriger le mouvement et pour le faire » tourner au profit de son ambition ou du com- » plot du duc d'Orléans. Eh bien! au lieu d'assis- » ter aux conciliabules qui eurent lieu pour pré- » parer l'attaque et la défense, Mirabeau passa avec » moi la journée du 3 octobre jusqu'à six heures » du soir. Nous dînâmes chez moi tête à tête, ainsi » qu'il l'a dit à la tribune, dans sa défense à l'oc- » casion du rapport sur la procédure du Châtelet de » Paris. Il fut question, en effet, entre nous deux, » des troubles du Brabant, comme il l'a raconté, » et nous avions sous les yeux une carte de ce

» pays pour étudier la marche des troupes; mais » au vrai, cet objet ne nous prit guère plus d'une » heure, et le reste du temps fut employé à par- » ler des dangers qui devaient résulter du système » de conduite de la cour et de l'agitation qui ré- » gnait à Paris. Nous ignorions encore cependant » ce qui s'y préparait pour cette journée. Tout ce » que le comte de Mirabeau dit à ce sujet porta » sur l'habileté et l'énergie que les circonstances » exigeaient, et il serait à désirer que cette ma- » tière eût été traitée dans le conseil du roi » comme elle le fut chez moi par le comte de » Mirabeau. Dans toutes ses observations et dans » tous les développements qu'il leur donnait, loin » de se montrer un factieux, il parlait en grand » citoyen. Aussi, c'est du fond de ma conscience » que j'affirme ici que cet homme a été tout à fait » étranger, par ses intentions comme par ses actions, » aux menées qui excitèrent une si violente effer- » vescence dans la ville de Paris. Je dois reconnaî- » tre, il est vrai, que les factions se servirent des » discours et des principes dont l'éloquence révolu- » tionnaire de Mirabeau avait fait retentir la tri- » bune dès le commencement de l'Assemblée; mais » c'est dans ce sens, et dans ce sens seulement, » qu'on peut lui reprocher d'avoir contribué à en- » flammer les esprits en France, et plus particuliè- » rement dans la ville de Paris.

» Ce jour-là donc, le 5 octobre, après nos longues » conversations sur les circonstances du moment, je » conduisis Mirabeau, vers quatre heures du soir, à » l'Assemblée, et c'est là que nous eûmes pour la » première fois connaissance de l'approche de la po- » pulace de Paris. J'allai de là chez M. et madame » Duchâtelet, que je voyais intimement. M. Duchâ- » telet était colonel des gardes-françaises, et avait, » en cette qualité, son logement à Versailles, à côté » de la cour des Princes. Madame Duchâtelet vint » à ma rencontre, quand je rentrai chez elle, et » elle me dit, d'un air très alarmé, que son mari » courait les plus grands dangers; qu'on venait de » l'informer qu'à Paris, dans les groupes qui s'é- » taient mis en mouvement, on avait parlé de venir » chercher M. Duchâtelet à Versailles pour le mettre » à la lanterne; qu'elle savait, par M. l'abbé de » Damas, que ma maison, située dans un quartier » écarté, avait une issue par le jardin, et que je » lui rendrais le plus important service si je voulais » bien cacher chez moi monsieur Duchâtelet. J'y » consentis, et nous nous rendîmes à ma maison » au jour tombant. Monsieur et madame Duchâtelet » et l'abbé de Damas y restèrent toute la soirée, » pendant laquelle nous allâmes, l'abbé et moi, re- » connaître ce qui se passait aux environs du châ- » teau. A onze heures, l'abbé revint annoncer que » la tranquillité lui paraissait à peu près rétablie

» partout. Monsieur et madame Duchâtelet se décidèrent à retourner chez eux, où nous les accompagnâmes. Après les avoir laissés à leur porte, l'abbé de Damas et moi-même eûmes la curiosité de monter dans les appartements du château. Il était environ minuit. Il y régnait un morne silence, et nous ne rencontrâmes personne de service. En entrant dans la pièce qui précède celle connue sous le nom de l'*OEil-de-Bœuf*, nous aperçûmes M. de Lafayette causant à voix basse avec le marquis d'Aguesseau, major des gardes du corps; M. Jauge, banquier de Paris et aide de camp de Lafayette, se trouvait en tiers. Nous nous arrêtâmes près d'eux, sans interrompre leur conversation. Nous étions là depuis un quart d'heure, lorsqu'un garde du corps arrive tout effaré et parle à l'oreille de M. d'Aguesseau. Celui-ci, s'adressant aussitôt à M. de Lafayette, lui dit tout haut : — Monsieur le marquis, ce que j'ai eu l'honneur de vous prédire tout à l'heure se réalise : le peuple marche sur l'hôtel des gardes du corps et menace de l'attaquer. Il est urgent que vous vous y rendiez pour rétablir l'ordre.

» M. de Lafayette ne se pressa pas de suivre cet avis. Il assura qu'il avait donné des ordres suffisants pour le maintien de la tranquillité, et ajouta qu'il était accablé de fatigue et avait besoin d'aller prendre du repos. Le marquis d'Aguesseau insista en disant qu'il était de son devoir d'aller mettre

» l'hôtel des gardes du corps à l'abri du danger
» dont il était menacé. Alors M. de Lafayette céda,
» prit l'abbé de Damas et moi chacun sous un bras,
» et nous descendîmes ainsi l'escalier qui conduit à
» la cour des Princes. J'y aperçus ma voiture, mes
» gens, qui avaient une fois pour toutes ordre de
» m'y attendre chaque soir à minuit. Ils s'y étaient
» donc rendus comme de coutume, sans se laisser
» arrêter par les circonstances. Mon cocher, qui était
» Allemand, ne comprenait rien aux évémements et
» ne s'en embarrassait nullement. Ma voiture était
» la seule dans la cour. J'allais laisser M. de Lafayette
» et rentrer chez moi, lorsqu'il me demanda de le
» conduire dans ma voiture jusqu'à l'hôtel des gardes
» du corps. Je partis avec M. de Lafayette et M. Jauge.

» A peine fûmes-nous sortis de la cour des Princes
» et entrés dans la cour des Ministres, un peu plus
» bas que le logement du ministre de la guerre,
» que ma voiture fut arrêtée par un groupe de gens
» du peuple ivres, armés de piques et poussant de
» grands cris. M. de Lafayette mit la tête à la por-
» tière, se fit connaître et leur dit : « *Mes enfants,*
» *que voulez-vous ? — Nous voulons les têtes des gardes*
» *du corps ! — Mais pourquoi ? — Ils ont insulté la*
» *cocarde nationale ; ils ont marché dessus ; il faut*
» *les en punir ! — Je vous le dis encore : restez tran-*
» *quilles ; fiez-vous à moi ; tout va bien.* » Il leur fit
» donner trois écus par M. Jauge. Alors ils cessèrent

» de crier et nous laissèrent passer. En sortant de
» la grande cour, nous vîmes plusieurs groupes et
» des chevaux qui avaient été tués dans la journée.
» Lorsque nous approchâmes de l'avenue de Sceaux,
» nous rencontrâmes une telle foule qu'il n'était plus
» possible d'avancer. Je dis à M. de Lafayette qu'il
» devait descendre, et que, pour moi, je n'avais rien
» à faire dans cette bagarre. Il me demanda de faire
» retourner la voiture et de le mener au lieu du ren-
» dez-vous qu'il avait indiqué à son état-major. Je
» le conduisis jusqu'à cent pas de la grande grille,
» où il descendit de voiture, et, sans m'arrêter da-
» vantage, je rentrai chez moi.

» M. de Lafayette a donc bien été informé de tout
» ce jour-là. A-t-il fait ensuite tout ce qu'il devait?
» Descendu de ma voiture à cent pas de la grille de
» la cour des Ministres, au lieu d'aller donner des
» ordres à son état-major et de prendre les mesures
» que les circonstances lui indiquaient suffisamment,
» M. de Lafayette alla tout droit chez M. de Mont-
» morin, ministre des affaires étrangères, logé dans
» cette cour des Ministres. Je tiens de ce dernier
» même ce que je vais rapporter maintenant. Voyant
» entrer M. de Lafayette, il le questionna sur l'état
» de la ville et du château. La réponse du marquis
» fut que tout était prévu, que l'ordre ne serait point
» troublé, et qu'accablé de fatigue et ne pouvant plus
» se tenir sur ses jambes, il allait prendre quelques

» heures de repos. En effet, après un quart d'heure » de conversation, M. de Montmorin le fit descendre » par un escalier de son hôtel du côté de la ville, » ce qui abrégeait beaucoup le chemin de M. de La- » fayette.

XXX.

» Je n'ajouterai rien à ce récit, » dit le prince d'Aremberg, homme d'une conscience au-dessus des partialités mêmes de l'opinion. « Je n'écris point l'his- » toire des journées des 5 et 6 octobre; je rapporte » ce que j'ai vu et entendu. »

On n'assiste pas moins aux pensées secrètes du roi, au moment où il allait se livrer au sommeil, dans cette lettre confidentielle récemment révélée, écrite par Louis XVI au comte d'Estaing, ce général qui venait de lui conseiller la fuite dans la prévision des périls de la nuit.

« Vous voulez, mon cousin, que je me prononce » dans les circonstances critiques où je me trouve, » et que je prenne un parti violent, que j'emploie » une légitime défense ou que je m'éloigne de Ver- » sailles. Quelle que soit l'audace de mes ennemis, ils » ne réussiront pas. Le Français est incapable d'un » régicide!... J'ose croire que ce danger n'est pas » aussi pressant que mes ennemis se le persuadent. » La fuite me perdrait totalement, et la guerre civile

» en serait le funeste résultat. Agissons avec prudence.
» Si je succombe, au moins je n'aurai nul reproche
» à me faire. Je viens de voir quelques membres de
» l'Assemblée; j'en suis satisfait. Dieu veuille que la
» tranquillité publique soit rétablie! mais point d'a-
» gression, point de mouvement qui puisse laisser
» croire que je songe à me venger, même à me dé-
» fendre. »

XXXI.

Lafayette dormait donc loin du château, son poste obligé, et de son état-major. Tout reposait dans le château et dans la ville pendant ce sommeil de Lafayette à l'hôtel de Noailles, quand les premiers rayons du jour vinrent éclairer le peuple matinal des faubourgs de Paris autour de ses feux éteints et de ses trophées d'armes inutiles.

L'armée avait disparu. Quelques rares patrouilles, lassées de la nuit, et quelques sentinelles assoupies autour de l'immense enceinte du palais, des cours et des jardins, rendirent par leur petit nombre à ces bandes toute leur audace. Retourner honteusement à Paris sans avoir signalé leur soulèvement par un de ces attentats mémorables qui sont la gloire des séditions et sans rapporter de cette vaine campagne à leurs complices d'autre dépouille qu'une journée passée dans la boue, une nuit sous la pluie, leurs haillons trempés,

leurs armes vierges, leurs mains vides, leur misère et leur faim, semblait une honte et une dérision à ces hommes. Ils se reprochaient, les uns les autres, leur duperie, leur innocence et leur timidité, en se montrant du regard et du doigt le palais si peu gardé, où dormaient, disaient-ils, dans le luxe et dans l'abondance, leurs heureux et *odieux oppresseurs*. Des groupes se formaient en silence, des éclaireurs s'approchaient des portes et des grilles et revenaient rendre compte aux rassemblements de femmes du vide des postes, de la sécurité des jardins, du sommeil des appartements. Quelques rôdeurs, plus téméraires et plus obstinés, cherchaient des issues moins surveillées encore du côté du parc, que le départ des gardes du corps avait abandonné aux hasards d'une invasion.

Ils en trouvèrent une et commencèrent à investir homme à homme, sans bruit et à distance, le palais par les jardins. Pendant cette manœuvre, concertée ou accidentelle, des assaillants, une autre bande plus nombreuse, rôdant sur la place, aperçoit deux gardes du corps à une porte, les couvre de huées et tire un ou deux coups de feu sur le château. Un des gardes du corps assailli, M. des Huttes, décharge son mousqueton sur le groupe et tue un jeune homme, fils d'un sellier de Paris, revêtu de l'uniforme de la garde nationale. A ce double feu, à ce sang, à ce cadavre qui sert à l'instant de drapeau à sa vengeance, la populace, grossie par des gardes nationaux de Paris du

poste voisin, franchit les grilles entr'ouvertes et sans défenseurs, pénètre dans la cour de Marbre, entre dans le château, traîne M. des Huttes, par les habits et par les cheveux, sur le pavé de la cour de Marbre, lui coupe la tête et l'arbore à la pointe d'une pique,

A ce tumulte, à ces cris, à ces attentats, à ces coups de feu, toute la bande des brigands, encore assoupie, se lève en sursaut, court à ses armes, se précipite sans résistance sur les grilles et pénètre à grands flots dans les cours et dans le château par l'issue ouverte et sur le sang des deux cadavres. Le bruit de l'assaut, les imprécations de fureur, les cris de vengeance, les gestes de victoire se répandent en un instant jusqu'à la salle de l'Assemblée, où reposaient les femmes et les chefs de la multitude. Ils volent en masse sur les pas des premiers assaillants; ils inondent les cours, les jardins, la terrasse, les salles inférieures, le pied des escaliers d'un irrésistible torrent de peuple. Les Suisses et les gardes du corps, surpris pendant leur sommeil dans leurs postes et trop inégaux en nombre, se replient sur les paliers des escaliers et se barricadent dans leur salle d'armes, en avant des appartements du roi.

XXXII.

Le camarade de l'infortuné des Huttes se défend un

moment sur la dernière marche de l'escalier contre une nuée de ces assassins ; il parvient à leur échapper en laissant ses habits déchirés dans leurs mains; une porte entr'ouverte le reçoit et le couvre contre leurs piques: c'était la porte massive de la salle des gardes. Douze gardes du corps la défendent seuls contre une colonne d'ennemis. Les banquettes, les coffres, les chenets, les meubles, entassés contre la porte et soutenus par leurs épaules, en renforcent les serrures, les verrous et les panneaux ; mais les haches font voler le bois en éclats ; les piques, dardées à travers les ouvertures faites par la hache, les élargissent en éloignant les défenseurs. La porte cède et s'écroule enfin dans l'intérieur de la salle. Onze gardes disputent pied à pied le parquet, reculant vers une porte basse qui conduit chez le major de leur corps, le marquis d'Aguesseau. Le douzième, M. de Varicourt, gentilhomme bressan, d'un caractère héroïque, en faction à la porte de la reine, l'entr'ouvre pour crier à ses femmes de faire fuir la princesse, pendant qu'il va mourir en retardant l'invasion des assassins dans ses appartements. Les femmes de la reine, qui dormaient toutes vêtues dans cette antichambre, ferment les verrous sur M. de Varicourt. Il écarte un moment les assaillants avec son mousqueton et avec son sabre, bientôt brisés dans ses mains. Il achète, avec réflexion, de chaque goutte de son sang lentement versé, les minutes nécessaires au salut de sa souveraine. Il tombe

enfin sur le seuil de la porte, percé de dix-sept fers de piques. Son cadavre dispute encore le passage aux assaillants. Ils le traînent dans les flots de son sang, lui coupent la tête, dépècent ses membres et se font des trophées de ses lambeaux.

XXXIII.

Cependant deux des gardes, MM. du Repaire et Lhuillier, qui avaient échappé aux piques par la porte du couloir, courent par une autre issue au secours de la reine, dont les assassins demandent à grands cris la tête et le cœur! Une poignée de ces égorgeurs les enveloppe. Ils se défendent en héros. Criblés de blessures, étouffés par le nombre, ils sont traînés sur le palier pour être immolés sur le corps de Varicourt. Du Repaire, couché sur le marbre du palier, saisit de ses doigts sanglants le fer d'une pique dirigé contre sa poitrine pour lui percer le cœur. Il se relève à l'aide de l'arme que son assassin retire à lui pour mieux asséner le coup; il arrache la pique aux mains des meurtriers, la retourne contre eux, les écarte, les traverse, s'élance vers l'antichambre du roi en appelant ses amis à son secours. La porte s'ouvre; une poignée de ses camarades en sort, se jette entre les brigands et lui, les refoule, se retire de nouveau, referme la porte sur Lhuillier et du Repaire et couvre l'appartement du roi. Mais un d'entre

eux, Miomandre de Sainte-Marie, intrépide jeune homme, tremblant pour les jours de la reine, ressort seul pour défendre l'issue contre un nouvel assaut des assassins. « Sauvez la reine! sauvez la reine! » s'écrie-t-il à travers la seconde porte des appartements de la princesse, « pendant que je vais vous » donner du temps par ma mort! »

Les femmes de la princesse l'entendent et répètent ses cris à la reine. La multitude, un moment refoulée par la sortie des gardes du roi, revient dans la salle vide avec de nouveaux renforts. Miomandre de Sainte-Marie les attend adossé à la porte, les pieds dans le sang de son ami Varicourt. Il tombe à la même place criblé de blessures, étourdi par un coup de crosse de fusil asséné sur la tête. Les brigands le croient mort et l'abandonnent un moment pour aller chercher des armes qui leur manquent dans une autre pièce. Pendant cette diversion, qui dégage un moment la salle des gardes, du Repaire et ses camarades accourent, relèvent Miomandre évanoui, le portent dans leur asile et en barricadent le seuil.

XXXIV.

La reine, dans le lourd sommeil d'une nuit tardive après une longue veille, n'avait rien entendu des premiers tumultes. Ses femmes, éveillées par les cris de Varicourt et de Miomandre, et par le bruit

de leur corps tombant sur le parquet, s'étaient jetées avec des cris d'horreur dans la chambre de la princesse. « Sauvez-vous, madame, on égorge les gardes! » on enfonce les portes, on demande votre tête, on » cherche l'accès de votre appartement! »

La reine, à ce réveil, n'a qu'un cri pour le roi et pour ses enfants. On la rassure, on la supplie de chercher son refuge dans l'appartement de son mari, dont le passage est encore ouvert par l'intérieur et dont les gardes défendent l'accès par le dehors. On lui jette, sans se donner le temps de les attacher, quelques vêtements de nuit sur les épaules. Elle court, les cheveux épars et à demi nue, vers la chambre du roi, en traversant l'*OEil-de-Bœuf*, vaste salle d'attente où la cour intime venait tous les jours épier et saluer le passage des souverains. Elle entend en fuyant tomber sous la hache les panneaux des portes qui la séparaient de ses assassins, et retentir d'imprécations obscènes et sanguinaires contre son nom ces mêmes salles pleines encore hier des murmures d'amour et d'émotion que sa présence faisait éclater sur son passage. Les bras étendus, cherchant le roi et ses enfants, elle les appelle, elle croit se précipiter dans leurs sein pour se sauver ou pour mourir avec eux. Elle ne les voit pas : un cri d'horreur lui échappe, ses yeux se voilent; elle tremble pour eux et non plus pour elle. Le roi venait de courir vers la chambre de la reine par un autre couloir secret et réservé à lui

seul, qui évitait l'Œil-de-Bœuf et qui passait sous les appartements publics pour remonter par un escalier dérobé dans la chambre de la reine.

XXXV.

A l'aspect de la chambre vide, du lit défait, des portes ouvertes, le roi éprouve les mêmes transes que la reine venait d'éprouver pour lui. Des gardes qui défendaient encore les antichambres le rassurent en lui apprenant la fuite de la princesse par l'Œil-de-Bœuf. Il se hâte de rejoindre la reine et de la serrer dans ses bras avec ses enfants amenés par madame de Tourzel, leur gouvernante, à ce dernier refuge du palais.

Les gardes du corps, les gentilshommes de service, les huissiers, les serviteurs, ralliés d'instinct au centre du château par le courage et par le péril, forment une armée domestique autour de leurs maîtres. Les coups de hache contre les portes se ralentissent, les cris cessent, les tumultes extérieurs sont étouffés par un plus imposant tumulte et par les tambours qui battent la générale dans les cours. On comprend par ce bruit et l'on voit bientôt par les fenêtres que le château est enfin secouru. Le roi respire; il s'avance vers la salle des gardes, où les dernières bandes de brigands sont dispersées, précipitées sur les degrés par la garde nationale et les gardes-françaises. Un

immense cri de « Vive le roi! » étouffe les cris de mort contre le roi et contre la reine. « Ouvrez! ou- » vrez! » crient du dehors les soldats aux gardes barricadés. « Nous sommes les grenadiers de la garde » nationale. »

Les gardes ouvrent sur l'ordre du roi, et les gardes du corps et les grenadiers, hier ennemis, tombent dans les bras les uns des autres. Les larmes coulent, les épées s'unissent, les mains se serrent, le péril du roi et l'indignation contre les égorgeurs ont tout confondu. Mille cris de fidélité et d'amour vengent le roi et la reine des outrages que viennent de réveiller l'indignation et le dévouement dans les cœurs.

Voici ce qui s'était passé au dehors.

XXXVI.

Aux coups de feu dans la cour de Marbre, à l'assaut des portes, à l'aspect des têtes des gardes du corps servant de drapeau à des hordes de brigands, deux compagnies de gardes nationaux, du bataillon en réserve près de l'hôtel des gardes, avaient pris les armes à la voix de deux hommes de cœur de ces bataillons, l'un le capitaine Gondran, médecin à Paris, l'autre le capitaine Cadignan. Ces deux braves citoyens, ne recevant ordre que du péril et ne prenant conseil que de leur âme, avaient fondu, la baïonnette en avant, sur les assassins, et, réveillant par leur exem-

ple la vieille fidélité des gardes-françaises, ils avaient chargé ensemble l'attroupement. Bientôt suivis par la masse des grenadiers soldés, honteux de la profanation de ce palais si longtemps confié à leur honneur, ils avaient pénétré le sabre nu dans le palais, rouvert les escaliers, balayé les salles, culbuté les brigands, et formé une haie infranchissable de baïonnettes devant les portes de l'appartement du roi.

Mais les bandes de femmes et de brigands, accourues en même temps au bruit de l'assaut triomphant de leur avant-garde, se pressaient en masse plus nombreuse et plus tumultueuse encore, et remplissaient la cour d'une horrible mêlée. Le palais, balayé de l'émeute au dedans, était submergé au dehors. Chaque minute pouvait voir monter un nouvel assaut. Que pouvaient deux compagnies et quelques grenadiers contre un peuple? Gondran et Cadignan envoyaient en vain message sur message pour demander du renfort à la garde nationale. L'armée dispersée dormait comme le général. L'état-major, à peine composé de quelques officiers lentement réunis, connaissait seul le logement de Lafayette. Un aide de camp va le réveiller à l'hôtel de Noailles.

XXXVII.

Lafayette, réveillé en sursaut par le récit de cet attentat, de ce sang, de ces têtes coupées, de cette

famille royale à peine échappée à la mort sous la garde d'une armée qui répond de ses jours et dont il a répondu lui-même la veille à la nation, se lève et s'arme désespéré et déshonoré à ses propres yeux devant l'Europe et devant l'avenir. Son malheur lui sera odieusement imputé à crime. Il brûle de le racheter par son dévouement ou de mourir. Il envoie ordre sur ordre de rassembler l'armée et de la porter au pas de course au château; il monte à cheval et fend la foule pour voler au secours du roi. Il rencontre, en passant devant l'avenue de Sceaux, une horde de brigands qui avait arraché de leur quartier six gardes du corps laissés en arrière et qui se préparait à les pendre aux réverbères. Il s'indigne, il reproche, il supplie, il offre sa tête à la place de leurs têtes, il leur arrache leur proie, il entre au château avec la masse de ses troupes. Il en forme une haie épaisse, qu'il adosse de trois côtés à la cour, aux murs, aux portes, aux fenêtres de l'édifice, enfermant au centre de cette forêt de baïonnettes cinquante ou soixante mille hommes de Paris et de Versailles mêlés aux brigands, vociférant mille cris contraires et ondoyant en mouvements désordonnés et convulsifs sous les têtes coupées des gardes et sous les piques sanglantes des assassins.

Tel était l'aspect de cette cour quand Lafayette s'y fit jour pour pénétrer trop tard dans le palais. Son trouble, sa pâleur, son exaltation, lisibles sur ses

traits, attestaient assez sa douleur et les remords qui mordaient son âme de n'avoir pas veillé pendant cette nuit tragique, ou de n'avoir pas dormi sous les armes au seuil de ce palais ensanglanté.

XXXVIII.

Lafayette entre, en exprimant cette douleur muette par sa physionomie et par ses gestes, dans la chambre du roi. Il s'attendrit à l'aspect de cette auguste famille. Le roi était debout, calme, indigné, mais de sang-froid. La reine, à peine vêtue, était assise dans l'embrasure d'une fenêtre : elle rougissait de colère et de honte des outrages qui montaient jusqu'à elle dans les clameurs de la multitude acharnée. Sa fille, à côté d'elle, pleurait sur une de ses mains. Le Dauphin, debout sur une chaise, devant les genoux de sa mère, contemplait sans comprendre les physionomies tragiques et les armes nues autour de son père. Une foule de généraux, de ministres, de députés, de courtisans, de gardes, de femmes et de serviteurs du palais, se pressaient confusément autour du roi. Le prince ne fit aucun reproche au général; la reine et les princesses l'accueillirent comme un protecteur aussi malheureux qu'eux-mêmes d'avoir été surpris par une catastrophe inattendue. L'épée, la popularité, le dévouement de Lafayette, étaient dans cette extrémité leur seul refuge et leur seul salut. Lafayette

manifesta avec sincérité et avec chaleur toute l'indignation et toute la douleur de son âme contre des attentats qu'il était assez malheureux pour n'avoir pas prévenus, mais qu'il allait réprimer avec la toute-puissance de son cœur, de son bras et de son armée. Les princesses et les courtisans s'abritèrent avec une confiance de situation et de nécessité sous ses paroles. Il devint le dictateur obéi du salut commun.

XXXIX.

Cependant, le bruit des tambours qui précédaient les bataillons de l'armée parisienne dans les cours, et le commandement des officiers qui la rangeaient en bataille se faisaient entendre; on distinguait sous ces bruits de guerre le bourdonnement confus d'une multitude agitée d'une sourde impatience et attendant d'elle-même ou des autres un dénoûment. Ce dénoûment, indiqué depuis plusieurs jours d'avance par les motions de Paris, signifié par la marche de l'armée sur Versailles, chuchoté depuis la veille et depuis le matin dans la ville, indubitablement prévu et peut-être désiré par Lafayette lui-même, dont il devait servir la situation et accroître la puissance, ne pouvait être que l'enlèvement du roi de Versailles et sa captivité triomphale à Paris, entre les mains de l'armée du peuple. Mille cris, ou spontanés ou inspirés par cette pensée presque unanime,

appellent du sein de la multitude et de l'armée le roi au balcon pour le saluer d'une de ces acclamations impérieuses qui sont à la fois les réparations et les injonctions du peuple.

Le roi, préparé par Necker et par Lafayette à cette nécessité, se présente au balcon avec sa femme, ses enfants et sa jeune sœur. Il salue le peuple et l'armée. Le groupe royal, rendu plus pathétique par la mort à laquelle il vient d'échapper et par le sang de ses défenseurs qui rougit encore le pavé de la cour, arrache un long applaudissement à toutes les mains. Redemandée une seconde fois, la famille royale reparaît encore. Les mêmes acclamations s'élèvent. Elle se retire de nouveau. Le silence se rétablit.

Mais bientôt de nouvelles voix, d'abord éparses, puis nombreuses, puis générales, demandent la reine au balcon. Etait-ce pour appeler la victime désignée au peuple sous la balle d'un assassin? Etait-ce pour lui faire une réparation isolée de tant d'outrages qui, depuis la veille, pleuvaient sur son nom? Elle ne pouvait le savoir. Lafayette lui-même ne le découvrait pas avec évidence dans l'accent des interpellations populaires. La reine, hésitant, le consulte. « Madame, » lui dit Lafayette, « à quoi êtes-» vous décidée dans l'extrémité des circonstances où » nous sommes jetés? — A accompagner le roi à » Paris et partout, quoique je n'ignore rien des dan-» gers qui me menacent, » répondit-elle avec l'in-

trépidité de la tendresse. « Eh bien! madame, sui- » vez-moi, » dit le général en s'avançant vers le balcon.

Elle s'avança à côté du général en tenant d'une main sa fille et de l'autre son fils, le roi futur de ce peuple, comme si elle eût voulu se couvrir par ces deux innocences contre le fer de ses assassins; mais le peuple ou ses excitateurs s'aperçurent de cette ruse maternelle. « Non! non! pas d'enfants! pas d'en- » fants! » crièrent-ils.

A ces voix, la reine repoussa ses deux enfants en arrière et se présenta seule et découverte aux regards, aux acclamations et peut-être aux coups du peuple. Un murmure indécis s'élève entre l'insulte et l'admiration. Elle le soutient d'un visage modeste mais assuré. Lafayette, inspiré par son désir ardent d'arracher une réconciliation à son armée et de donner un bonheur en réparation de tant d'insultes à la reine, s'incline sur sa main et la baise respectueusement aux yeux de ses bataillons. Une acclamation longtemps suspendue sur les lèvres éclate à ce geste, qui témoigne à l'armée l'accord de son général avec le roi, et qui donne en action au peuple l'exemple du respect au sexe, à la faiblesse et à la couronne.

La reine se retire émue et consolée. Elle reparaît un moment après avec le roi, les enfants, les princesses, le général, comme pour remercier l'armée

de la faveur de ses applaudissements. Le roi, la reine, le général, répondent par des gestes d'émotion significatifs aux cris qui rappellent « le roi à Paris ! »

XL

Bientôt le roi reparaît seul; il fait le geste du silence à la foule, qui réprime elle-même son bruissement pour entendre les paroles du prince.

« Mes amis ! » dit le roi, oubliant ce titre pour se réfugier pour ainsi dire tout entier dans son sentiment de famille; « mes amis ! vous voulez que » je vous suive à Paris ? Eh bien ! j'y consens, mais » à condition que je ne me séparerai pas de ma » femme et de mes enfants. — Oui ! oui ! cela est » juste ! » répond le peuple, comme s'il eût accordé ainsi une grâce, dont il se glorifiait, à son souverain.

Le roi, en se retirant, s'approche de Lafayette avec un regard de protégé qui implore une dernière faveur. « Ne ferez-vous rien pour mes gardes ? » lui demande le prince. A ces mots, Lafayette, saisissant avec promptitude l'heure infaillible où le cœur détendu d'une multitude satisfaite ne refuse rien aux vaincus, prend un garde du corps par la main, se présente avec lui au balcon, lui fait arborer à son chapeau la cocarde nationale et prêter, le bras tendu sur la foule, le serment de fidélité à la nation. Tous les autres gardes,

groupés autour du roi, s'avancent au balcon et aux fenêtres, font le même geste et répètent le même serment; puis dépouillant leurs bandoulières aux armes du roi, ils les jettent dans la cour en criant « Vive la nation! » dont ils adoptent les couleurs.

Un long cri de « Vivent les gardes du corps! » répond des rangs de l'armée à ce geste d'abandon et de confiance de ces gentilshommes, remis désormais à la protection du peuple. Les grenadiers et les gardes nationaux présents dans les appartements échangent, aux yeux de la foule, leurs bonnets et leurs armes contre les chapeaux et les armes des gardes, pour confondre, par cet échange significatif, les causes, les cœurs, les insignes dans l'unité et dans la fraternité d'un seul corps. La réconciliation est scellée dans le palais, dans la cour, dans la ville. La foule, qui se disperse lentement, va se préparer à cette escorte triomphale du roi à Paris.

XLI.

L'Assemblée nationale, délivrée par une dispersion volontaire des femmes et des brigands qui souillaient son enceinte depuis vingt-quatre heures, reprend sa séance et s'unit au peuple en demandant, par la voix de Barnave et de Mirabeau, que l'Assemblée nationale soit déclarée inséparable du roi.

Barnave faisait cette proposition dans une pensée;

Mirabeau l'appuyait dans une autre. Le jeune député de Grenoble, ami des Lameth, de Robespierre et des républicains du club Breton, voulait que le patriotisme exalté et impérieux d'une capitale révolutionnaire exerçât sans obstacle son influence sur les représentants des provinces. Mirabeau, qui préméditait déjà son Mémoire au roi captif pour l'engager à fuir de Paris, voulait qu'un article constitutionnel, voté d'avance dans un autre esprit, autorisât plus tard le prince à appeler l'Assemblée partout où il serait lui-même. La lecture des plans de Mirabeau, rédigés deux jours après et peut-être le jour même de cette séance, ne laissent pas de doute sur le double esprit de sa motion : arme à deux tranchants dans ses mains, il pouvait, selon les temps, la tourner contre le roi pour le peuple, et contre le peuple pour le roi. Les excès de la veille, de la nuit et du jour avaient déjà consterné l'agitateur patricien. Le peuple, devenu son propre tribun à lui-même, dépassait, à son premier élan dans la violence et dans le crime, l'imagination de son tribun favori. Ces outrages, ces assassinats, ces têtes coupées offertes en hommage à la porte de l'Assemblée, la dictature souple, obéissante mais redoutée de Lafayette, l'avortement des projets que la faction du duc d'Orléans fondait, disait-on, sur cette journée, qui finissait sans qu'on eût vu ce prince laisser éclater ni crime, ni vertu, ni ambition dans le drame, tout déconcertait Mirabeau. Il attendait mieux que

des forfaits de ce grand mouvement des factions de la capitale sur Versailles. Soit qu'il eût reçu précédemment des insinuations et des confidences des conjurés du parti d'Orléans, soit qu'il attribuât à ce parti des ambitions et des menées imaginaires trompées à ses yeux par l'événement, soit enfin qu'il n'eût pas trouvé dans ce prince le nerf et l'audace d'un factieux en chef, son éloignement et son mépris pour le Palais-Royal éclatèrent, à partir de ce jour-là, en termes amers et en cyniques dégoûts. « Le misérable, » dit-il tout haut dans de demi-confidences qui ressemblaient à des espérances déçues ; « le misérable ne » mérite pas la peine qu'on se donne pour lui ! » Ce mot, longtemps et souvent varié par Mirabeau dans ses entretiens intimes, en laissant subsister l'opinion commune d'une conjuration d'Orléans, pouvait justifier ce prince d'y avoir trempé lui-même autrement que par ses liaisons et par son nom. La procédure qui éclaira les journées d'octobre n'a saisi, en effet, nulle part la main ni l'or du duc d'Orléans.

XLII.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée vota, à l'unanimité, ce décret qui la déclarait inséparable du roi, décret qui, dans un pareil moment, l'associait également et au triomphe des Parisiens et aux dangers du

monarque. Une députation de cent membres porta à l'instant ce vote à la sanction du roi.

« Je reçois avec une vive sensibilité, » répondit Louis XVI, « le témoignage d'attachement de l'As- » semblée nationale : le vœu de mon cœur est, vous » le savez, de ne jamais me séparer d'elle. Je vais » me rendre à Paris avec ma femme et mes enfants. » Je donnerai les ordres nécessaires pour que l'As- » semblée puisse y reprendre ses travaux. »

Il était midi. L'impatience du peuple et le canon de Lafayette pressaient déjà, en l'annonçant aux campagnes voisines et à la capitale, le départ précipité de la famille royale. Tout était trouble, confusion, hâte et larmes au château. Le roi, la reine, les enfants, les princes, les princesses, les équipages n'avaient pas une heure pour un départ qui aurait exigé des semaines de préparatifs. Ce déménagement de la royauté, plus semblable à une déroute qu'à un cortége, ne donnait pas de temps. Tout le monde était trop pressé du dénouement de ce drame confus et terrible pour accorder de la décence et de la temporisation aux malheurs du roi. Les assassins voulaient jouir des trophées de leur crime en les étalant avec impunité et avec orgueil sur la route aux regards de leurs complices de Paris, Le peuple voulait attester son triomphe sur la garde nationale et sur Lafayette, en le forçant d'orner et de sanctionner son invasion et son retour.

Lafayette et la garde nationale elle-même voulaient complaire avec promptitude à la populace, tout en la détestant, pour lui enlever par cette complaisance le prétexte, le temps, les occasions, les ténèbres pour de nouveaux crimes. Le roi et la reine seuls auraient désiré qu'on leur laissât au moins le mérite et la liberté apparente de leur résidence à Paris, en ne les y conduisant pas au milieu d'une forêt de baïonnettes et de piques sur les pas des brigands et des femmes qui venaient d'ensanglanter leur palais et qui portaient les têtes de leurs défenseurs. Mais ils implorèrent en vain quelques délais : l'armée n'accorda rien : à peine les malheureux hôtes du palais de Louis XIV eurent-ils le temps de prendre un peu de nourriture, de réparer leurs vêtements, les traces de l'insomnie et des sursauts de la nuit, et de jeter un dernier regard sur ces jardins et sur ces forêts où s'étaient écoulés leurs beaux jours. La reine regarda longtemps cette solitude de Trianon, sanctuaire à jamais désert de sa jeunesse, de ses amitiés, de ses plaisirs, de ses tristesses. Un roulement général de tambours interrompit ses larmes et lui annonça que le peuple et l'armée attendaient leur captif. La famille royale, précédée de Lafayette, descendit lentement les marches à peine lavées du sang des vingt-sept gardes tués ou blessés en les défendant. Forcée d'affecter la joie dans le deuil, elle monta dans les carrosses qui l'attendaient.

XLIII.

L'armée marchait en trois corps : d'abord le groupe hideux des égorgeurs, suivis d'une multitude en haillons de femmes et d'enfants qui se pressaient pour contempler avec une curiosité stupide les têtes coupées des gardes du corps élevées en trophée au bout des piques. Un homme à longue barbe, dont on ignorait encore le nom et la patrie et qu'on prenait à tort, à cause de sa haute taille et de ses membres d'athlète, pour un modèle d'atelier, portait la première tête. C'était Jourdan, connu plus tard sous le nom de *Coupe-Têtes*, homme né dans les montagnes fanatiques des Cévennes, près du Puy, en Velay, d'abord boucher, puis maréchal ferrant, puis contrebandier, puis soldat, puis palefrenier, puis marchand de vin dans un carrefour, et ayant descendu de métier en métier jusqu'à celui de bourreau volontaire du peuple, sa vraie vocation. « Était-ce la peine, » disait-il aux spectateurs épouvantés en montrant dédaigneusement les deux têtes, « de me faire venir » pour si peu? On m'avait promis que j'aurais au » moins à couper la tête de la reine! »

Ces bandits, à qui une armée de trente mille hommes n'avait pas osé enlever leurs sanglantes dépouilles, marchaient à une longue distance de l'armée et du peuple, comme si aucune troupe populaire ou civique

n'avait voulu être confondue avec des assassins. Cependant, arrivés à Sèvres et pendant que les porteurs de piques se faisaient verser du vin dans la rue, leurs complices forcèrent un perruquier du village à laver, à friser, à poudrer ces têtes livides, par une dérision pire que le crime, pour les présenter plus décemment au peuple de Paris. Le coiffeur obéit, le sabre sur la gorge, et mourut de saisissement le lendemain. Quant à Jourdan Coupe-Têtes, il poursuivit sa carrière de sang, partout où il y en eut à verser au service du crime. Il précipita soixante et onze victimes, hommes et femmes, dans la carrière d'Avignon, et versa enfin le sien sur l'échafaud, à Marseille, en 1793, comme fédéraliste et *modéré*.

Jourdan et son avant-garde entrèrent avec leurs trophées de chair dans Paris; ils les portèrent effrontément en hommage à la municipalité, qui osa les repousser sans oser les punir. Ils allèrent de là les promener au Palais-Royal, où les citoyens indignés les firent enfin disparaître. Mais les assassins restèrent glorieux et impunis de leurs attentats.

XLIV.

A la suite, et à une heure d'intervalle de cette écume du peuple, s'avançait en innombrable colonne le peuple lui-même de la ville et des faubourgs, hommes, femmes, enfants, armés de tronçons de sabres, de lames

d'épées, de fer de piques, qui suppléaient les baïonnettes dans leurs mains. Ils marchaient au chant du *Çà ira*, en dansant des farandoles patriotiques, et en conduisant devant eux des charrettes de blé et de farine enlevés à l'approvisionnement de Versailles, et ramenés comme des conquêtes sur la faim dans Paris. « Vive la nation et vive le roi! » criaient-ils aux spectateurs sur la route. « Réjouissez-vous. Nous ne mour-» rons plus de faim. Nous vous ramenons le *boulan-» ger et la boulangère!* »

L'artillerie de la garde nationale les suivait; mais les artilleurs avaient prêté leurs pièces à la sédition pour lui complaire et pour mieux fraterniser avec la populace, dont ils semblaient seulement orner le délire. Les chevaux, les moyeux, les timons, les affûts, les canons, les caissons eux-mêmes, étaient envahis par des femmes, véritables bacchantes de guerre : les unes debout, les autres assises, celles-ci couchées, celles-là à cheval sur le fût des pièces, couronnées de verdure arrachée aux jardins du parc, tenant à la main les mèches allumées, se versaient entre elles des flacons de vin qu'elles buvaient à la victoire *du peuple* et à la *conquête de la nation.*

L'armée parisienne, qui précédait et devançait le cortége du roi, marchait sur deux lignes épaisses de chaque côté de la route. Entre ces deux lignes, se traînaient les gardes du corps, leurs uniformes souillés et déchirés, la tête nue sous une pluie glaciale,

troupe décimée, désarmée, humiliée, pardonnée, à laquelle il ne manquait que des fers pour représenter les captifs antiques suivant le char du vainqueur. Les gardes nationaux les protégeaient contre les insultes du peuple, et leur arrachaient, de distance en distance, le cri forcé de Vive la nation!

Lafayette, pour laisser au roi l'ornement et la sécurité d'une escorte personnelle et disciplinée au milieu de cette armée de volontaires, avait rangé devant, derrière et autour des voitures royales le régiment de Flandre, qui s'était fait pardonner son orgie par sa défection; les dragons, les chasseurs, les grenadiers et les cent-suisses de la garde, milice étrangère fidèle, odieuse au peuple et consternée de servir ainsi de décoration à la révolte.

XLV.

Les voitures roulaient lentement au pas des troupes dans des flots de boue et sous un ciel sombre, à travers ces forêts de baïonnettes et de curieux accourus sur les deux bords de la route de toutes les campagnes et de toutes les villes voisines de Paris.

Le roi, objet de tous les regards, de quelques hommages et de rares insultes, supportait avec l'indifférence résignée de son caractère le spectacle dont il était lui-même l'acteur. Son visage, obligé d'affecter la sérénité dans la contrainte et la satisfaction dans le déses-

poir, supportait dignement les yeux de ses amis et de ses ennemis. Il apercevait souvent, dans les groupes de paysans et de citadins, sur la route, quelques-uns de ces signes de respect, d'intelligence et de pitié qui sont les rafraîchissements de l'âme sur ces voies douloureuses des vaincus. La reine déguisait mal, sous ses paupières rougies par les larmes et sous la pâleur de ses insomnies, la honte et la douleur de sa situation. Elle savait que c'était surtout de son humiliation que triomphait le peuple. Elle lisait la haine jusque dans le silence, et l'insulte jusque dans le pardon. Elle s'accusait d'une incorrigible impopularité qui faisait rejaillir sur le roi et ses enfants la colère de la nation obstinée contre elle seule. Elle cherchait et elle rencontrait par moments les regards attristés mais fidèles de quelques amis de ses jours heureux, tels que le comte de Fersen, seigneur suédois, le comte de Mercy d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche, qui lui vouaient un culte personnel et qui l'accompagnaient à cheval parmi les officiers de l'escorte, pour la couvrir au besoin de leurs bras. Elle s'occupait de ses enfants, à qui la lenteur de la marche faisait éprouver la faim, la soif, le sommeil; elle assoupissait son fils sur ses genoux.

Le comte de Provence, frère du roi, innocent des fautes qui avaient ameuté la nation, maître dès lors de sa physionomie et habile à représenter les rôles

complexes, exprimait sur sa belle figure la fidélité qu'il devait à son frère et l'assurance que lui inspirait la conformité de ses opinions constitutionnelles avec la masse du pays.

Madame Élisabeth, sœur charmante du roi, étrangère aux causes de ces événements, n'y participait que par sa tendresse pour les victimes. Elle partageait le malheur sans partager les fautes. Elle quêtait du regard, dans tous les yeux, le respect et l'attendrissement pour le roi, pour la reine et pour les enfants. Son visage angélique détendait toutes les colères et mouillait tous les yeux. Elle cherchait à distraire par un enjouement triste les impressions déjà trop senties de Madame Royale, sa nièce, enfant précoce pour les sensations et les empreintes de l'adversité.

Quelques cris étouffés par les sanglots ou par le murmure de « Vive le roi! vive la reine! » ne servaient qu'à faire mesurer à la famille royale la rareté du dévouement dans l'unanimité du silence.

Lafayette, à cheval, à côté de la voiture du roi, conservait, sous l'attitude du commandement, la tristesse de la contrainte et la décence de la douleur. Jamais sa pâleur naturelle n'avait imprimé aux yeux du peuple une teinte plus tragique à ses traits. On voyait que, tout en obéissant à la sédition, il cherchait à racheter par ses égards et par sa sollicitude pour le roi ce que son rôle avait d'impérieux et de cruel. Les images funèbres des outrages et des mas-

sacres de la nuit s'élevaient sans cesse dans sa pensée entre la révolution et lui, comme des reproches et comme des présages. Déjà trois fois vaincu par le crime, auquel il ne voulait prêter ni son cœur, ni son épée, ni sa mémoire, il était combattu entre l'horreur d'avancer et l'impossibilité de reculer. Sort terrible des hommes vertueux d'inclination, qui cèdent un pas de plus que leur conviction à la force des événements, et qui, trop faibles pour les retenir, sont néanmoins trop honnêtes pour les suivre jusqu'au forfait.

XLVI.

A la suite du cortége militaire se groupait confusément une arrière-garde composée de soldats déserteurs des régiments, portant des pains enfilés à la pointe de leurs baïonnettes, de femmes des halles décorées de branchages et élevant de jeunes peupliers garnis de leurs feuilles au-dessus de leurs têtes; enfin, de cette foule d'hommes, de femmes et d'enfants en haillons, qui suivent, en les grossissant et en les souillant, comme le limon après la tempête, les courants des grandes émotions civiles.

Paris, inquiet la veille, agité le matin par les bruits sinistres du massacre de ses citoyens à Versailles, rassuré à midi par une proclamation de Bailly annonçant le triomphe de la capitale, la conquête du

roi et le prochain retour de Lafayette amenant la famille royale à Paris, s'était porté tout entier aux Champs-Élysées, à la place Louis XV, à la barrière de Chaillot et sur toutes les stations que l'armée devait traverser pour se rendre à l'hôtel de ville.

L'arrivée des premières bandes avec des têtes coupées pour étendard avait imprimé le dégoût et la stupeur sur le visage des citoyens. On se demandait quelle était donc cette victoire civique qui, commençant par une violence de la populace contre l'armée, finissait par l'égorgement impuni des gardes du roi dans son palais, en présence des baïonnettes de trente mille hommes. On s'indignait de cette timidité et de cette complicité honteuses des chefs de cette force civique, n'osant pas arracher à ces brigands les sanglants trophées de leur crime, et laissant marcher à l'ombre de ces têtes coupées les soldats citoyens, vengeurs nés de tous les attentats et responsables de l'honneur du peuple. On ne savait quels étaient les vainqueurs ou les vaincus de ces hordes qui affichaient ainsi leurs assassinats, et de ces citoyens qui accompagnaient lâchement ces drapeaux du massacre. Le doute, la tristesse, le pressentiment, étaient dans tous les cœurs. Un morne silence accueillit l'armée.

XLVII.

Cependant Bailly, sincèrement attaché au roi, désirait

pallier autant qu'il était en lui l'humiliation de cette entrée dans Paris par un respectueux appareil. Il voulait donner l'exemple de la décence et de l'enthousiasme au peuple : il s'était porté, avec le conseil de la commune, à la barrière de la Conférence au devant du roi. Le cœur de Bailly ne se trompait pas d'intention, mais ses lèvres se trompèrent de termes en complimentant le prince.

« Sire, » dit-il malheureusement au roi captif traîné à Paris et arraché à son palais violé sur les cadavres de ses défenseurs, « c'est un beau jour que celui où » Votre Majesté vient dans sa capitale avec son au- » guste épouse, avec son fils, qui sera bon comme » vous! »

Le roi et la reine ne purent se défendre d'un froncement de sourcils et d'une impression d'horreur, en écoutant l'involontaire banalité du maire de Paris appeler ce premier jour de leur avilissement un beau jour. « Permettez, sire, » poursuivit Bailly affligé, « au maire de Paris de vous exprimer le » vœu de la capitale. Les moments que Votre Ma- » jesté nous donne, quelque courts qu'ils soient, » nous sont précieux; mais c'est sa présence habituelle » que nous désirons. Ce sont tous vos moments que » votre peuple vous demande. Si Votre Majesté daigne » nous accorder cette grâce, la capitale recouvrera » le plus beau et le plus cher de ses avantages. » Déjà les soins paternels de Votre Majesté ont été

» multipliés pour prévenir la disette. Votre Majesté » sera le témoin de notre fidélité; nous verrons re» naître, sous ses yeux, l'ordre, la paix, toutes les » vertus aimables et douces que son exemple doit » inspirer. Enfin, sous le règne de Louis XVI, le » roi sera puissant par son peuple et le peuple heu» reux par son roi. »

XLVIII.

Le roi répondit à ces augures de félicités, démenties par sa tristesse, qu'il se trouverait toujours avec bonheur et confiance au milieu des citoyens de sa bonne ville de Paris.

L'armée le conduisit à l'hôtel de ville comme pour y rendre hommage à la toute-puissance du peuple. Le roi, en descendant de voiture sur les marches du perron, ne put se défendre du souvenir des Launay, des Berthier, des Foulon; le sang, récemment répandu sous les yeux mêmes de cette garde nationale, lui paraissait encore empreint sur ces pierres.

Lafayette, en montant à côté du roi l'escalier, lui conseilla, pour conquérir du premier mot cette multitude, de promettre de résider à Paris. « Je n'ai pas » encore de parti arrêté, » répondit le roi avec une fermeté de ton qui affectait la liberté plus qu'elle ne la prouvait; « je ne veux pas faire une promesse » que je ne suis pas certain de tenir. »

La reine, entre ses deux enfants, montait derrière le roi, suivie du comte de Provence et des princesses.

Un trône et des fauteuils sous un dais avaient été préparés par les soins du maire. La famille royale se tint debout sous le dais. Le conseil de la commune éclate en cris de « Vive le roi! vive la reine! » comme pour venger la famille royale des attentats de Versailles dans le sein de la capitale. Le roi crut retrouver, dans l'hôtel de ville, le cœur de son peuple. Le président des représentants de la commune, Marceau de Saint-Méry, lui parla, au nom de la municipalité, en citoyen libre, mais dont la liberté respectueuse s'honore d'aimer et de défendre le père de la patrie.

Le roi s'attendrit. Il essaya de répondre. Sa timidité le trompa comme le premier jour où il avait paru devant ces représentants du peuple. Il pria Bailly de répéter en son nom les paroles qu'il lui avait répondues à la barrière. Bailly, en les répétant, oublia le mot *confiance*, que le roi avait prononcé. « Le roi, » dit Bailly, « m'autorise à vous dire qu'il se trouvera tou-» jours avec bonheur au milieu des citoyens de Paris. » — Ajoutez et avec *confiance*, » interrompit la reine en complétant la réponse.

« Messieurs, » reprit Bailly avec une délicate inspiration, pour faire rejaillir quelque bienveillance sur la reine, « vous êtes plus heureux que si je l'avais » dit moi-même. » Les applaudissements, retentissant

de la salle au dehors, provoquèrent ceux de la place. Un cri unanime de « Vive le roi! » fit explosion dans tout Paris. La famille royale parut au balcon, et y fut longtemps retenue, rappelée, acclamée par la versatilité du peuple. Il était plus de minuit quand elle entra enfin aux Tuileries, palais des pompes royales, mais inhabité, vide, démeublé depuis un siècle, et plus propre à la captivité qu'à l'habitation d'une cour.

La promptitude des événements et du départ de Versailles n'avait pas même permis de préparer à la famille un appartement pour une nuit. Le roi, la reine, les enfants, les femmes, les serviteurs, manquaient de tout ce que les voyageurs trouvent dans les plus pauvres hôtelleries. On jeta à la hâte quelques matelas sur les planchers pour coucher les enfants et les femmes. Cette solitude et cette nudité serrèrent le cœur de la reine et lui arrachèrent des larmes. Elle eut, dit la lettre inédite d'une de ses dames de service, « le pres- » sentiment de la prison et du sépulcre sous ces pla- » fonds. Elle ne dormit pas pendant cette première » nuit de son exil. »

Le roi, moins sensible aux impressions de l'âme et indifférent aux délicatesses du corps, s'endormit sur un lit de camp dressé dans la chambre de Louis XIV. Il remit au lendemain les dispositions intérieures nécessaires au séjour de sa famille à Paris.

Le comte de Provence, son frère, alla loger au palais du Luxembourg, asile plus calme et plus éloi-

gné des tumultes de Paris, qui convenait à la réserve et aux goûts de retraite et de solitude de ce prince.

La garde nationale veilla, avec les cent-suisses, sur le séjour de la famille royale.

Au lever du jour, le peuple, éveillé par la nouveauté du spectacle, se porta en foule dans le jardin des Tuileries pour s'assurer de sa conquête et pour exprimer tumultueusement sa joie de posséder dans la famille royale les otages de la révolution et les gages de l'abondance et de la sécurité de Paris. Ses cris demandaient le roi et la reine au balcon.

XLIX.

Le palais des Tuileries avait été construit à une époque où le jardin n'était pas abandonné tout entier aux promeneurs de Paris et où le respect pour la majesté royale établissait une distance infranchissable entre la curiosité du peuple et la personne des rois; ce jardin n'était pas alors, comme il est aujourd'hui, séparé des allées qui le traversent par des parterres réservés défendant l'intérieur des appartements de l'œil et de la voix des passants. Les fenêtres du rez-de-chaussée prenaient l'air et le jour sur les jardins. Ces salles ne s'élevaient que de quelques marches au-dessus du sol; elles ouvraient sur une large allée sans ombre, sans arbres et sans gazon, servant de communication entre le pont Louis XVI et les quartiers les

plus populeux de Paris. Les passants et les promeneurs n'étaient séparés des balcons et des fenêtres du château que par quelques rares sentinelles en faction sous les appartements. Quand les fenêtres étaient ouvertes, la curiosité des oisifs pouvait voir jusqu'au fond des chambres et des cabinets; le bruit des pas et des conversations montait sans cesse jusqu'aux oreilles des hôtes du palais.

L.

La reine, à son réveil, fit entr'ouvrir les fenêtres basses de la chambre où elle avait couché avec ses enfants, pour contempler les dehors de son nouveau séjour. Ce n'était plus ce vaste et libre horizon des bosquets, des étangs et des forêts du parc de Versailles, où la royauté sentait sa distance de la foule et sa majesté par sa solitude. C'était le rapprochement et le bruit d'une ville affairée et passant et repassant avec une familiarité irrespectueuse sous les yeux des habitants du château, et coudoyant presque ses souverains dans cette perpétuelle affluence d'oisifs. Cette foule, comme nous l'avons dit, était plus pressée et plus turbulente ce jour-là dès le matin, attirée vers le palais, les uns par la haine, les autres par l'amour, ceux-ci par la joie, ceux-là par la compassion, tous par la curiosité, cette passion des villes oisives. Elle était augmentée encore par la présence des détache-

ments de la garde nationale et des canonniers qui avaient campé la nuit sur cette esplanade et par les groupes de vivandières et de femmes des halles encore mêlées avec les soldats. Des cris de Vive la reine! éclatèrent çà et là dans cet attroupement à l'apparition de la princesse et de ses enfants à ses fenêtres. Ces cris n'avaient pas l'accent impérieux et menaçant de ceux de la veille. On y sentait la détente d'une longue colère et le retour du respect. Ils semblaient vouloir fêter la réunion du souverain avec le peuple et venger la famille royale des outrages du jour précédent.

La reine ne put se méprendre au caractère de ces cris et de ces gestes que sa présence venait de soulever. Elle répondit par un rayonnement de joie inespérée sur sa physionomie, par une inclination de tête et par des sourires à travers lesquels on voyait encore percer les tristesses et les abattements de la veille. Elle fit signe à quelques-unes de ces femmes et de ces jeunes filles d'approcher de sa fenêtre et parut jouir avec ivresse de leurs acclamations.

Une d'entre elles, plus familière que ses compagnes, osa lui dire, dans l'effusion de son attachement, qu'il fallait, maintenant qu'elle était réconciliée avec sa capitale, éloigner de sa personne tous ces courtisans, tous ces amis perfides, dont l'intérêt était de lui rendre son peuple odieux et de la rendre odieuse à son peuple, afin qu'aucun nuage ne s'élevât désor-

mais entre elle et la nation, qui ne demandait qu'à l'aimer. Elle lui reprocha affectueusement de se défier trop des Parisiens; elle l'encouragea à aimer son peuple.

— « Je l'ai toujours aimé, » dit la reine attendrie; « ce n'est qu'en calomniant mon cœur comme » on a calomnié mes opinions auprès de vous, qu'on » est parvenu à vous faire douter de mon amour! » — Oui, oui! » répliqua une de ces femmes encore imbue des rumeurs du jour précédent; « mais il n'est pas moins vrai que vous vouliez, » par suite de ces conseils d'aristocrates, affamer et » bombarder Paris, et aller nous chercher des ennemis aux frontières. » La reine désavoua avec force ces desseins contre la nation. Elle excusa ces femmes d'avoir cru trop facilement ce que ses ennemis répandaient contre elle, et leur fit promettre qu'elles ne prêteraient plus leur cœur à ces soupçons. Elles le jurèrent en levant leurs mains vers les siennes.

Une jeune et naïve Alsacienne, mêlée à ce groupe de femmes de Paris, sachant que la reine parlait sa langue, lui adressa quelques mots en allemand. La reine, affligée de tout ce qui pouvait rappeler au peuple qu'elle n'était pas Française, répondit en français à la jeune Allemande. « Je suis tellement devenue Française, » lui dit-elle avec une délicate adulation aux femmes de Paris, « que j'ai même oublié » ma langue maternelle. »

Ces paroles adroites enlevèrent l'applaudissement des femmes de Paris, qui applaudissent toujours deux fois quand la grâce et l'esprit s'ajoutent dans ceux qui lui parlent à la cordialité du langage.

« Et comment, » ajouta-t-elle, « aimerais-je une autre » patrie que celle où j'ai été si heureuse, où mes » enfants sont nés et où mon fils régnera sur les » vôtres? » Les larmes de tendresse et d'enthousiasme se mêlèrent aux acclamations populaires. Ces mots heureux coururent dans la foule et dans l'armée; ils répandirent des sentiments semblables au repentir dans les âmes. La reine se retira de la fenêtre témoin du changement que sa grâce avait produit en se montrant de plus près à cette multitude, se flattant de la douce illusion de conserver le cœur de ce peuple qu'elle avait reconquis, et aimant presque cette révolution qu'elle avait détestée jusque-là et qui la veille demandait sa tête.

LI.

Pendant que Paris s'apaisait aussi légèrement qu'il s'était ému, et que l'Assemblée nationale reprenait provisoirement ses séances à l'archevêché, en attendant que la grande salle du Manége, attenante au jardin des Tuileries, fût disposée pour son installation, le roi et la reine, parcourant à loisir avec leur architecte et leurs serviteurs la vaste solitude de leur

nouveau palais, s'y établissaient pour un séjour permanent au milieu de leur capitale.

L'histoire, qui cherche sa moralité dans les grands événements, cherche son pathétique dans les cœurs. C'est par les cœurs qu'elle palpite et qu'elle devient tout à la fois ce qu'elle doit être pour instruire et pour attendrir la postérité, leçon et drame. C'est dans les faits généraux qu'elle trouve la science des choses humaines; c'est dans l'âme des acteurs qu'elle trouve les larmes et les secrets du cœur humain. Les plus humbles détails et les circonstances les plus familières deviennent donc historiques du moment qu'ils servent à expliquer les caractères et à faire pénétrer dans l'intimité des impressions des reines et des rois. L'époux, l'épouse, le frère, la sœur, le père, la mère de famille, l'enfant, ne sont pas séparés du roi et de la reine dans les drames des révolutions; sous la majesté abstraite de ces dénominations, des âmes sentent, des cœurs jouissent ou saignent. L'histoire, à l'aide des révélations et des confidences de leur intérieur, les suit, les épie, les retrace jusque dans le mystère de leurs appartements les plus retirés et dans leurs plus secrets épanchements de famille : bien loin de profaner ainsi la dignité de ses récits, c'est là que l'histoire est plus l'histoire, car elle plus sentiment et plus vérité.

LII.

Dans Louis XVI, l'homme privé tenait une place immense dans le roi. C'était l'homme du foyer domestique plus que l'homme du trône. Les habitudes étaient presque les seules passions de sa vie; forcé à renoncer inopinément à celles que le palais de ses pères, à Versailles, à Marly, à Fontainebleau, les grands appartements, la cour, la chasse, lui avaient données jusque-là, il n'est pas sans intérêt de le suivre dans cette transformation pénible de sa vie, dans l'adoption de ses nouvelles habitudes et dans la disposition du nouveau palais où la nécessité confinait pour longtemps et peut-être pour toujours ce malheureux prince. La familiarité d'un étranger admis à cette époque dans l'intérieur le plus intime de la famille royale nous dévoile les circonstances domestiques dans lesquelles on entrevoit toutes les impressions de l'homme et du roi.

« Je ne décrirai pas, » dit ce document, « les détails » de ce voyage forcé de la famille royale, le 6 octobre : » il me suffira de dire qu'après huit heures d'une marche qu'on peut comparer à celle des sauvages ramenant des prisonniers qu'ils ont faits pendant le » combat, elle descendit aux Tuileries pour y fixer » son habitation. Mais rien n'y était préparé pour la » recevoir; tout y manquait, lits, tables, chaises, et

» jusqu'aux objets les plus nécessaires à la vie. On dressa » des lits de sangle, et l'on passa une mauvaise nuit.

» Cet édifice, que l'on dit être le plus beau de l'Eu- » rope à l'extérieur, ne présentait aucune commodité » en dedans. Les deux ailes seules étaient habitables; » le reste offrait de ces grands appartements ornés de » quelques meubles antiques que l'œil apercevait à » peine, et qui semblaient placés là pour attendre leur » destruction.

» Dès le matin du lendemain, on demanda à Louis » et à Antoinette de désigner leurs appartements, celui » de leur famille et de tous leurs serviteurs. Le pre- » mier mot du roi fut : « Que chacun se loge comme » il pourra; pour moi, je suis bien. » Mais ce mou- » vement d'humeur passé, il visita lui-même le châ- » teau avec son épouse. Tous deux marquèrent les » logements de chacun, et ordonnèrent les change- » ments et les réparations à faire. On démeublait pen- » dant ce temps Versailles, et ce ne fut pendant plu- » sieurs jours qu'un convoi de voitures chargées de » l'immense mobilier entassé dans ce château pendant » trois règnes. La reine fit venir sa bibliothèque; mais » le roi ne tira de la sienne que les livres de piété, » les révolutions des différents États, et particulière- » ment l'histoire du malheureux Charles Ier, roi d'An- » gleterre. Pendant les trois années qu'il résida aux » Tuileries, si le roi avait besoin d'un livre, il l'en- » voyait chercher à la Bibliothèque royale.

» Quant à la disposition des lieux, le roi prit au » rez-de-chaussée, sur le jardin, à côté de la galerie » qui est à gauche du pavillon de l'Horloge, trois » pièces pour lui. On y entrait par cette galerie exté- » rieure et par le vestibule sous la voûte. A l'entre-sol » au-dessus, il établit son cabinet de géographie, et » au premier étage, toujours au-dessus de cette même » galerie, sa chambre à coucher.

» La reine avait choisi son appartement à côté de » celui du roi. Au rez-de-chaussée était son cabinet » de toilette, sa chambre à coucher, son salon de ré- » ception. A l'entre-sol, la chambre de sa fille et celle » de son fils le Dauphin, qui communiquait avec » celle de son père. Ce corps de logis était occupé » encore, au rez-de-chaussée, par la gouvernante » des enfants de France, MM. Chatelux, d'Hervilly, » Roquelaure; l'entre-sol, par les valets de chambre » et autres serviteurs de la famille royale. Le pre- » mier était composé de la salle des gardes, du lit » de parade et des appartements servant à l'usage » de la galerie de Versailles.

» Madame de Lamballe occupait le rez-de-chaus- » sée du pavillon de Flore, et madame Elisabeth tenait » le premier. Au-dessus logeaient mesdames Mackau, » Grammont, d'Ohun, MM. Lemonnier, Bonnefoi, et » cent trente-deux autres personnes attachées à la » cour.

» De l'autre côté du pavillon du milieu étaient

» d'abord la chapelle et l'emplacement de l'ancienne » salle de spectacle, Les tantes du roi occupaient, » avec leurs gens, le pavillon de Marsan. Ce côté » était moins garni que l'autre, vu qu'il se trouvait » dans un trop grand désordre.

» Les trois cours sur le Carrousel, séparées entre » elles par de petits bâtiments, servaient à loger les » troupes de service, les chevaux et quelques per- » sonnes. Du côté de la place du Carrousel, le châ- » teau était défendu par un mur percé de trois » portes, qui donnaient entrée à chacune des cours. » Le côté du jardin offrait à peu près la même clô- » ture qu'il présente aujourd'hui, si l'on en excepte » le pont Tournant, qui n'existe plus, et l'élargisse- » ment des grilles. Dans le château et son enceinte, » on comptait, sans parler des troupes, six cent » soixante-dix-sept habitants de tout âge et de tout sexe.

» La première humiliation que reçut Louis XVI dans » sa capitale lui fut donnée par la foule importune » qui entoura le château pendant plusieurs jours sous » prétexte de voir son roi. Il eut la prudence de se » tenir au fond de ses appartements sans oser s'ap- » procher des croisées. La reine en fit de même. » Mais enfin, les curieux diminuant insensiblement » leur permirent de respirer et de circuler libre- » ment. La famille royale obtint de pouvoir se pro- » mener seule dans le jardin: elle en profita pour » amuser ses enfants.

» Arrivé aux Tuileries, le roi fut forcé de changer
» ses habitudes de Versailles, et d'en prendre de con-
» formes aux lieux et aux circonstances. Il consacrait
» les premières heures après le sommeil à la piété,
» qui était de plus en plus méthodique en lui depuis
» que la grandeur des événements reportait son âme
» à la source des grandes forces de l'homme. Il des-
» cendait ensuite dans ses appartements du rez-de-
» chaussée. Il visitait son thermomètre, habitude
» scientifique qu'il avait contractée dans ses études
» géographiques. Il notait le degré marqué ce jour-là
» par cet instrument. Cette heure était celle de la pre-
» mière entrevue avec la reine et ses enfants. Ce mo-
» ment, si doux pour son cœur, était souvent empoi-
» sonné par les observations découragées de la reine
» sur leur situation et par ses sinistres pressentiments
» sur leur avènir. Quelquefois la tristesse, plus sou-
» vent des épanchements de tendresse, prolongeaient
» cette entrevue. On apportait ensuite le frugal dé-
» jeuner du prince. Il causait familièrement alors,
» avec le serviteur qui assistait à son repas du matin,
» des événements de la ville, de ce qui se passait au
» dehors, aux clubs, à l'Assemblée, à l'hôtel de ville,
» de la situation des choses ou de la disposition des
» esprits. Il s'éclairait fréquemment de ces rapports
» familiers pour contredire les ministres et la reine
» elle-même sur leurs informations.

» Après son déjeuner, il remplissait les heures

» d'abord par l'assistance à la messe du château, piété » devenue étiquette de sa famille, par le travail de » cabinet, par les conseils, par sa correspondance, qui » était nombreuse, intime, assidue, et enfin par quel- » ques coups de lime dans son atelier de serrurerie.

» Depuis que la chasse lui était interdite, et comme » l'exercice était nécessaire à sa santé, il en prenait » en marchant dans ses appartements, jusqu'à ce » qu'une transpiration bienfaisante l'obligeât de s'ar- » rêter. Après la messe, il s'entretenait quelque temps » avec ses fidèles sujets, puis rentrait dans ses appar- » tements jusqu'à l'heure du dîner. Il mangeait vite » et avec appétit, buvait peu, malgré qu'on lui ait » supposé de le faire avec excès. Le plus souvent, il » ne vidait pas une bouteille, qu'il trempait de beau- » coup d'eau. Au dessert, il prenait un demi-verre » de vin de liqueur et finissait ainsi son repas.

» Son après-midi était rempli par la lecture, par » des amusements avec ses enfants, particulièrement » avec le Dauphin. Le soir, il allait au salon de com- » pagnie, regardait jouer, entrait à la salle de billard, » faisait quelques parties, tantôt avec l'un, souvent » avec la reine. Il était mauvais joueur et très sen- » sible à la perte : il a cassé plus d'une queue de » billard. Telle fut la vie ordinaire que mena le roi » tant qu'il fut aux Tuileries.

» Si les travaux de l'Assemblée nationale lui cau- » saient souvent du chagrin, quelquefois il voyait ses

» lois avec plaisir. Telle fut celle qui partagea la » France en quatre-vingt-trois départements. Il dressa » lui-même une carte du nouveau système, y marqua » les parties prises d'une province et placées dans » une autre sous de nouvelles dénominations. Ce ta- » bleau, que j'ai vu, est si parfait, qu'on y apprend » en même temps l'ancienne et la nouvelle géographie » de France.

» Le roi tenait aussi lui-même, avec une scrupu- » leuse régularité, le registre de ses aumônes, des » dons qu'il faisait à la reine sur ses économies per- » sonnelles, pour payer, mois par mois, l'acquisition » et les embellissements de Saint-Cloud, qu'elle avait » acheté de ses deniers, et qu'elle entretenait comme » sa propriété personnelle; enfin, une notice quoti- » dienne et monotone des événements et des circons- » tances les plus futiles de toutes ses journées et de » toutes ses occupations. C'étaient des faits, des dates, » des heures, des cérémonies, des étiquettes, et point » de réflexions, le cadre d'une vie de roi vide de » pensées et rempli de l'uniforme régularité d'un jour » semblable à un autre jour. Les succès et les revers » de chasse y occupaient un grand espace.

» Le petit cabinet d'étude occupé par le roi, et » usurpé sur l'épaisseur du mur faisant angle avec » la galerie, n'avait d'autres meubles que sa table, » son divan et deux chaises. Une petite fenêtre, mas- » quée par des abat-jour, éclairait cette retraite. C'est

» là que le roi venait, après le dîner, goûter une » heure de sommeil, et souvent écouter, invisible à » travers les jalousies, les propos des promeneurs, » qui s'entretenaient sans défiance de lui et de la » reine. Un couloir sombre conduisait de ce cabinet » dans l'atelier de serrurerie du roi, disposé en une » chambre éclairée par une seule fenêtre, et voilée » par un épais rideau à l'œil et aux railleries des » passants.

» Il était garni d'un étau, de limes, de marteaux, » de tenailles, d'une petite forge et d'autres outils » de ce métier, délassement du roi, qui se plaisait » à de rudes travaux manuels conformes à sa na- » ture. Un serrurier nommé Gouin (qui le trahit » lâchement depuis), son compagnon et son maître » dans cet art, l'assistait dans ces travaux et l'aidait » à fabriquer des serrures, des verrous, des fer- » rures de coffre ou de portes. Il y était malha- » bile, mais obstiné à l'ouvrage. Depuis qu'il était » à Paris, et que la haine du peuple inculpait jus- » qu'à ses délassements les plus innocents, il forgeait » moins, de peur du bruit de l'enclume, et se con- » tentait de façonner des ouvrages plus délicats pour » la reine.

» Une de ses humiliations les plus pénibles pen- » dant les premiers temps de sa résidence aux Tui- » leries était de ne pouvoir respirer à sa fenêtre, » ni même prendre l'exercice nécessaire à sa santé

» en se promenant dans ses appartements, sans en-
» tendre les observations souvent injurieuses des fac-
» tionnaires ou des passants sous ses fenêtres et sans
» être aperçu jusqu'au fond de sa chambre par les
» regards malveillants des curieux du jardin. Après
» que cette curiosité importune du peuple fut sa-
» tisfaite, le roi et la reine purent jouir plus libre-
» ment de l'air et de la verdure de ce court ho-
» rizon. »

LIII.

Telle était la captivité physique où quelques mois de révolution et quelques journées d'insurrection soudaine avaient jeté le monarque et sa famille dans un palais transformé en prison. Quant à sa captivité morale, elle était plus resserrée et plus irrémédiable encore. Louis XVI n'avait d'un roi que le nom et la funeste responsabilité de la chose publique. La direction lui en avait été arrachée, le premier jour, par Mirabeau, à l'ouverture des états généraux; le dernier jour, à Versailles, par Lafayette rapportant le trône à Paris. L'Assemblée déjà vaincue par la Commune de Paris, la Commune de Paris déjà vaincue par le peuple, la garde nationale déjà vaincue par l'émeute, Lafayette lui-même déjà vaincu par sa propre armée, étaient tous successivement entraînés dans le courant d'anarchie qui devait tout

engloutir avant de tout régénérer. L'écroulement étonnait par sa rapidité ceux-là mêmes qui avaient espéré conserver les bases d'un ordre monarchique en ne supprimant que les vices du despotisme. On aurait dit que le bien et le mal, le pouvoir et la tyrannie, la liberté et la révolte, la royauté et la cour, la féodalité et la propriété, la vérité et le mensonge, la raison et le préjugé, l'aristocratie et la dynastie étaient si indissolublement liés dans le vieil édifice auquel l'Assemblée constituante avait porté la sape, qu'aucune de ces vétustés ne pouvait être ébranlée sans entraîner toutes les autres. On n'entendait coup sur coup que des chutes. On ne marchait qu'au hasard sous l'impulsion de l'écroulement. Tout le monde cherchait un pouvoir légal, et il n'y avait plus de loi; une autorité respectée, et il n'y avait plus de respect. Moment funeste et favorable au despotisme d'une dictature militaire; mais pour une dictature militaire il faut une armée, et il n'y avait plus d'armée : il n'y avait qu'une opinion indisciplinée et mal aguerrie sous les armes, la garde nationale. Elle était tout. Lafayette la représentait parfaitement dans ses instincts honnêtes, dans ses aspirations à la fois téméraires et vagues à la République, dans sa popularité complaisante, dans sa puissance d'insurrection et dans sa mollesse de résistance : le moment se résumait dans cet homme.

LIV

On aurait cru que les crimes et les impunités de la place de Grève sous les yeux de la garde nationale après le 14 juillet, la marche à contre-cœur à Versailles à la tête de ses soldats insurgés, les attentats mal prévenus et plus mal réprimés de la matinée du 6 octobre à Versailles, le plébiciste sanglant de la populace, signifié au roi dans les cours de son palais au bout des piques qui portaient les têtes coupées de ses gardes, enfin l'enlèvement inconstitutionnel du roi à Versailles et le scandaleux cortége qui l'avait accompagné à Paris, auraient dû anéantir, dans la France et dans la capitale, l'ascendant moral et le nom de Lafayette; mais, par une de ces étranges inconséquences des choses qui se produisent souvent dans la vie des hommes en révolution, tout ce qui devait le dépopulariser et le perdre l'avait servi et grandi. Ses fautes et ses défaites lui profitaient en ce moment autant que ses vertus. La faiblesse même qu'il avait montrée, pendant et après sa longue indécision sur la place de Grève, lui était tournée en faveur et en reconnaissance populaire par le peuple séditieux, dont il avait mollement réprimé l'ardeur et hardiment secondé l'invasion avec son armée.

Les attentats de la nuit du 5 au 6 octobre, qu'il avait vus à demi s'accomplir et que son armée n'a-

vait pas punis, laissaient croire à tort aux factieux les plus violents contre la cour que s'il n'avait pas voulu que l'insurrection montât jusqu'au crime, il n'était pas mécontent du moins qu'elle eût été jusqu'à la force et jusqu'à la terreur imprimée à la cour. Les factions, dans ce modérateur armé, n'étaient pas éloignées de présumer une secrète tolérance. Elles comptaient au besoin sur la mollesse de sa répression. Un général obéissant et négociateur leur convenait plus à la tête de la force publique qu'un maître. Elles l'encourageaient de leurs applaudissements à les contenir dans les petites séditions pour leur céder dans les grandes. Elles savaient que son républicanisme d'opinion et de perspective, et peut-être son importance personnelle, ne lui permettraient jamais de ne laisser reprendre au roi que la mesure d'autorité nécessaire pour avoir besoin d'être protégé par son épée.

Son armée, toute composée de la bourgeoisie, propriétaires ou commerçants de Paris, lui savait gré d'honorer ses bataillons d'un nom aristocratique, d'une épée illustrée dans la cause de la liberté en Amérique et de l'image à la fois civique et militaire d'un Washington français. Elle lui tenait compte aussi de sa fortune, de son incorruptibilité, de son désintéressement, de son amour inné de l'ordre; elle aimait en lui jusqu'à cette hésitation de main, cette politesse de commandement qui semblait demander pardon aux citoyens des ordres donnés aux soldats, et cette diplo-

matie perpétuelle avec le peuple qui pardonnait beaucoup à la populace et qui prévenait entre la bourgeoisie et l'émeute la scission déclarée et le sang des collisions. Ce qu'il fallait à la garde nationale, ce n'était pas un général de guerre, c'était un général de paix.

Enfin, par un rare bonheur de circonstances et d'heures qui tenait à l'ambiguité de l'intervention de Lafayette à Versailles le 5 octobre, pendant que le peuple et l'armée le remerciaient de les avoir conduits à la conquête du roi, la cour elle-même était forcée de le remercier de l'avoir sauvée, dans la journée du 6, des poignards des assassins. En sorte que, complice pour les uns, protecteur pour les autres, républicain pour les radicaux, modérateur pour les modérés, sauveur du roi pour les royalistes, général pour les citoyens, citoyen pour les soldats, son rôle équivoque et multiple, quoique composé d'éléments incompatibles, s'élevait en ce moment dans la proportion même de l'inconséquence de la situation et de la discordance réelle de son caractère. Homme unique dans un moment unique, qu'aucun parti ne pouvait répudier sans s'affaiblir et qui pouvait s'imposer à chacun par l'ascendant qu'il empruntait à tous.

LV.

Nommé par une acclamation confuse de tous ces partis le 16 juillet, nul ne pouvait, en effet, le destituer : ni le peuple, dont il avait été le cri et qui n'avait plus voix dans les élections régulières ; ni la Commune, dont il était l'homme ; ni les ministres, dont il était le dominateur au nom de son armée ; ni son armée, dont il était le chef au nom du peuple ; ni le roi, dont il était le conquérant, l'antagoniste et le protecteur au nom de l'opinion. Son autorité était sans contrôle ; sa dictature, quoique sans titre, était sans limite : il fallait la subir en paraissant la cimenter d'un concert commun ; car cette dictature de Lafayette, dont tout le monde avait ombrage, mais dont tout le monde avait besoin, était la seule force encore subsistante, la force du peuple armée contre ses propres excès.

Le génie le plus fertile en combinaisons politiques n'aurait pas pu inventer, proposer et perpétuer une situation plus complexe, plus dominatrice et plus inadmissible que celle où la réunion de tant de hasards venait de porter ainsi un homme sans gloire encore, mais non sans instinct de la vraie puissance. Lafayette avait du moins le génie des temps de factions : la diplomatie négociatrice avec tous les partis, l'adulation naturelle de l'opinion, l'odorat de la po-

pularité; flairant admirablement la volonté la plus générale et la plus honnête et se faisant toujours l'espérance et la pierre d'attente des événements futurs, il s'arrogeait ainsi toujours la veille la dictature du lendemain.

LVI.

Une telle puissance, inaperçue encore du vulgaire, commençait à inquiéter les intelligences exercées et les ambitions sourdes de l'Assemblée, autant qu'elle était de nature à peser sur les ministres et à humilier le roi. Mirabeau, plus clairvoyant que tous, apercevait de loin dans ce favori des circonstances, dans ce caprice du peuple, dans ce protecteur du roi, un de ces jeux de la fortune créés avec trop peu d'éléments pour tenir beaucoup de place dans la destinée des empires. C'est *Gilles Cæsar*, disait Mirabeau, avec un mépris affecté, dans ses billets et dans ses entretiens intimes, cherchant ainsi à se prémunir par son dédain contre sa jalousie de ce grand rôle dévolu à une nature qu'il jugeait inférieure à la situation.

Le lendemain du 6 octobre, Mirabeau commença à négocier à la fois avec Lafayette pour s'associer à cette haute destinée, si elle l'acceptait pour second, et à négocier plus activement avec les ennemis de Lafayette pour abattre cette fortune, si elle grandissait jusqu'à offusquer son génie. Nous verrons les détails de cette

longue et double négociation dans la suite de ce récit.

Quant à la reine, elle se trompa moins que personne sur la future domination de Lafayette après la journée du 6 octobre. Elle comprit, avec cette sûreté d'instinct que la sagacité donne aux femmes, que la destinée du roi ne lui laissait plus désormais d'option entre ces deux désastres : ou périr sous les mains d'une anarchie sanguinaire, ou subir la protection d'un impérieux dictateur. L'un de ces partis était la mort, l'autre l'humiliation; on ne sait lequel répugnait le moins à son esprit. De ce jour aussi, elle reprit ces indignations d'orgueil et ces mouvements d'héroïsme qui opposent du moins l'énergie désespérée d'une seule âme à la force irrésistible mais méprisée des événements.

Elle s'efforça d'élever le caractère du roi à la hauteur de sa dignité de reine.

Un jour qu'une dame de la maison de Madame Elisabeth, de qui nous tenons ce récit, lisait devant la princesse, et en présence de la reine, la révolte de Constantinople contre Justinien enfermé dans son palais par les séditieux qui frappaient aux portes et qui incendiaient les temples et les monuments de sa capitale, la reine parut écouter avec enthousiasme les paroles de l'impératrice Théodora à son mari pour l'encourager à mourir plutôt que de négocier avec les factieux.

« Quand il ne resterait, » dit Théodora à son mari,

« d'autre ressource que la fuite, je dédaignerais en-
» core de fuir. Nous sommes tous condamnés à
» mourir; mais ceux qui portent une couronne ne
» doivent jamais survivre à la perte de leur dignité
» et de leur empire. Je prie le ciel qu'on ne me
» voie pas un seul jour sans mon diadème et sans
» la pourpre. Que la lumière du jour cesse pour
» moi le jour où on cessera de me saluer du nom
» d'impératrice! César, si vous voulez prendre la
» fuite, voilà la mer, et vous avez des vaisseaux!
» mais craignez que l'amour de la vie ne vous ex-
» pose à un exil misérable et à une mort plus
» ignominieuse. Quant à moi, je m'attache invaria-
» blement à cette maxime de l'antiquité, que le trône
» est un glorieux sépulcre! »

La reine, qui avait suspendu son travail de l'aiguille pendant la lecture de ces belles paroles, laissa tomber son ouvrage à la fin sur ses genoux, et cachant son front, coloré d'admiration, dans ses deux mains, dit en les abaissant : « Voilà comment pen-
» sait ma mère, et comment toute reine doit penser
» pour vivre ou mourir au niveau de son rang! »

LVII.

La correspondance secrète de Lafayette, récemment livrée à l'histoire, atteste en lui, après les journées d'octobre, un sentiment de son élévation croissante

qui ne lui donnait pas le vertige sur les dangers dont il allait être entouré. Il semblait au contraire sentir le premier la rapidité désordonnée d'un mouvement qui allait tout emporter, et lui-même. Il désira sincèrement rallier au profit de sa gloire sans doute, mais aussi au salut du roi constitutionnel et du pouvoir exécutif, tous les éléments d'ordre, de modération et de force que les deux opinions, victorieuses ou vaincues, pouvaient lui prêter pour ralentir l'écroulement de la monarchie. Une de ses lettres à Mounier, que les événements d'octobre venaient de jeter, avec Lally, Maury et les constituants de l'Assemblée, dans les mesures désespérées des protestations et des émigrations au dehors, révèle trop l'honnêteté de son âme, la tendance de sa politique et la tactique de sa situation, pour ne pas en éclairer l'histoire. On y sent la probité patriotique du chef populaire prévalant sur le républicain systématique, et l'honnête homme faisant taire dans son âme les tentations de l'ambitieux.

LVIII.

« Mon cousin, » écrit Lafayette le 23 octobre 1789 à Mounier, qui allait essayer d'insurger le Dauphiné, « quelque affliction que m'ait causée votre » départ, je me suis interdit la consolation de vous » écrire, jusqu'au moment où nous pourrions con-

» naître mieux notre situation et réfléchir avec plus
» de calme sur nos devoirs. Les circonstances de
» notre arrivée à Versailles et de notre retour à
» Paris vous sont trop connues pour en reparler
» ici ; notre objet est de savoir dans quelle position
» nous sommes et quel parti les bons citoyens en
» doivent tirer.

» Vous étiez justement effrayé par la crainte d'un
» parti contre la branche régnante, et par celle de
» voir les délibérations de l'Assemblée troublées par
» les émeutes que les malintentionnés fomenteraient
» pour tout perdre. Eh bien ! ces deux dangers sont
» à présent plus éloignés de nous qu'ils ne l'étaient
» à Versailles.

» D'abord, vous avez su que, trois jours après
» l'arrivée du roi, je me suis expliqué nettement
» avec M. le duc d'Orléans. Le résultat de cette
» conversation a été le départ du prince pour l'An-
» gleterre, non que j'aie aucune preuve contre lui,
» car si j'en eusse eu, je l'aurais donnée ; mais il
» suffisait d'une inquiétude pour que j'encourageasse
» en lui son goût naturel pour les voyages.

» Le parti du duc d'Orléans se remue beaucoup :
» il souhaite me mettre en cause ; mais cette attaque
» est embarrassante pour eux, et si elle avait lieu,
» mes yeux chercheraient-ils en vain Mounier pour
» me défendre ?

» Quant aux émeutes payées dont nous étions sans

» cesse menacés, et qui m'intéressent d'autant plus
» qu'on y cherche particulièrement l'occasion de m'as-
» sassiner, je crois en être plus maître aujourd'hui
» que jamais. Si le pain ne manque pas, je réponds
» de tout. Il y eut hier un boulanger pendu par le
» peuple. J'ai fait arrêter le pendeur, un coupeur
» de têtes et un homme qui avait essayé d'ameuter.
» Ces gens ont été jugés d'après la nouvelle forme.
» Deux ont été exécutés hier, l'autre le sera demain.
» Il s'assemble ce soir un conseil de guerre pour
» juger les officiers et les soldats qui n'ont pas op-
» posé assez de fermeté à l'émeute du boulanger.

» Aucun membre de l'Assemblée nationale n'a
» éprouvé le plus léger manque de respect. Les dé-
» libérations sont beaucoup moins troublées par la
» galerie qu'à Versailles. Je vous envoie un exem-
» plaire de la loi martiale. Vous apprendrez avec
» plaisir que le roi ne sort jamais sans être accom-
» pagné d'acclamations et de marques de tendresse
» du peuple.

» Il vous restera deux objections : Où sont les gardes
» du corps et pourquoi le roi ne chasse-t-il pas ? A
» la première, je répondrai que c'est de son mouve-
» ment et au regret de la garde nationale que le roi
» ou plutôt les capitaines des gardes les ont éloignés.
» La seconde va être détruite par le fait, puisque le
» roi va reprendre ses chasses, et que la seule dif-
» férence entre sa vie ancienne et sa vie actuelle sera

» un séjour plus habituel dans la capitale. Nous allons » arranger l'affaire des gardes d'une manière qui vous » satisfera pleinement, en même temps que les gardes » nationales conserveront des avantages qu'elles ont » bien mérités par leur conduite. J'en prendrai pour » juge les courtisans et les aristocrates eux-mêmes, » qui n'ont pu s'empêcher de leur rendre justice.

» Quant à moi, je suis étonné de mon immense » responsabilité, mais elle ne me décourage pas. » Voué d'affection et de devoir à la cause du peuple, » je combattrai avec une égale ardeur l'aristocra- » tie, le despotisme et la faction. Je connais les fautes » de l'Assemblée nationale; mais il me paraît bien » plus dangereux et il serait vraiment coupable de » la discréditer. Je hais la trop grande influence d'un » seul; mais je suis bien plus pénétré que vous ne » croyez de la nécessité de remonter le pouvoir exé- » cutif. Je pense que la seule manière d'éviter la » guerre civile est de faire le bien, et de partir de » nos circonstances actuelles, d'agir avec et par » l'Assemblée nationale et le roi réunis dans la capi- » tale. Je crois ce grand œuvre possible, je le crois » sûr, si les grands citoyens et les grands talents » ne désertent pas la chose publique. J'ose donc en » répondre, mon cher Mounier, si les provinces » cherchent à se mettre à l'unisson avec nous, à » opérer des rapprochements, à nous éclairer mu- » tuellement sur nos intérêts et sur nos vues plutôt

» qu'à faire éclater une guerre civile. Elle nous mène-» rait à la séparation des provinces, au démembre-» ment de la monarchie, peut-être au changement » de la dynastie, et, ce qui est encore bien plus » intéressant, à l'esclavage et au malheur des géné-» rations présentes et futures.

» Je vous conjure donc, au nom de la patrie, de » la vertu, de vos principes de morale et de poli-» tique, je vous conjure de ne pas produire le mal » que vous craignez, et qui serait la suite infaillible » d'une dissolution que nous pouvons prévenir, mais » que le moindre mouvement peut opérer. Vous me » connaissez homme d'honneur; vous connaîtrez un » jour que je ne suis ni ambitieux ni exagéré dans » mes projets, et si votre amitié et votre confiance » pour moi n'obtiennent pas votre prompt retour, si » vous m'abandonnez au milieu des difficultés, des » dangers et des partis que je combats, du moins » épargnez la chose publique; épargnez-vous des re-» grets, je dis plus, des remords, et que vos amis » et vous attendiez du moins pour savoir si nos » professions sont perfides ou nos espérances trom-» peuses. Dites-nons ce que nous devons faire, plutôt » que de détruire d'avance ce que nous ferons, et » songez que s'il est un moyen de faire triompher » la cause du peuple, de donner la liberté à la » nation, de rendre à son chef ce qu'il doit avoir » de puissance pour faire le bien, ce moyen doit

» être sans aucun doute dans la réunion de tous les » bons citoyens et dans l'harmonie entre toutes les » parties de l'empire.

» Ne vous laissez pas aller au découragement et » à l'humeur, et si je péris dans mes efforts pour » sauver la patrie, que je ne puisse pas du moins » porter mes derniers reproches sur l'abandon de » ceux dont la réunion nous sauverait et dont l'op- » position pourra tout perdre.

» Adieu, mon cher Mounier. »

LIX.

De tels sentiments unis à une intelligence vague mais fanatique des progrès à atteindre pour le genre humain, à une soif inextinguible de vraie gloire, à une noble émulation de désintéressement antique, et à un grand courage personnel, étaient bien propres faire de Lafayette le Washington français, s'il eût persévéré dans la ligne qu'il se traçait à lui-même en s'efforçant de rallier Mounier à sa cause. Mais Lafayette n'était pas aussi désintéressé de vaine gloire que son modèle. Il aimait la renommée presque autant que la vertu; il prenait aisément l'une pour l'autre. La faveur populaire, de quelque côté de l'horizon qu'elle soufflât, ne lui paraissait jamais assez méprisable pour n'en pas enfler la voile de son importance et de sa fortune politique. Il rêvait de gou-

verner par le vent, comme M. Necker l'avait rêvé avant lui. De là ses cajoleries secrètes à chacune des factions pour les dominer toutes; de là ses services et plus souvent ses aigreurs envers le roi. L'homme qui s'est fait de la faveur populaire le but de sa vie n'est plus propre à servir personne que lui-même. Lafayette allait devenir ainsi, malgré des vertus réelles, l'idole de la France, mais le malheur de la monarchie et peut-être de la liberté.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

